



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
D
3



LVI.
D.
9.

HISTOIRE DE FRANÇOIS PREMIER.

Par M. VARILLAS.

TOME SECOND.

SECONDE EDITION.



A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXXV.

Avec Privilege du Roy.





ARGUMENT DU QUATRIE'ME LIVRE.

L'Armée de l'Empereur est sur le point de se debander, mais la vaisselle d'argent, & les bijoux des Bourgeois de Milan la retiennent dans le devoir. Gritti veut persuader les Venitiens de renouveller leur Alliance avec le Roy, & une Lettre de leur Ambassadeur en France les en empêche. Adrien Six est élû Pape à la recommandation de l'Empereur, & quitte en sa faveur la qualité de Pere commun. Il se declare hautement pour luy: Il mene d'Espagne en Italie six mille Fantassins,

& forme une Ligue de la plûpart des Princes Chrétiens contre la France, qui arme puissamment de son côté, mais ses projets sont renversez par la rebellion du Connétable de Bourbon. La mere du Roy devient amoureuse de ce Prince, qui ne répond pas à sa passion. Elle s'en vange en pretendant que les biens de la Maison de Bourbon luy appartiennent. Le Comnétable se défend dans les formes; mais se voyant sur le point de succomber par la chicane du Chancelier Duprat, il s'addresse au Roy. Sa Majesté luy promet qu'elle restituëra les biens de la Maison de Bourbon, si sa mere gagne son procez, mais cette réponse ne satisfait pas le Connétable. Il traite avec le Comte de

Reux ; qui l'estoit allé trouver travesti de la part de l'Empereur, & se sauva dans la Franche-Comté. Sa revolte retient en France une bonne partie des troupes destinées pour l'Italie. Porviller General de l'Empereur entre dans la Bourgogne avec une Armée de quatorze mille hommes : & le Duc de Guise, quoy que plus foible de la moitié, le défait. L'Amiral de Bonnivet passe les Alpes avec cinquante mille hommes, pour recouvrer le Duché de Milan, & s'amuse si longtemps dans Biagrasso, que son Armée perit en partie. Les Imperiaux se mettent aux trousses du reste, & ne sont empéchez de le tailler en piece, que par la prodigieuse valeur de Bayard qui

ſauve les François aux dépens de ſa propre vie. L'Armée de l'Empereur n'ayant plus d'obſtacles, entre dans la Provence, & forme le Siege de Marſeille. La forte garniſon que le Roy y avoit miſe la défend quarante jours entiers; & donne le loiſir à ſa Majeſté de mettre ſur pied de nouvelles forces, avec leſquelles elle ſe propoſe de retourner dans le Duché de Milan, à deſſein de le recouvrer pendant que les Imperiaux perdent le temps devant Marſeille: mais ils levent le Siege avec precipitation; & font tant de diligence, qu'ils arrivent dans le Milanez avant que les François y entrent.



FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE QUATRIEME.

Où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous son Regne durant les années 1523. & 1524.


OMME les affaires de France avoient été rüinées en Italie faute de conduite: aussi celles de l'Empereur y étoient sur le point de succomber faute d'argent au commencement de l'année mil cinq cens vingt-trois. Le nouveau Pape Adrien Six en partant 1523.

1523. d'Eſpagne où il étoit Vice-Roy, pour
—— venir à Rome, avoit bien mené pour ſon eſcorte ſix mille Soldats du Païs qui étoient allés renforcer l'Armée Imperiale dans le Milanez : mais leur preſence n'avoit ſervi qu'à faire ſoulever les vieilles troupes par le deſeſpoir d'être payées, puis que les ſix montres qu'on leur devoit, n'étoient point arrivées ſous une ſi heureuſe eſcorte.

Les Imperiaux vivoient à diſcretion ſur les territoires d'Aſt, d'Alexandrie, de Tortone, & de Vigevano; & menaçoient d'aller enſuite ſaccager Milan, lors que Sforce, que les Milanois aimoient au delà de ce qu'on peut imaginer, aſſembla les principaux d'entr'eux, & les conjura de faire un dernier effort pour s'exempter du pillage. Il ajoûta qu'il valoit mieux donner une partie de ce qui leur reſtoit, que d'attendre qu'on leur ôtât le tout ; & qu'auſſi bien ſi l'Armée des Confederez ſe débandoit, les François viendroient les prendre, & les contraindroient à force de tourmens de découvrir l'endroit où ils l'auroient caché. Et il conclut en les aſſurant qu'ils n'avoient beſoin que de trois ou quatre mois de patience pour achever en paix

le reste de leur vie; puis que si l'Armée du Roy Tres-Chrétien qui devoit bien-tôt passer les Alpes étoit défaite, ce Prince noyé dans les plaisirs, qui ne l'avoit envoyée que pour sauver les apparences de sa reputation blessée au combat de Rebec, ne se mettroit plus en peine de recouvrer le Milanez; & les Espagnols n'ayant plus rien à craindre pour le Royaume de Naples, s'embarqueroient à Genes pour retourner dans leur païs. La crainte plûtôt que la raison persuada les Bourgeois de Milan, de croire que le discours de Sforce étoit veritable. Ils luy porterent pour cent mille écus de vaisselle d'argent & de bijoux qui furent incontinent envoyez aux troupes Confederées, à condition qu'elles serviroient toute la campagne prochaine sans demander le surplus de ce qui leur étoit dû, à quoi elles consentirent. Mais elles n'étoient pas encore assez fortes pour s'opposer à l'Armée Françoise qu'on disoit être de cinquante mille hommes; & Colone Chef des Confederez prevoioit que son parti seroit perdu sans resource, si la necessité des affaires le contraignoit de s'engager entre cette Armée & celle de Venise. 1523.

1523. La ſeule voye par laquelle on pouvoit éviter cet inconvenient, étoit d'empêcher que les François & les Venitiens ne renouvellaſſent leur alliance qui devoit bien-tôt expirer. a Colone y voyoit d'autant plus de jour, que le Senat avoit renvoyé ſans rien conclure le Baron de Montmorency qui negotioit pour la prolonger, ſur la nouvelle que le Mareſchal de Foix avoit capitulé dans Cremone. Le Roy ne s'étoit point rebuté de ce refus; & voulant profiter de la mort ſoudaine de Jerôme Adorne Ambaſſadeur de l'Empereur à Veniſe, decedé d'Apoplexie peu de jours aprés le renvoy de Montmorency, y avoit dépeché en poſte l'Evêque de Bayeux pour offrir aux Venitiens des conditions plus avantageuſes que celles qu'ils avoient rejettées; puiſque le Roy s'engageoit non ſeulement à défendre leur Etat de Terre-ferme, mais encore à leur aider à recouvrer les Villes que l'Archiduc Ferdinand, frere de l'Empereur occupoit ſur eux dans le Frioul.

a Dans les Memoires ſervant à l'Hiſtoire du Connétable de Montmorency.

L'Empereur avoit auſſi dépêché Marin Caracciole en la place d'Adorne; mais comme cet Agent n'avoit pas les mêmes correſpondances dans Veniſe

que son Predecesseur avoit euës, il ne 1523.
pût empêcher le Senat de déliberer de nouveau sur les propositions de l'Evêque. Les suffrages du Senat furent d'abord partagez, parce que le Provediteur André Gritti qui avoit toûjours conservé de l'inclination pour la France à cause du bon traitement qu'il y avoit reçû durant sa prison, soûtint qu'il y alloit de l'honneur & de l'interest de la Republique de perseverer dans l'alliance du Roy Tres-Chrétien. Ses deux principales raisons furent qu'elle ne pouvoit l'abandonner à moins que de condamner elle-même sa conduite precedente ; & qu'en établissant Sforce dans le Milanez, on y laisseroit prendre pied à l'Empereur qui ne manqueroit pas de renouveller ensuite les pretentions de ses Predecesseurs sur le domaine de Venise.

Mais George Cornaro de qui le credit n'étoit pas moindre que celuy de Gritti, fit un long discours pour montrer que c'étoit trop hazarder la Republique, que de la tenir plus longtemps attachée au caprice des François: Il exagera leur negligence : Il fit observer leurs contre-temps : Il representa les dangers que l'Etat de Terre-

1523. ferme eût couru si l'Armée des Confederez eût été payée ; & conclut que puisque François Premier témoignoit assez par sa conduite qu'il étoit peu touché des affaires du Milanez, on ne pouvoit sans choquer la prudence ajoûter foy aux paroles de son Ambassadeur qui disoit le contraire.

Les sentimens opposez de Gritti & de Cornaro empêcherent le Senat de prendre ce jour là une derniere resolution. On convint seulement que la Republique attendroit encore un mois à se declarer pour voir si les preparatifs de la France repondroient aux promesses de l'Evêque de Bayeux ; & trois ou quatre jours aprés Montmorency devenu Mareschal de France par la mort de Chatillon son beau-frere, arriva pour la seconde fois à Venise. Le Roy l'avoit renvoyé pour montrer au Senat le rôle des Gens de guerre qui passoient les Alpes, & pour l'assurer qu'on n'avoit point vû depuis plusieurs Siecles de si puissantes armées en Italie.

Mais le Duc de Sesse & le Milord de Dudley Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Angleterre à Venise, informez que l'armement estoit tel que la France le publioit ; & ne doutant

point que les Venitiens ne renouve- 1523.
lassent l'alliance avec elle si on leur donnoit le temps de s'éclaircir de la verité, [a] allerent ensemble au Senat ; & protesterent qu'ils s'en retourneroient dans trois jours, s'il ne leur donnoit dans ce terme une réponse positive sur l'union qu'ils luy étoient venus offrir de la part de leurs Maîtres. Le Senat fut surpris d'une saillie si peu respectueuse ; & l'eût infailliblement punie par un refus de ce que demandoient le Duc & le Milord, & par un ordre exprés qu'ils sortissent à l'heure même de ses Etats, si la fortune qui se lassoit d'introduire les François dans le Duché de Milan aprés le leur avoir vû perdre par leur faute deux fois en neuf ans, ou plûtôt la providence Divine, n'eût permis qu'il arrivât en même temps un Courrier dépêché par Jean Badoüaro Ambassadeur de la Republique en France.

a Dans la derniere Negociation du Duc de Sesse à Venise.

La dépêche dont il étoit chargé contenoit que le Roy avoit fait une si grande dépense durant le Carnaval que son Tresor étoit épuisé, & qu'ainsi Sa Majesté ne pouvoit rien fournir pour la campagne où l'on alloit entrer : Qu'au lieu d'examiner ses affaires d'Italie dans

1523. le cabinet avec ses Ministres, elle n'en parloit que rarement, encore n'étoit-ce que par forme d'entretien avec ses mignons au milieu des festins, Qu'elle seroit reduite à vendre le reste de son domaine pour entretenir les troupes destinées à faire la guerre en Italie; & que s'il ne se trouvoit point de Marchands pour acheter des biens qui par la Loy fondamentale de la Couronne étoient inalienables, il faudroit recourir à des impositions nouvelles qui ne manqueroient pas d'exciter la guerre civile en France: Qu'il n'y avoit déja dans les esprits que trop de dispositions à ce mal: & qu'il étoit averti de bonne part que le Connétable de Bourbon dépoüillé de son patrimoine par les intrigues de la mere du Roy & du Chancelier Duprat prenoit des mesures avec les Etrangers, dont le Roy avoit conçû des soupçons si justes, que cela seul l'empêcheroit de sortir de France, quand même tout seroit prest pour son voyage d'Italie.

On n'a pas sçû par quelles voyes Badoüaro pouvoit avoir appris tant de particularitez; & comme il est certain que personne n'avoit encore rien penetré des desseins du Connétable, il fa-

loit que la nouvelle de cet Ambaſſa- 1523.
deur ne fût fondée que ſur un raiſonnement tiré de l'humeur du Connétable & de la qualité de l'injure qu'on luy faiſoit, lequel dans la ſuite du temps ne ſe trouva que trop veritable. Cependant la Lettre de Badoüaro ſuffit pour determiner le Senat à quitter l'alliance des François. Il fit appeller les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roy d'Angleterre qui ſe diſpoſoient à partir le lendemain; & conclut avec eux une Ligue offenſive & défenſive, à condition que la Republique de Veniſe fourniroit ſix cens hommes d'armes, autant de chevaux legers, & ſix mille hommes de pied pour la défenſe des Etats des Confederez: comme les Confederez entretiendroient un pareil nombre de gens de guerre pour garantir de toute invaſion les Etats de la Republique, & qu'elle payeroit à l'Archiduc Ferdinand deux cens mille écus en huit ans pour les pretentions de la Maiſon d'Autriche ſur l'Iſtrie, & le Frioul. La ſeule precaution qu'apporta le Senat fut de faire ſpecifier dans l'Article par lequel il s'engageoit à conſerver le Royaume de Naples, que ce ne ſeroit qu'en cas qu'il fût at-

1523. taqué par les Armées des Chrétiens, tant il aprehendoit que si le Traité venoit à la connoissance des Turcs, ils n'en prissent occasion de rompre avec la Republique, sur ce qu'elle seroit entrée dans une liaison nouvelle à leur préjudice [a]

[a] Dans le Traité de Ligue en 1523. entre le Pape, l'Empereur & les Venitiens.

Ainsi toutes les puissances d'Italie se declarerent contre la France, excepté le nouveau Pape Adrien, lequel à son arrivée dans Rome reconnut l'importance qu'il y avoit pour le S. Siege de demeurer neutre. Il envoya trois Legats à l'Empereur & aux Rois de France, & d'Angleterre pour les conjurer de donner pouvoir de conclure une paix generale aux Ambassadeurs qu'ils tenoient prés de Sa Sainteté; afin que leurs differens étant promptement terminez, ils fissent marcher les grandes Armées qu'ils avoient sur pied pour recouvrer l'Isle de Rodes que Solyman venoit de conquerir.

La proposition étoit si juste, que personne ne l'osa refuser. Les pouvoirs furent expediés, & produits en bonne forme. On ajusta les Articles preliminaires en une seule Conference; mais lors qu'on vint à la discussion de tant

d'interests differens qu'il faloit regler 1523.
avant que de réünir les deux Couronnes, il se trouva qu'on demandoit la paix de tous côtez, & que nonobstant personne ne la vouloit. Sforce & les petits Princes d'Italie commençoient à ne plus tant redouter les François sur ce raisonnement, que comme ils n'avoient pas été capables de conserver le Duché de Milan lors qu'ils étoient secondés par les Venitiens, ils le seroient bien moins desormais que cette assistance leur manqueroit. La Republique de Venise souhaitoit que la campagne se passât en guerre ; parce que prevoyant que la France succomberoit, elle étoit bien aise que Sforce s'établît dans l'Etat de ses Ancêtres. L'Empereur avoit une aversion égale pour la paix & pour la tréve; car par la premiere il resteroit toûjours quelque chose au Roy Tres-Chrétien dans l'Italie; & par la seconde, il faudroit que Sa Majesté Imperiale entretint une Armée dans le Milanez sans agir, & sans tirer des contributions des Etats voisins, ce qui étoit au dessus de ses forces.

François Premier avoit encore moins d'inclination que les autres à poser les

1523. armes : car outre qu'il étoit engagé par honneur & par interest à recouvrer le bien de sa Bisayeule, il avoit une intelligence prête d'éclater en Sicile qui luy faisoit esperer de voir cette Isle en un instant rangée sous sa domination. L'intelligence avoit été concertée par le Cardinal Soderin, Favory du Pape; lequel n'esperant pas de se vanger de la Maison de Medicis qui avoit chassé la sienne de la premiere Magistrature de Florence, si les François ne rentroient dans le Duché de Milan, s'étoit avisé de les introduire dans la Sicile, afin que les Italiens obligez à diviser leurs forces, ne s'opposassent que foiblement aux troupes qui passeroient les Alpes. Le Comte de Camerata, qui étoit le plus acredité Seigneur de l'Isle avoit promis d'en faire soûlever les Peuples à l'abord de la Flotte de France. Potenza Admiral de Sicile devoit livrer le Port de la Ville de Palerme ; & le Tresorier Trapani s'étoit chargé de loger avantageusement les François, & de les faire subsister jusqu'à l'entiere reduction des Places dont les Gouverneurs n'étoient point entrez dans la conjuration. Il ne manquoit plus que la presence de la Flotte,

& le Cardinal Soderin dépêcha François Imperialé bany de Sicile vers l'Evêque de Xaintes son neveu qui étoit à Marseille, pour donner ordre à l'embarquement des troupes, & pour les faire partir: mais il y avoit trop d'espions auprés de ce Cardinal, pour luy laisser negotier une affaire de longue haleine sans être traversé. 1523.

Le Pape en debarquant à Genes y avoit trouvé le Cardinal de Medicis qu'il avoit fait son confident pour deux raisons, l'une qu'il luy étoit redevable de son exaltation, l'autre qu'il le voyoit engagé dans les interests de l'Empereur. Mais depuis Sa Sainteté s'étant imaginée qu'elle devoit être neutre, elle avoit conferé avec chacun des Cardinaux en particulier, & n'avoit trouvé que Soderin qui luy conseillât de se détacher de toute liaison avec les deux partis, & de ne viser qu'à la paix generale; l'assurant que si elle agissoit uniquement par ce principe, elle contraindroit en peu de temps l'Empereur & le Roy de France de venir à son point, qui consistoit à secourir la Hongrie contre les Infideles.

L'avis paroissoit desinteressé, quoi qu'il ne le fût pas tout-à-fait; & le Pa-

1523. pe crût être obligé en conscience de le suivre, & d'en confier l'execution à celuy qui l'avoit donné. Ainsi Soderin supplanta Medicis, & prit la place qu'il avoit euë dans le gouvernement de l'Eglise durant la Papauté de Leon X. Ce n'est pas que Medicis ne tachât de se maintenir, en faisant couler entre les mains de Sa Sainteté des billets qui marquoient de quelle nature étoient les attachemens secrets de Soderin avec la France : mais le Pape y avoit si peu deferé, que Medicis avoit esté contraint d'abandonner la Cour de Rome, & de se retirer à Florence, prevoiant que c'étoit là la seule piece qui luy resteroit de son naufrage.

Il avoit avant que de partir de Rome, assemblé dans son Palais les Ministres d'Espagne ; & leur avoit remontré que le plus grand de leurs soins devoit être de faire si diligemment observer Soderin, que son intelligence avec les François éclatât par une preuve assez évidente pour détromper le Pape ; & de fait il y eut tant de personnes gagnées dans la Maison de Soderin, que le Duc de Sesse Ambassadeur de l'Empereur fut pleinement informé du départ d'Imperialé, & de la

oute qu'il prenoit. Il envoya aprés uy six Cavaliers qui le rencontrerent à Castel-Novo dans l'Etat de l'Eglise, & luy prirent ses papiers. a Le Duc de Sesse les fit dechifrer, & les porta au Pape, qui ne fut pas moins honteux qu'irrité de s'être si fort abusé dans le choix de son Ministre. Sa Sainteté fit mettre le Cardinal Soderin en prison dans le Château saint Ange : ordonna la saisie de tous ses biens : nomma des Commissaires pour le juger, sur ce qu'il avoit voulu livrer aux François un Fief de l'Eglise; & rapela par dépit le Cardinal de Medicis. 1523.

a Dans le Recit de la cõjuration du Comte de Camerata en 1523.

Imperialé fut abandonné aux Ministres d'Espagne qui l'obligerent à force de tourmens de reveler tous les Complices de la conjuration. Camerata, l'Admiral, & le Tresorier de Sicile, furent tirez à quatre chevaux; & l'on se défit des autres coupables en diverses manieres, de peur d'effaroucher le Peuple par la multitude des supplices. Le Cardinal de Medicis écrivit ensuite à Charles de Lanoy Vice-Roy de Naples de venir en poste à Rome pour profiter de la conjoncture; & pour engager le Pape si avant avec l'Empereur,

1523. que Sa Sainteté ne fût plus en état de ſe dedire lors que ſa colere ſeroit refroidie.

Lanoy paſſoit pour le plus agreable & le plus moderé Courtiſan de l'Europe, & l'étoit en effet. Il avoit acquis la faveur de ſon Maître par ſon adreſſe à monter à cheval, mais il l'avoit conſervée par de meilleures voyes : Il poſſedoit des charmes inevitables pour s'inſinüer dans les cœurs ; & la ſeule nature ſuffiſoit en luy, pour obtenir ce que les autres recherchent par toutes ſortes d'artifices : Il étoit compatriote du Pape & ſon amy; & comme Sa Sainteté le tenoit pour homme de bien & pour ſincere, il luy perſuada facilement que c'étoit la France qui s'oppoſoit au deſſein d'arrêter les progrez de Solyman, & vouloit troubler le repos d'Italie : Il ajoûta que le ſaint Siege ne pouvoit plus ſe diſpenſer de ſe declarer contre elle, ny de s'unir avec ceux qui avoient les armes à la main pour la ranger à la raiſon : Il prit le Pape par ſon foible en luy remontrant que Dieu n'avoit permis ſon élection contre toutes les apparences, qu'afin qu'il réünît toutes les forces de la Chrétienté contre les Turcs: enfin

n il le sollicita si fortement, que Sa 1523.
ainteté entra dans la Ligue contre le
Roy, & obligea les Princes & les Republiques d'Italie à suivre son exemple.

L'accroissement de reputation & de forces que cette Ligue recevoit par la declaration du saint Siege, en fit changer la plûpart des Articles pour leur donner une meilleure forme: On la prolongea pour un an au-de-là des vies du Pape & de l'Empereur, & l'on nomma des Juges pour decider à la rigueur, les differens qui survien-droient entre les Conferez, & que les Arbitres n'auroient pû vuider à l'amiable. Le Pape se chargea d'entretenir deux cens Lances, l'Empereur huit cens, Sforce & la Republique de Florence deux cens, outre les Chevaux legers dont ces quatre Puissances devoient lever autant que de Lances. Le Pape, l'Empereur, & Sforce, promirent encore de fournir l'Artillerie, d'en faire toute la dépense, & de contribuer de plus pour la subsistance de l'Infanterie, le Pape vingt mille écus par mois, l'Empereur trente mille, Sforce & les Florentins vingt mille, les Republiques de Gennes, de Sien-

1523. ne & de Lucques dix mille : outre cela les Genois en particulier s'engagerent à équiper une Flotte suffisante pour garder leurs côtes, & chaque Confederé avança trois mois de ce qu'il devoit contribuer.

Le Pape & l'Empereur se reserverent le pouvoir de nommer le General; a & le Cardinal de Medicis en fit glisser l'Article dans le Traité, pour mettre en la place de Prosper Colonne qu'il haïssoit; Lanoy qu'il ne connoissoit pas assez; & ce fut là la plus grande faute qu'il fit contre ses propres interests, comme on verra dans la suite de cette Histoire. Quant aux Officiers subalternes, chaque Confederé eut droit de nommer les siens, & les choisit tous differens, excepté le saint Siege & la Republique de Florence, qui defererent au Marquis de Mantoüe la Lieutenance generale de leurs troupes. La nouvelle de cette grande Ligue au lieu de décourager le Roy de passer les Alpes, luy fit hâter son voyage d'Italie. Il reçût le jour qu'il arriva à Chambor, un Courier de Nicolas de Bonneval Comte de Bossu Gouverneur de Guise, qui luy mandoit qu'il avoit mênagé une oc-

a Dans les Articles secrets de la Ligue contre la France en 1523.

casion pour défaire l'Armée Imperia- 1523.
le des Païs-bas sans rien hazarder. Bonneval s'étoit servy de l'entremise de Livet Soldat affidé de sa garnison pour persuader au Duc d'Arschot Gouverneur du Hainault qu'il luy vouloit livrer sa Place pour de l'argent; & le marché en avoit été conclu dans Avénes, où Livet s'étoit transporté avec quelques Officiers qu'il feignoit d'avoir corrompus. Arschot avoit joint ses troupes à celles de Fiennes Gouverneur de la Flandre, & les avoit fait approcher de la Frontiere de Picardie en attendant le jour dont on étoit convenu.

Toute la Noblesse des Païs-bas y étoit accouruë, sur un bruit confus de bataille qui s'étoit répandu. Elle s'alloit ainsi jetter sans y prendre garde entre les mains des François: puisque le Comte de Vandôme Gouverneur de Picardie qui avoit donné le rendez-vous dans Peronne à cinq cens Lances, à trois mille hommes de pied François, & à quatre mille Alemands, devoit attaquer les Imperiaux par devant dans le même temps que Fleurangés qui avoit assemblé dans les Ardennes trois cens hommes d'armes, &

1523. cinq mille Liegeois passeroit entre Avesnes & Guise, & les chargeroit par derriere. Mais le Roy écrivit à Bossu, en luy renvoyant son Courier qu'il vouloit être de la partie, & prit la poste pour arriver dans Peronne à point nommé. La marche de Sa Majesté ne pût être celée à cause de la multitude de ceux qui couroient avec elle ; & Fiennes en étant averti se douta du dessein du Roy, & ne sortit point d'Avesnes, supposant que l'entreprise de Guise étoit ou double, ou découverte. Le Roy fâché d'avoir fait perdre à son Armée l'occasion de ruïner celle des ennemis, renvoya les troupes de Fleuranges pour couvrir la frontiere de Champagne, & commanda de ravitailler Teroüanne que les Imperiaux avoient réduite à l'extremité. Fiennes fut obligé de se mettre en campagne pour l'empêcher ; mais il courut un danger de se perdre aussi grand que celuy qu'il venoit d'éviter, parce que son Infanterie se mit en fuite à la veuë des François, qui l'eussent taillée en pieces, sans la résolution déterminée de Dives Officier experimenté Lieutenant general des Flamans, qui soûtint l'attaque avec cinq cens chevaux, &

donna le loiſir aux ſiens de faire leur 1525.
retraite. Il ne les pût neanmoins empêcher de ſe débander le lendemain ; & la France pouvoit faire de grandes conquêtes dans les Païs-bas, ſi le Roy qui ne penſoit qu'à recouvrer le Duché de Milan n'eût tiré ſes forces de Picardie pour leur faire prendre le chemin de Lion. Son deſſein étoit de ſe mettre à leur tête, & de les mener vers les Alpes, s'il n'en eût été détourné par un accident qui doit être icy repreſenté dans toutes ſes circonſtances, parce qu'il eſt de nature à faire autant de pitié que d'horreur.

Encore que Charles de Bourbon Connétable de France fût ſecond Prince du ſang Royal, & que toute l'Europe connût ſa valeur, il étoit preſque autant redevable de ſon avancement à l'amour d'une Princeſſe & à la jalouſie d'un autre, qu'à ſa naiſſance & à ſon merite. La nature l'avoit fait ſecond des trois fils de Gilbert de Montpenſier & de Clarice de Gonzague; c'eſt-à-dire qu'il étoit ſorty de la ſeule branche de la Maiſon de Bourbon, qui a été malheureuſe. Son pere avoit perdu la vie & la reputation dans le Royaume de Naples, où Charles VIII. l'avoit laiſ-

1523. ſé Vice-Roy. Son frere aîné avoit rendu à ce même pere la vie qu'il tenoit de luy, en expirant de regret ſur ſon Tombeau; & ſon cadet avoit été tué à la bataille de Marignan. Quant à luy il ſe produiſit à la Cour ſur la fin du Regne precedent, lors que Claude de France ſe maria; & les parties de tournoy & de divertiſſement qui s'y firent, luy donnerent lieu de montrer toute ſa force & ſon adreſſe: mais il fut aſſez mal-heureux pour donner malgré luy de l'amour à Loüiſe de Savoye Ducheſſe d'Angoulême veuve du premier Prince du ſang Royal.

Cette fiere Princeſſe ne s'oppoſa ni à la naiſſance ni au progrez de ſa paſſion; ſoit qu'elle s'ennuyât de demeurer veuve, ou qu'en changeant de condition elle ne voulût point ſortir de la France, où elle étoit aſſurée d'avoir beaucoup de credit, lors que ſon Fils heritier preſomptif de la Couronne viendroit à regner. Mais cet amour ne fût pas reciproque, ſoit que le Comte de Montpenſier, c'eſt ainſi qu'on appela d'abord le Connétable, ne pût ſe reſoudre d'épouſer une femme qui avoit un fils preſque de même âge que luy, ſoit qu'il ſentît dans le fond de

son cœur une antipatie secrete pour el- 1523.
le, ou qu'enfin il apprehendât de donner de la jalousie à celuy dont il faloit étre beau-pere. La medisance a inventé une quatriéme raison qui ne peut être veritable, parce que Montpensier n'avoit pas encore la mauvaise opinion de la vertu de la Duchesse, qu'il publia depuis quand elle le fit priver de la principale fonction de sa Charge. Cependant comme il n'avoit point de bien pour soûtenir l'éclat de sa naissance, & qu'il n'étoit pas d'humeur à rien negliger de ce qui luy en pouvoit legitimement apporter, quoi qu'il fût d'une probité & d'une continence tout-à fait extraordinaire dans le Siecle où il vivoit; il répondit de sorte à l'affection de la Duchesse qu'elle ne desespera pas de le vaincre, nonobstant qu'elle s'apperçût bien de ne l'avoir pas touché.

Elle luy procura dans cette veuë le commandement de l'Armée de Guyenne où il fut heureux, & celuy de l'Armée d'Italie qu'il refusa par un pressentiment secret de la disgrace arrivée à celuy qui l'eut en sa place. La prudence qu'il avoit témoignée dans le

1523. discernement de ces deux emplois, augmenta sa reputation; & la Duchesse d'Angoulême l'eût élevé dés ce temps-là à la premiere dignité de l'épée, s'il n'eût été contraint par une necessité indispensable d'entrer dans des interests opposez à ceux de sa bienfaitrice.

Il y avoit à la Cour Anne de France Duchesse de Bourbon, fille de Loüis XI. sœur de Charles VIII. & belle-sœur de Loüis XII. Ceux qui ont le plus loüé cette Princesse n'ont point enchery sur son merite, mais ses belles qualitez étoient sujettes à deux défauts. Elle vivoit dans une admiration continuelle de sa propre personne, & dans un mépris universel pour toutes les autres Dames de quelque rang, ou de quelque merite qu'elles fussent; & pour dire le vray, s'il s'en trouvoit qui l'égalassent en beauté, il n'y en avoit aucune qui approchât de la force & de la delicatesse de son esprit. Elle n'avoit pas laissé de pretendre à la Regence sous la minorité du Roy Charles VIII. son frere; & de l'emporter sur le Premier Prince du Sang, qui fut depuis Loüis XII. quoi qu'elle n'eût épousé qu'un cadet de la Maison de Bourbon,

le

le Roy ſon pere n'ayant pas jugé à propos pour des raiſons d'Etat de la mieux marier. Elle avoit rangé les Factieux: ſoûtenu l'autorité Royale : conſervé le dedans de l'Etat ; & réüny la Bretagne à la Couronne. 1523.

Le Roy ſon frere devenu majeur touché des ſervices qu'elle lui avoit rendus, l'avoit maintenuë dans la direction principale des affaires, & Loüis XII. ſon Succeſſeur avoit cru par la même raiſon ne l'en devoir pas éloigner. Ainſi elle étoit encore dans le Conſeil, lors que la Ducheſſe d'Angoulême y entra aprés les nopces de ſon fils avec Madame.

Ces deux Princeſſes ſe broüillerent dés le premier jour; & Loüis XII. ne les pouvant accorder, aima mieux ſe declarer pour la mere de ſon gendre que pour ſa belle-ſœur. La Ducheſſe de Bourbon fut donc obligée de ceder à celle d'Angoulême, mais elle trouva bien-tôt l'occaſion de s'en vanger. Son mari étoit mort aprés avoir recüeilly la Succeſſion de la Maiſon de Bourbon; & ne luy avoit laiſſé qu'une fille appellée Suſanne, qui fut la ſource du plus grand procez

1523. qu'il y eût eu en France depuis plusieurs Siecles.

Le Comte de Montpensier qui étoit devenu l'aîné de la Maison de Bourbon, en pretendoit tous les biens en vertu d'une espece de Loy Salique, comme parloient les Jurisconsultes d'alors, ou pour mieux dire en vertu d'une Substitution ancienne & renouvellée de tems en tems dans les deux Maisons de Bourbon, *l'Archambault*, *& la Royale*, laquelle appelloit à leur succession de leurs biens les mâles plus éloignez au prejudice des plus proches femelles.

La Princesse Susanne au contraire se fondoit sur le Droit commun, & sur la Loy du Royaume, qui n'excluoient pas plus les filles des Maisons les plus illustres que celles des autres, d'heritier de leurs peres lors qu'elles n'avoient point de freres.

Le seul moyen d'éviter le procez étoit de marier ensemble les Parties; & la Duchesse de Bourbon qui avoit decouvert l'inclination de la Duchesse d'Angoulême, crut ne la pouvoir mieux traverser qu'en faisant entendre à Montpensier par des personnes

de confiance, qu'il ne tiendroit qu'à 1523.
luy d'épouser la Princesse de Bourbon.
L'artifice de cette proposition consistoit en ce que la Duchesse de Bourbon s'assuroit par là de gagner entierement Montpensier, & de l'ôter à son ennemie; puisque ce Prince qui s'étoit si long-temps défendu des charmes de la Duchesse d'Angoulême lors qu'il n'étoit pas marié, y résisteroit bien mieux aprés avoir épousé la Princesse de Bourbon.

Montpensier ne délibera point sur une proposition qui luy étoit doublement avantageuse. Car supposé que les biens de la Maison de Bourbon luy fussent adjugez par Arrest, il ne laisseroit pas d'être incommodé non seulement à cause que la dot, le doüaire, & le préciput de la Duchesse de Bourbon étoient tres-grands, Loüis XI. n'ayant rien oublié dans le contrat de sa fille pour rendre ses conventions plus avantageuses : mais encore parce que cette Duchesse avoit employé tout le gain qu'elle avoit fait durant sa regence, à payer les dettes de la Maison de Bourbon qui montoient à des sommes immenses, dont

1523. il faloit qu'elle fût rembourſée avant qu'on la dépoſſedât.

Il alla donc trouver le Roy Loüis XII. Il le pria de luy permettre de rechercher Mademoiſelle de Bourbon, & d'avoir la bonté de la demãder pour luy. Le Roy jugea cette alliance ſi neceſſaire, qu'il la fit conclure en trois jours. Sa Majeſté, les Princes, les Officiers de la Couronne, & quinze Evêques, ſignerent le contrat: Mais les plus ſçavans Juriſconſultes du temps qui l'avoient dreſſé, y oublierent une formalité dont le Chancelier Duprat ſçût bien depuis tirer avantage, en les convainquant d'ignorance dans les choſes dont ils avoient tâché de s'inſtruire durant toute leur vie. La Ducheſſe de Bourbon leur avoit permis de mettre les clauſes les plus favorables à Montpenſier; & ils crurent avoir pourvû à ſes intereſts autant que la prudence humaine pouvoit s'étendre en le faiſant reconnoître pour heritier unique & neceſſaire de la Maiſon de Bourbon, & en obligeant les mariez à ſe faire une donation mutuelle entre vifs de leurs autres biens, droits, & pretentions, de quelque nature

qu'ils fussent. Cependant ils ne pri- 1523.
rent pas garde qu'il s'en faloit deux ou trois mois que l'épouse n'eût l'âge necessaire pour engager ses biens ; & que pour suppléer à ce manquement en ce qui regardoit les effets civils, on devoit obtenir une Sentence. On leur reprocha depuis cette omission ; & ils s'en excuserent en disant qu'ils avoient bien prevû la difficulté, mais qu'ils n'y avoient point eu d'égard à cause que dans les mariages contractez en France la presence du Roy couvroit le défaut des conditions civiles, comme la presence de l'Evêque couvroit le défaut des conditions Ecclesiastiques.

La Duchesse d'Angoulême fut d'autant plus irritée de ces nôces precipitées, qu'elle avoit eu moins de loisir de les traverser. Elle fit des efforts extraordinaires sur elle-même pour dompter sa passion ; & lors qu'elle s'imagina d'avoir passé de l'amour à la haîne, elle choisit le Duc d'Alençen premier Prince du Sang pour servir d'instrument à sa vengeance. L'apparence y étoit d'autant plus grande, que ce Duc avoit un interest particulier dans l'affaire, à cause que Made-

1523. moiselle de Bourbon lui avoit été promise avant que Montpensier la recherchât; & que dans les sentimens d'honneur dont la Cour de France étoit alors prévenuë, Montpensier l'avoit offensé dans la partie la plus sensible, en épousant son accordée sans luy avoir demandé s'il persistoit dans la resolution de l'épouser ?

Mais la Duchesse d'Angoulême se trompa : car outre que le Duc d'Alençon n'étoit point homme à soûtenir une querelle contre Montpensier, il étoit ravy du mariage dont on pretendoit qu'il dût être fâché. Et de fait aprés avoir été accordé avec Mademoiselle de Bourbon lors qu'elle étoit encore au berceau, il avoit aimé Mademoiselle d'Angoulême fille de la Duchesse sans oser découvrir sa passion, de peur d'irriter les Princes de Bourbon qui se piquoient d'une delicatesse extraordinaire en matiere d'honneur, & qui étoient tous braves : Mais l'obstacle étant levé, il pensoit à rechercher Mademoiselle d'Angoulême, quand sa mere la luy fit offrir. Il l'accepta donc avec joye, & promit tout ce qu'on voulut contre Montpensier : car autrement la Du-

cheſſe d'Angoulême n'eut point employé toute l'autorité que la Nature & les Loix civiles luy avoient données ſur ſa fille, pour l'obliger d'épouſer un Prince qu'elle n'aimoit pas, & qui certainement n'étoit point aimable. 1523.

Mais aprés les nôces le Duc d'Alençon, ne crut pas devoir hazarder ſa perſonne pour contenter ſa belle-mere; & par un bonheur qu'il n'attendoit pas, il ne fut pas même ſollicité d'accomplir ſa promeſſe : car la Ducheſſe d'Angoulême ne demeura pas long-temps ſans s'apercevoir qu'elle aimoit encore Montpenſier; & qu'elle s'étoit trompée en prenant pour l'amortiſſement de ſa paſſion, le dépit ſous lequel elle s'étoit cachée.

Son inclination même ne fut pas exempte du deſtin commun des choſes violentes, qui redoublent leurs efforts à proportion de la reſiſtance qu'elles rencontrent, puis qu'elle aima d'autant plus Montpenſier, qu'elle ſe vit moins en état d'être aimée. Elle ne garda plus de meſures dans les bien-faits qu'elle luy pouvoit procurer; & la premiere choſe qu'elle demanda pour luy à ſon fils aprés qu'il

1523. eut monté ſur le Trône, fut l'épée de Connétable. Le nouveau Roy tout jeune & ſans experience qu'il étoit, ne pût d'abord s'y reſoudre; & s'en excuſa ſur le danger qu'il y avoit de mettre toutes les forces de l'Etat entre les mains d'un Prince, qui ſeroit capable de le renverſer s'il avoit autant d'ambition que de naiſſance & de merite. Mais les importunitez de la Ducheſſe d'Angoulême, & l'aſcendant qu'elle avoit ſur ſon fils, l'emporterent ſur la raiſon; & ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette conjoncture, ce fut que le Roy ſe laiſſa perſuader lors que ſa mere luy dît que pour meriter non ſeulement l'eſtime, mais encore l'admiration de ſes nouveaux Sujets, il étoit important de leur faire voir qu'il n'avoit ni la baſſe d'ame, ni la timidité de ſes quatre Predeceſſeurs, qui n'avoient oſé confier leur épée à des Princes de leur Sang de crainte de les redouter enſuite.

Montpenſier ne fut pas plûtôt Connétable qu'on ſe repentit de l'avoir fait tel. Sa femme accoucha d'une fille; a & le Roy luy fit l'honneur d'aller à Chantelle b pour la tenir ſur les fonds. Il y fut reçû par cinq cens Gentils-

a Dans les ceremonies du Bap-

hommes Feudataires de la Maison de Bourbon vétus de velours, la chaîne d'or au cou faisant trois tours, & montez à l'avantage. Ce luxe fut surpassé par celuy des festins, des tournois, des balets, & des mascarades; & le Roy s'en retourna piqué de jalousie, comme si le Connétable l'eût pretendu surpasser en magnificence.

1523.

tême de la fille du Conné-table.

b Place du Bour-bonnois.

Le dépit que Sa Majesté en avoit conçû éclata à la marche de Valenciennes, où le Duc d'Alençon importuna sa belle-mere de luy faire donner le commandement de l'avant-garde; & menaça de quitter l'Armée s'il ne l'obtenoit, sur ce qu'étant premier Prince du Sang, il ne pouvoit obeïr plus long-temps au second, sans prejudicier à son rang, & se rendre méprisable aux François dont il pouvoit devenir le Maître avant le Connétable.

Sa raison n'étoit pas sans replique; mais il étoit d'ailleurs si mal-heureux, qu'il meritoit bien qu'on soulageât ses vrais déplaisirs par un ombre d'honneur, qui ne devoit durer que quatre ou cinq heures. Sa femme qui étoit la plus spirituelle Princesse de son Siecle, ne pouvoit se resoudre à l'aimer,

1523. tant à cauſe de ſes mauvaiſes qualitez de corps & d'eſprit, que parce qu'elle avoit été contrainte de l'épouſer aprés avoir eu l'ambition de pretendre au Prince d'Eſpagne.

Ce mauvais ménage qui n'étoit connu que de la Ducheſſe d'Angoulême, la touchoit d'autant plus qu'elle en étoit cauſe. Il l'obligea de ſe faire violence, & de demander au Roy qu'il laiſsât mener l'avant-garde par ſon beau-frere. La pretention de la Ducheſſe étoit appuyée ſur deux raiſons; l'une que le Connétable n'y ſeroit pas beaucoup intereſsé, le Roy n'étant pas reſolu de donner bataille: l'autre que le Duc d'Alençon n'auroit que le nom de Chef, les ordres devant être donnez par le Mareſchal de Châtillon qui ſerviroit ſous luy en qualité de Lieutenant general. Mais elle s'abuſa dans la premiere de ſes conjectures; car le Connétable fut autant piqué de ce qu'on faiſoit faire par un autre le plus beau de ſa Charge, que ſi on luy eût ôté l'épée; & ce fut dans les premiers tranſports de ſon reſſentiment, qu'il luy échapa des paroles qui donnoient atteinte à l'honneur de la Ducheſſe d'Angoulême. Tant de perſonnes les

oüirent que la Ducheſſe en fut incon- 1523.
tinent avertie ; & comme elle ſe vantoit principalement d'avoir vêcu dans une grande continence, quoi qu'elle fût demeurée veuve à dix-ſept ans, elle ne put apprendre que celuy qu'elle aimoit le plus l'accusât de vice contraire, ſans employer tous les moyens que la raiſon & la vengeance luy inſpiroient pour le haïr. Mais ſoit que l'injure qu'elle venoit de recevoir ne fût pas plus forte qu'avoit été le dépit de voir ſon amant épouſer une autre perſonne ; ou que toutes les choſes qui devoient diminuer ſon amour contribuaſſent à l'augmenter, elle ne ceſſa pas d'aimer le Connétable le voyant ingrat, comme elle n'avoit pas ceſsé de l'aimer le voyant marié : mais on apperçoit quelquefois en amour auſſi bien que ſur la mer, un rayon d'eſperance au travers des plus effroyables tempêtes.

La femme du Connétable mourut en couches au mois de May mil cinq cens vingt-deux, & ne luy laiſſa point d'enfans. Le Chancelier Duprat n'en fut pas plûtôt averti, qu'il alla trouver la Ducheſſe d'Angoulême, & la felicita ſur ce que le Ciel venoit de

1523. faire naître l'unique conjoncture qui restoit pour exciter le Connétable à l'épouser par interest, puis qu'il avoit refusé de le faire par inclination. Il luy apprit ensuite qu'elle étoit la plus proche heritiere de la défunte, parce que la Connétable étoit fille de Pierre Duc de Bourbon, & la Duchesse étoit aussi fille de la sœur de ce Duc: D'où il conclut qu'il esperoit de luy en ouvrir la succession en donnant atteinte au contract de mariage du Connétable, & à l'ancienne substitution de la Maison de Bourbon.

Ce qui faisoit agir le Chancelier n'étoit pas tant le desir de plaire à la Duchesse, quoiqu'il n'en laissât passer aucune occasion, que l'envie de se vanger du refus qu'avoit fait le Connétable de l'accommoder d'une Terre en Auvergne proche de sa maison de Verrieres, où il étoit né. Cependant la Duchesse le remercia de mêmes, que si elle luy eût été redevable de tout le bon-heur qu'elle attendoit pour le reste de sa vie. Il se chargea de fournir les Memoires necessaires pour l'instruction du procez; & la Duchesse avant que de le commencer, voulut faire une derniere tentative sur

l'eſprit du Connétable. Elle ſe fondoit 1523.
ſur ce que ce Prince aimoit naturellement le bien & l'épargne, quoi qu'il fût magnifique dans les occaſions d'éclat; & que s'étant marié pour devenir riche, il pourroit bien ſe remarier pour conſerver ſes richeſſes. Elle employa pour le ſonder l'Amiral de Bonnivet, mais elle ne ſçavoit pas qu'il étoit le plus mal propre de tous les hommes qu'elle pouvoit choiſir pour luy rendre office; car encore qu'il eût toutes les qualitez neceſſaires pour negotier delicatement une affaire de cette nature, il y avoit pourtant deux raiſons qui euſſent obligé la Ducheſſe à jetter les yeux ſur un autre, ſi elle les eut connuës: l'une qu'il aimoit la Ducheſſe d'Alençon ſa fille; & que la vertu de cette Princeſſe au lieu de ſurmonter ſa paſſion en luy ôtant l'eſperance, luy avoit fait commettre des folies, leſquelles à la verité n'avoient point eu de ſuccez; mais elles ne devoient pourtant être pardonnées, ni à l'excez de ſon amour, ni à ſa qualité de favori, ſi le Roy n'eût eu plus de condeſcendance pour luy que de juſtice pour ſa ſœur. L'indulgence dont on avoit usé à ſon égard avoit bien cou-

1523. vert sa passion, mais elle ne l'avoit pas domptée; & comme il connoissoit parfaitement le Connétable, il prévoioit que si ce Prince épousoit la Duchesse d'Angoulême, il luy défendroit absolument de voir la Duchesse d'Alençon.

L'autre raison étoit que Bonnivet en qualité de favory du Roy ne travailloit qu'à la disgrace du Connétable, pour se faire donner en suite le commandement des Armées: bien loin d'augmenter le credit de ce Prince, & de l'affermir à la Cour en lui faisant épouser la mere du Roy. En quoi l'erreur de la Duchesse d'Angoulême étoit d'autant plus à plaindre, que cette Princesse passionnée avoit choisi Bonnivet pour son confident, & ne luy celoit aucune de ses plus secrettes pensées.

Il faut pourtant avoüer qu'encore que Bonnivet eût été bien intentionné pour le mariage dont on le prioit d'être mediateur, il n'en eût pas mieux réüssi: car outre qu'il trouva le Connétable si persuadé de la justice de sa cause, qu'il ne faisoit que rire de tout ce qu'on luy disoit au contraire; la Reine venoit de luy témoigner

qu'elle souhaitoit qu'il épousât Renée 1523.
de France sa sœur. Renée possedoit tous les avantages de l'esprit au defaut de ceux du corps; & ses biens devoient être fort grands, puisqu'il luy apartenoit le tiers des Terres Allodiales de la Maison de Bretagne. Le Connétable prévenu de cette esperance, renvoya Bonnivet avec un refus; & la Duchesse d'Angoulême n'en pouvant penetrer la cause, permit au Chancelier de faire intenter en son nom, & de poursuivre le procez de la succession de Bourbon.

Montholon fameux Avocat plaida la cause du Connétable avec tant de force, que le Roy le jugea depuis digne d'être Garde des Seaux de France, quoi qu'il eût parlé contre luy. Il representa que la Loy Romaine *Voconia*, qui excluoit des successions les plus proches femelles lors qu'il y avoit des mâles de même nom, quoy que plus éloignez, étoit en usage dans la Maison de Bourbon avant qu'elle fût entrée dans la Maison Royale; & que par Arrest du Parlement prononcé en presence de Philippe Auguste en mil deux cens treize, la Comtesse de Forcalquier fille du Comte de

1523. Bourbon avoit été privée de la succession de son pere, & le fils de son oncle paternel appellé & mis en possession par la seule preference du sexe. Que Beatrix n'avoit apporté le Bourbonnois à Robert de France Comte de Clermont son mari, que parce qu'elle étoit restée seule de sa branche dans la Maison de Bourbon, tous les mâles en étant morts, excepté le Compte Archambault son pere incapable d'avoir d'autres enfans, qui l'avoit mariée au Comte de Clermont à deux conditions; l'une que ce Comte quitteroit le nom de son Apennage pour prendre celuy de Bourbon: l'autre que l'exclusion des plus proches femelles en faveur des mâles plus éloignez, auroit le même lieu dans la seconde Maison de Bourbon qu'il alloit commencer, qu'elle avoit eu dans la premiere. Qu'en mil quatre cens trois Loüis II. Duc de Bourbon mariant Jean son fils unique avec Marie de Berry fille de Jean de France oncle du Roy Charles VI. [a] il fut stipulé dans le contract que les Duchez de Bourbonnois & d'Auvergne, & les Comtez de Clermont & de Forest, apartiendroient seulement aux mâles

[a] Tous ces contrats sont inserez dans le premier Manusc.

mâles qui sortiroient de ce mariage 1523.
suivant les anciennes Substitutions de
la Maison de Bourbon; & par un Acte
public datté du jour du contract, le
même Loüis II. appella les Rois de
France à la succession du Duché de
Bourbonnois & du Comté de Clermont, si la Ligne masculine de son fils venoit à manquer. L'Acte fut accepté & confirmé par Charles VI. & mêmes par les mariez lors qu'ils furent majeurs; & Charles VII. aprés l'avoir approuvé prit un tel soin de le faire ratifier par les enfans qui vinrent de ce mariage, que Loüis de Montpensier ayeul du Connétable n'ayant pas encore l'âge requis, Charles son frere aîné se rendit sa caution, & s'engagea à tirer son consentement aussi-tôt qu'il auroit vingt-cinq ans. Que Pierre Duc de Bourbon fils de Charles & Gilbert de Montpensier pere du Connétable, avoient renouvellé par une convention passée devant les Notaires de Chinon, celles de leurs Ancêtres; & que trois ans aprés le même Pierre étant decedé sans laisser qu'une fille; & Anne de France sa veuve s'étant voulu mettre en possession des biens de la Maison de Bour-

...crit des titres de la Maison de Bourbon dans la Bibliotheque du Roy.

1523. bon comme tutrice de sa fille, Charles de Bourbon depuis Connétable s'y étoit opposé, & avoit demandé main-levée de la succession. Sur quoi Loüis Douze pressé de se declarer, avoit avoüé publiquement qu'il tenoit la pretention de Charles de Bourbon pour mieux fondée : & dit en particulier à la veuve qui étoit sa belle-sœur, qu'elle ne pouvoit autrement conserver les droits de sa fille, qu'en la donnant pour femme à sa partie : d'où s'étoit ensuivi le mariage du Connétable, & les clauses de son contrat qui luy étoient si favorables.

Poyet pour la Duchesse d'Angoulême, dit qu'il ne paroissoit par aucune marque d'antiquité que la premiere Maison de Bourbon eût eu rien de particulier en ce qui regardoit les successions ; & que quand elle auroit voulu s'exempter en cet Article de la Loy generale du Royaume qui preferoit les plus proches femelles aux mâles plus éloignez, elle ne l'eût pû sans le consentement des Rois, qu'on devoit presumer n'avoir point été donné, puis qu'il n'en étoit fait aucune mention dans l'Histoire, ni dans les Actes publieques. Que la Comtesse de For-

calquier n'avoit été desheritée, que 1523.
pour les causes pour lesquelles il est permis dans le Droit aux peres de frustrer leurs enfans de leur succession; ce que l'on devoit croire avec d'autant plus de fondement, que l'Arrest de mil deux cens treize ne contenoit aucun sujet particulier d'exheredation, ce qui marquoit assez qu'elle s'étoit faite dans les formes ordinaires: au lieu que s'il y eût eu une cause singuliere tirée du privilege pretendu de la premiere Maison de Bourbon, on n'eût pas manqué de l'exprimer dans le même Arrest. Qu'il faloit bien que la seconde Maison de Bourbon eût absolument ignoré cette espece de Substitution, puis qu'il n'en étoit parlé ni dans le contract de mariage de Robert de France avec l'heritiere de la premiere, ni dans l'érection du Bourbonnois en Duché [a] : cependant c'étoit là les deux lieux où il étoit necessaire d'en faire mention, & où l'on n'auroit pas oublié de le faire si elle eût été connuë. Qu'on ne pouvoit nier que Loüis II. de Bourbon n'eût eu quelque dessein de l'établir, en mariant son fils avec la fille du Duc de Berry : mais comme il n'y avoit apor-

a Tous ces Actes se trouvent dans le Thresor des Chartes.

1523. té aucune des formalitez requises, sa disposition étoit nulle. Car en premier lieu elle avoit été faite sans y appeller la branche de Vendôme qui y avoit interest; & en second lieu le consentement des Rois Charles VI. & Charles VII. n'avoit point été verifié au Parlement: outre que le Duc de Berry qui avoit contracté pour sa fille, comme le Duc de Bourbon pour son fils, n'avoit pas crû être obligé de l'executer, puis qu'il avoit fait ensuite un acte [a] par lequel il entendoit que la meilleure partie des choses qu'il avoit données à sa fille retournassent aprés sa mort à la Couronne. Que la convention de Chinon n'étoit pas moins defectueuse; puis que de huit Princes qu'il y avoit alors dans la Maison de Bourbon, deux avoient traité d'une affaire commune, à l'insçû des autres six & de la Cour. Que la conduite du Roy Loüis XII. n'étoit pas tant fondée sur le Droit, que sur le desir qu'avoit témoigné ce bon Prince en toutes rencontres de maintenir les anciennes Maisons dans leur lustre; & qu'enfin le mariage du Connétable ne devoit non plus être consideré, que s'il n'eût jamais été; puis

[a] Cet Acte est inseré dans le premier Volume des Titres de la Maison de Bourbon.

que la Princeſſe Suſanne n'avoit point 1523.
eu de diſpenſe d'âge, & ne s'étoit point faite rehabiliter avant ſa mort.

Ce plaidoyé n'avoit ni la force ni la ſolidité du premier; & n'étoit preſque fondé que ſur des raiſonnemens negatifs, auſquels on ne devoit pas avoir plus d'égard en Juriſprudence qu'en Philoſophie. Cependant il ne laiſſa pas d'éblouïr la plûpart des Juges; ſoit qu'ils fuſſent prevenus de la bonne foy du Chancelier, qui avoit fourni à Poiet tant de nullitez imaginaires; ſoit qu'ils apprehendaſſent de le choquer, en ne favoriſant pas le party pour lequel ils le voyoient ſolliciter avec tant de paſſion; ou qu'enfin il leur eût promis de les faire rembourſer des douze cens écus qu'ils avoient payez de leurs Charges.

On ne differa de prononcer l'Arreſt qu'à la ſollicitation de la Ducheſſe d'Angoulême, qui voulut avoir le loiſir de faire ſes derniers efforts ſur l'eſprit du Connétable pour le porter à l'épouſer. Elle luy fit remontrer par les amis qu'il avoit dans le Parlement que ſa cauſe étoit déplorée, & qu'il alloit être le plus pauvre Prince de l'Europe. Mais ces deux fâcheuſes

1523. confiderations ne firent qu'augmenter la haine qu'il avoit déja pour sa partie ; & ce ne fut peut être que pour l'irriter davantage, qu'il fit demander au Roy la Princesse Renée de France sa belle sœur.

Le refus que Sa Majesté luy en fit ne pouvoit être plus civil ; & l'on peut dire que si François Premier seconda le desir de sa mere, tout injuste qu'il étoit, il le fit de sorte que rien ne luy en pouvoit être imputé ; puis qu'il paroissoit que l'obstacle venoit tout entier du côté de la Princesse Renée, qui ne pouvoit disoit-elle, épouser un homme qu'on alloit dépoüiller. Le Connétable dissimula le ressentiment qu'il en eut, & demeura durant quelque temps dans une immobilité, qui fit croire à la Duchesse qu'il luy faloit encore donner une attaque. Elle engagea Bonnivet à bâtir sur la Terre dont il portoit le nom, un Château superbe en un lieu si proche de celuy de Châtelraud qui appartenoit au Connétable, qu'il le dominât absolument. Bonnivet obeït avec joye ; & le Connétable avoüa depuis qu'il n'avoit jamais été si touché que de l'effronterie de ce favory, qui pour le

braver élevoit une eſpece de Citadel- 1523.
le ſur un Fief qui relevoit de luy : & de fait il commença bien-tôt aprés de prêter l'oreille aux Emiſſaires de l'Empereur, qui luy remontroient qu'il étoit temps qu'il cherchât un établiſſement hors du Royaume, puis qu'on luy alloit ôter ceux que ces Ancêtres luy avoient laiſſez au dedans. Adrien de Croy Comte de Rœux, premier Gentil-homme de la chambre de l'Empereur, traverſa la France déguiſé en Païſan, & arriva de nuit à Chantelle, où il fut logé dans un appartement joignant celuy du Connétable. On ne ſçait pas s'il y demeura long-temps, ni pourquoi le Connétable le fit paſſer de-là à Montbriſon ; mais il eſt certain que ce fut en ce dernier lieu, que le Traité ſe conclut en preſence de Saint-Valier Gentil-homme de l'illuſtre Maiſon de Poitiers. [a] Il portoit que l'Empereur entreroit en France par le Languedoc avec une Armée puiſſante, auſſi-tôt que le Roy ſeroit de-là les Alpes ; & que le Connétable feroit en même temps revolter les Provinces de ſon Apennage, & ſe mettroit à la tête de ſes amis, par le moyen deſquels il promettoit d'aſſem-

[a] Dans le procez de Saint Valier en 1523.

1523. bler jusqu'à dix mille hommes de service : Que le Baron Porvilier l'iroit joindre en Auvergne, avec quatorze mille Alemans qui étoient déja dans la Franche-Comté, & qu'avec ce renfort il faciliteroit à l'Empereur la Traverse du chemin depuis les Pyrenées jusqu'aux Alpes, & l'enlevement du Roy qui seroit alors pris comme dans un defilé, & conduit à Chantele pour y recevoir le traitement qu'il plairoit au Connétable : Que les Anglois descendroient aussi à Calais pour s'emparer de la Picardie, & que le Connétable épouseroit Elonor sœur aînée de l'Empereur, & veuve du Roy de Portugal : Que cette Princesse auroit pour sa dot le Comté de Bourgogne, & les pretentions de son frere sur le Duché de même nom, dont le Connétable esperoit de se mettre en possession sans violence, parce que Aymar de Roye Gouverneur de Dijon s'étoit engagé à luy livrer cette Ville : Que l'Empereur en faisant le mariage declareroit sa sœur heritiere universelle des Maisons de Bourgogne, d'Austriche & d'Espagne, suppose que son frere & luy moussent sans enfans ; & que le jour des nôces le Connétable seroit créé Roy de

de Bourgogne, en joignant au Duché 1523.
& Comté de ce nom, les Provinces de Baujolois, de Foreſt, d'Auvergne, du Bourbonnois, & de la Marche.

Mais comme le pouvoir de Rœux n'étoit exprimé qu'en termes generaux, & qu'il y avoit lieu de craindre que l'Empereur ne deſavoüât ſon Miniſtre aprés que le Connétable auroit levé le maſque, ce Prince envoya ſecretement en Eſpagne la Mote des Noyers pour faire ratifier le Traité à l'Empereur; & ce fut durant ce voyage que la Doüairiere de Bourbon pouſsée de dépit contre la Ducheſſe d'Angoulême, & de regret de voir dépoüiller ſon gendre, l'alla trouver à Chantele où il étoit retourné; & luy dit qu'elle venoit luy rendre l'office de veritable mere en luy découvrant un moyen infaillible de rétablir ſes affaires. Ce moyen conſiſtoit en ce que le Roy Loüis XI. en mariant ſa fille au frere puiné du Duc de Bourbon, avoit ſtipulé par un acte en bonne forme, quoi qu'il fût demeuré caché, qu'en cas que cette Princeſſe ſurvêcût à ſon beau-frere, & à ſon mary, & qu'elle n'eût point d'enfans, elle heriteroit de tous leurs biens. D'où il

1523. s'ensuivoit que si la Duchesse d'Angoulême acquiesçoit à cet acte, elle se priveroit de la succession qu'elle pretendoit ; & si elle le contestoit, elle n'en seroit pas moins frustrée, puis qu'elle ne le pourroit combattre que par la Substitution de la Maison de Bourbon, ce qui remettroit le Connétable dans tous ses droits. La Doüairiere ajoûta, & fit voir par des papiers authentiques qu'elle mit entre les mains du Connétable, qu'elle avoit dégagé de ses propres deniers la plûpart des Terres de la Maison de Bourbon; & que les autres luy étoient tellement hypothequées pour sa dot & pour ses conventions, qu'encore que la succession fût adjugée à la Duchesse d'Angoulême, elle seroit contrainte de l'abandonner, comme étant plus onereuse que profitable, à cause des sommes immenses qu'il faudroit payer entierement avant que d'en joüir. Cette Doüairiere fit ensuite une donation entre-vifs au Connétable de tous ses biens sans distinction & sans reserve, & le subrogea en tous ses droits. Mais elle n'avoit pas pris garde qu'on avoit inseré dans son contract de mariage, une clause qui sem-

bloit déroger à ce qu'elle venoit de 1523.
faire pour le Connétable : car le Roy
Loüis XI. son pere par une subtilité
en matiere d'affaires domestiques in-
connuë à ses Predecesseurs, avoit pre-
tendu gagner en mariant ses filles, au
lieu qu'il en avoit toûjours coûté aux
Rois Tres-Chrétiens en mariant les
leurs. Il est étonnant que les écrivains
de sa vie n'ayent pas raporté ce trait
dans toute son étenduë, puis qu'il ser-
voit plus que tous les autres ensemble
à former son veritable caractere ; &
l'on ne le met icy, que parce qu'il est
absolument necessaire pour l'éclairciſ-
sement de cette Histoire.

Il y avoit dix-neuf ans que Jean II.
Duc de Bourbon avoit épousé Jeanne
de France fille du Roy Charles VII.
sans en avoir eu aucun enfant, & tou-
tes les apparences alloient à persuader
qu'il n'en auroit pas plus dans la sui-
te. La succession de la Branche Roya-
le de Bourbon regardoit en ce cas
Pierre, Sire de Beau-jeu frere puîné
de Jean ; mais Pierre pour être riche
en esperance, ne laissoit pas d'estre en
effet le Prince le plus pauvre de son
siecle. Son frere aîné extraordinaire-
ment ménager, comme l'avoient été

1523. jusques-là tous les Bourbons, ne luy avoit donné qu'une legitime tres-petite, & ne pouvoit être persuadé d'y rien ajoûter. Loüis XI. y supplea à la verité par la dote de sa fille; mais c'étoit en la maniere qu'il avoit accoûtumé de donner des appointemens aux Princes de son Sang, c'est-à-dire beaucoup au dessous du besoin qu'ils en avoient; & de plus avec cette precaution maligne qu'il donnoit en même temps & aux mêmes personnes, des commissions qui les obligeoient à dépenser beaucoup plus qu'elles ne recevoient. Tel avoit été l'emploi de Pierre de Beau-Jeu pour ranger à la raison le Comte d'Armagnac; parce qu'il étoit à la verité tres-honorable & tres-digne de luy, de dompter un puissant Seigneur de Gascogne qui avoit engagé dans son parti les Anglois & les Bourguignons, & qui avoit fait revolter une partie de la Guienne contre Sa Majesté Tres-Chrétienne. Mais d'ailleurs Beau-Jeu s'étoit tellement incommodé dans cette guerre, que l'opinion commune étoit qu'il devoit plus qu'il n'avoit de bien. Et de fait il ne trouvoit plus à emprunter; & il alloit être hors de

service, lors que Loüis XI. par une disposition d'autant plus judicieuse qu'elle paroissoit moins l'être, le choisit pour son gendre. Sa Majesté ne luy en parla pas neanmoins d'abord; mais elle luy fit dire par des personnes de qualité qui meritoient qu'on leur ajoûtât une entiere foy, que s'il vouloit épouser Anne de France fille aînée du Roy son Maître, sa recherche seroit agreée, à condition que le contract fût chargé de cette clause, que tous les biens des deux époux seroient réünis à la Couronne en cas qu'ils n'eussent point d'enfans, ou qu'ils n'eussent que des filles. [a] 1523.

Les Historiens conviennent presque tous que Beau-Jeu avoit peu d'esprit; & la preuve qu'ils en apportent, est qu'il laissa depuis sa femme gouverner le Royaume à sa fantaisie durant la minorité du Roy Charles VIII. sans y prendre aucune part. Mais ce que l'on va dire montre évidemment qu'il étoit plus spirituel que l'on a crû, ou que son conseil étoit plus rafiné que celuy du Roy; & que s'il ne se mêla point de la Regence de Charles, ce fut par condescendence pour sa femme; ou parce qu'ayant assez de lumie-

a Dans le Contract de mariage de Pierre de Bourbon.

1523. re pour connoître qu'elle en avoit encore plus que luy, il ne voulut pas luy faire le tort de partager avec elle une Administration, dont il étoit persuadé qu'elle s'acquitteroit beaucoup mieux, s'il n'y avoit qu'elle qui s'en mêlât.

Quoi qu'il en soit Beau-Jeu ne s'arrêta pas tant à l'honneur qu'on luy faisoit en luy destinant la fille aînée du Roy, qu'aux avantages solides qu'il en tireroit. C'étoît alors la coûtume de donner pour la dot des filles de France cent mille écus en argent comptant, & le contract de mariage de celle dont il s'agit le porte en termes exprés. Cette somme suffisoit pour acquitter toutes les dettes de Beau-Jeu ; & pour donner courage à ses creanciers de luy prêter de nouveau, afin qu'il parût dans les belles occasions avec un éclat convenable à la qualité de gendre du Roy. Il se promettoit de trouver un jour dans les coffres de son frere plus qu'il ne faudroit pour payer ce qu'il dépenseroit à l'avenir, & de recüeillir toute la succession de la Maison de Bourbon sans aucune charge. Le seul inconvenient qu'il y avoit à craindre

étoit de fruſtrer ſes propres enfans 1523.
s'il n'avoit que des filles, & les autres
Princes du Sang de ſa branche ſi ſon
mariage étoit tout-à-fait ſterile : mais
outre qu'un mal éloigné comme ce-
luy-là ne l'emportoit pas dans l'idée
de Beau-Jeu ſur un bien preſent, le
remede qu'il y trouva fut ſi ſubtil qu'il
trompa le plus habile des hommes qui
étoit Loüis XI.

Il eſt vray que Sa Majeſté donna
ſans y penſer lieu à la ſupercherie ; &
qu'à force de trop rafiner, elle gâta
ce qu'elle mênageoit. Beau-Jeu con-
ſentit bien que l'on mît dans ſon
contract de mariage qu'en conſidera-
tion de l'honneur que Sa Majeſté luy
faiſoit de luy donner ſa fille aînée,
quoi qu'il ne fût que cadet de la Mai-
ſon de Bourbon ; il entendoit que s'il
ne ſortoit point d'enfans mâles d'elle
& de luy, tous les biens qu'il poſſede-
roit au moment de ſon decez fuſſent
ſans exception & ſans reſerve incor-
porez à la Monarchie Françoiſe : mais
il prit luy-même le ſoin d'y ajoûter
une clauſe dérogatoire par ces mots,
***entant qu'il touche ou pourra toucher le-
dit époux.***

L'artifice étoit merveilleux, puis

1523. que d'un côté il sembloit que l'intention de Beau-Jeu fût seulement de prejudicier aux filles qui naîtroient de luy, & de la fille aînée du Roy; & de l'autre côté le même Beau-Jeu laissoit à ses filles un pretexte plausible de poursuivre en Justice la rupture de l'acte qui les desheritoit, sur ce qu'il n'y avoit pas d'apparence que leur pere eût pretendu les exclure de sa succession par le même contrat où il avoit eu la precauton de la conserver à ses autres parens les plus éloignez sans distinction de mâles & de femelles, en declarant qu'il ne traittoit *qu'entant qu'il touchoit ou pouvoit toucher à sa propre personne*, c'est à dire en s'abstenant expressement de nuire à tout autre qu'à soy même.

Cependant la clause passa avec d'autant plus de facilité, que Loüis XI. avoit jugé à propos de ne pas assister au contract de mariage de sa fille. Il avoit supposé que sa presence fourniroit une cause legitime à son gendre, & aux autres Princes & Princesses de la Maison de Bourbon, d'aller protester sur le champ contre la violence secrete qui leur étoit faite; & de soûtenir un jour dans une conjoncture plus

favorable, que la vûë de Sa Majesté 1523.
leur avoit ôté la liberté de se plaindre hautement de l'injure qu'elle leur faisoit. Ce n'est pas que Loüis n'eût nommé les plus habiles de ses Ministres pour aider à dresser le contract, & pour veiller sur ce que l'on y pourroit insinuer à son prejudice : Mais les Ministres ne prirent pas garde à la derogation ; ou s'ils l'apperçûrent, ils n'en témoignerent rien, soit qu'ils ne l'estimassent pas suffisante pour annuler la donation, ou qu'ils ne voulussent pas être complices de ce qu'ils y trouvoient d'injuste.

Le Connétable fut d'autant plus surpris de la generosité de sa bellemere, qu'il s'y attendoit moins : mais il persista dans le dessein de se revolter ; soit qu'il prevît que sa Partie se voyant privée de la succession de Bourbon, employeroit l'autorité du Roy son fils pour se la conserver ; ou qu'il se sentît déja assez coupable pour ne pouvoir éviter la mort, si on venoit à sçavoir ce qu'il avoit conclu avec le Comte de Rœux : car il n'auroit pas plûtôt témoigné de se vouloir dedire, que l'Empereur en avertiroit le Roy, quand ce ne seroit que pour

1523. luy rendre inutile le premier Officier de la Couronne.

Ainsi devant les mêmes Notaires & les mêmes témoins qui venoient de signer la donation faite par la Doüairiere de Bourbon, ce Prince infortuné fit son testament ; & justifia par son endurcissement, qu'il n'est rien de si difficile que de se tirer du precipice où l'on tombe dés la premiere démarche qu'on fait vers le crime de Leze-Majesté. Le Connétable immediatement aprés avoir conclu son Traité avec l'Empereur, avoit envoyé des Gentils-hommes de sa Maison en divers lieux où il avoit des amis ; pour les engager adroitement dans son parti. L'un de ces Gentils-hommes appellé Leurcy eut ordre de parcourir la Normandie, où il visita les Seigneurs de Matignon & d'Argouges. Il les pria de se trouver un certain jour qu'il leur marqua dans la ville de Vendôme où ils seroient plus amplement informez de ce qu'il y auroit à faire, pour servir le Connétable. Matignon & d'Argouges s'imaginerent qu'il n'y avoit point d'autre mystere, sinon que le Connétable pretendoit qu'ils le suivissent en armes dans le Duché de Mi-

lan, où il alloit commander l'Armée François sous le Roy. Ils se mirent en équipage, & comparurent à l'assignation : mais au lieu de trouver comme ils esperoient le Connétable à Vendôme, ils n'y virent que Leurcy; qui leur ayant fait jurer sur les Evangiles qu'ils tiendroient secret ce qu'il leur alloit dire, ne leur découvrit pourtant des desseins du Connétable que ce qu'il faloit qu'ils en sçûssent pour servir à l'execution, & les renvoya chez eux pour gagner le plus de gens qu'il leur seroit possible. Un autre Gentil-homme appellé la Motte des Noyers qui avoit suivi le Comte de Rœux en Espagne, aporta la ratification de l'Empereur; & le Connétable aprés l'avoir cachée en terre dans une cassete au pied d'un arbre, manda le plus grand nombre de ses amis qu'il put, sous pretexte d'accompagner le Roy de-là les Alpes : mais ce fut en vain, parce que Matignon & d'Argouges s'étant confessez à Pâques à un Curé de leur païs d'avoir trempé dans une conspiration contre l'Etat, a Il leur ordonna de la reveler au Roy; & pour leur en montrer l'exemple, partit luy-même incontinent pour en

1523.

a Toutes ces procedures sont dans le Procés du Connétable.

1523. informer Brezé grand Senechal de Normandie. Matignon & d'Argouges se croyant perdus prirent la poste; & atteignirent le Roy à saint Pierre le Monstier, où ils se jetterent à ses pieds, & meriterent leur grace par une deposition exacte de ce qu'ils sçavoient de la negociation du Connétable avec l'Empereur.

Ce fâcheux avis qui deconcertoit les projets du Roy pour la Campagne prochaine, l'obligea de s'arrêter deux jours & demy à saint Pierre le Monstier, pour attendre quatre mille Alemans que Suffolc menoit de Picardie, car Sa Majesté n'étoit alors accompagnée que de quinze ou vingt Cavaliers. On luy conseilla de faire arrêter le Connétable, & de le mettre en lieu de seureté jusqu'à son retour; mais outre que son naturel repugnoit à cette violence, elle apprehenda que quatre mille Etrangers ne fussent pas capables d'enlever un Prince, qui aparemment se tenoit sur ses gardes au milieu de cinq Provinces qui luy appartenoient, & où il étoit extraordinairement consideré. Elle aima mieux tâcher de le ramener par douceur; & l'alla voir à Moulins où il feignoit

d'être malade, non pas tant à dessein 1523.
de tromper le Roy, que pour découvrir les veritables sentimens de Sa Majesté : car l'horreur de son crime l'avoit ébranlé jusques-là qu'il étoit resolu de ne rien executer de ce dont il étoit convenu avec l'Empereur, pourvû que le procez qu'on luy faisoit demeurât suspendu.

Il est à presumer que le Roy luy eût donné satisfaction, s'il eût penetré sa pensé ; mais Sa Majesté crut faire assez d'avance en luy disant aprés avoir commandé à tout le monde de se retirer, qu'elle étoit informée de sa negociation avec le Comte de Rœux, & du sujet pour lequel la Motte des Noyers étoit allé en Espagne. Que ces deux crimes étoient grands ; mais qu'elle ne doutoit point que le Connétable n'y eût été porté par un dépit dont il se repentiroit, aussi-tôt qu'il auroit sçû ce qu'on vouloit faire pour luy. Le Roy ajoûta en s'expliquant qu'il ne pouvoit empêcher sa mere de poursuivre le procez dans la fureur où elle étoit de se voir méprisée, mais qu'il offroit de donner au Connétable toutes les seuretez necessaires pour la

1523. restitution des biens qui luy seroient ôtez par Arrest.

Cette proposition toute genereuse qu'elle étoit, n'agrea point au Connétable pour deux raisons : l'une qu'elle donnoit à la Duchesse d'Angoulême tout l'avantage qu'elle pretendoit sur luy : l'autre qu'il n'y avoit point de voie juridique par laquelle il pût être rétably durant la vie de cette Duchesse, sans qu'elle en demeurât choquée; & qu'il étoit honteux d'attendre sa mort pour être revétu, & de demeurer cependant dans une entiere nudité. Il avoüa donc au Roy ce qu'il n'étoit plus en état de nier, & loüa le rare desinteressement de Sa Majesté, d'aimer mieux conserver le second Prince de son Sang, que de profiter d'une succession qui le regardoit. Le Roy croyant l'avoir persuadé, l'embrassa! luy jura qu'il oublirоit sa faute : le pria de travailler à sa guerison, & luy dît qu'il alloit à Lyon, où sa presence étoit necessaire pour faire avancer les troupes, & qu'il l'attendroit là. Le Connétable promit de s'y faire porter en litiere : Et de fait il se mit en chemin. Mais il reçût avis

à la Palice, que le Parlement de Paris 1523.
par les ſolicitations ſecrettes du Chancelier, avoit ordonné que les biens de la Maiſon de Bourbon ſeroient mis en ſequeſtre juſqu'à l'entiere deciſion du procez.

Le Connétable réduit par là dans l'impuiſſance de ſervir, feignit que ſon mal étoit acru de ſorte qu'il ne pouvoit plus endurer le mouvement de la litiere quelque doux qu'il fût; & s'adreſſant à Varty qu'il croyoit avoir été laiſsé auprés de luy pour eſpion ſous pretexte de l'accompagner, le conjura d'aller trouver le Roy pour luy repreſenter ſa foibleſſe. Varty n'oſa refuſer la commiſſion, de crainte de ſe rendre ſuſpect au Connétable. Mais il ne fut pas plûtôt en chemin que le Connétable retourna à Chantele, d'où il dépêcha l'Evêque d'Autun pour porter à la Cour des aſſurances écrites & ſignées de ſa main, que ſi on vouloit caſſer l'Arreſt du Parlement qui ordonnoit le Sequeſtre de ſes biens, par un Arreſt contraire du Conſeil, & donner une remiſſion en bonne forme de tout ce qu'il pouvoit avoir commis contre l'Etat, il ſerviroit deſormais avec la même fidelité,

1523. qu'il avoit témoignée avant que la mere du Roy l'eût jetté dans le desespoir. Mais Varty & l'Evêque n'étoient pas encore arrivez à Lyon, quand la Duchesse d'Angouléme, & le Chancelier, furent informez par les Emissaires qu'ils entretenoient auprés du Connétable, qu'il retournoit à Chantele; & ne doutant plus que ce ne fût pour s'enfuïr ou pour commencer la guerre civile, ils presserent tellement le Roy, qu'il envoya le Bâtard de Savoye & le Mareschal de Chabannes avec quatre cens Lance, & quatre mille hommes de pied, pour l'assieger dans Chantele, & pour se saisir en toute maniere de sa personne.

Le Bâtard & le Mareschal s'avancerent avec tant de precipitation qu'ils rencontretent l'Evêque d'Autun à la Pacaudiere, qui n'est qu'à deux lieuës de la Palice, & le firent prisonnier; mais un de ses domestiques échapa, qui courut à toute bride avertir le Connétable de ce qui venoit d'arriver à son Maître. Ce Prince jugeant par la detention de l'Evêque qu'il n'y avoit plus de mesure à garder avec la Cour, partit incontinent avec ce qu'il avoitde suite, & marcha toute la nuit

pour

pour aller à Herman, Place de la haute Auvergne dont Henry Arnauld [a] Gentil-homme de sa maison étoit Gouverneur. Il y arriva au point du jour le huit de Septembre mil cinq cens vingt-trois, & fit reposer son train. Il alla luy-même au plus fort du sommeil des siens, éveiller Pomperan, & Montagnac d'Estansanes; & les tirant à part leur dît qu'il vouloit aller dans le Comté de Bourgogne, & qu'il avoit besoin de l'un d'eux pour l'accompagner dans sa fuite, & de l'autre pour la favoriser. Pomperan luy étoit redevable de la vie; car aprés avoir tué en duel à Amboise Chisay le plus fameux galand de la Cour, il s'étoit sauvé par l'adresse du Connétable, & par l'escorte qu'il luy avoit donnée, & depuis le Connétable avoit obtenu sa grace.

1523.

a Trisayeul de Monsieur de Pomponne.

Estansannes avoit toute la confiance de ce Prince; & rien ne s'étoit passé avec la Doüairiere de Bourbon, ni avec les Etrangers, qui ne fût écrit ou signé de sa main. Comme il y avoit plus de danger de demeurer avec le Train que de suivre le Connétable, aussi la seule contestation de ces deux Gentils-hommes fut à qui resteroit,

1523. & le sort la decida en faveur d'Estansannes. Il étoit vigoureux & capable d'une longue fatigue, quoi qu'il fût entré dans sa quatre-vingtiéme année: Il s'étoit toûjours opposé au dessein du Connétable : Il accusoit la Motte des Noyers, & l'Evêque d'Autun, [a] de luy avoir perverty l'Esprit : Il ne l'avoit servy qu'à contre-cœur dans une negociation dont il prevoyoit assez les fâcheuses suites. Cependant il ne laisse pas de feindre qu'il étoit le Connétable, & de se coucher dans son lit jusqu'à deux heures avant le jour, qu'il sortit d'Herman aux flambeaux vétu des habits de son Maître, & monté sur son cheval à la tête de l'équipage. Il le contrefit jusqu'à ce que voyant que la lumiere l'alloit decouvrir, il s'arrêta & dît à ses compagnons en pleurant que le Connétable étoit party. Il leur fit les excuses de ce Prince, & les congedia de sa part. Ensuite il alla seul & par des sentiers detournez se cacher dans le Château de Puyguillon en Bourbonnois, où il demeura quinze jours; & se faisant raser la barbe qu'il portoit aussi longue que les cheveux, il passa travesti en Prêtre dans le Comté de Bourgogne,

[a] Dans le procez de l'Evêque d'Autun.

d'où le Connétable l'appella pour luy 1523.
donner le Gouvernement du Château de Milan.

Ce mal-heureux Prince avoit pris auparavant la même route avec Pomperan, sans autre precaution que celle qu'Arnaud luy avoit suggerée de monter sur des chevaux ferrez à rebours. La ruse coûta cher à Arnaud, puis que le Bâtard de Savoye & Chabannes qui avoient en vain poursuivi le Connétable s'en étant enfin apperçûs, allerent chez le Mareschal qui avoit ferré les chevaux, le contraignirent de leur avoüer la verité; coururent à la maison d'Arnaud, & ne l'ayant pas trouvé, parce qu'il avoit suivi le Connétable, ils la pillerent. Le Connétable arriva sans obstacle à Dole, d'où il passa en Italie, & visita le Marquis de Mantoüe son cousin germain.

Son dessein étoit de s'embarquer à Genes pour l'Espagne, s'il n'eût été arrêté à Plaisance par Lanoy qui venoit d'être declaré General des troupes Confederées au défaut de Colonne, que le grand âge, & l'amour de la plus belle fille de Milan [a] avoit épuisé de forces. Il n'y eut rien d'ar-

[a] La Signora Clarice.

1523. rêté dans les premieres conferences du Connétable & de Lanoy, parce que d'un côté Lanoy n'avoit point encore reçû d'ordre sur le sujet du Connétable, & de l'autre côté le Connétable persistoit dans la resolution d'aller trouver l'Empereur. Mais enfin le Comte de Rœux renvoyé d'Espagne vers luy, arriva; & luy porta les asseurances écrites & signées de la propre main de l'Empereur, que le Traité de Chantelle, sur la foy duquel il étoit sorti de France, seroit executé dans toute son étenduë; & qu'on luy donnoit le choix de passer en Espagne où il devoit épouser la Reine doüairiere de Portugal, ou de demeurer en Italie où il commanderoit les Armées des Confederez: mais on avoit dit à l'oreille au Comte de Rœux de mettre tout en œuvre pour persuader le Connétable de s'arrêter dans le Duché de Milan, parce que l'Empereur ne luy vouloit donner sa sœur qu'aprés avoir tiré tout le fruit qu'il s'étoit promis de sa rebellion.

Le Comte de Rœux qui connoissoit le foible du Connétable, luy dît que sa bonne fortune l'avoit amené tout exprés pour l'empêcher de commet-

tre une faute irreparable en faiſant voile du côté d'Eſpagne : Qu'il devoit éviter ſur toutes choſes de ſe preſenter à l'Empereur & à ſa Maîtreſſe dans la poſture d'un Prince dépoüillé ; & qu'il faloit attendre que ſa valeur l'eût remis en poſſeſſion des Provinces de ſon Apennage qui devoient être érigées en Royaume, afin d'obliger l'Empereur à le recevoir avec plus de joye pour beau-frére, & la Reine de Portugal pour mary. 1523.

a Le Connétable répondit avec ſa franchiſe ordinaire, que ç'avoit d'abord été ſon deſſein : mais que deux de ſes amis b l'ayant decelé au Roy plûtôt qu'il ne penſoit, il avoit été réduit à prendre d'autres meſures. Le Comte repliqua que cet accident ne devoit pas retarder ſon entrepriſe ; quoi qu'il l'eût renduë plus difficile ; & qu'il y avoit déja plus de quatorze mille hommes de pied Alemans dans le Comté de Bourgogne, qui n'attendoient que d'être renforcez par un corps de Cavalerie pour entrer dans le Duché de méme nom : Qu'il pouvoit s'aller mettre à leur tête ; & que pour peu de François qui le joigniſſent, il ſeroit aſſez fort pour entrer

a Dans la seconde negociation du Connétable avec le Comte de Rœux.

b Matignon & d'Argouges.

1523. dans les Provinces de son patrimoine, & pour les faire declarer contre le Roy; vû principalement que le Roy d'Angleterre attaqueroit en même temps la Picardie, & les Espagnols mettroient le siege devant Fontarabie.

Ce discours accompagné d'une infinité de déferences & de caresses, arrêta le Connétable à Genes, & l'obligea d'envoyer dans le Comté de Bourgogne la Motte des Noyers, qui l'avoit joint à Dole avec Arnaud, le Pelloux, & quelques autres Gentilshommes François. La Mote devoit commander en qualité de Lieutenant general les Troupes assemblées dans cette Province, & le Connétable n'avoit promis de le suivre qu'aprés qu'il seroit entré en France, & qu'il y auroit fait quelques progrez. Le fin de ce retardement consistoit en ce qu'il y auroit eu de l'imprudence à se mettre en compromis, avant que d'être assuré du nombre & de la qualité de ceux qui se declareroient pour luy dans le Duché de Bourgogne. Mais les amis qui luy restoient dans cette Province avoient été tellement intimidez par la prison de saint Valier à qui la beauté de sa fille sauva la vie, d'Aymar de

Prie, & de plusieurs autres Compli- 1523.
ces du Connétable dont on instruisoit
le procez, qu'ils n'oserent monter à
Cheval; & la Mote des Noyers aprés
avoir pris Coiffi dans le territoire de
Langres, & Monteclair entre Chaumont & Joinville, fut attaqué par la
Cavalerie du Comte de Guise Gouverneur de Champagne & de Bourgogne qui défit une partie de ses
troupes à Château-neuf. La galanterie eut part à cette belle action. Le
Comte de Guise mit la Duchesse de
Lorraine sa belle-sœur, & la Comtesse sa femme, en un lieu d'où elles
pouvoient voir le combat sans être
offensées, & leur donna de cette sorte le divertissement de la défaite des
Alemans. Les autres particularitez de
cette bataille n'ont point été laisées
par écrit; & tout ce qu'on en sçait est
que le Comte de Guise pour rendre sa
victoire complete, ajoûta l'industrie
à la valeur. Il débaucha avec d'autant plus de facilité ceux qui s'étoient
sauvez de la bataille, que l'Empereur
n'avoit pû leur payer qu'une seule
montre.

Ce succez qui venoit d'étoufer en
France les semences de la guerre civi-

1523. le, fit hâter la condamnation du Connétable. On luy envoya demander l'épée & l'Ordre de ſaint Michel; & ſa réponſe fut que l'épée luy avoit été ôtée à Valenciennes, lors qu'on avoit donné le commandement de l'avant-garde Françoiſe au Duc d'Alençon, & qu'il avoit laiſsé le collier ſous le chevet de ſon lit à Chantele. Il fut dégradé de ſa Charge & de ſa qualité : ſa dépoüille fut partagée : le Chancelier en eut pour ſa recompenſe les belles Terres de Thryerne & de Thory ſur Allier qui étoient à ſa bien-ſeance; & comme il ne reſta au Connétable que ſon nom, on ne doit pas trouver étrange s'il n'eſt appellé que Bourbon dans la ſuite de cette Hiſtoire.

Sa rebellion ne laiſſa pas neanmoins d'apporter un préjudice extrême aux affaires de France en Italie : car les dépoſitions de Saint-Valier & de l'Evêque d'Autun avoient donné occaſion de ſoupçonner les Comtes de Vendôme & de Montpenſier parens proches du criminel, & le Duc de Lorraine ſon beau-frere, d'être de la partie, & le Roy preſsé par les remontrances de ſon Conſeil de ne pas ſortir du Royaume dans une conjoncture ſi delicate, donn

donna le commandement de ses trou- 1523.
pes à l'Amiral de Bonnivet; mais les deux précautions qu'on fut obligé de prendre dans ce changement affoiblirent l'armée Françoise du tiers: l'une fut de rappeler les compagnies levées par les personnes suspectes sous pretexte de les employer à la garde du Royaume, mais en effet de crainte qu'elles ne se joignissent à Bourbon aprés qu'elles auroient passé les Alpes: l'autre d'arrêter auprés du Roy les Gens de guerre que le Duc d'Alençon, le Mareschal de Chabannes, le Comte de saint Pol, & le Bâtard de Savoye avoient levez, afin de retenir dans le devoir les troupes des Comtes de Vendôme, de Montpensier, & du Duc de Lorraine, & de les charger si elles faisoient mine de se soûlever. Il est vray que cette prévoyance fut inutile, parce que les parens & les alliez de Bourbon au lieu de suivre son exemple, servirent le Roy avec plus d'exactitude qu'auparavant, soit qu'ils voulussent dissiper l'ombrage qu'on avoit pris de leur fidelité, ou qu'ils travaillassent à meriter la confiscation des biens de Bourbon. Le besoin de Soldats qu'avoit le Roy en tant de

1523. lieux differens, avoit fait negliger la Guyenne : cependant ce fut là que les Espagnols firent leur plus grand effort. L'Autrec qui en étoit Gouverneur s'y étoit retiré aprés sa disgrace ; & comme l'Espagne supposoit avec assez de vray semblance qu'il ne seroit pas assisté, elle ne se promit rien moins que de luy enlever cette grande Province, aussi aisément qu'elle luy avoit ôté le Milanez dans la precedente campagne. Et de fait elle fit avancer avec si peu de bruit trente mille hommes du côté de saint Jean de Lux, que Lautrec n'eut le loisir que de ravitailler Fontarabie, & de s'enfermer dans Bayonne avec quelques Gentils-hommes, qui y étoient accourus à sa consideration.

Il y fut assiegé le seize du mois de Septembre mil cinq cens vingt-trois, & canoné de sorte que la breche fut raisonnable le dix-huit. On n'a jamais oüy parler d'un assaut semblable à celuy que les Espagnols livrerent à la Place, Il dura trois jours & trois nuits sans discontinuation ; & Lautrec demeura toûjours au pied de la muraille renversée, faisant l'office de Soldat & de Capitaine sans prendre de repos.

1523.

Il n'y avoit point alors de troupes reglées dans Bayonne ; mais la Bourgeoisie animée par la valeur de Lautrec se défendit avec une obstination qui contraignit les Espagnols de quitter l'assaut, & de lever le Siege tout ensemble. Ils laisserent dans les Fossez & au tour de la Place un nombre prodigieux de leurs morts : mais cette disgrace ne les empêcha pas de se presenter ensuite devant Fontarabie, où ils ne trouverent aucune resistance ; [a] parce que Frauget successeur du Lude au Gouvernement de cette Place capitula d'abord, soux pretexte que Pierre de Peralta Mareschal de Navarre qui commandoit mille Soldats de la garnison s'entendoit avec les ennemis, pour recouvrer les biens qu'il avoit perdus en suivant le party du Roy Jean d'Albret. Et de fait ce Mareschal prit l'Echarpe rouge incontinent aprés la reddition de Fontarabie : ce qui n'empêcha pas que le procez de Frauget ne fût instruit, & mêmes qu'on ne le dégradât de Noblesse, pour ne s'être pas saisi de la personne du Mareschal, & ne l'avoir pas puni comme il pouvoit aisément, puis que

[a] Dans le procez fait au Capitaine Frauget en 1523. pour avoir mal défendu Fontarabie.

1523. sa garnison étoit de trois mille hommes.

La prudence de la Trimoüille ne fut pas moins avantageuse à la Picardie, que le courage de Lautrec à la Guyenne. Le Roy ne luy avoit donné qu'un Camp volant de cinq ou six mille hommes pour défendre la Frontiere des Païs-bas dont il étoit Gouverneur, lors qu'il aprit que le Duc de Nort-Folc avoit débarqué à Calais quinze mille Anglois, & s'étoit joint à l'Armée de Flandres commandée par le Comte de Bure, qui montoit à vingt-six mille hommes de pied & six mille chevaux. Comme il n'étoit pas possible de disputer la campagne à tant d'ennemis, ni de leur retrancher les vivres, la Trimoüille reduisit toute son industrie à tirer le plûtôt qu'il pourroit les garnisons des Places que les ennemis laissoient derriere, pour les jetter dans celles vers lesquelles il y avoit lieu de presumer qu'ils marchoient.

Ainsi le Comte de Bure qui pensoit assieger Teroüenne, parce que ses espions luy avoient raporté qu'il y avoit peu de gens de guerre, trouva

lors qu'il l'eut investie, que le Bâtard de Mareüil y venoit d'entrer avec cent cinquante hommes d'armes, & deux mille Fantassins, & ne l'osa par consequent attaquer. Il eut la même avanture à Montreüil, & à Hesdin; ce qui le contraignit de se presenter devant Dourlens; où le brave Pontdormy avoit élevé un fort de terre, qui soûtint tout fracassé qu'il étoit la fureur de l'Artillerie Imperiale durant quatre jours. 1523.

Bure persuadé qu'il n'en viendroit pas à bout, parce que les incommoditez de l'Automne commençoient à se faire sentir, & que le lieu n'étoit plus propre à camper, leva le Siege; & feignant d'en vouloir à Corbie, se mit en devoir de surprendre Bray, pour passer ensuite à son aise la riviere de Somme.

Pontdormy s'y étoit enfermé; non pas tant pour défendre la Place qui étoit environnée de trois éminences; d'où l'on pouvoit aisement chasser à coups de pierres ceux qui paroissoient pour garder les murailles; mais afin d'arrêter les ennemis autant qu'il seroit possible, & de se sauver lors qu'il seroit trop pressé par le Pont qu'il

1523. rompoit ensuite. Et de fait il leur resista durant quatre jours; mais le cinquiéme il fut poursuivy de si prés, qu'il n'eut pas le loisir de lever une seule planche du Pont. Sa retraite fut pourtant admirée par tout ce qu'il y avoit d'Officiers experimentez dans l'Armée Imperiale; car il se prevalut si sagement d'un defilé qu'il trouva au bout du Pont, qu'il empêcha avec six vingt chevaux qui luy restoient l'ennemy de passer outre, jusqu'à ce que son Infanterie fût arrivée à Corbie, & s'y refugia luy même sans avoir perdu que trois ou quatre Cavaliers.

Les Imperiaux ayant passé la Somme prirent la route de Roye & de Montdidier; & personne ne s'offrant pour aller jetter du secours dans ces deux petites Villes, parce qu'il falloit passer au milieu des ennemis; Pontdormy qui ne reconnoissoit pour temeraire aucune fonction de son métier, quelque dangereuse qu'elle fût, lors qu'il s'agissoit de preserver sa Patrie d'un danger present, demanda par grace à la Trimoüille qu'il l'y envoyât. Il se mit le soir en chemin: Il marcha par des sentiers détournés qu'il connoissoit parfaitement pour y avoir

chassé plusieurs fois, & fit entrer dans Montdidier Roche Baron & Fleurac, avec cent Lances & mille hommes de pied. 1523.

Il ne *luy restoit* pour s'en retourner que cent quarante Cavaliers, avec lesquels il *se fût* peut-être sauvé s'il eût attendu la nuit ; mais la crainte que la Trimoüille qu'il avoit laissé presque seul n'eût besoin de luy, ou ne reçût quelque affront *en son absence*, l'obligea de partir *en plein jour*, quoy *qu'il sçût par ses* espions que les ennemis étoient en campagne pour observer *sa marche*. Il rencontra d'abord un Escadron de cinq cens chevaux qu'il rompit ; mais un autre de deux mille l'ayant envelopé, il eût succombé sous le nombre sans la valeur de Bernieule son frere, & de Canaples son neveu, qui luy donnerent un cheval frais avec lequel il se démêla du combat avec sa Cavalerie, ne laissant entre les mains des ennemis que les mêmes Bernieule & Canaples avec sept hommes d'armes.

Son voyage fut inutile pour la fin qu'il s'étoit proposée, parce que les Villes de Roye & Montdidier n'en furent pas moins perduës ; mais d'ail-

1 Dans la Relation de la Cãpagne de la Trimoüille en 1523.

1523. leurs son courage & sa complexion infatigable donnerent tant de frayeur aux ennemis, qu'ils n'oserent plus s'écarter pour piller les villages voisins, s'imaginant qu'ils l'auroient toûjours à leurs trousses. Cependant l'Armée Imperiale étoit si proche de Paris, que le Roy pour en rassurer les Habitans fut contraint de rappeller le Comte de Vendôme avec les quatre cens hommes d'armes, qui gardoient la Frontiere de Champagne; & comme ce secours ne pouvoit si-tôt arriver, Sa Majesté fit partir en poste Philippe de Chabot surnommé Brion son Favory, pour témoigner au Parlement le soin qu'elle prenoit de sa Ville capitale.

Brion par un trait de vanité qui n'étoit pas mêmes excusable en une aussi grande jeunesse que la sienne, alla à l'Hôtel de Ville : convoqua l'Assemblée : montra sa Lettre de creance; & sans parler du Comte de Vendôme, ni des gens de guerre que ce Prince devoit amener, dit simplement que le Roy l'avoit envoyé pour consoler sa bonne ville de Paris, pour veiller à sa sureté; & pour repousser l'ennemi. a

a Dans

second President du Parle- 1523.
Prevôt des Marchands mieux
de la verité que ne pensoit
répondit pour toute la Bour-
que la ville de Paris recevoit
cœur tous ceux qu'il plaisoit à
Majesté de luy envoyer, encore
ne se souvint que durant la guer-
bien public, le dernier Duc de
Bourgogne s'en étant aproché avec
Armée, le Roy Loüis XI. ne s'é-
pas content de faire partir en
poste *un simple* Gentil-homme jeune
sans experience; mais avoit envoyé
Joachim de Rohault Mareschal de
France le *plus* renommé de ses Gene-
raux d'armée, & quatre cens Lan-
ces les meilleures qu'il y eût dans le
Royaume, qui detournerent par leur
seule presence le Siege dont Paris
étoit menacé. Il ajoûta en parlant à
Brion, qu'il ne l'estimoit pas assez te-
meraire pour pretendre luy seul ras-
surer une si grande Ville; mais qu'on
sçavoit de bonne part que le Comte
de Vendôme avoit ordre de venir en
diligence, & qu'il conduisoit assez de
troupes pour faire tête aux Imperiaux.
Brion ne repartit que par la rougeur
de son visage, qui découvrit malgré

Les Registres de l'Hôtel de Ville de Paris en 1523.

1523. luy le desordre de son esprit ; & le Comte de Bure n'eût pas plûtôt sçû la marche de la Cavalerie de Vendôme, qu'il se retira dans les Païs-bas, de crainte qu'elle ne luy coupât les vivres. Il ne laissa pas neanmoins de recevoir en passant les clefs de Bouhain, que les Habitans surpris d'une terreur panique luy porterent sans avoir été sommez ; mais elle fut reprise six jours aprés, avec autant de facilité qu'elle s'étoit perduë ; & les exploits que l'Angleterre & les Païs-bas attendoient de tant de troupes qu'ils avoient mises sur pied, n'aboutirent qu'à l'incendie de Roye, de Montdidier, & de Nesle, qui étoient les plus foibles Places de Picardie.

Mais aprés que la vigilance, & la valeur du Comte de Guise eurent empêché les suites de la revolte de Bourbon ; & que l'intrepidité de Lautrec, & la prudence de la Trimoüille, eurent sauvé la Guyenne, & la Picardie, la presomption de Bonnivet ruïna les forces destinées pour reconquerir le Milanez. En quoy la France eut plus à se plaindre du choix du Roy que de la fortune ; puisque si Sa Majesté eût jetté les yeux sur un chef plus

enté, le même bonheur qu'el- 1523.
eu dans son Royaume, l'eût
blement fait triompher au de-
nnivet étoit à Verceil pour ser-
ns l'Armée en qualité de volon-
, lors qu'il reçût en même temps
ouvelles de la fuite de Bourbon,
es Patentes de General. La joye
il eut de ces deux avis fut à peu
ès égale, parce que ne se promet-
nt rien moins du succez de ses ar-
es que le recouvrement du Milanez,
croyoit que le Roy à l'issuë de la
ampagne le feroit Connêtable; mais
u lieu de reparer autant qu'il pour-
roit la faute que son Maître venoit de
faire, en mettant à la tête de ses trou-
pes un homme qu'elles haïssoient &
méprisoient tout ensemble, il aug-
menta ces deux méchantes dispositions
dans les esprits, en se proposant de
faire la guerre à la mode d'Italie; c'est-
à-dire en temporisant sans considerer
que c'étoit à des François qu'il com-
mandoit, & non pas à des Italiens.

Cependant il eut d'abord occasion
d'obtenir tout ce qu'il pretendoit sans
mettre la main à l'épée, s'il eût sçû ou
voulu donner à l'Armée Françoise les

1523. ordres necessaires pour en profiter. Sforce en se promenant aux environs de Milan sur une Mule, fut attaqué par Jerôme Visconti Gentilhomme de sa suite monté à l'avantage, qui l'eût tué d'un coup d'épée qu'il luy porta dans la gorge, s'il n'eût paré le coup du bras gauche qui demeura percé. Visconti se sauva ; mais encore que son attentat n'eût eu pour but que de se vanger du refus qu'on luy avoit fait du gouvernement de Tortonne, les Confederez ne laisserent pas de s'imaginer que le crime de Visconti n'étoit que le premier effet d'une Faction secrette fomentée par les François, dont on verroit bien-tôt de plus dangereuses suites : ce qui les fit entrer dans une telle aprehension d'avoir la guerre civile & l'étrangere en même temps, qu'ils abandonnerent Vigevano, Novarre, & toute la partie du Duché de Milan qui s'étend depuis Pavie jusqu'au Piemont.

Prosper Colonne n'avoit plus la force de se tenir debout & neanmoins comme le desir de commander est le dernier qui quitte les hommes, il n'avoit point encore renoncé au Generalat, quoi qu'il n'en pût plus exercer

...ions. Il s'étoit persuadé que 1523.
...çois ne pensoient plus à re-
...e Duché de Milan à cause que
...olique de Venise s'étoit decla-
...tre eux, & qu'ils avoient laissé
...ans rien faire la saison de l'an-
... plus commode pour camper.
...ette supposition, non seulement
...voit point fait de recruës pour
...lir le vuide de ses compagnies;
...s il avoit mêmes negligé de réta-
...r les remparts de Milan éboulez en
...sieurs endroits, & principalement
... ceux qui devoient couvrir les Faux-
...ourgs. On ne doute pas que la tête
...ui étoit la seule partie restée saine
...n luy, ne luy eût tourné si on luy eût
...pposé un Chef de reputation; mais
...ors qu'il apprit qu'il n'auroit à faire
qu'à Bonnivet, il se fit porter en litiere à Pavie, où il assembla ses troupes. Il se vanta mêmes qu'il empêcheroit les François de passer le Tezin, & accusa Lautrec d'ignorance en l'Art militaire pour luy avoir laissé traversé deux ans auparavant trois rivieres en sa presence.

Il se retrancha donc delà le Tezin avec quatre mille hommes de pied Espagnols, autant d'Alemans, & tou-

1523. te la Cavalerie Imperiale : mais il ne prit pas garde que la secheresse de l'Eté avoit rendu les eaux si basses, que les mieux montez de la Cavalerie Françoise passoient aisément à la nage ; ce qui redoublant leur courage, ils dresserent une batterie vis-à-vis du Camp de l'Empereur, & chargeant sur des barques l'élite de leur Infanterie, la transporterent en un lieu au dessus, où elle se retrancha à la faveur de la fumée des canons que l'on tiroit de part & d'autre.

Ainsi Colonne fut puny de sa vanité ; & ne garda pas mieux le passage du Tezin, que Lautrec qu'il méprisoit tant, avoit défendu le trajet de l'Adde. On ne doute point que sa temerité n'eût été suivie d'un succez aussi desavantageux, si les François l'eussent poursuivi avec autant de vigueur qu'il en avoit témoigné à les pousser deux ans auparavant ; & il s'y attendoit si bien, que dés qu'il avoit aperçu la demi-lune que fit Montgommery pour se couvrir au delà du Tuzin, il avoit envoyé son Artillerie à Milan, pour marque qu'il s'aprestoit à fuïre : mais voyant que les François se contentoient de passer

e, & ne ſe mettoient point 1523.
r de le charger, il admira
nué ; & ſe hâta de profiter
ace qu'ils luy faiſoient, afin
r pas donner le loiſir de s'en
r.-

ſa retraite ſans perdre un ſeul
ne, quoi qu'elle luy eût dû coû-
moins la moitié de ſon Armée,
on ne détacha pas mêmes aprés
des coureurs pour obſerver ſa
rche. Il apprit enſuite qu'il en
it l'*obligation* à Galeas Viſconti,
i s'étoit ſi *bien* inſinué dans l'eſprit
Bonnivet, que ce General ne fai-
it plus rien que par ſon conſeil. Ce
entilhomme Italien ennemy de la
lation Françoiſe avoit trop d'inte-
eſt de rétablir ſa Maiſon dans la Sou-
veraineté de Milan que celle des Sfor-
ces luy avoit enlevée, pour en faci-
liter le recouvrement à François Pre-
mier auquel il eût été impoſſible de
l'ôter : Au lieu que Sforce étant le
dernier de ſa Maiſon, & ſi infirme
qu'il n'y avoit aucune aparence qu'il
eût jamais d'enfans, il ſeroit plus aiſé
de le ſupplanter, ou d'attendre en
tout cas que ſa mort ouvrît aux Viſ-
contis la ſucceſſion du Duché, dont

1523. son ayeul les avoit dépoüillez.

Galeas Visconti avoit sur ce fondement persuadé Bonnivet qu'il n'étoit plus besoin de hazarder l'armée Françoise [a], puis que le passage du Tezin étoit ouvert, & qu'il la faloit ménager afin qu'elle parût dans un équipage plus leste lors qu'elle iroit prendre possession de Milan. Certes la consternation étoit telle dans cette grande Ville, que l'Armée Imperiale au lieu de la faire cesser par son retour, l'avoit augmentée; les Bourgeois ayant si bien communiqué leur frayeur aux Gens de guerre, que si l'avant-garde Françoise se fût presentée, les uns & les autres eussent conspiré à luy ouvrir les portes. Leurs Chefs mêmes s'étoient laissez entraîner au torrent; & l'on avoit resolu dans la Chambre de Colonne où ils s'étoient assemblez de travailler incessamment à la reparation des breches, avec cette condition neanmoins que si Bonnivet aprochoit dans deux ou trois jours, on luy laisseroit la Place, & les Imperiaux se retireroient à Côme ou à Pavie par le chemin de celle de ces deux Villes que les François laisseroient ouvert; ce qui ne fut pas necessaire, puisque

Bonnivet

[a] Dans la Relation des dernieres actions de Prosper Colonne en 1523.

[s']arrêta trois jours sur le 1523.
[Te]zin sous pretexte d'atten-
[dre] de son Armée qui n'avoit
[pas] traversé le Piedmont, sans
[fai]re que le tiers des Soldats qui
[l'accomp]agnoient, suffisoit pour le
[rendre M]aître de Milan.
[Il se]mbla que le quatriéme jour
[il eu]t dessein d'attaquer cette Ville
[en av]ançant jusqu'à saint Christofle,
[qui] en est éloigné que de demi-
[lieue]: mais aprés y avoir encore em-
[ployé] inutilement trois ou quatre
[jour]s, il témoigna d'avoir changé la
[reso]lution d'attaquer Milan en celle
[de l]a reduire par un blocus: & prit
[son] principal quartier dans l'Abbaye
[de] Chiara-valle d'où il envoya brûler
[le]s Moulins, & détourner les eaux
[q]ui servoient à la commodité des Ha-
[b]itans.

La raison qu'il écrivit au Roy pour
excuser son changement de conduite,
luy avoit été suggerée par Galeas Vis-
conti, & par les autres bannis de Mi-
lan qui composoient alors tout son
Conseil. Elle consistoit en ce que s'il
eût pris de force Milan, comme son
Infanterie étoit presque toute com-
posée d'étrangers, il n'eût pû les em-

1523. pêcher de piller, ni de se débander ensuite, ce qui auroit rendu inutile au Roy la conquête de cette Ville : au lieu qu'en la réduisant à capituler, on tireroit beaucoup d'argent de la Bourgeoisie, & l'on conserveroit les Soldats pour recouvrer Lodi, Pavie, & les autres Places dont elle étoit environnée ; mais les médisans inventerent une autre raison qu'ils disoient avoir été plus puissante sur l'esprit de Bonnivet. Elle supposa qu'il aimoit la plus belle fille de Milan, qu'on nommoit la Signora Clarice ; & que la voulant ôter en toute maniere à Colonne, il avoit mieux aimé prendre la Ville par une voye où sa Maîtresse ne courût point de risque, que de hazarder un assaut dans lequel elle eût été exposée à la fureur, & à la licence des Soldats, ou du moins elle eût pû être menée par son rival dans quelque autre Place où il se fût refugié avec elle.

Quoi qu'il en soit Colonne aprés avoir rétabli les Faux-bourgs de Milan, & rassuré les Bourgeois, resolut faute d'argent & de troupes de ne garder que trois Places : Milan où il retint huit cens Lances, autant de

gers, quatre mille hom- 1525.
Espagnols, six mille cinq
ns, & trois mille Italiens:
l envoya Antoine de Leve
hommes d'armes, & trois
assins; & Cremone où il jet-
ille cinq cens Soldats. Le re-
ilanez fut laissé sans défense,
mieux dire exposé à la discre-
s François.

s la mort d'Adrien VI. arrivée
ze de Septembre mille cinq cens
-trois fit naître des inconveniens
a prudence des Imperiaux n'avoit
prevûs. Le Duc de Ferrare recou-
ses Villes de Rege & de Rubiera,
la Maison de Pio sa Principauté de
rpi. Colonne n'estimant pas que
odene pût être conservée, parce
u'il n'y avoit dedans que cent Lan-
es, autant de chevaux legers, & mil-
e hommes de pied; & ne sçachant
plus d'où tirer de l'argent pour entre-
tenir son Armée, puisque le Pape luy
manquoit au besoin, étoit demeuré
d'accord par le consentement de La-
noy de la restituer au même Duc pour
trente mille ducats qui seroient payez
comptant, & vingt mille dans un
mois. Mais Guichardin jaloux de voir

1523. livrer une Place qu'il avoit si bien défenduë, avertit le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne à Rome, du danger qu'il y auroit à la rendre dans la conjoncture d'alors au plus grand ami des François; & luy persuada d'y faire entrer mille Espagnols, avec ordre de n'obeïr ni à Lanoy ni à Colonne.

Le Duc de Ferrare irrité d'avoir manqué son coup, envoya Rence de Ceri avec les quatre mille hommes qu'il avoit de ce côté-là, joindre le Chevalier Bayard que Bonnivet avoit détaché de son Camp pour secourir la Citadelle de Cremone, & pour entrecouvrer la Ville. Bayard aprés s'être saisi de Lodi, où peu s'en falut qu'il ne surprît le Marquis de Mantouë, entra dans la Citadele de Cremone, où il ne trouva plus que huit Soldats, si maigres de famine & de fatigue, qu'ils ne se pouvoient presque plus remuer. [a] Ils avoient soûtenu un Sieg de vingt-deux mois, & n'avoient rec durant un si long temps ni ranfort ni fraichissemens; mais les Habitans toient tellement fortifiez du côté d Citadelle, que Bayard aima m battre la Place par un autre end

a Dans la Relation de la défense de Cremone en 1523.

che raisonnable le troisié- 1523.
& les François monterent
à l'assaut : mais la pluye qui
cesser empêchant le Soldat
ses pieds sur les ruïnes du
fut obligé de lever le Siege
de consumer les provisions
voit aportées pour la Cita-

nivet cependant occupoit sa
rie à couper les vivres que les
s portoient dans Milan, & ne
t point que le succez répondît
promesses que Visconti luy avoit
s : car le chemin de Pavie ne
vant être fermé sans exposer à un
il évident les troupes qui se se-
ent mises entre cette Place & celle
Milan, il passoit à tous momens
es convois de la premiere dans la se-
onde : Outre que Bayard ayant été
apelé de Lodi pour conserver Vige-
vano qui sembloit être de plus gran-
de importance, Colonne reçût par là
tant de munitions de guerre & de
bouche, que Bonnivet perdit l'espe-
rance de l'affamer, & ne pensa plus
qu'à couvrir d'un pretexte plausible
la retraite qu'il alloit être forcé de
faire.

1523. Il engagea Visconti à proposer une entreveuë de quelques François avec autant d'Imperiaux, & Colonne ne l'accepta que pour amuser Bonnivet. On parla dans la Conference d'une suspension d'armes jusqu'au mois de May de l'année suivante mil cinq cens vingt-quatre; mais Boyer General de Normandie, & Visconti, députez de Bonnivet, se mirent inutilement en devoir de la persuader; parce qu'Alarçon & Moron députez des Imperiaux aprés avoir fait durer la negociation autant qu'il leur fut possible, afin de donner loisir de se debander à l'Armée Françoise qui commençoit à pâtir, s'excuserent de conclure sur ce qu'ils n'étoient pas suffisamment autorisez, & renvoyerent l'affaire à Lanoy avec d'autant plus de honte pour Boyer & pour Visconti, qu'ils avoient negligé d'examiner le pouvoir d'Alarcon & de Moron avant que de negotier avec eux.

Bonnivet se voyant joüé par d[...] gens qu'il avoit pû deffaire ; [...] n'ayant plus dequoy subsister dan[s] [le] Parc de Chiara-valle où il avoit [de]meuré trois semaines, renvoya [son] artillerie deux heures avant le

; & la suivant luy-mẽ- 1523.
que le soleil fut levé,
ordre de bataille jusqu'à
l'où il pensoit affamer Mi-
ns de facilité, quoi que ce
ût éloigné de sept lieuës.
des Imperiaux presserent
de se mettre à ses trousses,
on eût été ravy de vuider sa
particuliere à la tête des deux
mais Colonne luy répondit
it, que Bonnivet acheveroit
y-même de ruiner son Armée
il avoit commencé, sans qu'on
llât.
levée du blocus de Milan eut un
qu'on n'attendoit pas, puis
lle fit Pape le Cardinal de Medi-
Ce Prelat, quoi que la Faction
Cardinaux qui luy étoient rede-
bles de leur dignité fût la plus puis-
nte dans le Conclave, n'avoit pas
û pouvoir succeder à Adrien, si el-
étoit traversée par celle de l'Empe-
eur. Il étoit allé trouver le Duc de
Sesse principal Ministre d'Espagne en
Italie, & luy avoit representé qu'il y
alloit de l'interest de son Maître de
l'élever à la Papauté a, parce que les
François qui venoient de perdre le

a Dans le Concla-

1523. ve de Clement VII. en 1523.

Duché de Milan ne pouvoient le recouvrer, qu'en empêchant la communication de ce Duché avec le Royaume de Naples, par où l'on y faisoit passer de temps en temps les meilleures troupes, principalement de Cavalerie : Que la Toscane étoit cette ligne de communication; & que comme la Maison de Medicis ne s'y étoit établie que par l'autorité du saint Siege, elle ne s'y pouvoit aussi conserver que par la même voye : Que Rence de Ceri s'étoit aproché de Florence avec cinq cens Lances, & sept mille hommes de pied pour faire soûlever le Peuple, en offrant de l'aider à recouvrer sa liberté, & pour favoriser les intelligences que les Rois de France y avoient toûjours entretenuës : Que la Place se perdroit infailliblement pour peu que durât le Conclave; & que l'unique moyen de le terminer en vingt-quatre heures, étoi de consentir à son exaltation; car a trement comme il étoit assuré du ti des suffrages, il le prolongeroit au qu'il jugeroit à propos : Qu'il o à l'Empereur de prendre avec lu avance toutes les mesures que se nistres estimeroient necessaires; &

seroient pas de cette pre- 1523.
Espagne sçavoit assez que
seroit plus obligé de vivre
avec elle, que luy lorsqu'il
nu Pape, puis qu'elle avoit
un côté, & Milan de l'autre,
si elle seroit en état de le
r toutes les fois qu'il luy
t envie de se detacher de ses

uc de Sesse apres avoir exami-
raisons avec les Cardinaux de
ion les trouva si fortes, qu'il
stre obligé d'y deferer. Le Car-
de Medicis signa tous les enga-
ns qu'on luy presenta, & entra
le Conclave avec une entiere
iance. Il ne laissa pas neanmoins
s'y ennuyer durant les cinquante
rs que l'on y passa sans rien faire:
outre-que les Cardinaux qui a-
oient pris party avec la France, me-
açoient de faire schisme plutôt que
e le reconnoistre pour Pape, il y
voit une brigue secrette formée par
Prosper Colonne, qui prevoyant que
le Duc de Ferrare son amy ne r'entre-
roit point dans Modene si le Cardinal
de Medicis étoit Pape, ne pensoit qu'à
l'en empecher.

1523. Ces deux factions s'étant jointes auroient empeſché l'Election, parce qu'elles faiſoient plus du tiers du Conclave ; & que le Cardinal de Medicis étant aſſuré de ſeize ſuffrages qui faiſoient auſſi plus d'un autre tiers, le Conclave n'étant que de trente-neuf perſonnes, proteſtoit hautement qu'il n'en ſortiroit jamais que Pape, ſi Colonne reconnoiſſant que ſa fin approchoit, n'eût changé de deſſein, & ne ſe fût laiſſer flechir par les prieres de Veſpaſien ſon fils, qui le conjuroit de ne pas laiſſer à ſa Maiſon un ennemi ſi puiſſant que ſeroit le Cardinal Medecis. Il écoûta donc les propoſitions d'accommodement que ce Cardinal luy faiſoit, & conſentit que ſa brigue le favoriſât. Ainſi la faction Françoiſe étant demeurée au nombre de ſept, fut obligée par les Loix du Conclave le dix-neuf de Novembre, mil cinq cens vingt-trois, d'aller à l'adoration du Cardinal de Medicis, qui prit le nom de Clement Sept. Cette precaution ne fut pas la ſeule qu'apporta Colonne pour empêcher que la mort dont il ſentoit les approches ne prejudiciât aux Imperiaux. Il ſe fit autre violence plus grande ſans c

e celle dont on vient de 1523.
domptant la passion de
ler qu'il n'avoit pû jus-
rtager avec personne, non
s avec Fabrice son frere &
arquis de Pescaire son neveu,
a Lanoy qui luy devoit suc-
Generalat, d'en venir pren-
session, quoi qu'il eut toûjours
ant abhorré sa presence; &
aprés l'avoir embrassé, le
Decembre mil cinq vingt-trois.
rla diversement de son merite;
plus judicieux avoüerent qu'il
bien plus redevable de la haute
tation qu'il avoit acquise, à la
vaise conduite des deux derniers
eraux François qu'on luy avoit
posez, qu'à sa propre valeur.
La jalousie de Pescaire estant finie
r la mort de son Competiteur, il
vint à l'Armée des Imperiaux d'où
avoit été six mois absent; & rani-
na l'Infanterie Espagnole, qui n'a-
voit rien fait de memorable depuis
qu'il étoit parti. L'on trouva fort ex-
traordinaire qu'aprés avoir refusé si
obstinement les ordres de Colonne
qui avoit blanchy sous les armes, il
voulût obeïr à Lanoy qui n'avoit ja-

1524. mais vû de guerre ; mais il avoit devant les yeux un trop grand exemple pour ne le pas suivre. Bourbon nonobstant sa qualité de second Prince du Sang Royal de France, s'abaissoit jusqu'à vouloir bien partager le Generalat avec le même Lanoy, quoi qu'il n'eût pû souffrir autrefois à Valentiennes que le Duc d'Alençon plus proche de la Couronne que luy, menât l'avantgarde, & il eût été honteux à Pescaire de ne pas imiter Bourbon. Ceux qui blâmoient l'Empereur d'avoir donné deux Generaux au lieu d'un, à des troupes qui ne vivoient pas dans une exacte discipline, [a] ignoroient que Sa Majesté avoit été obligée d'agir de la sorte, quoi qu'elle prevît assez les inconveniens que pouvoit causer cette division ; parce que comme elle ne se fioit pas beaucoup à Bourbon, elle avoit cru l'empêcher de mal faire quand il l'eût voulu, en luy donnant pour Collegue Lanoy dont la fidelité étoit éprouvée E d'ailleurs il n'étoit pas moins nece saire pour tirer avantage de la val de Bourbon, de le mettre à la d'une Armée, quand ce ne seroit pour luy donner sujet de trava

[a] Dans les justes plaintes de Bourbon presentées à l'Empereur en 1614.

dessein à l'agrandissement 1524.
on d'Austriche, en van-
uerelles particulieres. Ce-
e que l'Empereur ne fai-
ar une necessité indispensa-
reüssit beaucoup mieux que
concerté ; & Bourbon, Pes-
Lanoy, qui dans toute autre
ture n'eussent pû vivre un
semble sans tirer l'épée, s'ac-
ent admirablement à chasser les
ois d'Italie : comme s'il n'y eût
eu assez d'exemples dans les sie-
recedens, que la fortune & le
sont également bizarres dans
oix des causes qui doivent con-
uer aux bons & aux mauvais suc-

Ces trois Generaux n'avoient point
rgent, & la ville de Milan fit un
ort extraordinaire pour leur donner
atre-vingt dix mille écus. Pescaire
rés en avoir distribué le tiers à l'In-
nterie Espagnole, marcha pour en-
ever le quartier de l'Armée Françoi-
e, qui logeoit à Rebec. Bayard y
commandoit la Cavalerie, & Lorges-
Montgomery l'Infanterie. L'ennemy
étoit si proche ; & le lieu tellement
propre à faire recevoir une insulte,

1524. que Bayard avoit plusieurs fois conjuré Bonnivet de le tirer de ce poste, ou de le renforcer d'un Corps aussi considerable que le sien, qui n'étoit que de deux cens Lances, & de mille hommes de pied. Bonnivet promit le secours ; mais Pescaire averti par ses espions que Bayard avoit la fievre tierce, se hasta de l'enlever.

Il arriva aux portes de Rébec avant le jour, & força les sentinelles & les corps de garde. Aucun des François n'eût évité la mort, ou la prison, si Bayard au premier bruit n'eût sorti du lit tout tremblant, & une Medecine dans le corps, & ne se fût jetté sur un cheval. Il courut au lieu où il entendoit le plus de bruit ; & il fit des choses si prodigieuses, qu'il sauva presque tous ses soldats, sans être secondé que par deux de ses Lieutenans Mezieres & Sainte-Mesme, qui soûtinrent prés d'une heure l'effort de ennemis, mais il perdit tout son ba gage. Il trouva à my-chemin de sa r traitte Bonnivet ; qui au lieu de envoyer du secours l'alloit joir avec toute l'Armée Françoise. Il lut engager ce General à poursu Pescaire qui ne pouvoit éviter d

rendre du moins ce qu'il 1524.
ans Rébec, parce qu'il
e huit lieuës à faire pour
Milan: mais Bonnivet ré-
l ne vouloit rien hazar-
ramena son armée à Bia-

uy restoit plus d'autre espe-
ruiner celle des Imperiaux,
tenir en échec, en attendant
e debandât faute d'argent,
les Imperiaux ne travailloient
à dissiper la sienne en luy re-
ant les vivres. Mais la Citadelle
emone s'étant renduë aprés que
o se fut mis inutilement en de-
de la ravitailler, la balance qui
es-là paroissoit à peu prés égale,
mença à pencher du côté des Con-
erez.
s laisserent Milan sous la garde de
bourgeoisie qui se trouvoit alors
ut a fait rassurée, & s'approcherent
s François avec six cens Lances, quin-
cens chevaux legers, sept mille Es-
agnols naturels, douze mille Ale-
mans, & quinze cens Italiens. Ils pas-
serent le Tezin sur trois Ponts de ba-
teaux un peu au dessous de Pavie, &
camperent à Garabalotto le second de

1524. May mil cinq cent vingt-quatre, à dessein d'affamer Bonnivet, & de l'empécher de recevoir les Suisses qu'il attendoit de France par la vallée de Pragelas, & des Cantons par celle d'Aoste.

Bonnivet penetra leur intention; & comme il luy étoit d'extreme importance de conserver Vigevano, & la Lomelline, qui facilitoient sa communication avec le Piedmont, il y envoya Rence de Ceri Colonel Italien avec sept mille hommes, n'osant se fier à la Noblesse Françoise, à cause de l'inclination qu'il la soupçonnoit d'avoir pour la personne de Bourbon. a Mais il reconnut cinq jours aprés qu'il s'étoit trop affoibli en détachant de son armée un party si considerable, & prit luy-méme la route de Vigevano sans laisser dans Biagrasso que cent Chevaux legers avec mille hommes de pied. Il s'avança de là jusqu'à Mortare, où il n'étoit qu'à demie lieuë des Imperiaux; & leur presenta deux jours de suite la bataille qu'ils refuserent, sur ce qu'ils avoient sçeu par des lettres interceptées que Bonnivet ne toucheroit pas à point nommé l'argent qu'il attendoit pour donner une montre generale à ses troupes; & que Bour

a Dans l'Apologie de Bonnivet à son retour d'Italie en 1524.

t à tous momens des avis 1524.
qui se passoit dans le camp
ois, répondoit de sa ruine,
s Imperiaux y contribuassent
e que la patience. Cependant
e Venise se joignit aux Impe-
t les renforça de six cens hom-
ames, d'autant de chevaux le-
t de sept mille hommes de pied.
e d'Urbin qui la commandoit se
nt incommodé par la garnison
rlasque qui l'empêchoit de rece-
des vivres par le Tezin, l'assiegea,
prit. Au retour de là Jean de Me-
piqué de ce que deux cens Suis-
ui avoient trop long-temps resisté
s cette Ville, les fit égorger de
g froid, quoi qu'ils ne se fussent
ndus qu'à condition qu'il leur sau-
roit la vie. Leurs Camarades irritez
une action si contraire à la bonne
uerre, obtinrent de Bonnivet qu'il
'y auroit plus de quartier entre les
deux parties, ce qui luy eût acquis la
victoire s'il n'eût luy même fait cesser
le carnage: car en trois semaines qu'il
dura, aucun des Imperiaux n'osa sor-
tir de son gros pour aller à la petite
guerre, non pas mêmes les Espagnols
qui faisoient auparavant mine de bra-

1524. ver la mort ; tant il est difficile de l'affronter à ceux qui en font une profession publique, lors qu'elle leurs paroît inevitable.

Les Imperiaux ne se remirent en campagne qu'aprés que la bonne guerre fut rêtablie de part & d'autre. Ils s'emparerent de Verseil par la trahison de Jerôme Pecti Chef de la faction Gibeline dans la Place, qui les y fit entrer. Bonnivet se trouvant par là investi, auroit pensé de bonne heure à se retirer, s'il n'en eût été détourné par Rence de Ceri, qui se chargea d'aller recevoir les cinq mil Grisons que Thibault Ambassadeur de France en Suisse avoit levez ; & de les conduire par le Territoire de Bergame à Lodi, où Bossolo les devoit joindre avec pareil nombre d'Infanterie Italienne, & marcher avec eux jusques devant les remparts de Milan : ce qui mettant en danger cette grande Ville, eût infailliblement obligé les Imperiaux à repasser le Tezin pour la rassurer, & de laisser en paix Bonnivet. Mais les Imperiaux avoient envoyé au devant des Grisons Jean de Medicis avec troi cens cinquante Lances, six cens Che vaux legers, & sept mille hommes d

[illegible]es lassa tellement par des es- 1523.
[illegible]nes qui ne cessoient pas mê-
[illegible]ant la nuit, qu'étant arrivez à
[illegible] entre l'Adde & la Brembe,
[illegible]rouvant ny l'Escorte de Bosso-
[illegible]argent qu'on leur avoit pro-
[illegible]s qu'ils seroient en ce lieu-là,
[illegible]retournerent aprés avoir tiré
[illegible]e de Medicis qu'il ne se met-
[illegible] à leurs trousses : ce qu'il
[illegible] d'autant plus volontiers, qu'il
[illegible]oit que les renvoyer.
[illegible]on averti de ce succez écrivit
[illegible]s qu'il tâchât en revenant de
[illegible]er Biagrasso, qui étoit la seu-
[illegible] tenuë par les François au delà
[illegible]zin : à quoy Medicis obeït, se
[illegible] bien que ce n'étoit pas sans
raison qu'il recevoit cet ordre. Et de
fait Bourbon avoit sçû que Bonnivet
voyant les Imperiaux instruits de tous
ses desseins, & ne sçachant plus à qui
se fier, avoit donné congé à la plûpart
des vieux Soldats François, & mis des
Italiens en leur place.

Medicis arrivé au bord du Tezin,
[illegible]uïna presque sans obstacle le Pont
que Bonnivet y avoit construit; & ne
trouvant dans Biagrasso que Jerôme
Caraccioli banny de Naples avec mil-

1523. le Italiens, la prit en quatre jours, & profita de toute la proie que les François y avoient amassée depuis plus de six mois qu'ils ravageoient le Milanez.

Bonnivet déconcerté par la perte de tant de Places; & plus encore parce que sa meilleure Cavalerie étoit démontée à cause des continuelles fatigues qu'elle avoit souffertes, changea de poste, & se logea dans Novarre pour y recevoir huit mille Suisses qu'on luy mandoit être arrivez à Ivrée. Les Imperiaux qui l'observoient & vouloient empêcher cette jonction, camperent entre Verceil & luy, & furent favorisez par une pluïe extraordinaire qui grossit de sorte la riviere de Sesia, que les Suisses ne purent la traverser. Bonnivet obligé par là de s'avancer pour leur donner la main, marcha droit à Romagnano Bourg situé sur cette Riviere, & jetta son Pont de bateaux entre ce Bourg & celuy de Gattinara; mais il n'y trouva pas les Suisses, qui n'ayant pû passer, & craignant d'être enlevez p[ar] l'Armée Imperiale qui s'étoit postée [à] Brioné de l'autre côté du Fleuve étoient retournez à Ivrée. Il ne re

à Bonnivet d'autre moyen
ter, qu'en surprenant la vi-
es Imperiaux, qui n'étoient
ni-lieuë de luy, mais la ruse
it pas. Il traversa la Riviere
uit la nuit suivante; a & fai-
ois lieuës du côté d'Ivrée, se
dans Ravisingue pour donner
les heures de repos à ses trou-

a Dans la Relation de la Retraite de Bonnivet en 1524.

rbon qui recevoit à tous mo-
des avis certains du camp des
çois, alla trouver Lanoy dans sa
te, & luy remontra la facilité qu'il
'il y auroit à défaire des gens qui
yoient. Lanoy qui n'avoit point
'experience, repartit qu'il leur faloit
dresser un Pont d'or; mais Pescaire
survenant là-dessus, & se mettant du
côté de Bourbon, Lanoy fut obligé
de consentir que les Imperiaux pour-
suivissent Bonnivet aussi-tôt que la
lune seroit levée. Ils l'atteignirent à
une lieuë au delà de Ravisingue, & le
trouverent marchant en bataille à la
queuë de son arriere-garde, où il avoit
assemblé le peu qui luy restoit de Ca-
valerie. La premiere attaque fut chau-
de & vigoureusement repoussée; mais
Bonnivet ayant eu le bras droit percé

1524. d'une arquebuſade, & n'apprehendant rien tant que de tomber entre les mains de Bourbon, pour les raiſons rapportées au commencement de ce Livre, fit appeller Bayard, & luy dît qu'étant hors de combat, il luy remettoit le Generalat de l'Armée comme à la perſonne qu'il en jugeoit la plus digne.

Bayard qui s'étoit maintenu toute ſa vie en poſſeſſion de parler librement, répondit à Bonnivet qu'il avoit trop attendu: que le mal étoit ſans remede; mais qu'en tout évenement il alloit tâcher de rendre à ſa Patrie le ſervice qu'elle exigeoit de luy dans une occaſion ſi perilleuſe, aux dépens même de la vie qu'il luy devoit. Il prit le bâton en achevant ces mots; & tout ce qu'il avoit prédit fut accompli, puisqu'il mourut en effet, & qu'il ſauva l'Armée Françoiſe. Il choiſit pour Lieutenant Vandeneſſe ſon compagnon d'armes, & s'avança vers les Imperiaux qui faiſoient un grand c[ri] de joye avant que de commencer la ſeconde attaque. Il les ſoûtint av[ec] une vigueur qu'ils n'attendoient p[as]. Il les repouſſa, & leur tua, ou [mit] hors de combat tant de vaillans ho[mmes]

furent contraints de se re- 1524.
laisser aller Bonnivet qui
rnoit à la tête de l'Armée
couché dans une litiere.
e malheur tomba sur Bayard
ndenesse, qui furent renver-
eux coups d'arquebuse à croc.
esse mourut en tombant; mais
, quoy qu'il eût le corps percé
, ne laissa pas de descendre de
, & de se mettre sous un chê-
ù il se confessa par humilité à
valet de Chambre faute de Prê-
& se fit tourner le visage vers
nemi. Bourbon le trouvant en cet-
itoyable posture l'aborda, & luy
oigna beaucoup de regret de le
r perir pour avoir obeï à Bonni-
t, auquel il étoit digne de comman-
r. Bayard répondit qu'il n'étoit
oint à plaindre, puis qu'il mouroit
n homme de bien aprés avoir tiré de
anger l'Armée de son Roy; mais
qu'il avoit sujet de plaindre Bourbon,
qu'il voyoit les armes à la main con-
tre sa Patrie: Que si la Cour l'avoit
mal-traité, les bons François ne luy
avoient jamais manqué de respect; &
qu'enfin s'il continuoit de se laisser
emporter au ressentiment qui avoit

1524. rendus rebelles & mal-heureux Themistocle, Coriolan, & Cesar, il en devoit apprehender le destin. Bayard avoit pris cette comparaison des bons Livres Grecs & Romains, que l'Evêque de Grenoble son oncle avoit eu soin de luy faire lire en sa jeunesse.

Pescaire qui survint luy fit dresser une tente au même lieu, & luy rendit durant les quatre heures qu'il vêcut, tous les devoirs qu'il eût pû attendre du meilleur de ses amis. Les Imperiaux le plaignirent presque autant que les François, & Pescaire prit le soin de faire embaumer son corps. Il le renvoya à ses parens avec un convoy magnifique & témoigna par ce triste & dernier office, que la vertu heroïque de Bayard étoit plus admirée parmi les Etrangers qu'elle n'étoit connuë dans son Païs. Il étoit sorti de la maison du Terrail en Dauphiné, la plus fameuse par ses malheurs qui soit dans l'Histoire. Son Trisayeul avoit été tué sous le Ro[y] Philippe de Valois à la bataille [de] Crecy: Son Bisayeul à la bataille [de] Poitiers sous le Roy Jean : son Ay[eul] à la bataille d'Azincour sous le R[oy] Charles VI. son pere à la bataille [de]

Guineg[ate]

sous le Roy Loüis XI. & 1523.
de son nom a été tué au
Gravelines en mil six cens
quatre. Bonnivet aprés avoir
Armée & sa propre vie aux
celle de ses deux meilleurs
, renvoya ses Suisses par le
oufte, & arriva sans obstacle
, où il trouva le Duc de Lon-
qui luy menoit quatre cens
. Il est certain que si le Roy eût
rtir douze jours plûtôt cette
erie, & les huit milles Suisses
étoient avancez jusqu'à Ivrée, les
riaux auroient été facilement op-
ez dans le Milanez, & la France
encore une fois recouvré ce beau
ché.

Bussi d'Amboise voulut resister aux
periaux dans Lodi, & Bossolo dans
exandrie : mais leurs Soldats qui
oient tous Italiens (comme on a dé-
remarqué) les contraignirent de
apituler aprés avoir soûtenu chacun
quinze jours de siege. L'Accüeil que
la Cour fit à Bonnivet fut bien diffe-
rent de celuy qu'elle avoit fait à Lau-
trec l'année precedente ; & le pouvoir
qu'avoit la mere du Roy sur son fils,
& la souplesse d'un parfait Courtisan

1524. comme Bonnivet ne parurent jamais mieux que dans une si delicate conjoncture. Bonnivet qui par tant de fautes remarquables venoit de ruïner une Armée de cinquante mille hommes, fut reçû avec un aussi bon visage que s'il eût recouvré le Milanez; & l'on ne luy donna la premiere place dans le Conseil que l'on appelloit alors étroit, qu'aprés luy avoir fait des excuses de ce qu'il ne se presentoit alors rien de meilleur pour reconnoître l'importance de ses services. Il contribua luy-même beaucoup à soûtenir sa fortune, en persuadant le Roy que sa retraite étoit plus belle que celle des dix mille Grecs sous Xenophon [a] qui s'étant sauvez de la bataille où le jeune Cyrus avoit été tué, traverserent sans perte cinq cens lieuës de Païs ennemy, quoy que l'Armée de Perse fût presque toûjours à leurs trousses; & comme il n'osoit accepter pour la campagne suivante le commandement des armes Françoise[s] dans l'Italie, qui l'auroit exposé à [la] risée publique; & qu'il ne pouv[oit] neanmoins souffrir que d'autres [y] succedassent de peur que s'ils étoi[ent] heureux ils ne le supplantassent,

[a] Dans l'Apologie de l'Amiral de Bonnivet sur la fin de 1525.

mal-heureux ils ne cher- 1523.
s'excuser en mettant dans
jour les fautes de la prece-
pagne, il se servit d'un ex-
ui fut la source de toutes les
s qui arriverent depuis aux
de-là les Alpes. Il remontra
ois Premier qu'il étoit fatal au
de Milan de ne pouvoir être ni
ni repris que par les Rois
Chrêtiens, lors qu'ils s'étoient
ez en personne à la tête de leurs
es, & que comme il avoit été
uis la premiere fois par Loüis
. & la seconde par Sa Majesté, il
seroit point aussi recouvré la troi-
me fois si elle ne se mettoit à la tê-
d'une Armée si puissante, que les
mperiaux n'osassent tenir la campa-
ne devant elle.

L'interest qu'avoit Bonnivet de
donner ce conseil consistoit en ce que
s'il reüssissoit, on luy en attribuëroit
toute la gloire, & s'il ne reüssissoit
pas, on l'excuseroit plus facilement
lors qu'on verroit que son Maître
avec toutes les forces de France n'au-
roit pas mieux fait que luy. Le Roy
étoit trop prévenu pour démêler une
politique si fine que celle de son Fa-

1524. vory : Auſſi luy répondit-il que s'il ne tenoit qu'à cela, Milan redevien-droit bien-tôt François. Il luy donna commiſſion de trouver de l'argent en toute maniere, & de lever des trou-pes de tous côtez. Ce furent-là les principales particularitez du fameux conſeil qui coûta la vie à celuy qui l'avoit donné, la liberté au Roy, l'honneur à la Nation, & les Souve-rainetez de Flandres & d'Artois à la Monarchie Françoiſe.

Pendant qu'on travailloit aux pre-paratifs neceſſaires pour le faire reüſ-ſir, le nouveau Pape Clement VII. n'avoit pas crû devoir accomplir tout ce qu'il avoit promis à l'Empereur pour ſe faire élire, & témoignoit de vouloir obſerver une exacte neutrali-té entre l'Empereur & le Roy. Il leur avoit envoyé des Legats qui euſſent enfin moyenné la Paix ou la Tréve, ſi le Cardinal Volſey principal Mini-ſtre du Roy d'Angleterre Henry VIII jaloux de conſerver à ſon Maître l[e] titre d'Arbitre de l'Europe qu'il l[uy] avoit conſeillé de prendre, ne ſe [fût] propoſé d'éluder l'accord, en offr[ant] à l'Empereur de joindre les Armes [des] Anglois aux ſiennes pour conqueri[r]

n'est pas que Volsey espe- 1524.
r dans une si haute entre-
l s'imaginoit qu'aprés une
e Charles-Quint par recon-
, & François Premier par
remettroient leurs interests
mains du Roy d'Angleterre:
la prévoyance de Volsey s'a-[a]
uis que Charles ne voulut
iir parler de la Tréve, ni Fran-
la Paix, qu'il proposa. Nean-
comme la plus pressante occu-
du Roy d'Angleterre étoit alors
êcher la France de recouvrer le
né de Milan, il ne laissa pas de se
er avec l'Empereur, ni de conclu-
vec luy un Traité dont les princi-
x Articles furent : Que Bourbon
ec l'Armée qui venoit de chasser
onnivet de la Lombardie, passeroit
s Alpes, & entreroit en France par la
rovence ou par le Dauphiné : Que
e Roy d'Angleterre luy avanceroit
cent mille écus pour payer une mon-
tre generale à ses troupes, & conti-
nuëroit de luy faire toucher exacte-
ment une semblable somme tous les
mois depuis le commencement de
Juillet mil cinq cens vingt-quatre,
jusqu'à la fin de Decembre de la mê-

a Dans une Lettre secrete du Cardinal Volsey à François Premier au commencement de 1524.

1524. me année, si ce n'étoit que Sa Majesté Angloise aimât mieux descendre en personne avec une puissante Armée dans la Picardie, car alors non seulement elle seroit déchargée de contribuer à la subsistance des Imperiaux, mais l'Empereur au contraire seroit tenu de luy fournir mille hommes de pied Flamans, trois mille chevaux; & toute l'Artillerie dont il auroit besoin, à quoy les Provinces des Païs-bas s'engageroient par une convention particuliere : Qu'aprés que François Premier seroit dépoüillé, Bourbon rentreroit dans la possession des cinq Provinces de sa Maison, & les possederoit desormais en Souveraineté : Qu'on luy donneroit de plus toute la Provence qu'il prétendoit, à cause qu'aprés la mort du Roy Charles VIII. René Duc de Lorraine fils de la derniere Princesse de la Maison d'Anjou ne se sentant pas assez fort pour arracher à Loüis XII. la succession de cette Maison, avoit cedé so[n] droit [a] à Anne de France sœur d[u] même Charles VIII. de laquelle Bo[ur]bon étoit legataire universel : Q[ue] l'Empereur érigeroit en Royaum[e] tous les Etats dont on vient de pa[rler]

a Le Contrat est dans le second Volume des Titres de la

iere de celuy de Boheme, 1524.
que Bourbon ne laisseroit Maison
onnoître l'Anglois en qua- de Bour-
y de France, ni de luy faire bon.
. Qu'il entreroit une Ar-
pagnols en Guyenne pour y
ersion dans le même temps
urbon passeroit les Alpes; &
Pape & les autres Princes d'I-
roient sommez de contribuer
dinairement pour entretenir la
hors de leur Païs.

Traité ne pouvoit être conçû
s termes plus éloignez de la dis-
ion des contractans, & l'on a sçû
ceux qui le dresserent, ne pen-
nt à rien moins qu'à le faire exe-
er. Ce qu'il y eut de plus étrange
qu'il se fit sans la participation de
urbon qui y avoit le plus d'interest,
du Pape dont on esperoit tirer de
lus grosses contributions.

Bourbon dissimula cette injure avec d'autant plus de peine, que c'étoit la troisiéme qu'on luy faisoit: car on luy avoit déja manqué de parole dans les deux principales choses qu'il avoit exigées pour se revolter, en ne luy donnant pas le commandement absolu de l'Armée Imperiale, & en élu-

1524. dant son mariage avec la Reine Eleonor. Cependant comme il n'avoit pas laissé de servir aussi fidelement l'Empereur dans la retraite de Bonnivet, que s'il n'eût eu aucune occasion de se plaindre, il ne laissa pas non plus de declarer au même Empereur avec sa franchise ordinaire, qu'il ne reconnoîtroit jamais le Roy d'Angleterre pour Roy de France.

Le Pape encouragé par son exemple refusa de donner de l'argent, & ces deux nouvelles n'empêcherent ni les Espagnols ni les Anglois de poursuivre leur entreprise. Il est vray que leur principale esperance étant fondée sur la personne & sur le credit de Bourbon, ils s'humilierent jusqu'à le prier d'accepter le Generalat de leurs troupes ; & l'Empereur luy manda de renvoyer la Motte des Noyers à Madrid, pour concerter avec luy l'ordre de l'irruption qu'on devoit faire en France. a

a Dans la Relation du secõd voyage de la Mote des Noyers en Espagne.

Bourbon accepta le Generalat ; & écrivit de sa propre main pour la Mo te des Noyers une instruction, q n'eût pas été moins préjudiciable France, que l'avoit été celle de P lippe le Bon Duc de Bourgogne

thford en mil quatre cens 1524.
s, si elle eût été suivie
t d'exactitude. Il proposoit
donnât toutes les forces des
x qui servoient alors en Ita-
u'on luy laissât traverser le
é sans s'attacher à aucun Sie-
u'à ce qu'il fût arrivé devant
u'il destinoit pour sa premiere
te. Il promettoit de l'empor-
s peu de jours, tant parce que
è étoit foible, qu'à cause de
igence qu'il se vantoit d'avoir
es plus considerables Bourgeois.
voit penetrer de-là dans les Pro-
es de son Patrimoine, où la No-
e seroit aussi-tôt montée à cheval
r le joindre, & les Peuples qui
moient encore eussent contribué
ontairement à la subsistance de ses
upes. Il eût de-là passé sans obsta-
e dans le centre du Royaume; &
orté la Monarchie Françoise sur le
ord du précipice, en décriant le gou-
vernement par des Manifestes san-
glans, sous pretexte des impositions
extraordinaires qu'on levoit sur les
Provinces, pendant qu'il eût affoibli
le Roy de plus de la moitié, en l'em-

1524. pêchant de tirer aucun secours des Provinces de-là la Loire.

Mais les revolutions les mieux concertées n'arrivent pas toûjours dans les grands Etats au gré des Mécontens ; & celle qui menaçoit alors la France, fut éludée par la même voye qui sembloit devoir la hâter. L'Empereur avoit en Italie un Ministre apelé Hugues de Moncade, à peu prés de même genie qu'avoit autrefois été Marc-Antoine le Triumvir. Il vivoit dans la débauche : Il negligeoit son honneur ; ses affaires domestiques étoient dans un effroyable desordre ; & neanmoins avec tout cela comme il n'y avoit point eu de Cavalier plus déterminé que luy avant qu'il fût en charge, aussi n'y avoit-il point alors de meilleur Officier dans l'Armée Imperiale. On avoit commencé à le connoître par le service qu'il avoit rendu dans la guerre d'Urbain ; & il s'étoit poussé depuis en peu de temps dan les plus considerables emplois, par profession qu'il faisoit d'accommoc sa Religion aux interests de son M tre, & par la souplesse & le raf ment de son esprit, qui le rendc

propre pour le cabinet & 1524.
mpagne.
t de ſurveillant à Bourbon;
ité que cette commiſſion ſe-
onnoit à ſes avis, luy inſpira
ſſe d'écrire à l'Empereur: Que
trop hazarder que de mettre
es forces Imperiales à la diſ-
d'un rebelle qui pretendoit
pas été bien reçû: Que les
precautions qu'on avoit été
é de prendre à ſon égard l'a-
nt fait appercevoir de ſa faute,
qu'il ne cherchoit plus que les
yens de la reparer par une ingra-
de de même nature: Qu'on luy en
oit naître l'occaſion en luy per-
ettant de s'avancer d'abord juſqu'à
yon, parce qu'il pourroit alors me-
iter ſa grace du Roy Tres-Chrêtien
n luy ſacrifiant l'Armée de Sa Maje-
ſté Imperiale, & en retournant avec
luy dans le Duché de Milan, dont le
recouvrement ſeroit d'autant plus fa-
cile, qu'il n'y auroit demeuré perſon-
ne pour le défendre: Que pour pre-
venir ces deux inconveniens, il faloit
ordonner à Bourbon d'aſſieger une
Ville maritime de Provence; & luy
donner deux Collegues dans le com-

1524 mandement de l'Armée, qui auroient ordre de ne luy obeïr qu'en de certaines circonstances : Que l'ün de ces Collegues seroit établi pour commander l'Armée Navale, où l'on mettroit les meilleures troupes sous pretexte de combattre la Flotte de France, mais en effet pour resister à Bourbon en tout évenement ; & l'autre agiroit avec luy sur terre, sous couleur que les Espagnols refusoient d'obeïr à un Chef qui n'étoit point de leur Nation. L'avis de Moncade fut d'autant mieux reçû dans le Conseil de Madri, qu'on y étoit moins informé des affaires de France. On renvoya la Motte des Noyers avec des presens ; mais l'ordre qu'on luy donna pour Bourbon, n'étoit point conforme au projet qu'il avoit mis entre les mains de l'Empereur. [a] Il portoit que Bourbon entreroit dans la Provence par la Riviere du Var avec cinq cens Lances, huit cens Chevaux-Legers, cinq mille Alemans, autant d'Espagnols naturels ; & trois mille Italiens ; & qu les Espagnols seroient commandez p le Marquis de Pescaire leur Color de peur qu'ils ne fissent difficulté d beir à un Etranger, dequoi l'on f

[a] Dans l'ordre que reçût Bourbon pour l'expedition de Provence.

elque sorte d'excuse à Bour- 1524.
lais on ne laissoit pas d'ajoûter
noy sans dépendre de luy, de-
oit cependant avec le reste des
Imperiales dans le Milanez,
garantir d'insulte si les Fran-
ngeroient d'y renvoyer des
par voye de diversion.

on n'eut pas plûtôt reçû cet
si peu conforme à son projet,
e deputa du mauvais office qu'on
avoit rendu. Neanmoins comme
pouvoit ni repliquer ni se plain-
sans augmenter les soupçons
on avoit de luy, ni sans donner à
ennemis un nouveau sujet de le
crediter, il entra dans la Provence
r le Comté de Nice, & prit les Vil-
s de Toulon & d'Arles. Il reçût en-
ite un billet qui l'avertissoit que la
Reine venoit de mourir à Blois d'un
mal que son Mary luy avoit donné,
luy laissant trois fils & autant de
filles.

Comme cette Princesse étoit extraordinairement aimée par le souvenir de Loüis XII. son pere, & par sa propre vertu; & que la dureté du regne present faisoit regretter par tout la douceur du passé, Bourbon

1524. crût que la maniere dont elle étoit morte suffiroit pour exciter une revolte en France, si les mécontens se voyoient appuyez par un secours assez proche.

Sur cette supposition il assembla le Conseil de guerre composé de Moncade, qui pour recompense de son avis avoit eu le commandement de la Flotte Imperiale, de Pescaire, d'Urbina', d'Alarcon, & de quelques autres Officiers subalternes. Il n'oublia rien pour leur persuader de traverser le Rône, en leur remonstrant que la meilleure partie de la Cavalerie Françoise avoit été ruïnée par les fatigues des trois precedentes campagnes: Que François Premier se trouvoit sans argent; & qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour l'empêcher d'en tirer de ses peuples, que de porter la guerre au milieu de son Estat.

Mais le Conseil de guerre au lieu d'écouter avec joye sa proposition, la traita de temeraire; & Moncade lu declara que s'il n'alloit assieger la Vil de Marseille, il l'abandonneroit, rameneroit sa Flote au Royaume Naples. Ainsi Bourbon contrain recevoir la Loy de ses Officiers,

des Imperiaux devant Mar- 1524.
ns auparavant il fit une der-
rative, pour découvrir si
le contredisoient avec tant
tion en avoient un ordre se-
leur proposa de se saisir au
l'Avignon pour avoir toute la
du Rône, & pour empêcher
lle d'être secouruë; mais il les
a preparez à luy répondre qu'ils
ient garde de donner au Pape
retexte plausible de rompre avec
pereur quand il luy plairoit, en
nparant sans autre droit que celuy
bien-seance d'une Ville qui appar-
oit au saint Siege.

Le Siege de Marseille fut long: car
utre qu'il y avoit deux cens Lances
trois mille Soldats en garnison, les
Habitans avoient une aversion parti-
uliere de tomber sous la domination
'Espagne, parce qu'ils avoient autre-
ois été surpris & pillez par le Roy
Alphonse V. en retournant de Na-
les en Arragon. Ils avoient si à pro-
os terrassé leurs murailles, qu'aprés
ne baterie de quarante jours la bré-
he ne fut pas raisonnable. Le Roy
rofita de ce loisir pour amasser de
'argent, & pour rétablir son Armée.

1524. Il leva quatorze mille Suiffes, & Suffolc & Vaudemont luy menerent six mille Alemans. Le Marefchal de Chabannes qui s'étoit avancé avec la Cavalerie Françoife pour obferver la contenance des Affiegeans, fe moqua du fcrupule qu'ils avoient fait d'entrer dans Avignon, & s'en faifit fous couleur de la conferver au Pape. Bourbon qui avoit prévû le mal, le jugea fans remede ; & demanda aux mêmes Officiers Efpagnols qui s'étoient oppofez avec tant d'obftination à fon deffein, s'ils perfiftoient encore dans la refolution de prendre Marfeille. La réponfe qu'ils luy firent témoigna combien ils étoient changez, puis qu'ils fe contenterent de luy repartir que c'étoit à luy de les commander; mais on voyoit affez qu'ils cachoient fous cette apparente deference, le mauvais état de leurs affaires.

La longueur du Siege avoit emporté la fleur de leurs troupes, & ré duit le refte dans une langueur qui n' toit pas fupportable. Ils alloient av fur les bras toutes les forces d puiffant Royaume, & fur tout l gent leur manquoit. Le mal-ente venoit de ce que l'Empereur n'a

reprise de Provence, 1524.
ance de tirer quatre
de la Castille, & des
à celuy-là. Il en avoit
tats à Tolede; qui bien
tribuer extraordinaire-
ent exhorté de les dé-
deux ans des anciennes
ue le Païs se pût remettre
e civile, dont il ne venoit
ir.

tre-coup de ce refus avoit
u'en Angleterre; parce que
ux faute d'argent n'avoit pû
e Armée dans la Guyenne, ni
es troupes dans les Païs-bas,
il l'avoit promis; & les An-
voyant qu'il contrevenoit au
é, s'étoient aussi dispensez de l'e-
er, en ne débarquant point d'Ar-
à Calais, & en refusant de payer
le de Bourbon le second mois de
de qu'ils avoient promise pour le
de l'année.

tes ces difficultez étoient égale-
nvincibles, & Bourbon aprés
ir exterminées, proposa de le-
iege de Marseille. Il fut obeï
s de hâte qu'il ne prétendoit,
ouvelle que le Roy venoit

1524. d'entrer dans Avignon avec une Armée de cinquante mille hommes. Toute la précaution qu'apporterent les Imperiaux dans leur retraite, fut de faire embarquer leur Artillerie sur la Flotte de Moncade; & de retourner dans le Duché de Milan, avant qu'il fût attaqué.

La moitié d'Octobre étoit déja passée, & l'Hyver qui commençoit à se faire sentir, rendoit le passage des Alpes si difficile, que tout autre que le Roy ne se fût point hazardé de les traverser; mais aprés avoir obligé par son approche les Imperiaux à déloger de la Provence; il s'imagina que rien ne seroit plus capable d'arrêter sa valeur. Il n'écouta plus que le conseil de Bonnivet, qui l'excitoit à poursuivre les ennemis qu'il traitoit de demi-vaincus; & luy en promettoit le triomphe sans les avoir combattus, pourvû seulement que Sa Majesté les devançât.

Il ajoûtoit même des interests d'amour à ceux d'Etat, & prenant le Roy par son foible, il luy representoit agreablement que la possession de la plus belle fille du monde, le recompenseroit assez des travaux qu'il y

à souffrir en traversant le Mont 1524.
. Cette ravissante personne étoit
ême Clarice dont les charmes
ent abregé la vie de Colonne.
nivet en étoit devenu amoureux
qu'il l'avoit veuë aprés la bataille
Marignan; & c'étoit autant pour
evoir que pour reparer sa faute,
l sollicitoit son Maître de retour-
à Milan.
e fut en vain que les autres Mini-
s & generalement tous les Offi-
rs de guerre voulurent dissuader ce
yage. Le Roy leur ferma la bouche
défendant d'en parler, & en disant
raillerie, que ceux qui craignoient
froid pouvoient demeurer en Pro-
nce. Sa mere avertie de son dessein
les Creatures qu'elle entretenoit
prés de luy, partit d'Avignon pour
n détourner, & luy dépêcha trois
ouriers l'un sur l'autre pour le con-
rer de l'attendre: [a] Mais il luy manda
r le dernier qu'elle ne s'incommo-
t pas à le suivre, & qu'elle retour-
t à Paris pour y faire verifier des
ettres de Regence qu'il luy envoya,
joûtant qu'aussi-bien il étoit déja si
oin qu'elle ne le pourroit atteindre.
l partit sans être accompagné que de

a Dans le Journal de Loüise de Savoye

1524. vingt mille hommes de pied, mais sa Cavallerie étoit la meilleure qu'il y eût eu en France de memoire d'homme. On y voyoit deux mille hommes d'armes tous Gentils hommes aussi-bien que la plûpart de leurs Archers, commandez par le Roy de Navarre, le Duc d'Alençon, & le Comte de S. Pol, le Duc d'Albanie Prince du Sang d'Ecosse, les Comtes de Vaudemont & de Chaligny freres du Duc de Lorraine, le celebre Loüis de la Trimoüille encore vigoureux & capable de toutes les fonctions militaires, quoy qu'âgé de soixante & quinze ans, les Maréchaux de Chabannes, & de Foix, Galeas de S. Severin grand Ecuyer, le vaillant Loüis d'Ars, l'Amiral de Bonnivet, & les Seigneurs de Montmorency, de Brion, & de Montchenu Favoris.

Comme le succez dépendoit entierement de la diligence, parce que Lanoy étoit demeuré presque seul dans le Duché de Milan, ses Alemans l'ayant quitté faute d'argent : aussi les deux Armées ennemies se hâterent de sorte, qu'elles arriverent en même jour, la Françoise auprés de Verceil, & la Confederée à Albe, c'est-à-dire qu'el-

étoient également avancées: Mais 1523.
ux jours aprés Pescaire s'étant sepa-
de Bourbon, fit prés de vingt lieuës
ec la Cavalerie de Naples, & l'In-
nterie Espagnole. Il entra dans Pa-
e où Lanoy s'étoit avancé pour le
cevoir, dans le même temps que l'a-
nt-garde du Roy, nonobstant qu'el-
eût essuyé toutes les incommoditez
évitables à ceux qui durant l'Au-
mne marchent en Païs ennemy, ar-
voit sur le bord du Tezin; & ceux
ui supputerent le temps avec plus
exactitude, remarquerent qu'elle
avoit été prévenuë par les Espagnols
e d'un demi-quart d'heure.

Son approche faisant juger qu'elle
vouloit à Pavie, Bourbon & Pes-
re qui n'étoient pas en état ni de
ûtenir ni d'attendre sa premiere im-
tuosité, jetterent dans la Place une
nison de trois cens Lances, & de
q mille hommes de pied, qui com-
soient l'élite de leurs troupes, sous
ordres d'Antoine de Léve, qui de
ple Cavalier qu'il avoit été dans
rmée du grand Capitaine, s'étoit
vé par son merite à la Charge de
lonel de la Cavalerie-Legere. Ils
rchoient avec la même diligence

1524. pour entrer dans Milan, lors qu'ils furent arrêtez à mi-chemin par une Lettre de Moron. Ce Chancelier de Milan mandoit à Pescaire que cette Ville autrefois si superbe n'étoit plus qu'un grand Cimetiere, où l'on avoit enterré depuis deux mois plus de cinquante mille personnes mortes de peste. a Qu'on n'y trouveroit ni vivres, parce que les Païsans n'en avoient osé aporter, ni argent, puis que les Familles accommodées s'étoient toutes retirées, ni remparts en état de défense à cause qu'on les avoit negligez durant la maladie. Il ajoûtoit que l'état pitoyable où il avoit trouvé le peu qui restoit de Bourgeois, l'avoit tellement attendri, qu'il leur avoit conseillé de s'accommoder au temps, & de se rendre aux François.

a Dans la Lettre du Chancelier Moron à Pescaire du 4. Novembre 1524.

Pescaire en lisant cette Lettre ressentit tous les mouvemens de défiance, & de jalousie, ausquels il n'étoit que trop sujet. Il s'imagina que Moron avoit changé de party pour la quatriéme fois; & la nouveauté de cet accident prétendu, le fit longtemps raisonner sur ce qui pouvoit en être la cause. Il s'arrêra enfin à cette pensée que les Italiens s'étoient desa-

z; & que voyant qu'il leur étoit 1524.
itable de tomber sous la domina-
des François, ou sous celle des Es-
nols, ils s'étoient determinez d'at-
dre les bras croisez, qui de l'Em-
eur ou du Roy Tres-Chrétien se-
leur Maître, & de ne plus tra-
ller eux-mêmes à forger leurs
îines.

Ce qu'il y eut de plus bizarre, fut
cette supposition toute chimeri-
e qu'elle étoit passa en un moment
la tête de Pescaire dans celles de
urbon, de Lanoy, & des autres
ficiers Espagnols; & qu'elle fut ca-
ble de leur faire quitter le nom de
onfederez, dont ils avoient abusé les
uples depuis quatre ans, pour pren-
e celuy d'Imperiaux. Cependant
oron étoit si éloigné du change-
ent dont on le soupçonnoit, qu'il
avoit pas mêmes averti Sforce de
tat où étoit Milan: d'où il étoit ar-
vé que ce Duc s'étant mis en che-
in pour y aller, se fût infailible-
ent jetté entre les François, s'il n'eût
ureusement rencontré le Marquis de
aint-Ange Maître de l'Artillerie Im-
eriale, qui l'avertit du danger.

Mais comme on explique toutes

1524. choses au sens dont on est prévenu, Pescaire crut que le dessein que Sforce avoit témoigné d'aller à Milan, étoit feint ; & se confirma dans son opinion, lors qu'il apprit que Moron avant que de sortir de Milan avoit renforcé la garnison du Château d'autant de munions & de Soldats du Païs qu'il en avoit pû trouver. Cet avis l'obligea d'envoyer deux cens hommes d'armes sous la conduite d'Alarcon pour épier la contenance des Bourgeois; & ce renfort tout foible & disproportionné qu'il étoit n'eût pas plûtôt paru qu'ils le reçûrent avec joye, & offrirent de rompre la capitulation qu'ils étoient sûr le point de signer pour se rendre aux François. Mais Alarcon se contenta d'avoir éprouvé leur constance, & sortit par la Porte de Rome pour se retirer à Lodi, dans le même temps que le Marquis de Saluce qui menoit la premiere Brigade de l'avant-garde Françoise, entroit par les Portes de Verceil & de Pavie. Les Imperiaux suivirent le chemin qu'Alarcon leur avoit montré, & l'allerent joindre à Lodi.

La Trimoüille qui commandoit l'avant-

t-garde de François Premier, a- 1524.
tit Sa Majesté demeurée à Vigeva-
avec son Corps de bataille & son
iere-garde, de l'heureux commen-
nent de ses armes, & demanda de
uveaux ordres. Le Conseil de
erre fut assemblé; & le Duc d'Alba-
e, les Maréchaux de Chabannes, &
: Foix, Loüis d'Ars, & les autres
eux Officiers, furent d'avis de ne
ttacher à aucun Siege, mais de
oursuivre les ennemis, & de les ac-
bler avant qu'ils eussent pris halei-
e, aprés une si longue & si difficile
arche qu'avoit été la leur entre les
Montagnes depuis Marseille jusqu'à
odi. Leur raison étoit que puis que
Ville de Milan s'étoit renduë d'el-
-même au Roy, elle se conserveroit
ien sans qu'il fût besoin d'y laisser
'autres gens de guerre, que ceux qui
roient necessaires pour empêcher les
orties de la garnison du Château qui
enoit encore pour Sforce; & que par
onsequent la Trimoüille avec le reste
e l'avant-garde pourroit se mettre
ux trousses des Alemans qui m.r-
hoient les derniers, comme plus pe-
amment armez, & les contra ndre de
aire halte jusqu'à ce que le reste de

1524. l'Armée Françoiſe les eût atteints.

Le ſeul Bonnivet qui commençoit déja de contribuer à ſon mal-heur, & quelques autres jeunes Capitaines qui luy étoient redevables de leurs Charges furent de ſentiment contraire, & propoſerent le Siege de Pavie qui fut auſſi-tôt reſolu, contre la maxime ordinaire des Rois precedens de laiſſer prendre les reſolutions pour la guerre à la pluralité des voix.

La condeſcendance fatale qu'eut alors François Premier pour ſon Favory, doit être contée pour la plus grande faute qu'il fit durant ſon Regne; car ni les précautions de Bourbon, ni la valeur de Peſcaire, ni l'autorité de Lanoy, n'étoient pas capables de préſerver l'Armée Imperiale de la défaite ou du débandement dont elle étoit menacée ſi on l'eût pourſuivie. Elle étoit infectée de la diſſenterie & du flux de ſang, qui ſont les avant-coureurs de la peſte. Sa longue & penible marche l'avoit tellement laſsée, qu'il n'y avoit preſque plus de Soldats capables des fonctions militaires. Elle étoit preſque toute nuë, les habits des Soldats s'étant uſez par les pluyes continuelles au Siege de Mar-

e, ou déchirez au retour en re- 1524.
ſant les Alpes. Elle n'avoit ni ar-
nt pour en racheter d'autres, ni cre-
pour ſubſiſter en un lieu où elle
étoit plus ſoufferte que par bien-
ance, aprés avoir renoncé à la con-
ſideration. Elle étoit preſque deſar-
ée, parce que les Soldats pour faire
us de diligence s'étoient déchargez
ar le chemin de tout ce qui les in-
ommodoit; & pour comble de mal-
eur il n'y avoit point de munitions
e guerre ny de bouche dans Lodi où
lle alloit.

Ainſi les François pouvoient la
ombattre à leur avantage, ou la diſ-
iper ſans rien hazarder, en ſe conten-
ant de faire avancer la Trimoüille ſur
e bord de l'Adde, qui l'empêchant de
raverſer cette Riviere luy eût ôté le
efuge de Cremone où étoit ſa der-
niere réſource, & l'eût obligée à com-
poſer avec luy pour ſortir du Duché
de Milan, pendant que les Villes d'A-
lexandrie & de Pavie ſe voyant aban-
données par les Imperiaux, auroient
capitulé ſans attendre d'être aſſie-
gées.

Ce mal-entendu ne vint pas plûtôt à la connoiſſance de Leve, qu'il ſe

1524. mit en devoir d'en profiter. Il resolut de se défendre jusqu'à la derniere extremité dans Pavie, où le Roy l'assiegea le vingt-huit d'Octobre mil cinq cens vingt-quatre. Cet Espagnol étoit petit, de mauvaise mine, & de peu de santé. Il s'étoit élevé par la subtilité de son esprit, & par le rafinement de sa malice. a Il avoit beaucoup de courage, quoi qu'il semblât avoir un peu trop de retenuë. Son ambition étoit si demesurée, qu'il ne pouvoit la cacher assez, quoi qu'il usât de toute l'adresse imaginable pour la couvrir; & pour achever de le dépeindre, il étoit de ces Capitaines qui font gloire d'ajuster leur Religion aux interests de leur Prince.

a Dans la vie du Marquis de Pescaire.

La haute réputation qu'il prétendoit acquerir en devenant le Liberateur de son party, & en donnant de l'exercice à toutes les forces de France commandées par le Roy Tres-Chrêtien en personne, luy fit si bien mênager le travail de sa garnison, que ses murailles & ses dehors furent reparés en peu de temps, & un fossé large & profond creusé derriere avec des défenses pour en disputer la traverse.

Le Roy dressa deux bateries, qui fi-

nt breche en deux jours & demy. 1524.
assaut fut donné & soûtenu avec
eaucoup d'obstination & de perte de
art & d'autre, jusqu'à ce que cinq
u six François montez sur le haut
es ruïnes, aperçûrent le nouveau
ossé derriere garni d'Arquebusiers;
e qui refroidit leur ardeur, & les fit
etirer avec la même précipitation
u'ils y étoient montez.

Le Mareschal de Foix voulut renouveler l'attaque, & fit mettre pied à
erre à sa Cavalerie, comme il en avoit usé au Siege de Novarre; mais
yant reconnu de ses propres yeux le
même retranchement qui avoit fait
esser le premier assaut, il jugea que
e seroit se perdre inutilement avec
'élite de l'Armée, que de passer outre, & descendit de dessus la breche
pour en aller faire son rapport dans le
Conseil de guerre, où l'on arrêta que
la Place seroit desormais attaquée par
une autre voye.

Le Tezin se divise en deux parties
inégales à une lieuë au dessus de Pavie, qui se réunissent à une lieuë au
dessous. La plus grande qui retient le
nom du Fleuve baigne les murailles
de la Ville, & la plus petite qui s'en

1524. écarte s'appelle Graveleon. a Les Espions avoient raporté que Pavie n'étoit point fortifiée le long de l'eau, parce que le Tezin y étoit si extraordinairement profond, qu'on ne le pouvoit traverser à gué en quelque saison que ce fût. Surquoy Bonnivet se persuada qu'en le détournant à l'endroit où il se divise, & le faisant passer tout entier dans le Graveleon, on entreroit dans Pavie à pied sec, & aussi aisément que fit Cyrus dans Babylone. Jacques de Silly Bailly de Caën se chargea de la conduite du travail, mais aprés une dépense effroyable, & trois semaines de temps inutilement perduës, l'Hyver gâta tout ce qu'on avoit commencé, & la Riviere enflée par les neiges se maintint dans son lit ordinaire malgré les efforts de trente mille Pionniers.

a Dans a Relation du cinq Novembre 1524. envoyée par François Premier à sa mere.

Les Generaux de l'Armée Imperiale employoient mieux le temps, & Bourbon n'avoit pas plûtôt vû le Roy attaché devant Pavie, qu'il étoit allé conjurer le Duc de Savoye de luy prêter de l'argent. Ce Duc n'étoit plus le même à l'égard de la France, qu'on l'avoit vû trois ans auparavant, & l'on trouvera difficilement dans l'Hi-

oire un changement aussi bizarre, & 1524.
issi funeste que fut le sien. Il avoit
oûjours vêcu avec la mere du Roy sa
eur dans une liaison si étroite, qu'il
'y avoit rien de secret entre eux, &
avoit aimé le Roy avec autant de
endresse que s'il eût été son fils unique.
Il luy avoit fait passer les Alpes
par un chemin inconnu, d'où s'étoient
ensuivies la défaite de Colonne,
& la Victoire de Marignan. Il l'avoit
informé à point-nommé de ce
qui se tramoit en Italie au préjudice
des François; & luy avoit fourni tout
ce qui se trouvoit dans ses Etats, capable
d'y remedier. Cependant il
n'eut pas plûtôt épousé l'Infante Beatrix
de Portugal, sœur puînée d'Isabelle
qui devoit se marier avec l'Empereur,
que l'inclination dominante
qu'il avoit euë pour les François degenera
en une haine irreconciliable
pour eux.

On ne sçait ni la cause ni le pretexte
de cette inconstance, & l'on devine
seulement que l'Infante de Portugal
qui étoit la plus altiere Princesse
de son siecle, ne voulut point ceder à
sa Tante, qui n'étoit que femme d'un
Comte, quoi que mere d'un Roy, &

1524. qu'elle préfera l'Empereur son oncle & son futur beaufrere tout ensemble, à François Premier qui n'étoit que neveu de son mary.

Quoi qu'il en soit Bourbon se prévalut avec tant d'adresse du changement qu'il remarquoit dans l'esprit du Duc de Savoye, qu'il l'obligea de faire pour chasser les François d'Italie, ce qu'un de ses Predecesseurs avoit fait pour les y introduire. Ce Duc luy prêta & permit d'engager les mêmes pierreries sur lesquelles Charles VIII. avoit trouvé de l'argent à la banque de Gennes pour aller à la conquête de Naples.

Bourbon en tira de bonnes Lettres de change, avec lesquelles il prit la poste pour l'Alemagne, & arriva à Nuremberg où il confera avec Georges de Fronsperg Gentil-homme de reputation, qui avoit succedé à Sequingue pour l'intelligence des affaires de l'Empire, & pour le credit parmy les gens de guerre.

Fronsperg étoit de taille de geant, & de force extraordinaire, il aimoit la gloire de sa Nation, & se plaignoit qu'elle eût été obscurcie depuis un siecle par les Suisses, en ce qui regardoit

t les armes. Il en attribuoit la 1524.
ce à la negligence des avanturiers
mans qui s'enrôloient indifferem-
nt sous toutes sortes de personnes,
se proposoit d'y remedier en les ac-
ûtumant à choisir des Chefs de
aison & d'experience. De plus, il
oit été des premiers à se declarer
our Luther, & sa hayne contre le
ape étoit si grande, qu'il ne deman-
oit qu'à passer dans l'Italie pour at-
ndre si l'occasion de nuire à sa Sain-
eté, ne se presenteroit point lors qu'il
n seroit proche.

Bourbon le trouva dans cette dis-
position, & le pratiqua si bien, qu'il
uy fit lever en trois semaines dix mil-
e vieux Soldats, à condition qu'il les
commanderoit. Ces troupes furent
conduites à la hâte vers l'Italie, &
Bourbon alla dans le Duché de Vir-
temberg, où le Comte de Lodron fai-
soit une levée de six mille hommes de
l'argent qu'il luy avoit envoyé. La
levée se trouva prête, & Bourbon la
conduisit dans le Duché de Milan, &
rétablit par deux renforts si conside-
rables les affaires de l'Empereur, qui
ne pouvoient autrement éviter d'être
ruinées. Cependant il étoit parti d'I-

1524. talie contre le ſentiment de Lanoy & de Peſcaire, qui s'imaginoient ſi peu qu'il dût réüſſir, qu'ils s'engagerent par écrit à l'Evêque de Capouë, que le Pape leur avoit envoyé en qualité de Nonce extraordinaire pour les diſpoſer à la paix, d'accepter une Treve de cinq ans, durant laquelle le Roy Tres-Chrêtien demeureroit en poſſeſſion de tout ce qu'il y a du Duché de Milan au deça de l'Adde, excepté la Ville de Lodi.

Cette propoſition ne pouvoit être plus avantageuſe à François Premier, puis qu'elle luy donnoit moyen de reparer la faute qu'il avoit commiſe en s'engageant au Siege de Pavie : car outre le pretexte honorable que ſes propres ennemis luy fourniſſoient de ſe degager d'une entrepriſe douteuſe, Pavie étant du nombre des Places qui luy devoient être renduës; il étoit d'ailleurs aſſuré de ruïner les Imperiaux ſans agir, parce que la partie du Duché de Milan qui luy devoit demeurer étant la plus grande ſans comparaiſon, & la plus fertile, ſes troupes y euſſent ſubſiſté commodement, & reçû de jour en jour des rafraîchiſſemens de la Provence & du Dauphi-

au lieu que les Imperiaux reſſer- 1524.
dans un coin de terre deſolé, ſans
ent, & ſans communication avec le
e de leurs Etats, ſe fuſſent inévita-
ment débandez avant que la Tré-
eût été finie. a Mais une premiere
egularité quelque legére qu'elle
t à la guerre, en attire une infi-
é d'autres ſans qu'on y prenne
rde.

a Monſieur de Langey dans le Traité de l'Art Militaire.

Le même Bonnivet qui étoit au-
ur du Siege de Pavie, traita de ri-
cule l'ouverture du Nonce, & per-
ada le Roy ſon Maître, que comme
Eſpagne avoit raiſon de vouloir con-
rver par la negotiation au moins
ne partie de ce qu'elle ne pouvoit
viter de perdre entierement par les
rmes: auſſi les François ſe feroient
n tort irreparable en acceptant &
nêmes en écoutant ſes offres, puiſ-
qu'ils étoient aſſurez de trouver dans
Pavie qu'ils prendroient bien-tôt les
clefs des autres Villes du Duché de
Milan.

Ainſi l'Evêque de Capouë fut ren-
voyé ſans réponſe, & le Pape qui n'é-
toit ni moins timide ni moins irreſo-
lu que l'avoit été Leon X. quoi qu'il
eût témoigné plus de courage qu'il

1524. n'en ressentoit en effet lorsqu'il n'étoit encore que Cardinal neveu, ne pensa plus qu'à se mettre en tout évenement à l'abri de la tempête. Comme il se voyoit hors d'esperance d'une suspension d'armes, il suivit l'exemple de ses Predecesseurs, qui luy avoient appris à s'accommoder de bonne heure avec le parti qu'ils prévoyoient devoir être heureux, avec tant de secret neanmoins & de précaution, qu'ils le pussent quitter au cas qu'il restât le plus foible.

Il fit negocier par le Comte Albert de Carpi son Agent auprés du Roy une Ligue défensive & offensive avec la France, & lors que les principaux Articles en eurent été reglez, il dépêcha pour la conclure Jean Mathieu Gilberti Evêque de Veronne son Dataire, qui avoit toute sa confiance; mais comme il falloit que ce Ministre passât par le Camp des Imperiaux; a on s'avisa pour déguiser la veritable cause de son voyage de luy faire proposer à Lanoy, non plus une Treve, mais une Paix aux mêmes conditions que la France venoit de rejetter.

a Dans l'Apologie de Lanoy contre Bourbon.

Lanoy avoit reçû le même jour des Lettres de Bourbon, qui l'avertis-

ent que Fronsperg étoit déja sur la 1524.
ontiere d'Italie avec ses dix mille
emans. Cette nouvelle luy avoit re-
nné courage, & il ne craignoit plus
tre chose sinon que le Dataire le
nt prendre au mot de la part du Roy
r la Treve de cinq ans : mais enten-
int qu'il luy faisoit une proposition
oute nouvelle, il la rejetta sur le tort
sible qu'y souffroit l'Empereur ; &
e Dataire qui n'avoit pas d'autre in-
ention que de passer, ne s'amusa
oint à repliquer. Il demanda seule-
nent un Sauf-conduit, sous pretexte
qu'il alloit disposer les François à se
elâcher en consideration de la Paix.
On le luy fit expedier aussi-tôt, tant
on étoit aise d'être delivré de ses im-
portunitez, & le Dataire se hâta d'al-
ler trouver le Roy. Il signa les Arti-
cles concertez par le Prince de Car-
pi, dont les principaux obligeoient la
France à proteger le saint Siege, la
Maison de Medicis, & l'Etat de Flo-
rence ; & reciproquement le Pape en-
gageoit sa Personne, sa Maison, qui
ne consistoit alors que dans Alexan-
dre & Hypolite de Medicis, & les
Florentins, à ne donner aucun se-
cours aux Imperiaux. La confedera-



ARGUMENT du Cinquiéme Livre.

LE Siege de Pavie tire en longueur par la faute des François ; & Bourbon conduit en Italie seize mille Alemans, qu'il avoit levez de l'argent emprunté sur des pierreries. Il fatigue l'Armée du Roy par de continuelles escarmouches, & la défait enfin avec tant de succez, que Sa Majesté même demeure prisonniere : mais les Italiens qui avoient été contre la France pendant qu'elle étoit florissante, se liguent pour elle aussi-tôt qu'ils la voyent malheureuse. Il ne tient pas à eux qu'ils ne delivrent le Roy ; & la seule perfidie de Pescaire les empêche de se défaire des Espagnols. L'Empereur délibere s'il delivrera le Roy, & à quelles conditions. Il suit le pire des trois Conseils qui luy sont donnez, & met en liberté le Roy d'une maniere peu genereuse. Le Roy signe tout ce qu'on luy presente pour sortir de prison, aprés avoir fait des protestations contraires, & s'excuse ensuite sur ce qu'on a exigé de luy des choses opposez aux Loix fondamentales de

1524. *son Etat. La Duchesse d'Alençon sa sœur va en Espagne pour travailler à sa liberté. Elle y trouve le Connétable, & luy redonne de l'amour. Le Connétable qui avoit été plus heureux pour l'Espagne qu'il ne s'attendoit de l'être, s'en repent, & pense serieusement à reparer les fautes qu'il a faites : mais il est trop tôt découvert, & on ne luy donne pas le loisir d'executer ce qu'il avoit projetté. On le renvoye en Italie, & l'on amuse la Duchesse d'Alençon afin qu'elle laisse passer les deux mois portez par le Sauf-conduit qui luy avoit été donné, & qu'on ait pretexte de l'arrêter prisonniere : mais un Espagnol officieux l'avertit cinq jours auparavant du piege qu'on luy dresse. Elle monte à cheval : elle fait vingt lieuës d'Espagne par jour, & arrive un quart d'heure avant la minuit du cinquiéme dans la Principauté de Bearne où elle se repose, & se plaint agreablement de la supercherie de l'Empereur dans les Lettres qu'elle écrit de là.*



FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE CINQUIEME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant les années 1525. & 1526.



GILBERTI Dataire du Pape Clement VII. aprés avoir traité en secret avec le Roy François Premier, luy proposa en public de partager avec Sforce le Duché de Milan; & cette ouverture n'ayant pas été mieux écoutée que la precedente qui regardoit 1525.

1525. une ſuſpenſion d'armes, il prit congé & retourna dire à Lanoy Vice-Roy de Naples, que la France ne vouloit ni Paix ni Treve. Lanoy le laiſſa partir ſans luy rien dire d'important: mais auſſi-tôt qu'il fut à Rome, les Officiers Generaux de l'Armée Imperiale jugerent qu'il étoit temps de preſſer le Pape de ſe declarer, & que Sa Sainteté n'avoit plus ſujet de s'en excuſer, puis qu'on luy avoit donné tout le loiſir neceſſaire pour negotier; & qu'elle avoit reconnu par ſa propre experience, que c'étoient les François qui troubloient la tranquillité de l'Europe.

Et de fait Moncade l'alla trouver à deux fins, l'une de preſſentir, s'il étoit poſſible, ce qu'elle avoit dans l'ame, l'autre de la toucher en luy propoſant des motifs d'eſperance & de crainte. Il luy remontra que ſi elle ſuivoit l'exemple des deux derniers Papes, on établiroit dans la Souveraineté de Florence celuy des deux enfans de ſa Maiſon qu'elle voudroit préferer à l'autre; & que ſi elle attendoit au contraire qu'une bataille eût decidé la querelle du Duché de Milan, celuy des deux partis qui demeureroit vainqueur,

traiteroit d'ennemie la Cour de Ro- 1525.
me, aussi-bien que les autres Puissances d'Italie qui ne se feroient pas declarées pour luy.

Le Pape répondit sans se découvrir, qu'encore qu'il eût employé inutilement ses soins pour le repos de la Chrêtienté, il n'étoit pas moins obligé à perseverer dans la neutralité, quand ce ne seroit que pour demeurer en état de reprendre la Negotiation, aussi-tôt qu'il y verroit assez de disposition dans les deux partis: mais comme il prévoyoit que sa conduite ne demeureroit pas long-temps cachée, il envoya l'Archevêque de Capouë son Confident à Tolede où étoit alors l'Empereur, pour l'exciter à la Paix, par la crainte que les Alemans de Bourbon ne portassent en Italie l'Heresie nouvelle de Luther, dont ils étoient la plûpart infectez. L'Archevêque trouva l'Empereur dans une disposition si favorable pour negotier, qu'il auroit pû conclure la Paix en un jour, s'il en eût eu pouvoir de la France. Les raisons dont il se servit ne pouvoient être plus fortes ni plus pressantes pour arrêter au moins durant un an ou deux l'ambition de Sa

1525. Majesté Imperiale. Elles étoient tirées de ce que l'Espagne ne vouloit rien contribuer pour la guerre d'Italie qu'elle disoit luy être indifferente, & l'Empereur n'étoit pas en état de l'y contraindre. Il luy étoit impossible de tirer de l'argent d'ailleurs, parce que les Anglois sous pretexte que Bourbon avoit refusé de ratifier le dernier Traité fait avec eux, non seulement s'étoient dispensez de fournir la somme promise pour la subsistance des Imperiaux dans le Duché de Milan, mais avoient mêmes presse l'Empereur de leur payer ce qu'il leur devoit, ou de leur donner pour gages du principal & des interests les Places Maritimes des Païs-bas. Pour entendre en quoy consistoit le nœud de l'affaire; il faut presupposer que l'Empereur avant que de rompre avec la France, avoit offert à Henry VIII. Roy d'Angleterre la carte-blanche pour l'attirer dans son parti; a & ce Roy avoit fait inserer dans un Article secret que l'Empereur le dédommageroit de tout ce qu'il perdroit en se détachant des interests de la France, & pour s'expliquer davantage il avoit exigé que Sa Majesté Imperiale le

a Dans les Articles secrets des Traitez de 1525. entre l'Espagne & l'Angleterre.

rembourceroit des cinquante mille 1525.
écus de pension que la France donnoit à l'Angleterre, des vingt mille écus que le Cardinal Volsey, & quelques autres Conseillers d'Etat d'Angleterre tiroient tous les ans de François Premier du consentement de leur Maître, & de trente mille écus que la sœur du Roy d'Angleterre recevoit tant pour son doüaire que pour ses conventions en qualité de veuve du Roy Loüis Douze. L'Empereur s'étoit obligé de payer ces trois Articles exactement & par avance ; cependant la troisiéme année s'étoit écoulée, sans qu'il eût commencé d'y satisfaire. De plus les Venitiens incertains de ce que deviendroit Pavie, reservoient leurs forces pour se garantir du parti qui seroit vainqueur, & les autres Princes d'Italie suivoient leur exemple. Le chagrin de tant de fâcheuses nouvelles qui venoient toutes à la fois, avoit donné la fievre quarte à l'Empereur ; & l'Archevêque de Capouë le trouvant au lit, l'eût infailliblement porté à poser les armes, s'il eût pû montrer que le Roy de France étoit dans la même disposition. Mais comme il ne parloit que

1525. de la part du Pape ; & qu'il n'osoit rien avancer au nom de François Premier de peur d'être desavoüé, l'Empereur crut qu'il y alloit de sa dignité de faire bonne mine ; & répondit qu'il ne pouvoit oüir parler d'accord pendant que le Roy Tres-Chrétien étoit campé devant une Ville du plus beau Fief de l'Empire.

L'Archevêque au retour d'Espagne passa par Pavie, où il trouva le Roy qui pensoit à une nouvelle entreprise, sans être assuré du succez de celle qu'il s'agissoit alors d'executer. Sa Majesté avertie que Lanoy n'avoit presque point laissé de gens de guerre dans le Royaume de Naples, s'étoit imaginée que la conqueste en seroit facile, & avoit formé le dessein de détacher une partie de son Armée pour l'y envoyer. Elle n'attendoit plus que la permission du Pape, sur les Terres duquel il falloit passer : mais sa Sainteté au lieu d'approuver ce projet, comme ont écrit du Bellay parmy les François, & Capella entre les Italiens, le traita de ridicule, supposant que Bonnivet en étoit auteur. Les raisons qu'elle en écrivit au Roy [a] ne pou-

[a] Dans la Lettre

voient être ni plus convaincantes ni 1525.
plus interessées. Elle remontroit que la France devoit éviter sur tout, non seulement d'attaquer Naples, mais encore de donner lieu de soupçonner qu'elle n'eût le dessein, jusqu'à ce qu'elle se fût entierement restablie dans le Duché de Milan; parce que si le seul ombrage qu'elle avoit donné en mettant le pied dans la Lombardie luy avoit suscité tant d'ennemis, le semblant qu'elle feroit de vouloir tenir l'Italie assiegée par les deux bouts en s'emparant de Milan & de Naples dans un même temps, luy en attireroit beaucoup davantage. Que les Venitiens qui n'executoient aucun des Articles de leur alliance avec l'Empereur, & menaçoient assez ouvertement de la rompre, la confirmeroient aussi-tôt, comme ils firent lors que le Roy Charles Huit témoigna qu'il avoit le même desir; & que toute la grace que Sa Majesté Tres-Chrétienne pouvoit attendre du Saint Siege dans cette rencontre, seroit qu'il ne se declarât ni pour ni contre elle.

de Clement Sept au Roy du 13. Ianvier 1525. pour dissuader l'entreprise de Naples.

Mais avant que le Gentil-homme dépeché vers le Pape fût de retour,

1525. le Roy avoit fait partir pour Naples le Duc d'Albanie Prince du Sang d'Escosse, avec une Armée de six cens Lances, d'autant de Chevaux legers, & de dix mille hommes de pied, supposant que le Pape approuveroit cette marche, ou que du moins il la dissimuleroit, dans l'impossibilité où il seroit de la traverser faute de gens de guerre. Et de fait le Duc d'Albanie avoit déja passé le Po; & s'approchoit de l'Etat Ecclesiastique, lors qu'il reçut un Courier du Roy, qui luy portoit l'ordre de s'arrêter, sur la nouvelle que Fronsperg avec ses Alemans venoit de joindre l'Armée Imperiale, & que Bourbon étoit allé dans le Duché de Virtemberg pour en tirer d'autres troupes. Mais cinq jours aprés le Roy ayant reçû un renfort non moins considerable de Suisses & de Grisons, Bonnivet l'obligea d'écrire au Duc d'Albanie de continuer sa marche, & le Pape ne pouvant l'empêcher crut qu'il étoit temps de faire un dernier effort sur les Chefs de l'Armée Imperiale pour les disposer à la Paix.

Il leur envoya Paul Vettori General de ses Galeres, pour leur representer qu'il

qu'il n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit dissuader le Roy d'executer l'entreprise de Naples, & qu'il pensoit s'être attiré son aversion, pour avoir fait envers Sa Majesté des offices trop passionnez : Qu'il ne pouvoit non plus empêcher le Duc d'Albanie de passer sur l'Etat Ecclesiastique, sans y attirer une guerre que le Saint Siege étoit incapable de soûtenir : Que comme il n'avoit ni force ni argent, il apprehendoit que le Sacré College & l'extrême necessité, ne le contraignissent de faire un accord avec le parti qui seroit le plus puissant dans la Lombardie; & que neanmoins en tout évenement, il donnoit sa parole de ne rien conclure contre l'Empereur. 1525

Il ajoûta pour adoucir en quelque maniere ce qu'il y avoit de menaçant dans les derniers mots que l'on vient de rapporter, que si les Imperiaux vouloient sauver leur reputation qui n'étoit déja que trop engagée, & conserver à leur Maître la Couronne de Naples, il ne desesperoit pas d'y faire condescendre les François pourveu que ce qui restoit de Places dans le Duché de Milan, & à l'Empeur, & à Sforce fût mis en sequestre, parce

1525. que le Roy avoit juré de n'accepter aucune suspension d'armes sans cette condition. Qu'il seroit ensuite facile de changer la Tréve en une Paix solide, par un expedient qui feroit cesser la jalousie des deux côtez ; car comme l'Espagne & l'Italie ne s'étoient opposées au dessein du Roy que pour empêcher l'union du Duché de Milan avec la Monarchie de France, elles obtiendroient ce qu'elles avoient prétendu, si le Roy cedoit ses droits au second ou au troisiéme de ses fils que l'Empereur investiroit de ce Duché avec des modifications qui l'en priveroient, si luy-même ou quelqu'un de sa Posterité venoit à monter sur le Trône de la France. Que la consideration de Bourbon, ny celle de Sforce, n'étoit pas capable d'empêcher la Paix, puisque Bourbon devoit être content de se voir rétabli dans ses biens & dans sa Charge sous la garantie de l'Empereur & du Saint Siege, & que Sforce n'avoit droit ni de refuser un accommodement semblable à celuy que son frere aîné avoit autrefois accepté, ni de pretendre raisonnablement que la Chrétienté demeurât en guerre pour ses seuls in-

terêts : d'où sa Sainteté concluoit 1525.
qu'on luy laissât tout le soin de faire condescendre le Roy Tres-Chrétien à ces conditions : & offroit, s'il n'y vouloit acquiescer, de renouveler la Ligue avec l'Empereur & la Republique de Venise, & de continuer la guerre à frais communs.

Les raisons du Pape exposées dans toute leur force par l'Archevêque de Capouë, ébranlerent Lanoy ; car outre la honte que ce luy seroit si le Royaume de Naples se perdoit pendant sa Vice-Royauté, sa disgrace y étoit encore attachée, puis qu'on ne manqueroit pas de luy reprocher d'avoir degarni de troupes son Gouvernement dans une occasion aussi dangereuse qu'étoit l'irruption du plus grand Roy de l'Europe dans l'Italie. Mais le Marquis de Pescaire qui n'avoit pas les mêmes égards, soûtint avec sa vigueur ordinaire que l'Armée du Duc d'Albanie n'étoit pas assez puissante pour obliger le Royaume de Naples à changer de Maître ; & qu'à peine suffiroit-elle pour environner une Place mediocre, bien loin de reduire à l'obeïssance des François tant de grandes & de fortes Villes

1525. capables d'endurer un long siege l'une aprés l'autre. Que la querelle du Duché de Milan seroit infailliblement terminée en peu de mois ; & que si l'Empereur avoit l'avantage, il seroit assuré de recouvrer le Royaume de Naples quand il n'y resteroit de son côté, pour ainsi dire, qu'un Colombier : comme au contraire si l'Armée Imperiale marchoit toute ou en partie au secours de Naples, au seul bruit de son depart, ou de son affoiblissement, les Bourgeois des Villes qui tenoient encore pour elle, porteroient leurs clefs au Roy Tres-Chrétien, & mettroient dans peu de jours les François en état de suivre le Duc d'Albanie avec le reste de leurs forces. Qu'alors tout le faix de la guerre tomberoit sur le Royaume de Naples, dont la meilleure partie intimidée par la perte du Duché de Milan se soûmettroit d'abord au vainqueur, puis qu'aprés tout c'étoit un Royaume conquis, qui ne se pouvoit conserver que par la reputation des armes. a

a Dans le second Manifeste du Marquis de Pescaire contre Lanoy.

Ce discours secondé par les applaudissemens des Officiers Espagnols, fut suivi, & causa la plus étrange revolution dans l'Europe qu'on ait vuë de-

puis plusieurs Siecles. Bourbon, Lanoy, 1525.
& Pescaire, écrivirent à Ascagne Colonne fils & successeur de Prosper à la charge de Connétable de Naples, qu'il jettât ce qu'il avoit de troupes dans la premiere Ville qui seroit menacée par le Duc d'Albanie, afin de l'arrêter le plus long temps qu'il seroit possible, & congedierent modestement l'Archevêque de Capouë: mais les Lettres qu'ils luy donnerent pour porter au Pape n'étoient pas de même stile. Quoi qu'ils n'eussent encore rien découvert de sa liaison avec la France, ils ne laissoient pas de luy en témoigner du soupçon, & de luy marquer qu'ils jugeroient de son affection à la cause commune, par l'accueil qu'il feroit au Duc d'Albanie.

Le Pape obligé de se declarer, manda le Duc de Sesse Ambassadeur de l'Empereur à Rome ; & luy dit que n'ayant point de troupes pour se garantir de celles de France, il alloit traiter avec eux. Il écrivit à Corsini son Nonce en Espagne de faire la même declaration à l'Empereur ; ce qui jetta le Conseil de Madrid dans le plus grand embarras où il eût été

1525. depuis le commencement de la guerre. L'Empereur en fit des plaintes, qui témoignoient assez l'agitation de son esprit ; & répondit à Corsini que l'inconstance du Pape le surprenoit d'autant plus, qu'il l'avoit moins preveuë. Sa Majesté ajoûta qu'elle n'avoit travaillé à chasser les François de l'Italie, ni par haïne puis qu'ils ne luy en avoit point donné d'occasion, ni par ambition puis que Sforce devoit recuëillir tout le fruit de la victoire ; mais par les pressantes & continuelles sollicitations de Leon Dix, qui n'avoit cessé de l'importuner jusqu'à ce qu'elle eût envoyé pouvoir de traiter à Jean Manuel son Ambassadeur à Rome. Que le Pape qui avoit alors la principale direction de l'Eglise en qualité de Cardinal Neveu, ne pouvoit avoir oublié que luy-même étoit tous les jours allé à l'Hôtel de Manuel pour l'animer davantage contre les François ; & que sur les inconveniens de la vacance du Saint Siege & de l'élection d'un Pape qui n'auroit pas les mêmes desseins que Emmanuel avoit representées pour s'empêcher de conclure, le Pape luy avoit fermé la bouche en repliquant, a que com-

a Dans le Traité

me alors celuy qu'on éliroit Souverain Pontife seroit bien-tôt persuadé que le veritable interest du Saint Siege consistoit à conserver la Paix dans l'Italie, ce qui seroit impossible tant que les François y possederoient un pied de terre, aussi ne falloit-il pas craindre qu'il ne poursuivît l'entreprise commencée par son Predecesseur; & qu'en tout évenement l'Empereur pouvoit s'assurer que le Cardinal de Medicis & l'Etat de Florence, ne se détacheroient jamais de son parti. L'Empereur ajoûta qu'il ne s'étoit engagé à la guerre que sur cette confiance; & qu'en effet le Cardinal de Medicis aprés la mort de Leon Dix son oncle, avoit non seulement perseveré dans la Ligue contre la France, mais encore porté le Pape Adrien successeur de Leon à la renouveller; de quoi les Ministres d'Espagne avoient été si reconnoissans, qu'ils n'avoient rien oublié pour l'élever à la Papauté. Cependant il n'étoit pas plutôt arrivé au comble de ses desirs, qu'il pensoit à payer d'ingratitude & d'injustice un si grand bien-fait, en abandonnant au besoin celuy dont il l'avoit reçu: en violant sa foy: en donnant

1525.

de Ligue entre le Cardinal de Medicis & Jean Manuel pour l'Empereur en 1521.

1525. exemple aux autres Princes d'Italie de contrevenir à leurs ſermens; & en ravalant ſa dignité juſqu'à la faire ſervir d'inſtrument, pour aſſujetir ſon Païs à la tyrannie des François.

Corſini qui s'attendoit à ces reproches, s'étoit preparé pour les repouſſer par d'autres, auſquels il n'étoit pas plus aiſé de répondre. Il ſoûtint que ſi les obligations étoient miſes en balance de part & d'autre, il ſe trouveroit que l'Empereur en devroit de reſte au Pape, puis qu'il n'avoit fait autre choſe pour ſa Sainteté que de conſentir que les Cardinaux de la faction d'Eſpagne luy donnaſſent leurs ſuffrages: ce qu'ils n'auroient pû s'exempter de faire quand même on le leur eût défendu, puis qu'autrement le Conclave eût tiré en longueur, & Bonnivet ſe fût rendu Maître de Milan qu'il aſſiegeoit alors; ou bien l'on eût élu un Pape à la devotion des François, qui les eût aidez à recouvrer ce qu'ils avoient perdu dans l'Italie. Au lieu que ſa Sainteté avoit conſervé trois fois le Royaume de Naples à l'Empereur, une fois la Sicile, & fait ſubſiſter durant prés de quatre ans l'Armée du Duché de Milan:

lan : Qu'elle avoit pressé l'Empereur 1525.
de faire la Paix dans la plus avantageuse conjoncture qu'il eût pû choisir, qui étoit celle de la retraite de Bonnivet ; & que les François se fussent alors contentez des moindres conditions qu'on leur auroit offertes, pourvû qu'elles eussent mis leur reputation à couvert ; mais que l'Empereur n'avoit point fait d'autre réponse à sa Sainteté, sinon qu'il ne pouvoit traiter sans la participation des Anglois, & qu'il n'avoit pas assez de temps pour les en informer : Que sa Sainteté luy avoit en vain remontré que l'entrée de ses troupes dans la Provence éloigneroit la Paix, & attireroit encore une fois l'Armée Françoise dans la Lombardie ; & que l'Archevêque de Capouë n'avoit non plus avancé dans ses deux voyages d'Espagne, que l'Evêque de Veronne dans sa negotiation avec Lanoy : Que sa Sainteté n'avoit pas laissé de refuser le passage au Duc d'Albanie ; mais que le Roy sans attendre le retour du Courier qui l'étoit allé demander, avoit écrit à ce Duc de le prendre : ce qu'il avoit fait en traversant le Plaisantin, sans que

1525. les Imperiaux se fussent mis en devoir de l'empêcher.

L'Empereur qui n'avoit rien à repliquer sur des veritez si publiques, termina la conversation en disant que le Pape pensoit le reduire à suivre aveuglement ses volontez, en le laissant dans la necessité d'argent où il étoit; mais qu'il engageroit plutôt son Domaine, que d'en laisser manquer ses troupes dans le Duché de Milan. Ce remede étoit difficile à trouver; & l'application en eût été trop lente, si les François eussent profité de l'avantage que leur offroit l'indigence de leur ennemy; mais au lieu de presser Pavie, ils s'abstinrent huit jours entiers d'incommoder les assiegez faute de poudre. Comme il n'y avoit pas d'apparence d'en faire venir de Lyon, on fut obligé d'avoir recours au Duc de Ferrare, de qui l'Arsénal étoit le mieux fourny de l'Europe, aprés celuy de Venise. On avoit conclu avec luy peu de jours auparavant un Traité, qui portoit que les François continueroient de le proteger, & l'aideroient à recouvrer le reste de ses Etats, pourvû qu'il leur donnât soixante dix

mille écus d'argent comptant. a On le pria d'envoyer au Camp pour vingt mille écus de poudre, & d'équipage d'Artillerie, sous l'escorce de deux cens Chevaux legers, & de quinze cens hommes de pied conduits par Jean de Medicis; qui pour se vanger de ce qu'on luy avoit refusé le Gouvernement de Cremone, ou par la persuasion secrette du Pape son parent, s'étoit remis à la solde du Roy.

1525.

a Dans le Traité de François Premier avec le Duc de Ferrare en Ianvier 1525. à nôtre compte.

Le convoy traîné par des bœufs passa sans obstacles sur les Territoires de Parme & de Plaisance; & Lanoy ne sçachant encore rien de ce que le Nonce Corsini avoit declaré à l'Empereur, accusa le Pape d'avoir en cela rompu la neutralité qu'il feignoit encore d'observer. Pescaire se détacha du Camp avec six cens Lances & huit mille hommes de pied, & passa le Po à Cremone pour tâcher d'enlever les poudres: mais sur la nouvelle qu'il reçut à Monticello que le Maréchal de Foix étoit en campagne pour le combattre, il retourna sur ses pas, & laissa le passage libre.

Ce succez fut suivi d'un autre si considerable, qu'il auroit fait pancher l'avantage du côté des François, s'ils

1525. en eussent recueilli tout le fruit que la fortune leur offroit. La Flotte Imperiale sous la conduite de Moncade avoit pris Savone; & dominoit si absolument surla riviere de Genes, que la France ne pouvoit ni secourir son Roy devant Pavie, ni faire passer les troupes qui avoient défendu Marseille pour renforcer l'Armée du Duc d'Albanie. Il étoit impossible de chasser cette Flotte sans la combattre, parce qu'elle avoit la commodité de Genes [a]; & André Dorie qui commandoit les Galeres de France, eut ordre de l'attaquer. Dorie étoit un homme d'illustre & d'ancienne Maison, qui de banny de Genes & de simple écrivain de Galere, s'étoit élevé par sa vertu aux premieres Charges sur la Mer, aprés avoir passé par tous les degrez subalternes. Il servoit les Rois de France depuis trente-trois ans; & comme il n'y avoit point de Pilote Chrétien qui eût autant de reputation & d'experience queluy, il n'y en avoit point aussi qui eût observé avec autant d'exactitude les côtes d'Italie, & les divers vents dont elles étoient agitées en chaque saison.

[a] Sigonius dans le premier Livre de la Vie d'André Dorie.

Dans la confiance que luy donnoit

un si long usage, il chargea sur sa Flotte à Tolon, le premier jour de mille cinq cens vingt-cinq le Marquis de Salusse, & Rence de Ceri, avec ce qu'il y avoit de vieilles troupes dans la Provence. Il demeura sous le canon d'Antibes jusqu'à ce que le Vent qu'il attendoit se fût levé, & alla immediatement aprés droit à Moncade qu'il rencontra à la hauteur de Veroli. Le combat fut long & sanglant : Mais enfin Dorie par ses détours poussa les vaisseaux ennemis contre des écueils qu'ils n'avoient pas assez bien reconnus, & les reduisit à la necessité de se rendre. La victoire fut entiere, & tout ce qui ne coula point bas fut pris. Moncade fut trouvé sur le vaisseau Amiral qui s'étoit échoüé ; & Dorie qui devoit profiter de sa rançon par un Article de son Traité avec la France, dans lequel il s'étoit reservé la disposition de tous les prisonniers qu'il prendroit de quelque rang qu'ils fussent, ne laissa pas d'en faire present au Roy. Savone & les autres Places de la riviere de Genes furent recouvrées, & Rence de Ceri prit terre avec trois mille hommes au Golphe de la Specie, d'où il se joi-

1525.

1625. gnit ſans obſtacle au Duc d'Albanie, à qui la Republique de Lucques venoit de donner douze mille écus, & quelques pieces d'Artillerie pour empêcher le dégâts de ſon Territoire. Le Pape n'avoit point appellé ce Duc comme s'imaginoient les Imperiaux; & ne favoriſoit ſon paſſage en aucune maniere, quoi que ſa Sainteté eût écrit à ceux de Florence de le traiter civilement durant qu'il ſeroit ſur leurs Terres. Elle pretendoit au contraire détourner le coup qu'elle ne pouvoit parer, & rendre inutile la marche de l'Armée Françoiſe, en l'arrêtant ſi long-temps dans la Toſcane, que l'occaſion propre pour recouvrer le Royaume de Naples fût paſſée : car encore qu'il fût avantageux à l'Etat Eccleſiaſtique que les François recouvraſſent le Duché de Milan, afin qu'ils fuſſent en état de le ſecourir toutes les fois que l'Empereur feroit mine de l'attaquer, il ne luy étoit pourtant pas moins deſavantageux que les mêmes François s'établiſſent à l'autre bout de l'Italie; de peur qu'il ne leur prît envie d'en uſurper le reſte, aprés qu'ils l'auroient environné de toutes parts.

Il étoit difficile d'executer ce dessein sans donner de l'ombrage au Roy, qui n'avoit déja reçu du Pape que trop de sujets de défiance ; & la mine se fût infailliblement éventée, si la fortune n'eût contribué ce qui etoit necessaire pour la couvrir jusqu'à son entier effet. Le Cardinal Petrucci Chef de la Republique de Sienne en avoit laissé le gouvernement à François Petrucci son neveu, qui par sa mauvaise conduite s'étoit fait déposer. Les Siennois avoient ensuite prié l'Empereur & le Pape de rétablir l'Etat populaire dans leur Ville, & de leur donner pour Chef Fabio Petrucci cousin germain de François, & fils de Pandolphe, qui les avoit autrefois gouvernez avec beaucoup de sagesse. 1625.

L'Empereur leur eût volontiers accordé l'Etat populaire, quand ce n'auroit été que pour les opposer aux Florentins, dont l'inclination n'avoit pas encore cessé d'être Françoise. Mais il n'osoit choquer le Pape, qui n'avoit garde de consentir qu'on formât une democratie si prés de Florence, où les Bourgeois pourroient être invitez par cét exemple à chasser encore

1525. une fois de leur Ville la Maison de Medicis. Ainsi Fabio avoit été créé Gonfalonier de Sienne: mais ses mœurs opposées à celles de son pere l'avoient fait chasser à son tour ; & le Pape avec lequel il avoit pris de secrettes mesures ayant interêt de le rétablir, ou de luy faire donner un successeur qui voulût s'entendre avec le Saint Siege, conjura le Roy d'écrire au Duc d'Albanie qu'il reglât en passant le gouvernement de Sienne sur les instructions qu'on luy envoyeroit de Rome.

a Dans le Recueil des seditions arrivées à Sienne avant qu'elle eût été donnée à la Maison de Medicis.

Le Roy l'accorda d'autant plus volontiers, qu'il avoit à demi changé de dessein ; car soit que le siege de Pavie n'avançat pas assez à son gré, ou qu'il eût déja quelque pressentiment du malheur qui le menaçoit, il avoit suspendu le voyage du Duc d'Albanie en luy mandant de marcher lentement, pour donner loisir à l'Armée Imperiale de le suivre, ou pour l'exciter à quelque accommodement par lequel Pavie se rendît aux François. Le Duc d'Albanie aprés avoir reçu cét ordre, se logea sur le Territoire de Sienne ; & declara qu'il n'en sortiroit point, jusqu'à ce qu'il

y eût un gouvernement établi qui 1525.
fût agreable au Saint Siege & au Roy. Les Siennois pour s'en delivrer consentirent que sa Sainteté nommât pour Magistrats ceux des Bourgeois en qui elle se fioit, & donnerent de l'argent & des canons au Duc d'Albanie; lequel aprés avoir conferé avec le Pape à Montefiascone, & passé le Tybre, s'arrêta sur les terres des Ursins sous pretexte d'y faire des levées avec la permission de sa Sainteté, qui la donna dans le même temps aux Colonnes de mettre sur pied à Marino de nouvelles troupes pour l'Empereur : ce qui n'empêcha pas Lanoy & Pescaire de soupçonner qu'ella avoit plus de liaison avec les François qu'il ne paroissoit ; mais leura ffaires n'étoient point alors en assez bon état dans le Duché de Milan, pour en témoigner du ressentiment.

Il n'y avoit dans Pavie ni argent, ni poudres, ni pain, & les Alemans de la garnison ne pouvant se resoudre à l'abstinence, & poussez par leur Chef Azorne qui s'entendoit avec le Roy, s'étoient mutinez, & demandoient leur solde. Ils étoient mêmes

1525. sur le point de se saisir d'une porte & de la livrer aux François lors qu'on y remedia par cette ruse. Pescaire & Lanoy corrompirent deux Lombars qui vendoient du vin aux Assiegeans, & leur persuaderent de se charger d'un tonneau dans lequel il y avoit trois mille ducats, & des Lettres pour Antoine de Leve qui luy donnoient avis que le reste de l'argent necessaire pour la subsistance de sa garnison étoit prêt, mais que les Officiers de l'Armée de l'Empereur avoient jugé la somme trop considerable pour être hazardée sur la foy de deux Vivandiers. Que Bourbon approchoit avec un nouveau renfort, & qu'à son arrivée on marcheroit pour donner bataille, ou pour faire lever le Siege. Les Lombars sous pretexte de vendre leur vin plus cher, menerent le tonneau le plus prés des murailles qu'ils purent ; mais à peine l'eurent-ils exposé en vente, que Leve informé de tout le mystere, fit une furieuse sortie du même côté, s'empara du tonneau l'enfonça, & en tira la cassette où étoient les Ducats & les Lettres. Les Alemans reçurent bien l'argent ; mais ils n'eussent pas ajoûté aux Lettres qui leur furent lûës publi-

quement une entiere creance, si Le- 1525.
ve avant que de les haranguer ne se fût avisé de faire empoisonner leur Chef, & de feindre qu'il étoit mort d'apoplexie : ce qui les desunissant, les rendit incapables de prendre une resolution hardie, & les obligea de demeurer dans Pavie de peur d'être taillez en pieces aussi-tôt qu'ils en seroient sortis, leur intelligence avec le Roy ne subsistant plus aprés la mort de leur General.

L'avis qu'on leur avoit donné de Bourbon étoit veritable, car il arriva deux jours aprés avec cinq cens Lances du Comté de Bourgogne, & six mille hommes de pied Alemans levez sur le credit de l'Archiduc Ferdinand frere de l'Empereur. Aprés sa jonction rien n'empêchoit l'Armée Imperiale plus forte de la moitié que celle de France de secourir Pavie, sinon l'argent dont elle avoit si peu, qu'il ne suffisoit pas mémes pour faire rouler le canon. Cependant on surmonta cet étrange obstacle, & Pescaire commençant par l'Infanterie Espagnole à persuader l'attaque des lignes des François, la prit par son foible qui étoit l'avarice. Il luy remontra que ja-

1525. mais Soldat ne s'étoit enrichi de sa montre, & qu'il faloit vaincre pour se mettre absolument hors de la necessité: Qu'il y avoit plus à piller dans le Camp des François en une heure, que les Espagnols ne gagneroient en portant les armes le reste de leur vie; & que ce Camp n'étoit gardé que par des Soldats, que l'Hyver le plus rigoureux qu'on eût senti de memoire d'homme, avoit presque rendus incapables de se défendre; & qu'il leur promettoit toutes les richesses de ces miserables, pourvû qu'ils consentissent de servir encore un mois sans toucher d'argent.

Bourbon harangua les Alemans à peu prés dans le même sens. Il les piqua d'honneur en ajoûtant qu'ils ne devoient pas être moins genereux que les Espagnols, qui venoient de donner parole à Pescaire de le suivre, quoi qu'il leur fût dû prés de deux années, & les engagea au secours de Pavie, à condition qu'on auroit soin de les bien nourrir durant la marche.

L'exemple qu'il proposoit de l'Infanterie Espagnole étoit faux, puis qu'elle n'avoit encore rien promis: mais on étoit convenu de cette impo-

ſture, pour animer les deux Nations 1525.
par l'émulation qu'il y avoit entr'elles. Et de fait l'Alemande n'aquieſça que pour ne pas ceder en civilité à l'Eſpagnole; & l'Eſpagnole ne ſe rendit, qu'aprés qu'elle eût ſçû que l'Alemande s'étoit relâchée : tant il eſt vray que les paſſions les plus dominantes ne ſont pas invincibles, quand on a trouvé le ſecret de les faire changer d'objet.

Aprés que l'Infanterie Eſpagnole eut été diſposée par cette ruſe à continuer de ſervir, Lanoy s'adreſſa à la Cavalerie Imperiale qu'on avoit reſervée pour la derniere, parce qu'on la jugeoit la plus difficile à perſuader. Il ne luy étoit pas moins dû qu'aux gens de pied Eſpagnols; & elle étoit réduite à ſubſiſter dans le Cremonois & le long de la Riviere d'Adde, de ce que les Païſans luy donnoient. Elle ne pouvoit ni ſortir ni vivre hors de là ſans argent; & Lanoy, Bourbon, & Peſcaire, furent contraints de changer leur vaiſſelle d'argent en monnoye, qui fut diſtribuée aux Cavaliers qui allerent incontinent au rendez-vous de Lodi. L'Armée Imperiale composée de trente mille hommes de

1525. combat, prit de là la route de Marignan, & feignit d'en vouloir à Milan, afin d'obliger le Roy de lever au premier bruit de sa marche le Siege de Pavie : mais il n'y avoit rien à craindre pour la Ville capitale, parce que la Trimoüille s'y étoit jetté avec trois mille François, & six mille Valesans. Il y avoit plus de sujet de croire que les Imperiaux ne laisseroient pas derriere eux le Château Saint-Ange, qui leur pouvoit couper les vivres qu'ils ne pouvoient recevoir que du côté de Lodi, & le Roy fit monter à cheval le Mareschal de Chabannes & le Prince de Bossolo pour visiter la Place. Bonnivet y avoit mis en garnison a Pyrrhe de Gonzague frere de Bossolo avec deux cens Chevaux-Legers, & huit cens hommes de pied Italiens, ne se souvenant plus que cette Nation avoit mal-gardé l'année precedente les postes qui luy avoient été confiez, ou ne prévoyant pas assez que le salut de tout ce qu'il y avoit alors de François dans l'Italie, dependoit de la conservation du Château Saint-Ange.

a Dans le Recit des veritables causes du succez de Pavie.

Bossolo trouva son frere dans une resolution qui paroissoit si guerriere,

& la Place en si bon état, qu'il s'en 1525.
retourna dire au Roy qu'elle donneroit long-temps de l'exercice à ses ennemis, s'ils étoient assez mal conseillez pour l'attaquer. Mais il s'abusoit en ce que Gonsague gagné par sa femme proche parente de Pescaire, avoit appellé les Imperiaux comme on luy reprocha depuis; ou du moins n'étoit plus dans la disposition de se sacrifier pour empêcher l'Armée Françoise de perir. Et de fait il capitula le même jour que Pescaire le somma de se rendre, à condition que les Officiers de la garnison seroient prisonniers de guerre, & les simples Soldats ne pourroient d'un mois porter les Armes contre l'Empereur.

Cet accident obligea le Roy de changer la forme de son Camp devant Pavie, & de le disposer de sorte que les Imperiaux ne pussent entrer dans la Ville sans luy passer sur le ventre. Il ajoûta de profondes tranchées aux deux bras du Tezin: Il rapella de de Milan la Trimoüille avec sept mille hommes, & n'y en laissa que deux mille sous la conduite du Bâtard de la Clayette, sans considerer qu'une si foible garnison étoit inutile dans une

1525. si grande Ville qu'elle ne pourroit empêcher de se revolter quand il luy plairoit; & que cependant son Armée étant de beaucoup moindre que celle des ennemis, les deux mille Sòldats dont il se privoit luy eussent été fort utiles dans un jour de bataille.

L'avant-garde commandée par le Mareschal de Chabannes, & renforcée des gens de la Trimoüille, s'étendit depuis les Faux-bourgs de saint Lanfranc & de sainte Justine, jusqu'au Parc des Chartreux. Le Corps de bataille où étoit le Roy se logea dans ce Parc à Mirabel Maison de Plaisance, que les Viscontis avoient bâtie pour la commodité de la chasse; & l'arriere-garde sous le Duc d'Alençon, occupa toute l'espace entre le même Parc & les Monasteres de saint Paul & de saint Jacques prez de Pavie. On aporta mêmes cette précaution de rompre les murailles du Parc qui seules separoient les trois Corps, & de faciliter ainsi leur communication.

Le Roy neanmoins n'étoit pas resolu de combattre, parce qu'il esperoit de ruïner les Imperiaux par une autre voye. Le peu de vivres qu'ils recevoient venoit de Cremone, où ils n'avoient

n'avoient laiſsé qu'une legere garni- 1525.
ſon, parce qu'ils ſe fioient aux Bourgeois qu'ils avoient trouvez entierement dévoüez à leur parti. Le Comte François de Rangon & Jean Loüis Palavicin qui ſervoient le Roy, entreprirent de la ſurprendre, & on leur envoya de devant Pavie l'argent qu'ils demanderent pour lever des troupes. Palavicin fut le premier en état d'agir, & entra dans le Cremonois avec quatre cens Chevaux-Legers & deux mille hommes de pied, en attendant Rangon qui le ſuivoit avec autant de Cavaliers, & quatre mille hommes d'Infanterie : mais il fut prévenu par la diligence d'Alexandre Bentivoglio Capitaine des Gardes de Sforce qui ſe mit à ſes trouſſes, quoi qu'il n'eût que deux cens chevaux & quatorze cens hommes de pied. Palavicin étoit dans un village fort de ſituation, & fermé de murailles, où il pouvoit commodement attendre Rangon, qui luy avoit mandé qu'il l'iroit joindre le lendemain : mais la demengaiſon de vaincre ſeul, & le petit nombre des ennemis, l'obligerent à ſortir pour les charger. Il renverſa d'abord leur Cavalerie, & l'eût défaite, s'il n'eût été

1524. contraint de recourir à ſon Infanterie qui lâchoit le pied. Il y arriva à temps, mais il ne put la rallier. Au contraire elle le mît en deſordre, & le Comte de Camerin le chargeant là-deſſus, le vainquit & le fit priſonnier.

La captivité de Palavicin déconcerta le deſſein du Roy ſur Cremone, qui étoit principalement fondé ſur les intelligences de cet Italien dans la Place, mais celuy des Imperiaux eut le même jour ſeize Fevrier mil cinq cens vingt-cinq un plus favorable ſuccez.

Jean Jacques Medequin fils d'un Cõmis à la Doüane de Milan s'étoit inſinué par la ſubtilité de ſon eſprit & par ſon adreſſe à écrire dans la maiſon de Sforce en qualité de ſoû-Secretaire. Le deſir de s'avancer, & l'opinion que les François recouvreroient le Duché de Milan, l'avoient rendu leur confident, lors que Sforce intercepta une de ſes Lettres, & reconnut qu'il leur ſervoit d'eſpion. On n'avoit pas aſſez de temps pour inſtruire ſon procez, & ſi on l'eût executé à mort ſans cela, on eût encouru l'averſion des Milanois qui l'euſſent crû innocent, parce qu'il n'auroit pas été convaincu dans les formes.

Pour prevenir ces deux inconve-

niens Sforce s'avisa de l'envoyer au 1521.
Gouverneur de Mus Place à l'extremité du Duché de Milan sur le Lac de Côme, porter une dépêche qui contenoit qu'on le jettât dans l'eau aussi-tôt qu'il seroit arrivé : mais Medequin soit qu'il se défiât de son Maître, ou qu'il eût seulement le dessein d'informer les François de ce qui étoit dans la Lettre, la decacheta, & y trouva sa Sentence. Quelqu'autre plus grossier & moins intrepide auroit fuy; mais luy aprés avoir examiné le danger dans toute son étenduë resolut de l'éviter, de faire sa fortune, & de se vanger de Sforce en même temps. Ces trois coups étoient d'importance, & voicy la maniere dont Medequin les executa. Il supprima la Lettre de Sforce au Gouverneur de Mus, & en substitua une autre en la place, qui ne contenoit autre chose sinon qu'il prît garde que les Grisons en descendant de leurs montagnes pour aller servir la France dans le Duché de Milan, ne s'emparassent de son Château. Il en falsifia ensuite une seconde du même Sforce au Lieutenant de Mus, par laquelle il luy mandoit avoir decouvert que le Gouverneur du Châ-

1525. teau avoit traité de livrer la Place aux François; & que pour en éluder l'execution, il luy commandoit de prêter main forte à Medequin qu'il envoyoit pour se saisir de sa personne, & pour veiller à la conservation de la Place jusqu'à ce qu'il y eût envoyé un autre Gouverneur.

Medequin continua son voyage avec ces deux Lettres, & fut reçû honorablement dans Mus en faveur de la premiere. Il donna la seconde en temps & lieu, & cajola si bien le Lieutenant, qu'il luy fit accomplir tout ce qu'elle contenoit. L'argent qui fut trouvé dans les coffres du Gouverneur aprés sa detention, servit à corrompre la garnison; & Medequin s'en étant assuré, leva le masque, & chassa le Lieutenant. Mais n'étant pas possible à un homme comme luy de garder Mus en dépit de son Maître sans une puissante protection, il rechercha celle des Generaux de l'Armée Imperiale, qui ne luy fut accordée qu'aprés une meure deliberation; car il y avoit à craindre d'aliener les Princes d'Italie, en faisant une demarche qui serviroit à p.rsuader que l'Empereur a-

voit dessein sur le Duché de Milan. 1525.
[a] Mais enfin l'opinion de ces Generaux que Sforce & Moron son Chancelier s'entendoient avec le Roy, & la crainte que si l'on refusoit Medequin il ne s'addressât au Roy, les firent resoudre de luy accorder ce qu'il demandoit afin d'en tirer un service qui acheveroit d'affoiblir les assiegeans devant Pavie.

a Dans la Relation des premieres avantures du Marquis de Marignan.

Ils répondirent donc à Medequin qu'ils le recevroient publiquement en la protection de l'Empereur, pourvû qu'il tâchât de surprendre sur la frontiere des Grisons une Place si considerable, qu'elle obligeât ces Peuples à rappeller les Gens de guerre qu'ils avoient au service de François Premier. Medequin accepta la condition: fit dessein sur le Château de Chiavenne: en reconnut la situation, & dressa une embûche si à propos, que le Gouverneur qui en étoit sorti sans escorte, parce que les Grisons vivoient alors dans une Paix profonde avec leurs Voisins, fut pris & conduit devant sa Place. On obligea la Gouvernante à paroître sur la muraille, & on luy presenta son mary lié & prêt de recevoir le coup de Dague si elle n'ouvroit la

1524. porte. La Gouvernante intimidée reçût dans la Forteresse Medequin avec trois cens hommes, qui donnerent tant d'effroy aux trois Ligues Grises, qu'elles manderent incontinent leurs six milles Soldats qui servoient devant Pavie. Les persuasions du Roy furent neanmoins assez fortes pour les empêcher de partir au premier ordre; mais au second leurs Superieurs ayant menacé de confisquer tous leurs biens, & de les declarer rebelles, ni les prieres de Sa Majesté, ni les reproches du Mareschal de Foix qui les traita de lâches & de parjures, ne furent pas capables de les retenir. Ils se retirerent cinq jours seulement avant la bataille, & le peu d'obstacle qu'ils trouverent à leur retraite, donna lieu de soupçonner que Thecan leur Chef étoit d'intelligence avec les Imperiaux. Enfin, pour le quatriéme & dernier des mauvais presages, le Roy eut avis le lendemain dix-neuf de Fevrier que les deux milles hommes de pied François qui luy venoient de Savone, avoient été rencontrez sur l'Alexandrin, & défaits par Gaspar Mayno qui commandoit la Cavalerie de Sforce. Ces infortunes redoublées qui venoient

de diminuer d'un tier les forces du 1525.
Roy dans le Duché de Milan, l'obligerent d'aſſembler un Conſeil de guerre où tous les vieux Officiers furent appellez. La Trimoüille, les Maréchaux de Chabannes & de Foix, Galiot de Genoüillac Maître de l'Artillerie, Loüis d'Ars, & preſque tous les autres Capitaines, propoſerent de lever le Siege de Pavie, & de loger l'Armée dans la Chartreuſe ou dans Binaſco, où elle ne pourroit être forcée. Leurs raiſons étoient ſi fortes, qu'il y a lieu de s'étonner qu'elles ne furent pas ſuivies.

Ils ſoûtenoient qu'il n'y avoit qu'à laiſſer paſſer les Imperiaux pour les ruïner entierement ſans rien hazarder, puis qu'ils n'avoient ni argent ni vivres pour jetter dans Pavie, & qu'ils n'y ſeroient pas plûtôt entrez, que la neceſſité de toutes choſes les contraindroit d'en ſortir : Qu'ils ne s'étoient engagez à ſervir le mois courant que ſous eſperance d'une bataille qui decideroit la querelle du Duché de Milan, & que ce mois ne ſe ſeroit pas plûtôt écoulé ſans qu'on leur donnât occaſion de venir aux mains, qu'ils retourneroient chacun dans ſon quar-

1525. tier pour achever de le piller, & se debanderoient ensuite : Que la garnison de Pavie qui ne demeuroit dans le devoir que par artifice, demanderoit d'être payée aussi-tôt qu'elle se verroit en liberté, & commenceroit une sedition qui seroit infailliblement continuée par le reste de l'Armée Imperiale : Qu'il n'y avoit pas d'apparence que le Roy exposât sa Personne Sacrée, & ses troupes à demy ruïnées par un Siege de quatre mois, durant un Hyver extraordinairement rude, contre des gens frais qui sortoient de leurs maisons ; & qu'il y auroit de l'imprudence de conseiller à Sa Majesté de demeurer plus long-temps entre une puissante garnison, & une Armée ennemie plus forte de la moitié que la sienne, composée de Soldats aguerris, & commandée par des Chefs de reputation & de valeur : Que c'étoit une maxime de l'Art militaire qu'il n'y avoit point de honte à se retirer, lors que la guerre se pouvoit terminer par une retraite executée à propos ; & que les Nations éloignées ne sçauroient pas plûtôt que François Premier auroit cedé au torrent devant Pavie, qu'elles apprendroient en même

me temps que ce trait de prudence 1525.
luy auroit fait recouvrer le Duché de Milan : Qu'il avoit assez montré sur la plaine de Marignan qu'il sçavoit vaincre en rase campagne, en quoi consistoit le second degré de perfection à la guerre; & qu'il restoit à faire voir devant Pavie que Sa Majesté étoit parvenuë au premier degré, en éludant par adresse les forces des ennemis, & en triomphant sans répandre une goutte de sang.

Ces raisonnemens tout invincibles qu'ils étoient, furent secondés par un billet de la propre main du Pape, dans lequel Sa Sainteté conjuroit le Roy de ne point combattre. L'avis étoit fondé sur une Lettre que Pescaire venoit d'écrire à Sa Sainteté, dont le sens étoit que la misere étoit si grande dans l'Armée Imperiale, qu'il desesperoit de la tenir ensemble plus de quinze jours. Cependant il y en avoit déja huit de passez; & l'apparence étoit d'autant plus grande que Pescaire disoit vray, qu'il ne s'adressoit au saint Siege que comme à la derniere resource des affaires de l'Empereur, lors qu'elles étoient presque ruïnées.

Mais Bonnivet fut assez hardy pour

1525. s'opposer seul à tant de sages Officiers, & assez infortuné pour l'emporter sur eux; soit qu'il eût mieux penetré que les autres le veritable sentiment du Roy; ou qu'il voulût éprouver jusqu'où s'étendroit sa faveur, en faisant preferer son opinion à celle de tous les Chefs de l'Armée Françoise dans l'affaire la plus importante qu'il y eût eu depuis la bataille de Poitiers.

Il soûtint avec toute l'éloquence qui luy étoit naturelle, qu'il faloit attendre de pied ferme les Imperiaux dans le nouveau logement que l'Armée Françoise alloit prendre, & les y combattre avec l'avantage qu'elle tireroit d'un poste si avantageux, s'ils entreprenoient de l'en chasser, ou de luy passer sur le ventre. Il se fonda sur ce que les Etats se conservoient par les mêmes voyes qu'ils avoient été établis, & que la France étoit en possession depuis onze siecles, d'aller chercher ses ennemis, bien loin d'éviter le combat. Il ajoûta que comme la reputation étoit ce qui contribuoit le plus à vaincre, elle étoit aussi ce qu'il faloit le moins hazarder[a], & que cependant on la perdroit en levant le Siege, Que les François étoient d hu-

[a] Dans l'Apologie de l'Amiral

meur à se rebuter de peu de chose, & qu'ils ne s'imagineroient pas plûtôt qu'on voulût tirer la guerre en longueur, qu'ils commenceroient à se débander. Qu'en se retirant de devant Pavie on perdroit l'esperance aussi-bien que l'occasion de recouvrer le Duché de Milan; car outre que les ennemis aprés avoir fait lever le Siege pourroient aisément aller à Milan où rien ne les empêcheroit d'entrer, la Trimoüille n'y ayant laissé que deux mille hommes en garnison, les autres Places encouragées par l'exemple de Pavie se défendroient avec tant d'obstination, qu'il faudroit employer toute une campagne pour en forcer une: ce qui donneroit le loisir au Pape & à la Republique de Venise de prendre leurs mesures pour affermir Sforce dans le Duché de Milan, en renvoyant les Imperiaux dans le Royaume de Naples, & les François delà les Alpes. Qu'enfin il ne restoit plus aux François attenuez par un long Siege, que le courage qu'on leur vouloit ôter en les obligeant de reculer; & que si la fortune ne se lassoit point de les persecuter, ils ne pouvoient choisir un plus beau champ que celuy du Parc

1525. Bonnivet en 1525.

1525. des Chartreux de Pavie pour se signaler en depit d'elle.

Ce discours n'étoit ni solide ni concluant, & ne contenoit rien qui pût ébranler l'opinion precedente. Il finissoit même par des termes qui tenoient du desespoir: cependant il eut le bonheur de plaire, & fut pr feré par deux raisons. L'une que le Roy trompé par l'avarice de ses Tresoriers, & par leur collusion avec les bas Officiers, pensoit avoir le tiers de gens de guerre plus qu'il n'avoit en effet. L'autre que Sa Majesté s'étoit vantée dans toutes les Cours de l'Europe par ses Ambassadeurs, qu'elle prendroit Pavie à quelque prix que ce fût: ne se souvenant pas qu'il n'y avoit rien de si dangereux que de s'avancer trop à répondre par avance d'un succez, dont l'execution dépendoit toute, ou pour la plus grande part du caprice de la fortune. Il faut pourtant avoüer à la décharge de Bonnivet, que si le Roy eût exactement suivi son avis, il eût encore évité le malheur qui le menaçoit; car comme le dessein des Imperiaux étoit seulement de passer, & non pas de combattre, la resistance qu'ils auroient trouvée à l'attaque des lignes des François

les eût rebutez, ainsi qu'il étoit arrivé 1525.
aux Suisses, devant la Bicoque; ou s'ils
les eussent forcées, il n'y auroit eu d'enlevé que le quartier de la Trimoüille qui leur empêchoit directement l'accez de Pavie; & les autres qui n'avoient de communication avec celuy-là que par des Ponts-levis, n'eussent couru aucun risque: mais Sa Majesté fut emportée par un excez de courage, au-de-là de ce que son Favory n'avoit proposé que pour luy complaire. Quoi qu'il en soit l'Armée Imperiale campa dés le 8. Fevrier 1525. à la portée du Canon des François par le conseil de Pescaire, qui pretendoit les lasser par de continuelles escarmouches avant que de passer en depit d'eux, ou de les vaincre: & de fait il les fatigua durant quinze jours par des attaques qu'il renouvelloit à chaque heure de la nuit.

Le fruit qu'il en tira fut plus grand qu'il ne s'étoit promis, puis que Jean de Medicis le plus vigilant des Capitaines étrangers qui servoient le Roy, ayant perdu quelques Soldats dans une sortie le quinze de Fevrier, dressa le lendemain une embûche à ceux qui les avoient enlevez, & les défit. Mais Bonnivet étant venu pour s'en conjoüir a-

1525. vec luy; & Medicis s'avançant à découvert pour luy faire mieux comprendre la ruse dont il avoit usé, il reçût un coup d'arquebuse dans la jambe droite au dessus du talon qui luy fracassa l'os, & le contraignit de se faire porter hors du Camp. Ses troupes que sa seule consideration retenoit dans le parti de France deserterent presque toutes; & les Generaux de l'Armée Imperiale avertis par des gens qui ne manquoient point d'informer Bourbon à toute heure de ce qui se faisoit dans le Camp du Roy, sçûrent qu'il étoit deformais si foible, qu'il ne subsistoit plus que par sa reputation. Qu'on y vivoit sans discipline: Qu'on y méprisoit les vieux Chefs, & principalement la Trimoüille, Saint Severin & Loüis d'Ars, parce qu'ils avoient chacun soixante quinze ans; & que les resolutions ne s'y prenoient qu'entre le Roy, Montmorency, Bonnivet, & Brion.

Ces avis firent juger aux Imperiaux qu'il étoit tems de secourir Pavie; & de traverser le Parc du côté de Mirabel, afin de combattre les François s'ils sortoient de leurs retranchemens; & s'ils n'en sortoient pas, d'enlever le quartier de Mirabel, & de retirer par là la

garnison de Pavie en y faisant entrer des gens frais. Le ving-quatre de Fevrier mil cinq cens vingt-cinq jour de saint Matthias de bon augure à cause de la naissance & de l'élection de l'Empereur, fut destiné pour l'execution du projet; & les Nations differentes dont l'armée Imperiale étoit composée, eurent ordre de se preparer au combat, chacune en sa maniere, à cause qu'il y avoit presqu'autant de Lutheriens que de Catholiques. Elle feignit à l'entrée de la nuit d'attaquer les quartiers les plus éloignez de celuy de Mirabel, pour exciter les François à degarnir ce poste. Ses Soldats mirent des chemises blanches sur leurs armes pour se reconnoître; [a] & se diviserent en sept Corps, outre celuy des Basques, trois de Cavalerie, & quatre d'Infanterie. Le premier des compagnies d'Ordonnance de Naples marcha sous la conduite de Gastaldo Lieutenant de Pescaire. Le secodd rempli de Francontois & d'avanturiers Italiens obeït au Marquis de saint Ange dernier de la Race de Scanderberg; & le troisiéme mêlé de diverses Nations fut destiné pour servir de Corps de reserve sous les ordres du jeune de

1525.

[a] Dans la Relation de la bataille de Pavie que le Marquis de Pescaire envoya à l'Empereur.

1525. Vere, neveu de Lanoy. Le premier Corps d'Infanterie, où il y avoit six mille Allemans & Espagnols, fut donné au Marquis du Guast cousin germain, & heritier presomptif de Pescaire. Le second où il n'y avoit que des Espagnols naturels, avoit à sa tête Pescaire armé de la pique & du corselet en Colonel d'Infanterie, mais monté sur un bidet, afin de mieux donner les ordres pour l'execution d'un projet d'importance dont on parlera bientôt. Bourbon menoit le troisiéme, où étoit l'élite des Allemans qu'il avoit levez; & Lanoy le quatriéme, que Sith Colonel de la même Nation avoit assemblé dans le Duché de Virtemberg.

L'artifice qu'avoit inventé Pescaire pour prendre des mesures avec les Assiegez, fut d'envoyer dans le Camp des François Arias Cavalier Espagnol, qui trompa la garde en luy persuadant qu'il étoit des soldats de Medicis; & qu'il ne sçavoit pas le mot du guet, parce qu'il y avoit quinze jours que son Colonel l'avoit envoyé à la petite guerre. On fut obligé de le croire sur sa parole, parce que ceux qui l'eussent pû convaincre de faux avoient deserté; & il se coula dans Pavie où il porta

l'ordre à Leve de ſortir avec ſa garni- 1525.
ſon, lorſqu'on luy en feroit le ſignal par deux volées de canon tirées du côté de ſaint Lanfranc. Les Imperiaux enſuite s'avancerent avec un ſilence incroyable vers la muraille du parc la plus proche de Mirabel, & en renverſerent trente toiſes de long ſans être entendus, quoi qu'elle fût toute de brique, parce que Bonivet avoit negligé d'y mettre des ſentinelles; mais le jour ayant paru avant qu'ils euſſent livré leur premiere attaque, Galiot de Genoüillac Maître de l'Artillerie Françoiſe les découvrit; & fit tirer ſur eux ſi à propos, qu'ils ſe mirent en deſordre, une ſeule volée emportant des fils entieres, & l'Infanterie Eſpagnole ne l'évitant pas tout-à-fait pour être couchée ſur le ventre, parce qu'elle ſe trouvoit ſur une éminence. Ainſi les troupes du Marquis du Guaſt qui devoient faire la premiere pointe s'écarterent ſi loing, qu'elles ne trouverent dans le quartier où elles donnerent que des Vivandiers & des Goujats; & celles de Saint Ange deſtinées pour attaquer le quartier du Roy, commencerent le combat contre les

1525. compagnies de Bion & de Boutieres sorties de ce quartier pour les reconnoître : mais l'Artillerie des François ayant tué Squarcia leur meilleur Officier, & fort éclairci leurs rangs, elles reculerent jusqu'aux troupes de Pescaire qui se rencontrerent par hazard en état de les soûtenir.

Les Allemans de Lanoy qui conduisoient l'Artillerie Imperiale, ne furent pas plus heureux à l'attaque du Mareschal de Chabannes, qui les repoussa, demeura maître de leur canon, le fit encloüer, & donna le loisir au Roy de ranger sa Cavalerie en bataille. Bourbon fut encore plus maltraité au poste des Bandes noires, où il s'étoit adressé ; & comme l'inclination qu'elles avoient euë pour luy lors qu'il étoit leur General, s'étoit changée en haine, par l'antipatie naturelle qu'ont les Allemans pour la rebellion, il y eût perdu la vie sans la précaution qu'il avoit prise avant le combat de se déguiser en simple soldat, & de donner à porter ses armes à Pomperan qui s'étoit mis dans les troupes de Saint Ange.

Le mauvais succez des quatre Corps

Imperiaux ne deconcerta pas leur des- 1525.
sein, a au contraire il attira la victoire
de leur côté, parce que le Roy les
voyant ébranlez se persuada qu'à la
premiere charge ils se renverseroient
sur les autres qui n'avoient pas encore
combattu. Il ne se souvint plus de ce
dont il étoit demeuré d'accord dans
le Conseil de guerre, & il sortit de ses
retranchemens avec son Corps de bataille. On a vû que son Armée, selon la coûtume d'alors, étoit divisée en trois parties. L'avantgarde de mille Lances, & de quatre mille Fantassins Gascons, obéïssoit au Mareschal de Chabannes; & le Duc d'Alençon commandoit l'arriere-garde, où se trouvoient sept cens hommes d'armes, & trois mille hommes de pied François. Le Corps de bataille étoit plus fort que les deux autres ensemble, à cause que le Roy le commandoit. Sa Majesté étoit à la tête de deux mille Lances, qui couvroient à droit un Bataillon de huit mille Suisses; les Relations Italiennes & Espagnoles en mettent jusqu'à dix mille; & à gauche un autre Bataillon plus petit à la verité, mais pourtant de cinq mille Allemans les plus vaillans de leur Na-

a Dans la Relation Françoise de la bataille par Tiercelin de la Roche du Maine.

1525. tion, qui étoient le reste de douze mille que le Duc de Gueldres avoit autrefois levez pour la France. Ils avoient deux Chefs d'égale autorité, Fleuranges qui fut depuis Maréchal de France, & le Duc de Suffolc : Mais ces Officiers s'accordoient si bien qu'il n'en arriva point d'inconvenient. Le Roy en s'avançant mal à propos changea son Ordonnance. Son Corps de bataille qui devoit soûtenir le principal effort des Imperiaux devint l'avant-garde. L'arriere-garde du Duc d'Alençon, quoi que la plus foible, fut le Corps de bataille ; & l'avant-garde du Maréchal de Chabannes, tint lieu de l'arriere-garde. Enfin durant la chaleur du combat le Corps de Bataille où étoit le Roy, redevint ce qu'il avoit éte d'abord. L'avantgarde luy servit d'aîle droite, & l'arriere-garde d'aîle gauche. Le plus grand mal pour Sa Majesté fut qu'elle ne fit point alors reflexion qu'elle s'alloit placer justement entre son canon, & les ennemis qu'il foudroioit.

Genoüillac se vit ainsi contraint d'en suspendre l'action : Mais ce fut avec d'autant plus de dépit, qu'il s'étoit promis de défaire l'Armée Impe-

tiale avec ses seuls canoniers ; & Pes- 1525.
caire avoüa depuis qu'il l'auroit pû
faire, si le Roy ne l'en eût empêché.
La Gendarmerie Françoise à la tête de
laquelle étoit le Roy paré d'une Cotte
d'armes de toile d'argent & d'un grand
bouquet de plumes blanches, ouvrit
les troupes de saint Ange, & les renversa
aprés en avoir tué le Chef. Paul
Joüe pour luy faire honneur, dit qu'il
mourut de la propre main du Roy.
Mais les troupes de Castalde & de
Pescaire s'étant avancées pour la soûtenir,
& l'extréme confusion de ces
troupes Imperiales & du Corps de
bataille du Roy ne donnant plus lieu
à aucune ordonnance, Pescaire fit signe
à quinze cens de ses Arquebusiers,
choisis dans toute l'Infanterie
Espagnole que la Cavalerie avoit portez
en croupe, d'executer ce qu'il leur
avoit commandé.

Ces soldats presque tous Basques, se
fiant à la souplesse de leurs corps & à
l'agilité de leurs pieds ; & formez par
une longue experience à l'exercice
qu'ils alloient commencer, se mêlent
en partie dans leurs trois Corps
de Cavalerie ; & l'autre partie s'étendant
par de petits pelotons de sept ou

1525. huit personnes seulement par tout le Camp, fit sa décharge sur le Corps de bataille du Roy, qui étant extraordinairement serré ne laissoit passer en vain aucune balle. Les uns & les autres se débanderent ensuite, ou pour mieux dire disparurent afin de récharger ; & revinrent faire leur seconde salve, qui ne fut pas moins meurtriere que la precedente, parce que les rangs s'étoient resserrez pour remplir le vuide de ceux qui venoient de tomber.

Le Roy pour éviter cette grêle d'Arquebusades, commanda à sa Cavalerie de s'élargir, contre la discipline observée de tout temps, parmy les hommes d'armes François. Mais il donna par là plus de prise aux Basques, & leur ouvrit pour ainsi dire deux entrées à la victoire : l'une en ce qu'ils miroient plus à leur aise les Cavaliers qu'ils vouloient démonter : l'autre qu'ils pouvoient se couler dans les rangs, & en sortir aprés avoir tiré leurs coups, avec autant de facilité qu'ils y étoient entrez. Et de fait le Roy s'apercevant de son erreur, ordonna qu'on se resserrât une seconde fois : mais la condition du Corps de bataille de Sa Majesté, n'en devint pas

meilleure. Car les premiers rangs où 1525.
s'étoient mis les plus hardis, furent
aussi-tôt éclaircis; & si ceux du second
se détachoient en bon nombre pour
courir apres les Basques qui venoient
de tuer leurs compagnons, outre qu'ils
exposoient le troisiéme rang au même
danger; ils ne trouvoient point
d'ennemis au bout de leur course, les
Basques plus dispos & plus legerement
armez qu'eux disparoissant à
mesure qu'ils les voyoient partir pour
revenir contre eux à leur retour, &
les tuer par derriere; & s'ils se détachoient
en petit nombre, ils étoient
aussi-tôt environnez & percez.

La force ni l'adresse ne servoient
alors de rien, parce que les Basques
par une ruse qui n'avoit point encore
été pratiquée, s'épandoient par tout
le Camp avec tant de vitesse qu'ils rallentissoient
la course & trompoient la
furie des chevaux; & la même balle
qui venoit de percer un Cavalier au
travers de ses armes, avoit quelquefois
encore assez de force pour tuer
celuy qui se rencontroit derriere. Un
homme d'armes étoit porté par terre
aussi-tôt qu'il se faisoit remarquer par
quelque signe de courage, & sa va-

1525. leur ne servoit qu'à le faire mettre plûtôt hors de combat.

Ainsi par une maniere d'attaque qui peut beaucoup mieux être imaginée ou peinte que décrite, ce grand corps de gendarmerie Françoise estimé jusques-là invincible, fut défait en moins d'une heure par de la canaille sans pouvoir se deffendre, & sans donner aucune marque de ce qu'il sçavoit faire. Le celebre la Trimoüille eut en même temps la tête & le cœur traversez de deux balles, & tomba mort de cheval. Le grand Maître de saint Severin percé d'outre en outre; a & sentant que son cheval traité de même l'abandonnoit, n'eut le loisir que de dire à Langey son voisin qui mettoit pied à terre pour l'assister, qu'il n'avoit plus besoin de rien, & qu'il allât plûtôt vers le Roy. Le Comte de Tonnerre fut tellement défiguré qu'on ne peut reconnoître son corps aprés la bataille, & le Comte de Tournon abbatu sous son cheval, fut étouffé dans la presse, aussi bien que le brave Loüis d'Ars.

a Dans la Relation d'Espagne de Dom. Iuan Vrbina.

Il restoit encore au Roy les deux aîles de son Armee, dix mille Suisses, & cinq mille Alemans, qui n'avoient point

point encore combattu. L'aîle droite 1525.
commandée par le Maréchal de Chabannes donna vigoureusement dans les troupes de Castalde qui s'étoient ralliées ; & les rompit encore une fois, quoi qu'elle eût perdu d'abord le brave Clermont d'Amboise, qui à l'âge de vingt-deux ans s'étoit élevé par sa valeur à la Lieutenance de l'avantgarde. Mais les autres corps Imperiaux accourus au secours de Castalde luy donnerent le loisir de se rétablir ; & firent une si rude charge à l'aîle droite, qu'ils la mirent en fuite. Chabannes tâchant de la rassembler eut son cheval tué, & s'en dégagea avec beaucoup d'adresse nonobstant son grand âge : mais comme il s'alloit jetter entre les Suisses pour combattre à pied avec eux, pendant que ses Cavaliers se remettoient en ordre à la faveur de ce gros Bataillon, il fut coupé par Castalde qui le fit prisonnier de guerre ; & luy eût sauvé la vie, si en le menant en lieu de seureté il n'eût rencontré Buzarto Capitaine d'Infanterie, qui fut depuis surnommé le cruel. Cet Espagnol avare jugeant par la bonne mine de Chabannes qui étoit le plus beau vieillard de son siecle, &

1525. par la richesse de sa Cotte-d'armes que ce devoit être un homme d'importance; & jaloux que la Cavalerie qui n'avoit pas des mieux combattu profitât d'une rançon si considerable, y voulut avoir part; & sur le refus qu'en fit Castalde déchargea son arquebuse sur Chabannes, & le tua.

Le Baron de Trans avoit été rangé dans l'arriere-garde, & son fils unique dans le Corps de bataille. Le fils combattit dans son poste jusqu'à l'extremité; & se refugia ensuite vers son pere, qui le regardant de mauvais œil luy demanda où étoit le Roy. Le fils répondit qu'il n'en sçavoit rien; & le pere repliqua qu'il étoit indigne de vivre, puis qu'il avoit abandonné son Maître dans un si grand danger. Il luy commanda de retourner auprés de Sa Majesté, & de ne revenir qu'avec elle. Le fils obeït; & n'arriva pas plûtôt au côté droit du Roy, qu'il y fut tué. Montmorency avoit été détaché le soir precedent avec un parti considerable pour aller du côté de Lodi. Il est étonnant qu'il ne reçut à son retour aucun avis de ce qui se passoit devant Pavie; & qu'il rentra dans le Camp des François, lorsque les Impe-

riaux en étoient déja les Maîtres. Ils 1525.
s'aperçurent de son erreur : ils l'envelopperent ; & le firent prisonnier avec tous les siens, sans en tuer ni blesser aucun.

Le Duc d'Alençon qui menoit l'aîle gauche apprenant ce qui venoit d'arriver à la droite, perdit le jugement, & fit sonner la retraite au lieu d'aller à l'ennemy pour le charger, ou du moins pour dégager le Roy. La Roche du Maine son Lieutenant n'ayant pû le détourner de cette lâche resolution, le quitta ; & s'alla jetter dans l'Escadron du Roy, où il fut pris. Les Espagnols qui le tenoient admirerent sa modestie, en ce qu'au lieu de parler au desavantage du Duc d'Alençon, il employa cette liberté de langage qui l'a rendu si fameux dans l'Histoire, pour tâcher de leur persuader que ce Duc avoit eu raison de se retirer.

Les Suisses voyant ainsi partir la Gendarmerie qui les devoit couvrir, s'imaginerent qu'on pretendoit les sacrifier à la haine des Alemans de Fronsperg & de Sitli qui s'avançoient pour les attaquer, & reculerent au lieu de faire la moitié du chemin pour les recevoir. Ce fut en vain que Fleuran-

1525. ges qui s'étoit mis à leur tête avec sa Compagnie d'hommes-d'armes, offrit pour les rassurer de mettre pied à terre, & de faire avec eux la premiere charge. Ils se moquerent de sa proposition, & des reproches qu'il leur fit ensuite; & s'en retournerent dans leur Païs sans être poursuivis. Diespach leur principal Officier ne voulant pas survivre à la honte de sa Nation, s'alla precipiter au milieu des Alemans, où il fut accablé; & Fleuranges eut la satisfaction de rejoindre le Roy, & le déplaisir de luy porter la premiere nouvelle de la retraite de ses meilleurs Fantassins sans avoir combattu.

L'Infanterie de l'Armée Françoise fut par là reduite aux Bandes noires, composées d'Alemans levez dans le Païs de Gueldres & vers le Rhin Suffolc, & Vaudement Lieutenant de Fleuranges, qui les commandoient alors, les piquerent de generosité plûtôt que d'esperance, en leur remontrant que c'étoit à ce coup qu'il pour faloit rentrer dans la reputation des armes, que les Suisses venoient de leur ceder aprés l'avoir si long-temps contestée; & qu'aussi bien les Alemans du party contraire ne leur donneroient point

de quartier, puis qu'ils les tenoient 1525.
pour rebelles, & qu'en effet toutes les formalitez avoient été observées pour les mettre au banc de l'Empire.

Il n'en falut pas davantage pour les obliger à soûtenir de pied ferme les troupes de Bourbon & de Lanoy, qui s'étoient jointes pour les attaquer. Le choc fut terrible, quoi qu'inégal, entre cinq mill hommes d'un côté contre seize mille de l'autre, & ce fut là que les Imperiaux acheterent la victoire plus chere qu'en aucun autre lieu. Mais dans la chaleur du combat Fronsperg & Sith alongerent insensiblement les deux pointes de leur gros Bataillon à droit & à gauche, & serrerent les Bandes noires comme dans une tenaille. Alors la valeur fut opprimée par le nombre, & les Imperiaux ne firent aucun prisonnier. Tout passa par le fil de l'épée; & l'on fut obligé de tirer aprés la bataille les corps de Vaudemont & de Suffolc de dessous deux tas de morts, pour leur donner la sepulture.

Apres cet échec Leve qui ne venoit que de sortir de Pavie avec l'élite de sa garnison, eut bon marché de Bussy-d'Amboise à qui le Roy n'avoit laissé

1525. que mille ſoldats pour garder les lignes; & Clermont qui défendoit les retranchemens de l'Iſle, apercevant que ce Gouvernement de Pavie le venoit couper du côté du Tezin, le prevint, paſſa le Gravalcon, rompit le Pont, & ſe ſauva avec les mille hommes qu'il commandoit. Theodore Trivulce qui étoit demeuré dans Milan avec deux mille Soldats, avoit des eſpions en campagne qui l'avertirent ſi promptement du ſuccez de la bataille, qu'il eut le loiſir de ſe retirer en Piémont. a

La reſiſtance des bandes noires ayant donné le temps à ceux des deux aîles de l'Armée Françoiſe qui s'étoient ſauvez, de ſe jetter dans le Corps de Bataille du Roy, Sa Majeſté le ralia pour la troiſiéme fois, & fit une ſi furieuſe charge aux troupes de Peſcaire & de Caſtalde, qu'elle les mit encore en deſordre. Peſcaire fut bleſſé dangereuſement au viſage, & porté par terre où les chevaux l'euſſent crevé, ſans l'effort extraordinaire que firent ſes amis pour le dégager. Lanoy s'avança pour le ſoûtenir, mais il eut du pire à la premiere attaque; & comme il ne s'étoit point encore

a Dans la Vie de Theodore Trivulce.

trouvé en bataille rangée, il fut tellement déconcerté, qu'il oublia de mander à Vere son neveu qu'il luy menât le Corps de reserve; & celuy-cy ne recevant point d'ordre d'entrer dans la mêlée, ne bougea du lieu où il étoit, quelque instance que luy en fissent les autres Chefs; & quoi qu'il connût bien luy-même la necessité qu'avoient les Imperiaux de ses gens frais pour achever de vaincre. 1525.

Ainsi les troupes de Pescaire, de Castalde, & de Lanoy, alloient fuïr à leur tour; les Soldats des deux partis étant si mêlez, qu'il étoit impossible aux Arquebusiers dans lesquels consistoit la principale force des Espagnols, de continuer leur escopeterie, lors que les troupes de Bourbon arriverent toutes senglantes du carnage des Bandes noires; & renforcées par celles du Guast qui s'étoient rétablies de l'échet qu'elles avoient reçû à la premiere charge, leur choc fut si rude qu'elles ouvrirent le Corps de bataille du Roy en six endroits, & le mirent hors d'esperance de se rallier. Aubigny, qui s'étoit tant signalé dans les guerres de Naples, & Marratin premier Ecuyer

1525. y furent tuez; & Bonnivet cause de tout le mal heur auroit pû se sauver, s'il eût voulu survivre à sa faute. Mais apprehendant les reproches des bons François; & sur tout voulant éviter de tomber entre les mains de Bourbon, pour les raisons que l'on a raportées dans le Livre precedent, il haussa la visiere de sa salade, & presenta la gorge au plus proche des ennemis; qui la perçant aussi-tôt, le guarentit d'une plus longue punition qu'il n'avoit que trop meritée. Son corps le mieux formé que l on eût sçû voir, fut incontinent dépoüillé; & Bourbon qui le cherchoit avec des motifs de fureur & de vengeance, le voyant nud, sentit tout à coup ces deux passions satisfaites. Il se contenta de dire en sa langue maternelle, *ha malheureux ! tu és cause de la perte de la France & de la mienne.*

a Dans le Recit de l'entretient avec Pescaire & du Güast avec le Marechal de

[a] Le Marefchal de Foix combatant à l'aîle droite eut l'epaule & le bras fracassez; & se sentant blessé à mort, chercha Bonnivet pour le tuer de l'autre bras, jusqu'à ce que le sang qu'il perdoit l'ayant fait tomber de cheval, il fut reconnu, & porté dans Pavie

chez

chez la Comtesse de Scarsafiore qu'il 1525.
avoit autrefois aimée, où il mourut
neuf jours aprés.

Toit peu avant sa mort.

Le soin qu'eurent les Imperiaux de faire penser le Bâtard de Savoye des blessures qu'il avoit reçûës, ne l'empêcha pas d'expirer entre leurs mains; & le Roy demeuré seul alloit monter sur un Pont au-de-là duquel il eût pû se sauver, lors que son cheval percé d'une balle tomba, & luy dessous. Diego d'Avila & Jean d'Urbieta qui le poursuivoient, luy tenoient déja l'épée à la gorge, lors que la Motte des Noyers (comme disent les Espagnols, ou Pomperan selon les François) arriva, & le reconnut, quoi qu'il eût le visage tout couvert du sang qui couloit d'une blessure qu'il avoit au front. Pomperan mît aussi-tôt pied à terre: obligea les deux Espagnols à se retirer, & fit appeller Bourbon pour recevoir le Roy prisonnier. Mais le Roy fremissant de colere protesta qu'il aimoit mieux mourir que de se rendre à un traître; & demanda Lanoy, qui n'étant pas éloigné de là vint assez-tôt pour luy donner la main, & pour luy aider à se relever aprés avoir reçû sa foy,

1525. Avila & Urbieta s'attribuerent chacun en son particulier tout l'honneur de la prise de Sa Majesté, & furent prêts de se battre sur un point si délicat. Le Roy sollicité de regler leur differend, prononça qu'Urbieta l'avoit volé ; & qu'Avila l'avoit pris. Sa raison fut qu'Urbieta en l'abordant luy avoit arraché son grand colier de l'Ordre saint Michel où il y avoit force pierreries : au lieu qu'Avila l'avoit desarmé, & l'avoit ensuite pressé de se rendre. Ces deux Cavaliers ne furent pas les seuls qui se glorifierent d'avoir fait un prisonnier de telle importance ; parce que plusieurs escadrons Imperiaux étant accourus, mirent en mille pieces la Cotte-d'armes de François Premier ; & il n'y eut aucun de ceux qui les ramasserent, qui ne publiât depuis en les montrant, que c'étoit luy qui avoit pris le Roy de France. Mais il est plus vray-semblable que Sa Majesté ne se rendit qu'à Lanoy ; Et l'on ajoûte qu'elle le conjura de ne la point conduire à Pavie, où elle ne vouloit pas servir de risée au menu peuple. Elle aima mieux être ramenée dans son Camp, où elle fut pensée de trois playes, l'une au dessus

du sourcil droit, l'autre au bras gauche, & la derniere à la main droite. 1525.

L'excez du malheur du Roy, & la foule des pensées differentes qui confondoient son imagination, ne l'empêcherent pas de prendre un soin que la posterité ne loüera jamais assez. Il employa ce qui luy restoit d'éloquence pour obtenir de ceux qui l'avoient pris, que la jeune Noblesse prisonniere à qui la beauté pouvoit être dangereuse, fût tirée des mains des Italiens. Il s'enquit ensuite des autres captifs, dont les principaux étoient le le Roy de Navarre, le Comte d'Eu, Montmorency, Brion, Fleuranges, de Genoüillac, Lorges, Rochepot, Montejean, Boicy, Curton, & Langey.

Bourbon se mit à genoux au souper du Roy pour luy baiser les mains, & luy presenta la serviette. Les Relations Françoises portent que Sa Majesté la refusa, & les Espagnoles qu'elle la recût. L'inclination du Roy semble favoriser le premier de ces deux sentimens, & la necessité des affaires le second; puisqu'il y avoit de la prudence à ne pas réduire au desespoir un Prince en posture de se vanger,

1525. comme il y avoit de la hauteur d'Ame à ne vouloir pas, même dans sa disgrace, être servy par un rebelle.

Mais comme les plus grandes afflictions de la vie sont adoucies par quelque plaisir qui s'y mêle toûjours insensiblement pour en corriger l'amertume, l'Infanterie Espagnole n'eut pas plûtôt achevé de piller, qu'elle vint pour voir le Roy, au commencement par de petites troupes, & depuis en plus grand nombre. Le Roy les reçût avec une contenance si Majestueuse, & un visage si tranquille, qu'il détruisit en un moment la haîne qu'ils avoient pour luy. Les uns le plaignirent; & les autres opposant son humeur guerriere à la vie oisive de l'Empereur, regretoient de ne l'avoir pas eu pour Roy. Alarcon qui s'étoit chargé de sa garde, craignant que les Soldats ne passassent de ces mouvemens de pitié & de complaisance à d'autres plus dangereux, les fit retirer sous pretexte que Sa Majesté avoit besoin de repos; & pour les empêcher de la revoir, persuada Lanoy de la faire transporter au Château de Pisqueton, où elle fut menée au point du jour suivant, sous l'escorte

du Marquis du Guaſt : ce qui n'em- 1525.
pêcha pas qu'un ſoldat qui n'avoit que quatre livres de ſolde par mois, ne ſe fit jour au travers de la garde, & ne preſentât au Roy une balle d'or, qu'il diſoit avoir fait faire exprés pour le tuer dans la bataille s'il l'eût rencontré.

Montpeſat de Quercy avoit commencé ſa fortune ſix heures auparavant, & la pouſſa depuis juſqu'au bâton de Mareſchal de France par une bizarre avanture. Il avoit été pris par un Eſpagnol de la garde du Roy, qui le tenoit prés de luy de peur qu'il n'échapât; & voyant que le Roy n'avoit perſonne des ſiens pour le deshabiller, il s'ingera de luy rendre ce ſervice. Le Roy le connoiſſant pour François, luy demanda qui il étoit; & Montpeſat luy répondit qu'il étoit Gentil-homme de Quercy, & qu'il avoit combattu dans la Compagnie d'hommes d'armes du Mareſchal de Foix. Celuy qui le tenoit priſonnier étant ſurvenu, le Roy le preſſa de lui laiſſer Montpeſat pour Valet de Chambre; & l'obtint à condition de luy faire payer cent écus au-de-là de ce que la rançon des hommes d'armes

1525. étoit taxée. Montpesat se rendit si officieux, & donna tant de marques d'esprit, qu'il acquit la confiance du Roy; & fut plusieurs fois envoyé en poste vers la Regente pour luy dire des choses qui ne pouvoient être écrites. Il fut ensuite en Espagne, où il travailla à reconcilier Bourbon avec le Roy; & negotia si finement, qu'enfin il s'éleva par une autre voye que celle des armes, à l'une des premieres recompenses de la milice. Mais aussi les armes luy furent fatales, & luy ravirent la meilleure partie de ce que la faveur luy avoit acquis, comme l'on verra dans la suite de cette Histoire. Le Comte de saint Pol cadet de la branche Royale de Vendôme étoit demeuré parmy les morts sans aucune marque de vie. Un Soldat Espagnol luy voyant une riche bague au doigt, & ne l'en pouvant tirer, le voulut couper. La douleur que sentit le Comte le fit revenir de l'évanoüissement où il étoit; & le Soldat appercevant à sa Cotte-d'armes qu'il étoit de haute qualité, s'imagina qu'il en tireroit plus de rançon que ne valoit la bague. Il luy donna la vie, & le Comte promit de luy payer une somme considerable, s'il l'ô-

toit de là sans le découvrir Il luy re- 1525.
montra que sans cette precaution il
perdroit infailliblement ce qu'il venoit de luy promettre, parce que les Generaux de l'Armée Imperiale n'auroient pas plûtôt sçû qu il tenoit un Prince du Sang prisonnier, qu'ils le luy ôteroient de force, s'il ne le vouloit relâcher de gré. Le Soldat persuadé le releva, le chargea sur son cheval, & le mena dans Pavie, où il fut si bien pansé qu'il guerit. Dés qu'il put monter à cheval, le Soldat le suivit en France, où il reçût l'argent qui luy avoit été promis.

Le Roy de Navarre ne traita pas de mêmes celuy auquel il étoit redevable de sa liberté. Pescaire l'avoit pris & enfermé dans le Château de Pavie, d'où il n'y avoit point d'apparence qu'il sortît jamais par la raison d'Etat, qui défendoit à l'Empereur l'élargissement d'un Prince dont son Ayeul avoit usurpé la Couronne. Il avoit offert en vain cent mille écus pour sa rançon; & il avoit lieu de craindre que le Courier qui étoit allé porter en Espagne la nouvelle de sa prise, ne revint avec quelque ordre fâcheux. Cette extremité luy fit tenter ses Gardes avec tant

1525. d'adresse, qu'il en suborna deux sur la foy desquels ayant pris ses mesures un matin que Vivez son Page étoit entré dans sa Chambre pour l'habiller, il le fit mettre au lit en sa place ; & prenant ses habits, traversa le Corps de garde sans être reconnu. Dés qu'il fut hors du Château il trouva des chevaux qui le menerent en Piémont ; & le Page pour tromper la vigilance de ceux qui venoient de temps en temps regarder au travers des rideaux, feignit au commencement de dormir, & contrefit ensuite le malade. Il les amusa de cette sorte jusqu'au soir, que le Capitaine de la garde se défiant de ce qui étoit arrivé, entra dans la chambre, & tira le rideau. La jeunesse du Page luy sauva la vie, [a] mais sa fidelité ne le tira pas de l'indigence où il étoit né. Le President Ferrier raconte cette évasion d'une autre maniere, & fait presque sauver le Roy de Navarre malgré luy. Mais il y a si peu d'apparence à tout ce qu'il dit, que l'on n'en sçauroit être persuadé sans recourir à quelque espece de miracle dont il ne sçauroit être garand.

[a] Dans la Relation de l'évasion du Roy de Navarre.

Ce furent-là les plus bizarres évenemens de la bataille de Pavie. La

posterité ne s'étonnera pas tant de 1525.
sçavoir que l'Empereur la gagna sans y rien contribuer, que d'apprendre que ce Prince avec toute sa politique, & tout le rafinement de ses Ministres, n'en tira presque aucun avantage.

La précation qui avoit été prise de transporter le Roy à Pisqueton, ne fut pas inutile, parce que le même jour la garnison de Pavie qui ne contoit pour rien le pillage du Camp des François dont elle avoit profité en partie, demanda ce qui luy étoit dû d'arrerages, & de plus le present en cas de victoire. Leve se mit en devoir de l'amuser, en la priant d'attendre le retour du Courier que les Generaux avoient dépeché à Naples : mais elle se revolta, & s'empara de la Ville. Les Generaux commanderent à l'Armée de la recouvrer; mais ils ne trouverent personne qui leur obeît. Cette corruption de la discipline militaire leur donna lieu d'apprehender que les Mécontens ne pensassent à se saisir de la personne du Roy pour gage de leur montre; & cette crainte ne les embarassa guere moins, qu'ils l'avoient été avant la bataille. On les pressoit

1525. de deux côtez aufquels il leur étoit également impoffible de pourvoir affez à temps, l'un de s'affurer entierement du Roy en le mettant en un lieu d'où il ne pût être enlevé, & l'autre de fatisfaire les gens de guerre. Si on laiffoit le Roy dans le Duché de Milan, on exciteroit les Princes d'Italie à le delivrer : cependant on ne pouvoit le tranfporter qu'à Naples ou en Efpagne ; & l'Armée Navale de France victorieufe de celle d'Efpagne, empêchoit par mer l'accez de ces deux lieux. Si on pretendoit le mener par terre en Efpagne, il faloit auparavant conquerir la France ; & fi on le conduifoit à Naples, il faloit le confier à l'Armée qui le retiendroit pour feureté de ce qui luy étoit dû.

Les Princes & les Republiques d'Italie n'étoient pas moins en peine que les Generaux de l'Armée Imperiale. Le fuccez de Pavie les avoit tellement furpris, qu'il n'y avoit perfonne qui ne s'attendît d'avoir bien-tôt les fers aux mains, puifque les François étoient vaincus, & les Suiffes perdus de reputation à caufe de la lâcheté qu'ils avoient témoignée à la bataille. Le Senat de Venife comme plus proche du

danger, avoit des sujets particuliers de 1525.
crainte. Il s'étoit separé sans cause de la Ligue avec l'Empereur ; & les Ministres d'Espagne publioient déja que l'Etat de Terre-ferme avoit été demembré de l'Empire, & que le temps de l'y réünir étoit venu. Le Pape n'avoit presque point de places fortes ; & le Patrimoine de saint Pierre étoit troublé par la faction des Gibelins, qui de tout temps s'étoit declarée pour les Empereurs. Sa Sainteté n'avoit point d'argent ; & pour comble de chagrin, elle venoit d'apprendre que l'original de son dernier Traité avec la France avoit été trouvé dans une des cassettes du Roy. Enfin elle avoit laissé passer les munitions de guerre de Ferrare au Camp de Pavie, & reçu comme amy le Duc d'Albanie.

Cette societé de perils & de contraventions obligea les Venitiens comme moins timides, de representer au Pape qu'il n'y avoit plus de temps à perdre ; & que si leur Republique étoit coupable à l'égard des Imperiaux pour les avoir abandonnez, le Saint Siege l'étoit encore plus pour en avoir fourni l'exemple. Que [a] Lanoy avoit bien renvoyé à sa Sainteté

[a] Dans les motifs de plainte de

1525. Jerôme Alexandre Evêque de Brundisi son Agent secret qui s'étoit trouvé dans le Camp des François ; mais qu'il ne luy avoit rendu ni son instruction ni les autres papiers qui servoient à le convaincre. Que la vangeance des Vainqueurs ne pouvoit être évitée qu'en la prevenant par une levée de dix mille Suisses, & d'autant de Cavalerie & d'Infanterie Italiennes qu'on jugeroit à propos; & que Lanoy n'étant pas Maître de son Armée ne le seroit pas longtemps du Duché de Milan, si le Saint Siege & le Senat armoient de concert pour l'en chasser. Qu'il faudroit à l'Empereur une Armée entiere pour garder son Prisonnier, & une autre non moins puissante pour se maintenir dans sa conquête. Que la France ne manqueroit pas de se joindre à ceux qui s'armeroient pour la liberté de l'Italie, quand ce ne seroit que pour recouvrer son Roy, ou pour empêcher de le transporter en Espagne ; & que le Duc d'Albanie dont les forces étoient considerables, & l'arriere-garde du Duc d'Alençon qui n'avoit point combattu, suffiroient pour tenir en haleine les Imperiaux,

Charles Quint contre le Pape en 1525.

ſuſqu'à ce que les Italiens ſe fuſſent 1525.
mis en poſture de leur reſiſter : comme au contraire ſi l'on donnoit aux Vainqueurs le loiſir de ſe reconnoître & de tirer des Peuples voiſins du Duché de Milan les contributions dont ils avoient beſoin, rien ne les empécheroit deſormais de joindre ce Duché au Royaume de Naples.

Les raiſons de la Republique étoient ſi fortes que le Pape donna ſa parole pour l'union : mais durant qu'on en dreſſoit les Articles, & que ſa Sainteté envoyoit en poſte dans l'Angleterre Jerôme Ginucci Clerc de la Chambre Apoſtolique pour attirer le Roy Henry Huit dans la Ligue, l'Evêque de Capouë principal Miniſtre du Pape étant allé de Plaiſance à Pavie pour viſiter Lanoy ſous pretexte de ſe conjoüir avec luy du gain de la bataille, mais en effet pour ſonder ſon inclination pour ſa Sainteté, le trouva ſi diſpoſé à l'accommodement qu'il retourna incontinent à Rome, & détourna le Pape du projet de la confederation. Ainſi Clement Sept par une inconſtance dont il porta depuis la peine, au lieu de retenir

1525. le Duc d'Albanie le contraignit de s'embarquer avec son Armée à Civitaveche pour retourner en France, & rappella Ginucci de Calais où il étoit déja. Sa Sainteté aprés s'être privée de l'assistance des François, eût été contrainte de se soûmettre aux conditions que les Espagnols luy vouloient imposer, si Lanoy n'eût apprehendé de la reduire en la pressant trop à se jetter entre les bras des Venitiens. La crainte de ce Vice-Roy de Naples étoit fondée sur ce que le Pape insistoit qu'ils fussent compris dans l'accommodement; & Lanoy n'avoit garde de les y comprendre, parce qu'ils eussent incontinent découvert le piege qui étoit caché sous cette ombre de Paix.

Pour laisser donc à part des gens si subtils dont la prudence étoit importune, Lanoy leur fit entendre que l'Empereur ne vouloit de liaison avec eux qu'à deux conditions, l'une qu'ils contribueroient autant à l'avenir qu'ils avoient fait lors que Bonnivet assiegeoit Milan; l'autre qu'au lieu des douze cens Lances & des dix mille hommes de pied dont leurs

troupes devoient être composées, ils fourniroient l'argent que ce nombre de gens de guerre leur auroit coûté à lever & à faire subsister. 1525.

Les Venitiens rejetterent ces conditions sans deliberer; & sur leur refus, le Pape persuadé par l'Evéque de Capouë, conclut avec Barthelemy Gattinara, Deputé de Lanoy, un Traité dont les principaux Articles étoient: Que Sforce seroit remis en possession du Duché de Milan: a Que les Florentins (c'est-à dire le Pape pour eux) payeroient cent mille écus à l'armée Imperiale, sous pretexte qu'ils les luy devoient par l'Article de la Confederation avec le feu Pape, qui portoit, que les contributions seroient continuées un an aprés la mort des contractans; & que si l'Empereur ne ratifioit dans quatre mois le present Traité, les cent mille écus seroient restituez. On y ajoûta peu de jours aprés quatre Articles secrets: L'Empereur renonçoit par le premier au droit prétendu par la Constitution du Pape Urbin Second sur les Ecclesiastiques de Sicile. Il promettoit par le second de rétablir le saint Siege dans les villes de Rhege & de Rubiera, que le Duc

a Dans le Traité de Clement Sept avec Lanoy à la fin de Mars 1525.

1525. de Ferrare avoit recouvrées. Il s'engageoit par le troisiéme à contraindre les Milenois de n'user point d'autre Sel que de celuy de la Romagne, qui leur seroit vendu au prix dont on étoit convenu avec Leon Dix ; & le Pape aprés l'execution de ces Articles s'obligeoit par le quatriéme de donner cent mille écus à l'Empereur, & de recevoir en grace le Duc de Ferrare, pourvû qu'il payât à sa Sainteté une pareille somme.

L'Evéque de Pistoye ensuite de l'accommodement, eut permission de voir le Roy de la part du saint Siege pour le consoler. Alarcon fut present à l'entretien qui se passa toute en civilité, excepté que sur la fin le Roy baissant la voix demanda qu'étoit devenu le Duc d'Albanie. L'Evéque répondit qu'il étoit retourné en France ; & sa Majesté ne put s'empécher de témoigner par un signe d'abatement qui parut sur son visage, que cette nouvelle luy retranchoit ce qui luy étoit resté d'esperance.

La Republique de Luques, à l'exemple du Pape, acheta la paix dix mille écus, celle de Sienne quinze mille, le Marquis de Mantouë à même prix, le

le Duc de Ferrare cinquante mille, & les Milannois cent mille, quoy qu'ils défrayassent l'armée victorieuse. Toutes ces sommes jointes aux quatre cent mille écus que le Roy de Portugal avoit prétez à l'Empereur, suffirent pour payer les Allemans, qu'on licentia incontinent aprés ; & le reste de l'armée Imperiale fut distribué dans les garnisons, les Generaux ne se voyant pas en état de poursuivre la victoire qu'ils avoient obtenuë contre leur attente. 1525.

La Regente qui ne sçavoit encore rien de tout cecy, vivoit cependant en France dans une étrange consternation. La prison du Roy son Fils n'étoit pas le plus grand de ses maux, puisqu'elle apprehendoit bien davantage l'irruption des vainqueurs, & la guerre civile dont la Monarchie qu'elle gouvernoit ne s'étoit jamais exemtée durant la prison ou la longue absence de ses Rois.

Le Comte de Vendôme devenu premier Prince du Sang par la mort du Duc d'Alençon, à qui le regret d'avoir fuy venoit d'ôter la vie, & par l'Arrest prononcé contre Bourbon, étoit intime amy de celuy-cy, & avoit

1525. des sujets tres- plausibles de se plaindre de la Regente. [a] Elle s'étoit mise en possession des biens de la Maison de Bourbon, lesquels devoient appartenir par l'ancienne Substitution dont on a parlé dans le Livre précedent, à la branche de Vendôme, comme étant la plus proche descenduë de mâles en mâles de cette Royale Maison ; & d'ailleurs les premiers Princes du Sang avoient toûjours prétendu à la Regence du Royaume dans le cas dont il s'agissoit alors.

a Dãs les Registres du Parlement de 1525.

Ces deux considerations sembloient obliger la Regente à laisser le Comte de Vendôme dans son gouvernement de Picardie ; & la conjoncture presente luy en fournissoit un pretexte si beau, que ce Prince apparemment n'y pouvoit trouver à redire : Cependant elle fut assez mal conseillée pour luy mander de la venir trouver à Lyon ; c'est-à-dire, qu'elle luy fournit elle même le pretexte dont il avoit besoin pour remuer, s'il en eût eû la pensée. Et de fait, il ne fut pas plutôt à Paris, que les principaux du Parlement & de la Bourgeoisie l'allerent visiter, & le conjurerent de prendre la Regence, sur ce que la même Loy fondamentale

du Royaume, qui frustroit les femmes 1525.
de la Couronne, les excluoit aussi de l'administration souveraine. Ils ajouterent que la Ville capitale étoit prête de le recevoir en cette qualité, & que les autres suivroient infailliblement son exemple, quand ce ne seroit que pour s'exempter de la tyrannie du Chancelier Duprat, qui par de nouvelles impositions, dont on pretendoit qu'il fût auteur, s'étoit attiré la haine publique.

Mais le Comte prévoyant que la Monarchie Françoise succomberoit pour peu qu'elle se divisât dans une si perilleuse occasion; & ne pouvât souffrir que l'Histoire luy en imputât un jour la cause, non seulement rejetta le discours de ceux qui luy parloient, mais de plus les exhorta à son tour de reconnoître la Regente, & leur declara même qu'il l'alloit trouver en toute diligence pour leur en montrer le chemin. Une moderation si rare augmenta le respect que les gens de bien avoient pour luy, & le Ciel la recompensa en la personne de Henry le Grand son petit Fils de la même Couronne dont il refusoit l'administration.

Son arrivée à Lyon rassura le Con-

1525. seil d'Etat, qui n'esperoit presque plus de sauver la France. La Regente luy laissa le soin du dedans du Royaume, & ce fut par son ordre que l'on commença par toutes les Provinces de nouvelles levées, & que les Frontieres furent en moins de trois semaines pourvuës de puissantes garnisons. Il persuada ensuite à la Regente d'envoyér en même temps deux Ambassades importantes, dont la premiere fut à la Nation la plus ancienne alliée des François, qui est celle d'Ecosse. Elle étoit la seule qui ne les eût point abandonnez ; & sa constance à leur égard étoit d'autant plus loüable, qu'elle avoit déja duré plus de sept cens ans sans discontinuer, & sans avoir esté violée ou alterée par aucune contravention d'un côté ny d'autre.

Le Roy d'Ecosse qui se nommoit Jacques Cinq, n'avoit que quatorze ans, & se trouvoit encore sous la tutelle de sa mere. Il avoit perdu à l'âge de deux ans Jacques Quatre son pere, dans une conjoncture dont le souvenir n'étoit pas moins triste à la France qu'à l'Ecosse.

Le Pape Jules Second, l'Empereur Maximilien Premier, le Roy d'Espagne

Ferdinand le Catholique, le Roy d'Angleterre Henry VIII. les treize cantons des Suiſſes, & pour le dire en abregé preſque toute l'Europe, avoient conjuré en mil cinq cens douze la ruïne du Roy Tres-Chrétien Loüis XII. Il y avoit peu d'apparence que la Monarchie Françoiſe reſiſtât à tant d'ennemis; & c'étoit vray-ſemblablement vouloir perir avec elle, que d'oſer prendre ſon party. On ne ſçait ſi la multitude d'affaires dont Loüis fut alors accablé, le détourna de penſer à ſes vieux amis, ou s'il perdit l'eſperance de les engager dans ſa querelle; ou enfin ſi conſervant toute la tranquilité de ſon ame dans un danger ſi terrible, & retenant encore toute ſa generoſité, il jugea que ce ſeroit mal reconnoître les obligations de tant de Siecles que les François avoient à l'Eſcoſſe, que de l'expoſer à paſſer avec eux ſous une domination étrangere: mais il eſt conſtant que le Roy Jacques IV. ne fut point invité à prendre les armes pour ſecourir la Monarchie Françoiſe par la ſeule voye capable de luy donner du relâche, qui étoit celle 1525.

1525. d'une diversion de toutes les forces d'Escosse dans l'Angleterre ; ou que s'il le fut, l'Ambassadeur de Loüis à Edimbourg capitale d'Escosse le fit de son propre mouvement, & sans aucun ordre particulier.

Cependant le Roy d'Escosse fit d'une maniere heroïque, ce que les François n'avoient pas jugé à propos de luy demander dans les formes d'alors. Il assembla ses troupes : Il se mît à leur tête : Il fit avec elles une irruption du côté de Barvic ; & réduisit ainsi les Anglois à se tenir sur la défensive, quoi qu'ils eussent promis d'assister leurs Confederez d'hommes & d'argent. Mais les progrés du Roy d'Escosse ne furent pas si heureux que l'avoient esté ses commencemens. Les Anglois le repousserent & gagnerent sur luy une bataille rangée où il fut tué. Il ne laissa que Jacques V. de la sœur du Roy d'Angleterre qu'il avoit épousée ; & cette Princesse tourna avec tant d'adresse l'esprit de son frere, qu'elle l'obligea à se contenter de la gloire d'avoir vaincu, & à donner la Paix à l'Escosse. On luy laissa par cette consideration la tutelle de son fils,

& la Regence du Royaume, mais elle 1525.
s'en rendit bien-tôt indigne par une
mesalliance.

On a vû dans le premier Livre de cette Histoire que la veuve du Roy Loüis XII. sœur de la Reine d'Escosse dont on parle maintenant, avoit épousé en secondes nôces Suffolc, & la veuve de Jacques IV. suivit à peu prés l'exemple de sa sœur, ou pour mieux dire eut la même foiblesse. Archambaut Douglas Gentil-homme Escossois eut le bonheur de luy plaire; & elle aima mieux passer agreablement ce qui luy restoit de vie avec un homme dont les manieres la charmoient, que de languir dans un veuvage perpetuel : Elle se mit neanmoins en devoir de retenir la Regence d'Escosse; & elle en vint à bout par la complaisance du Duc d'Albanie oncle paternel du jeune Roy, qui seul avoit droit de l'en frustrer, & preferoit nonobstant le sejour de France à celuy de sa Patrie : mais ce jeune Prince ne persevera pas dans sa moderation & témoigna quelques années aprés un desir assez violent de retourner en Escosse. La Regente qui prevoyoit que le Duc aprés son retour

1524. luy contesteroit l'administration de l'Etat, chercha de la protection contre luy, & eut recours à l'Angleterre, Le Roy son frere persuadé de pardonner les fautes que l'amour faisoit commettre, parce qu'il avoit luy-même tous les jours besoin qu'on luy en pardonnât de semblables, ne fut pas long-temps mal avec sa sœur la Regente d'Escosse. Ils se reconcilierent à la premiere occasion; & Sa Majesté Angloise promit par écrit de maintenir sa sœur dans la Regence, pourvû que le jeune Roy d'Escosse son neveu épousât la Princesse d'Angleterre sa fille, qui étoit alors l'unique de ses enfans legitimes. L'execution de cet Article n'avoit point été pressée; parce que le Roy François premier qui l'apprehendoit avec raison, avoit mené le Duc d'Albanie dans le Duché de Milan. Mais il y avoit de l'apparence que le Roy d'Angleterre profireroit de la prison de Sa Majesté Tres-Chrétienne pour achever le mariage dont il s'agissoit, afin de rompre l'alliance de l'Escosse avec la France; & ce fut pour l'en empêcher que la Regente de France choisit Pierre de la Garde Seigneur de Saignes a en Quercy, & l'envoya en

a Dans la Nego.

en qualité d'Ambaſſadeur extraordi- 1525.
naire en Ecoſſe. La Garde trouva en
arrivant à Edimbourg que le Roy tiation de
d'Angleterre étoit ſur le point d'ob- Baignes.
tenir ce qu'il pretendoit, tant de la
Regente d'Eſcoſſe pour le mariage de
ſon fils, que du Parlement de ce Royaume pour la rupture avec les François: car outre les penſions que Sa Majeſté Angloiſe avoit fait diſtribuer dans cette Compagnie auſſi puiſſante dans ſon Païs, que le Parlement d'Angleterre l'étoit dans le ſien, elle avoit encore ſçû prendre les Eſcoſſois par le défaut qu'on leur reproche le plus, qui eſt la vanité. Elle leur avoit preſque perſuadé que le plus grand honneur qui pût arriver à leur Monarchie, étoit d'obtenir ce qu'ils avoient pretendu depuis tant de Siecles, en aſſujettiſſant les Anglois: Que le moyen en étoit innocent & facile, puis qu'il ne conſiſtoit qu'à conſentir que leur jeune Roy épouſât l'heritiere preſomptive d'Angleterre: Que les femmes étoient ſujettes de leurs maris par toutes ſortes de Loix, & que la dot qu'elles apportoient pour grande qu'elle fût, n'étoit à proprement parler qu'un acceſſoire à leur

1525. égard, qui suivoit toûjours la nature de son principal : Qu'ainsi par la même raison que l'heritiere d'Angleterre seroit dépendante de son époux, l'Angleterre le seroit de l'Escosse ; & qu'aprés cette union, l'alliance des François seroit inutile aux Escossois, qui ne l'avoient ni formée ni entretenuë que pour se défendre des Anglois.

La Garde n'ôta pas d'abord des esprits une prevention si dangereuse ; & ce ne fut qu'à force de Conferences avec le Conseil d'Escosse, & de discours prononcez en plein Parlement, qu'il convainquit l'un & l'autre que le Roy d'Angleterre les trompoit en leur offrant son heritiere, puis qu'il ne leur proposoit un bien éloigné comme étoit cette Princesse trop jeune de huit ou dix ans pour consommer le mariage, qu'à dessein de leur attirer un mal present qui étoit de les obliger à rompre avec la France : Que sa Majesté Angloise oublieroit ce qu'elle promettoit presentement, lors que le temps seroit venu de l'accomplir, & que l'Ecosse recevroit alors le plus grand prejudice qui luy pût arriver ; car par la propre maxime du Roy Henry Huit que l'acces-

soire suivoit le principal, l'Ecosse qui 1525.
l'étoit à l'égard de l'Angleterre seroit reduite en Province de ce Royaume, de quelque Nation que fût le Roy de ces deux Etats, & les Escossois deviendroient indispensablement Sujets des Anglois par la même voye qu'ils pretendoient devenir leurs Maîtres.

La Regente & le Parlement d'Escosse desabusez par la force de ces raisons, confirmerent l'alliance de leur Monarchie avec celle de France, & s'engagerent par écrit à ne pas conclure celle d'Angleterre.

La Garde s'en retourna en France avec tout le succez qu'il pouvoit pretendre; & l'autre negociation que le Duc de Vandôme avoit proposée dans le Conseil de France, ne fut pas moins heureuse. Elle étoit d'envoyer à Londres Jean Gioachini Gentil-homme de Genes sous pretexte de commerce, mais en effet pour découvrir les veritables sentimens du Roy d'Angleterre sur la prison de François Premier. Gioachini trouva que Henry Huit avoit déja fait la moitié du chemin. pour l'affaire qu'il avoit ordre de luy proposer. Le dessein de sa Majesté Angloise en concluant avec l'Empe-

1525. reur, les divers Traitez rapportez cy-dessus, n'avoit pas été d'opprimer la France, mais seulement d'empêcher qu'elle ne s'aggrandît, afin que l'Angleterre tînt toûjours la balance entre l'Empereur, & le Roy Tres-Chrétien, & fût en état de la faire pancher du côté qu'il luy plairoit. Il avoit donc bien voulu que François Premier ne recouvrât pas le Duché de Milan; mais il avoit si peu souhaitté que Sa Majesté Tres-Chrétienne perdît la bataille, & demeurât prisonniere, que si la pensée luy en fût venuë, il se seroit mis de son côté, bien loin de favoriser les Imperiaux pendant le siege de Pavie. Maintenant les affaires étoient tellement changées, que si les Imperiaux poursuivoient leur victoire il y avoit à craindre que la Monarchie Françoise ne fût reduite en Province de celle d'Espagne; & l'Angleterre non seulement cesseroit alors de faire le contrepoids entre les deux principales Puissances de l'Europe, mais encore suivroit le destin de la France, & passeroit comme elle sous la domination d'Espagne. Ce fut là le veritable motif qui porta Henry Huit à

dissimuler le dépit que la negotiation de la Garde en Escosse venoit de luy causer, & à dépecher vers la Regente de France pour la prier de luy envoyer un homme de confiance. Ainsi les parties agissant avec une même sincerité & pour la même fin, il y eut bien-tôt une Ligue secretre signée entre la France & l'Angleterre.

1525.

a Elle est dans le troisiéme Tome des negotiations de la France avec l'Angleterre.

Les principaux Articles en furent qu'on ne démembreroit rien de la Monarchie Françoise pour raison, ni sous pretexte de racheter François Premier : Que le Roy d'Angleterre licentieroit l'Armée qu'il tenoit prête pour descendre en Picardie : Qu'il ne demanderoit rien pour son dedommagement ; & qu'il secourroit la France d'hommes & d'argent, si elle étoit attaquée par l'Empereur. Mais comme la Ligue entre sa Majesté Imperiale & le Roy d'Angleterre duroit encore, on ne laissa pas de témoigner à Londres autant de joye pour la victoire de Pavie que si Henry Huit l'eût remportée : La haine inveterée des Anglois contre la France ayant profité de cette occasion, quoi qu'ils eussent plus de sujet de s'en attrister. Ce fut aussi pour

1525. leur complaire en apparence que Henry Huit fit courir le bruit qu'il s'alloit mettre en état de recouvrer la Normandie & la Guyenne, & qu'il envoya de nouveaux Ambassadeurs à l'Empereur pour resoudre avec luy la maniere dont la France seroit attaquée : mais les mêmes Ambassadeurs furent chargez de chercher finement un pretexte de rupture, en proposant des conditions qu'on sçavoit ne devoir point être acceptées.

Elles consistoient en ce que le Roy d'Angleterre pretendoit tout le fruit de la victoire, ou du moins la plus grande partie. Il offroit à la verité en mariage à l'Empereur sa fille qui n'étoit point encore nubile : mais il vouloit en méme temps que sa Majesté Imperiale se contentât de l'argent qu'elle luy devoit, pour la dot de cette Princesse, & qu'elle luy laissât conquerir toute la France excepté la Bourgogne. Il entendoit aussi que cette conquête se fist à communs frais, & que l'Empereur & luy se trouvassent également à la tête de leurs Armées.

L'Empereur étoit trop éclairé pour ne pas apercevoir au travers de ces

propositions l'inconstance du Roy d'Angleterre ; & les espions qu'il entretenoit à la Cour de ce Roy l'avoient averti que le Cardinal Volsey étoit en colere de ce que sa Majesté Imperiale avoit changé aprés la bataille de Pavie la souscription des Lettres qu'elle luy avoit jusques-là écrites ; & qu'au lieu qu'elle mettoit auparavant *Vostre fils & cousin Charles*, & que les Lettres étoient toutes écrites de sa main, elles n'étoient plus que de la main d'un Secretaire, & il n'y avoit au bas que *Charles*. Ces deux motifs obligerent l'Empereur à ne plus ménager le Roy d'Angleterre ; & à conclure son mariage avec Isabelle Princesse de Portugal fille de la Reine Eleonor sa sœur aînée, sur ce qu'on promettoit un milion d'or pour la dot de cette Princesse ; & que les Espagnols offroient à sa Majesté Imperiale un present de nôces considerable, pourvû qu'elle ne s'alliât point hors du Païs.

1525.

Ainsi la desunion mutuelle de l'Espagne & de l'Angleterre ne contribua pas peu à entretenir l'Empereur dans la moderation qu'il avoit témoignée, en recevant de la propre main de son prisonnier la premiere nou-

1525. velle de sa victoire. Il n'avoit permis ni qu'on allumât des feux, ni qu'on donnât aucune autre marque exterieure de joye, disant que ce n'étoit pas pour des avantages remportez sur des Chrétiens qu'il étoit bienseant de se divertir. Il avoit prié les Ministres des Princes Etrangers d'écrire à leurs Maîtres qu'il vouloit partager avec eux les fruits de la Victoire, en tournant leurs communes armes contre les Infidelles; & quand l'Ambassadeur de Venise luy étoit allé faire des excuses de ce que l'Armée de sa Republique n'avoit pas joint les Imperiaux lorsqu'ils marchoient pour secourir Pavie, il luy avoit répondu qu'il ne laissoit pas de les recevoir, quoy qu'il ne les crût pas veritables: cependant il passoit les matinées à consulter ce qu'il feroit de la personne du Roy, quand elle seroit en sa puissance, & non plus en celle de ses Generaux.

L'Evêque d'Osma Chef du Conseil de conscience qui vivoit à la Cour aussi mortifié qu'il l'avoit été dans l'Orde de S. Dominique, fut d'avis qu'on mît en liberté François Premier sans rien exiger pour sa rançon, & qu'on luy donnât en mariage la

Reine Eleonor sœur de Sa Majesté Imperiale. Ses raisons furent que l'Evangile bien entendu ne permettoit pas d'en user d'une autre maniere; & que l'Empereur s'embarasseroit dans une éternelle guerre, en découvrant par la dureté qu'il témoigneroit à son frere Chrétien captif une ambition contre laquelle toute l'Europe seroit obligée de s'armer: outre qu'il donneroit le loisir aux Lutheriens d'attirer dans leur Secte le reste du Septemtrion, dont ils avoient déja corrompu presque les deux tiers. 1525.

Le Chancelier Mercurin Gattinara prétendit au contraire suivant son genie, porté à l'agrandissement de la Maison d'Austriche, qu'il falloit tenir le Roy dans une éternelle prison; sur ce qu'il n'y avoit plus d'autre moyen humain pour resister aux Turcs devenus desormais trop puissans, que de reduire la Chrêtienté sous une seule Monarchie, dont l'Empereur seroit le Chef, & la France le centre: comme il n'y avoit point d'autre moyen de conquerir la France, que de l'attaquer dans une occasion où elle ne sçauroit à qui obeïr pour se bien défendre.

1525. Frederic de Tolede Duc d'Alve proposa de mettre le Roy à rançon, & d'en tirer le plus qu'on pourroit; parce que d'un côté l'on affoibliroit d'autant la France en l'épuisant d'argent; & de l'autre on ôteroit le pretexte à ses alliez de se remuer pour elle, en leur faisant entendre qu'on ne la traittoit pas plus mal qu'elle l'avoit autrefois été sous le Regne du Roy Jean prisonnier des Anglois, duquel ils avoient exigé des sommes immenses pour sa liberté.

Cette opinion étoit mitoyenne, & par consequent sujette aux inconveniens des deux precedentes, sans en avoir les avantages. Cependant elle fut suivie; & Bure Grand-Maître de la Maison de l'Empereur fils du Comte de Rœux eut ordre de passer en Italie pour assurer le Roy de sa liberté, pourvû qu'il cedât ses droits sur Naples & sur Milan : Qu'il rendît le Duché de Bourgogne : Qu'il abandonnât les Souverainetez de la Flandre & de l'Artois : Qu'il détachât de sa Couronne en faveur de Bourbon la Provence & les Terres qu'il avoit possedées pour en former un Royaume independant de qui que ce fût, & qu'il se

chargeât de payer aux Anglis tout ce 1525.
que l'Empereur leur devoit.

Le Roy repartit qu'il aimoit mieux mourir en prison que d'aliener son domaine; & que quand il le voudroit il n'étoit point en son pouvoir de le faire, sans le consentement des trois Estats qui prefereroient toûjours l'interest de la France au sien : mais la proposition qu'il fit ensuite accordoit du moins en partie ce qu'il venoit de refuser. Il offrit d'épouser la Reine Eleonor: de faire que la Bourgogne luy tînt lieu de dot, & passât aux enfans qui naîtroient de leur mariage : de donner sa sœur à Bourbon, & de luy rendre tout ce qu'il avoit en France avant le procez intenté par la Regente : d'acquiter l'Empereur envers les Anglois: de payer une grosse rançon, & de fournir des troupes à l'Empereur lors qu'il iroit à Rome recevoir la Couronne Imperiale.

Bure retourna en Espagne avec ce projet; & Montmorency mis en liberté sur sa parole, eut ordre de l'accompagner pour tâcher d'en faire agréer les Articles à l'Empereur. La faute que le Roy avoit faite sans y penser en donnant ouverture pour a-

1525. liener la Bourgogne, fut suivie d'une autre de la Regente qui n'étoit guere moindre. Cette Princesse ne pensa aux Princes d'Italie qu'aprés qu'elle se fut assurée des Anglois; & n'invita Clement VII. d'entrer en Ligue avec elle, que lors qu'il eut conclu un Traité avec Lanoy : cependant il y a lieu de croire que ce Pape l'auroit prise au mot si elle eût parlé plûtôt, puis qu'Urfé son Agent ne laissa pas d'ébranler la Cour de Rome, quoi qu'il n'y arrivât que six semaines aprés la Paix ratifiée & publiée entre le Saint Siege & les Imperiaux.

Et de fait Lanoy ne se mettoit point en devoir d'executer ce qu'il avoit promis; & ne vouloit pas rabattre sur les cent mille écus que le Saint Siege luy devoit fournir, les vingt-cinq mille qu'il avoit touchez par avance. Il ne rappelloit les troupes Imperiales ni du Parmesan ni du Plaisantin, & pour derniere contravention il promettoit au Duc de Ferrare de le proteger pour de l'argent contre la Cour de Rome. Le Pape averti de bonne part que cette negotiation étoit fort avancée, avoit envoyé le Cardinal Salviati à Lanoy pour luy en faire des re-

proches ; mais ce Cardinal à son retour dans Rome n'avoit fait qu'augmenter la défiance de Sa Sainteté, en luy rapportant que Lanoy avoit impudemment des-avoüé une verité dont il étoit aisé de le convaincre par écrit. Car on avoit intercepté une de ses Lettres par laquelle il mandoit au Duc de Ferrare, qu'il ne devoit pas douter d'être maintenu, en donnant plus d'argent aux Imperiaux que le saint Siege. 1525.

Mais enfin la timidité du Pape l'emporta sur toutes les autres considerations, & le retint dans l'alliance des Imperiaux. Les Venitiens ne suivirent pas tout-à-fait son exemple; car encore que se voyant abandonnez des autres Princes d Italie, il eussent écrit à Pesaro qui residoit de leur part prés de Lanoy, qu'il offrît à ce Vice-Roy quatre-vingt mille écus pour l'obliger à renouveller l'alliance avec eux; il arriva pourtant que Lanoy s opiniâtrant d'en avoir cent mille, fit durer si longtemps la contestation, que le jeune de Selve fils aîné du Premier President du Parlement de Paris dépêché par la Regente à la Republique, l'informa du bon état des affaires d France, & de la Ligue qu'elle avoit con-

1525. cluë avec les Anglois, ce qui fit rompre le marché & revoquer Pesaro: comme si le Senat eût voulu donner un exemple que les negotiations dans lesquelles il y a de la contrainte de part ou d'autre; ne se terminent presque jamais lors qu'elles sont tirées en longueur.

Lanoy fut d'autant plus surpris de la révocation de Pesaro qu'il l'avoit moins prévûë; & comme il n'y avoit plus d'apparence de laisser le Roy dans le Duché de Milan, où il pouvoit être facilement enlevé par les forces unies de la France & de la Republique de Venise, on tint un Conseil extraordinaire où tous les Officiers de l'Armée Imperiale furent appellez. On y convint de la necessité indispensable de transporter le Roy, & l'on arrêta que ce seroit à Naples. La seule difficulté fut de resoudre si ce seroit par terre ou par mer; sur ce que Pescaire jaloux de montrer à ceux de son Païs le plus grand Roy de l'Europe, pris par son adresse & par sa valeur, vouloit que ce fût par terre. Mais Bourbon, Leve, & la plûpart des autres Officiers s'y opposerent par cette invincible raison, que le nombre de leurs Soldats étoit si diminué par la desertion

de ceux qui s'étoient dérobez pour 1525.
mettre à couvert leur butin, que si on faisoit traverser l'Italie au Roy avec une foible escorte, il seroit infailleblement enlevé par les chemins; & si on luy en donnoit une puissante, on exposeroit le Duché de Milan à l'invasion des Venitiens. Il passa donc à la pluralité des voix que le voyage se feroit par mer, mais Lanoy n'y trouvoit pas son compte; car encore que le Roy dût être conduit dans sa Viceroyauté de Naples, il prevoyoit assez qu'il n'en seroit pas le Maître, puisque les troupes destinées à la garde de ce Prince, dépendoient beaucoup plus de Bourbon & de Pescaire que de luy.

Cependant il y avoit danger de commettre un si precieux dépost à la foy de deux mécontens. Bourbon commençoit de se plaindre hautement, de ce que l'Empereur n'avoit encore executé aucun Article de ceux dont on étoit convenu avec luy; & son dépit étoit d'autant plus redoutable, qu'on sçavoit qu'il ne l'avoit declaré qu'aprés avoir acquis tant de creance parmy les gens de Guerre, & sur tout entre les Espagnols, qu'il étoit capable de les faire soûlever

1525. quand il luy plairoit.

Pescaire se trouvoit dans la même disposition, mais pour un autre sujet. Il avoit demandé à l'Empereur le Comté de Carpi, dans la creance qu'on ne luy refuseroit rien aprés le gain de la bataille de Pavie. Il avoit passé outre sur cette vaine presupposition ; & s'étoit ingeré de prendre possession par avance de ce Comté, sans en attendre l'Investiture. L'Empereur avoit offert ce Fief à Prosper Colonne deux ans avant sa mort ; mais Colonne ne l'avoit point accepté, parce qu'il étoit proche parent & amy particulier d'Albert Pio sur lequel il avoit été confisqué. Neanmoins l'Empereur crût être obligé de continuer à Vespasien Colonne la grace qu'il avoit faite à Prosper son pere ; & Pescaire s'en offença d'autant plus qu'il y avoit de la honte pour luy à lâcher prise ; & que son peu de credit à la Cour Imperiale paroissoit, en ce que le fils de son capital ennemy luy avoit été preferé pour un don aprés la victoire de Pavie.

L'occasion de se vanger étoit si favorable, qu'elle eût tenté le plus homme de bien ; & Lanoy avoit assez étudié l'humeur de Pescaire, pour être persuadé

persuadé qu'il n'étoit point à l'épreu- 1525.
ve d'un mauvais traitement de cette nature, & qu'il ne se conduisoit pas toûjours par les maximes de la Religion, ni par celles de l'honnêteté.

Ces motifs auroient tenu long-tems le Roy dans le Château de Pisqueton, quelque danger qu'il y eût de l'y laisser, si Lanoy en eût été le Maître. Mais on le contraignit le même jour d'envoyer ses ordres à Naples pour faire tapisser une chambre dans le Château-neuf, capable de loger le Roy; & de consentir que les Soldats qui devoient conduire Sa Majesté & la garder, fussent tous choisis entre ceux qu'il sçavoit être devoüez à Bourbon & à Pescaire : outre que leur nombre étoit si grand, qu'on ne les pouvoit empêcher de donner la loy par tout où ils entreroient.

Ainsi Lanoy tenoit déja son prisonnier pour être hors de ses mains; & ne pensoit plus qu'à se justifier auprés de l'Empereur, en prenant des témoins irreprochables de la violence qu'on luy faisoit; lors qu'il fut tiré de peine par une rencontre si surprenante, qu'on n'en trouve point de semblable dans l'Histoire des Nations étrangeres. On

1525. avoit persuadé au Roy pour le consoler dans sa prison, que l'Empereur le delivreroit gratuitement, ou qu'il n'exigeroit que de l'argent pour sa rançon; & les propositions du Comte de Bure en le détrompant de cette fausse opinion, l'avoient fait passer de l'excez de la confiance dans celuy du chagrin. Mais comme ce Prince n'étoit pas capable de s'abandonner long-tems à cette passion, [a] la mélancolie l'avoit quitté pour faire place à un rayon d'esperance qui ne pouvoit être plus mal fondée.

a Dans les justes plaintes d'André Dorie contre la France en 1529.

Il crût que sa liberté ne pouvoit être mênagée par Procureur, & que le voyage que sa sœur veuve du Duc d'Alençon alloit faire en Espagne pour ce sujet seroit inutile; mais que s'il y pouvoit aller luy-même, il concluroit aisément l'affaire avec l'Empereur dans une entreveuë, en traitant avec luy non de Prince à Prince, mais de Cavalier à Cavalier. Il se confirma dans son opinion par l'habitude où il étoit de juger des inclinations d'autruy par les siennes; & il la proposa à Lanoy comme l'unique moyen de donner bien-tôt la Paix à la Chrêtienté.

Lanoy quelque penetration d'esprit qu'il eût, ne comprit point assez d'abord combien le dessein du Roy étoit avantageux à l'Empereur; & ce ne fut qu'aprés qu'il se fut retiré dans sa chambre, & qu'il y eut fait une entiere reflexion, qu'il apperçut le moyen tout-à-fait singulier que la fortune luy presentoit par là, de tirer le Roy des mains de Bourbon & de Pescaire; & de rendre à son Maître par une seule action, un service qui surpasseroit de beaucoup ceux de Bourbon & de Pescaire. Il alla dans cette veuë le lendemain au point du jour trouver le Roy, à qui il avoit demandé vingt-quatre heures pour deliberer sur la proposition de Sa Majesté; & dit qu'il étoit prest de luy donner contentement, & de le mener en Espagne à l'insçu des autres Generaux, pourvû que Sa Majesté y contribuât en deux manieres, l'une en gardant le secret, & l'autre en fournissant des vaisseaux. 1525.

Le Roy l'embrassa, le traita par avance de Liberateur; & luy fit confidence qu'il alloit envoyer Montmorency, pour demander sa Flotte à la Regente, sous pretexte de la remercier des soins qu'elle prenoit de sa liberté. La Re-

1525. gente ne jugea pas favorablement de l'intention du Roy. Neanmoins comme il luy mandoit qu'il vouloit être obeï, elle dépecha un Gentil-homme à André Dorie pour luy dire en secret que le Roy avoit demandé d'estre transferé à Naples; & que les Espagnols y avoient acquiescé, pourvu qu'on les assurât que la Flotte de France ne se mettroit point en devoir de l'enlever, & qu'on obligeât Dorie à desarmer six de ses Galeres, & à les préter pour trois mois à l'Empereur sous une suffisante caution.

Dorie prit ce mensonge pour une verité: mais il refusa absolument ses galeres, quoy que le Gentil-homme offrit de luy mettre en main des gages plus précieux qu'elles ne valoient. Il falut donc prendre les six meilleures de celles qui appartenoient au Roy, & les mettre au pouvoir de Lanoy; qui n'ayant qu'à monter dessus, parce qu'elles étoient équipées de toutes choses, persuada facilement ses Collegues de luy laisser le soin de conduire leur prisonnier à Naples, puis qu'il n'y avoit plus rien à craindre par mer.

Ce qu'il y eut en cela de plus sur-

prenant, fut que plus Bourbon & Pescaire avoient l'esprit subtil, moins ils se défierent de la supercherie qu'on leur faisoit : tant ils étoient éloignez de croire que le Roy consentît à son propre enlevement, & fit luy-même toutes les avances necessaires pour être mené comme en triomphe en Espagne, & pour servir de spectacle à cette orgueilleuse nation; luy qui dans la consternation de sa prise avoit conjuré le Marquis du Guast de ne le point mener à Pavie, afin d'éviter un bien moindre inconvenient. 1525.

Ainsi Lanoy sans avoir revelé son secret qu'au seul Alarcon, conduisit avec Bourbon & Pescaire le Roy à Portofino; où ayant trouvé Montmorency avec les Galeres de France vuides, & prétes pour un long voyage, il fit premierement monter dessus les compagnies de Salsede, de Corbera, & de Vera-Cux, qui luy étoient particulierement attachées, & s'embarqua ensuite avec le Roy. Il assura Bourbon & Pescaire en leur disant adieu, qu'il les alloit attendre à Naples; & ces deux Generaux se preparerent pour l'y aller joindre, aussi tôt qu'ils auroient donné quelques ordres pour la seureté

1525. du Duché de Milan, dans l'intention (comme on a cru) de s'emparer de la perſonne du Roy, & de le mettre en liberté, pourvu qu'il authorisât l'uſurpation que Peſcaire pretendoit faire du Royaume de Naples, en luy cedant ſes droits, à condition d'en payer tribut à la France, & qu'il retablît entierement Bourbon en luy donnant ſa ſœur en mariage.

André Dorie ne fut pas ſi facile à tromper; & ſoit qu'il eût preſſenty le deſſein de Lanoy, ou qu'il l'eût obſervé de trop prés pour ne pas juger qu'il prenoit la route d'Eſpagne, il reſolut tout d'un coup d'enlever le Roy, & donna le ſignal du combat à ſes Galeres. Lanoy qui n'avoit pas tant de courage que de fineſſe, le voyant approcher en contenance d'ennemi, luy manda que s'il le preſſoit trop il le porteroit à la derniere extremité contre ſon Priſonnier; & le Roy ayant auſſi paru pour commander à Dorie, qui étoit encore à ſes gages, de ſe retirer, il obéït avec un dépit, qui le porta le méme jour à renvoyer ſes Commiſſions à la Regente; & à paſſer du ſervice de la France à celuy du ſaint Siege.

Lanoy poussé par un vent favorable prit terre à Alicante, où la fortune presenta au Roy une occasion nouvelle de se sauver s'il l'eust voulu. Les soldats de sa garde & de son escorte n'eurent pas plutôt été debarquez, qu'ils se mutinerent ; & la sedition vint à cet excez, qu'ils tirerent une arquebusade à Lanoy qui regardoit par la fenestre. La bale donna contre une colonne de marbre où Sa Majesté étoit appuyée. Le coup ne l'étonna point autrement, mais elle le prit à mauvais augure. [a] Ce fut à Lanoy de se sauver de jardin en jardin, de mur en mur, & de goutiere en goutiere, jusqu'à ce qu'il eust trouvé un lieu propre à se cacher seurement. Il laissa au Roy toute la peine & le danger d'appaiser les mutins, à quoy la bonne grace de Sa Majesté ne contribua pas moins que l'argent qu'elle distribua aux plus échauffez : mais les Ecrivains Espagnols disent qu'elle eust mieux fait d'entretenir les seditieux dans leur revolte, & de leur promettre le double de ce qu'il leur étoit dû, parce qu'elle les eust gagnez par là, & se fust rembarquée avec eux pour retourner en France.

L'Empereur fut plus joyeux de l'ar-

1525.

[a] Dans la Relation Espagnole de cette émute.

1525. rivée du Roy en Eſpagne, qu'il ne l'avoit été de ſa priſe. Il envoya ordre à Lanoy de le conduire dans le Château de Sciatina, où les Rois d'Arragon avoient accoûtumé d'enfermer les criminels de conſequence ; ce que Lanoy trouva ſi rude, qu'il prit la poſte pour aller faire changer le lieu, laiſſant ſon priſonnier ſous ſeure garde, mais avec la liberté de chaſſer dans le parc de Valence.

On accorda à Lanoy ce qu'il demandoit, aprés qu'il eut détrompé le Conſeil de Madrid en l'informant de la mauvaiſe volonté de Bourbon & de Peſcaire ; & luy remontrant qu'il n'y avoit point de meilleur party à prendre, que de s'accommoder avec la France, puis qu'il n'y avoit plus de ſeureté à traiter avec les Italiens. Le Roy fut mené dans le Château de Madrid, avec ordre de le laiſſer ſortir de jour quand il luy plairoit, pourvû qu'il ne fût monté que ſur une mule, & qu'il demeuraſt toûjours au milieu de ſes gardes : mais la permiſſion de voir l'Empereur luy fut refuſée, quoy qu'on ſçût bien que c'étoit uniquement pour cela qu'il avoit fait tant de fauſſes démarches : & on luy fit entendre

tendre qu'il ne devoit esperer cette 1525.
grace, qu'aprés qu'on auroit convenu
des articles de sa liberté.

Montmorency, qu'il dépescha vers l'Empereur, n'eut point de plus favorable réponse ; & tout ce qu'il obtint de meilleur pour consoler son Maître, fut un passeport de deux mois pour la Duchesse d'Alençon, afin qu'elle vint negotier en Espagne la liberté de son frere. On s'avia mêmes de peur que l'affaire ne fût traversée par quelque accident imprevû, de conclure une suspension d'armes, qui dura le reste de l'année mil cinq cens vingt-cinq. L'Empereur ensuite se mit en devoir de satisfaire Bourbon, du moins en apparence. Il luy envoya de l'argent, & fit partir quatre Galeres de Barcelone pour le porter en Espagne, où il l'invita de venir, en luy écrivant de sa propre main que sa presence y étoit absolument necessaire, parce qu'il n'y auroit rien de conclu avec le Roy sans son consentement. Le Pape fut sollicité d'evoyer le Cardinal Salviati en qualité de Legat, pour assister à la negotiation entre les deux Couronnes ; & sur l'avis certain que l'Angleterre s'é-

1525. toit liguée avec la France, sa Sainteté fut priée d'accorder à sa Majesté Imperiale dispense d'épouser la Princesse de Portugal sa niéce : mais comme il importoit à l'Empereur d'endormir les Italiens durant la negotiation, de peur qu'en remuant ils ne l'obligeassent d'élargir son Prisonnier à de moindres conditions que celles qu'il en prétendoit exiger, on les ébloüit en envoyant à Sforce une investiture du Duché de Milan sans autre clause que de payer cent mille écus en la recevant, & cinq cens mille autres en des termes qui y étoient marquez. Mais il faloit des demonstrations plus sinceres pour rassurer les Italiens dans la consternation où le voyage du Roy en Espagne les avoit jettez.

Le Pape & la Republique de Venise s'étoient imaginez que l'Empereur seroit contraint de relâcher son Prisonnier à des conditions raisonnables, parce qu'il n'étoit pas moins difficile de le garder dans l'Italie, que de l'en tirer. Au lieu que s'étant rendu luy-mesme par un aveuglement déplorable complice de son enlevement, il avoit deconcerté tous les desseins que sa mere ou ses amis eussent pû

former pour sa liberté : Il avoit mis le 1525.
vainqueur en état de le tenir dans une perpetuelle prison, ou de luy imposer des loix telles qu'il luy plairoit; & par un renversement de conduite, dont il étoit alors impossible d'apprehender assez les facheuses suites, il avoit abandonné le reste de l'Europe à la discretion des Espagnols.

Bourbon & Pescaire n'étoient pas moins irritez qu'on eût ajouté la moquerie à l'injure en enlevant leur Prisonnier; & que Lanoy par un procedé indigne d'un homme d'honneur, fust allé triompher seul en Espagne d'une victoire à laquelle il avoit eu la moindre part. Bourbon comme le plus interessé partit aussi-tôt d'Italie pour s'aller plaindre à l'Empereur; mais on le traita en Prince banny qui n'étoit plus qu'à charge, aprés qu'on avoit tiré de luy tout le service qu'il étoit capable de rendre. Il remontra neanmoins à l'Empereur que Lanoy avoit empéché l'armée victorieuse, non seulement d'assujetir le reste de l'Italie, mais encore de conquerir la France dans une conjoncture où ce Royaume étoit également depourvû de soldats, de Capi-

1525. taines, d'argent, & de conseil: à quoy l'on se contenta de répondre, qu'il faloit examiner si Lanoy étoit coupable avant que de le punir.

Pescaire qui n'avoit pas tant de choses à ménager, écrivit d'un stile bien plus aigre, & rencherit à sa maniere sur les plaintes de Bourbon. Il accusa Lanoy de perfidie & de lâcheté, & luy reprocha d'avoir voulu ramener l'armée Imperiale au Royaume de Naples[a], & depuis d'avoir fait tous ses efforts pour empécher la bataille de se donner. Il soûtint que ce Vice-Roy avoit perdu dans la chaleur du combat l'esprit & le courage: Qu'il trembloit de peur en allant à la charge; & qu'il luy étoit échappé de dire plusieurs fois en soupirant, *ha, nous sommes tous perdus*: Enfin il conclut en offrant de soutenir en camp clos tout ce qu'il avançoit.

[a] Cette Lettre de Pescaire fu imprimée aprés sa mort.

L'Empereur qui ne vouloit ni satisfaire, ni mécontenter Pescaire, luy manda de sa propre main, que Lanoy avoit transporté le Roy en Espagne sans ordre: mais qu'aprés tout il n'avoit rien fait que pour le bien public, & pour l'interest particulier de son Maître, & que par consequent

l'auantage que l'Espagne pouvoit ti- 1525.
rer de son action, devoit reparer ce qu'elle contenoit d'irregulier. Que bien loin de porter envie à ses Collegues, & de leur dérober l'honneur, il avoit témoigné par tout qu'on leur étoit redevable de la victoire; & que la recompense qu'on preparoit à ceux dont la valeur s'étoit plus signalée, feroit assez voir la difference qu'il sçavoit mettre entre le merite de Pescaire, & la bonne volonté de Lanoy.

Cette Lettre fut accompagnée de beaucoup d'argent, dont Pescaire avoit d'autant plus de besoin, que Lanoy ne luy en avoit point laissé pour payer l'armée. Mais la Lettre ne servit qu'à l'irriter davantage par l'approbation que la Cour Imperiale donnoit à son ennemy: & le Chancelier Moron l'abordant au plus fort de son chagrin, l'invita de se rendre Liberateur de sa Patrie, avant que les Etrangers eussent achevé de l'opprimer. Il luy representa que comme les Italiens s'étoient servis des Espagnols pour chasser les François de l'Italie, & non pas pour les re-

1525. cevoir en leur place, il étoit temps de prendre des mesures pour empécher les mémes Espagnols de faire à leur tour du Duché de Milan une place d'armes pour assujettir le reste du Pays. Que Sforce n'avoit plus que le nom de Duc, & n'exerçoit aucune autre fonction que celle de payer l'armée Imperiale qu'il avoit toute sur les bras, le peu d'argent qui venoit d'Espagne ne suffisant pas pour entretenir les garnisons : Que ce Duc avoit épuisé la plus pure substance de ses sujets pour y survenir ; & que cependant outre les six cens mille écus qu'on luy demandoit pour l'investiture qu'il avoit si long-temps attenduë, on l'avoit encore condamné de payer douze cent mille écus pour sa part des frais de la guerre, afin de le jetter luy & ses sujets dans un commun desespoir, & de les reduire à donner en se soulevant le pretexte dont on avoit besoin pour achever de les mettre aux fers : Que l'Italie avoit assez de forces pour se garentir de l'esclavage, & ne manquoit que d'un Chef : Qu'il ne restoit plus que le quart de l'Armée

victorieuse, la moitié qui consistoit 1525.
en Allemans ayant été licentiée, &
l'autre quart étant passé en Espagne pour escorter le Roy, & pour accompagner Bourbon, sans compter les deserteurs : Que l'Empereur étoit un ingrat ; & qu'à donner le veritable prix aux choses, le gain de la bataille de Pavie ne pouvoit être recompensé que par la Couronne de Naples.

Ces dernieres paroles flaterent l'ambition de Pescaire, & luy firent demander de quelle part elles venoient. Moron repliqua que c'étoit du Pape & des Venitiens ; & Pescaire témoigna qu'il en vouloit des preuves plus certaines avant que de se declarer. Moron qui n'avoit pas fait cette démarche sans être assuré de ce qu'il offroit, fit venir de Rome le Secretaire Menteburna, & de Venise Sigismond de Santi avec des pouvoirs suffisans.

La Republique s'étoit renduë aux premieres sollicitations de Moron ; & le Pape y avoit apporté plus de resistance : mais enfin il avoit donné son consentement avec cette precaution neanmoins, si la ligue étoit décou-

1525. verte, que pour se preparer une excuse, il écrivit en méme temps à l'Empereur, qu'il luy conseilloit de donner quelque satisfaction à Pescaire. Pescaire a se défendit long-temps, sur ce que par le droit des Fiefs l'investiture qu'on luy promettoit seroit nulle, l'Empereur en ayant une precedente. Mais on luy mit en main une decision des plus celebres Jurisconsultes d'Italie, qui declaroient sous les noms empruntez de Titius & de Mevius, que l'investiture de l'Empereur n'étoit pas valable, comme ayant été obtenuë contre la clause fondamentale de l'Infeodation, qui portoit que le Fief ne pourroit jamais étre possedé par un Empereur. Les scrupules du serment & de la sujettion tirez de ce que Pescaire étoit né dans la ville de Naples, & avoit juré tant de fois fidelité à l'Empereur, furent aussi levez par des attestations des Docteurs les plus graves en Theologie & en Droit Canon, qui l'obligeoient en conscience d'obeïr au Pape, comme Seigneur Souverain de Naples, preferablement à l'Empereur, qui n'en étoit tout au plus que Seigneur feodal.

a Dans la Relation de la double perfidie du Marquis de Pescaire.

Ainsi le Traité fut conclu entre Pescaire, Moron pour le Duc Sforce, Mentebona pour Clement VII. & Santi pour les Venitiens. Les principaux Articles en furent : Qu'il y auroit Ligue offensive & défensive entre les contractans, pour chasser d'Italie les Imperiaux, & que la France seroit invitée d'y entrer : Que Pescaire en seroit le Chef ; & qu'il separeroit autant qu'il luy seroit possible les troupes Imperiales dont il étoit assuré, afin d'accabler plus aisément les autres troupes qui refuseroient de le suivre à la conquête de Naples. 1525.

Mentebona partit incontinent aprés pour les faire ratifier à sa Sainteté. Santi se chargea d'aller à Lyon solliciter la Regente de les signer, & promit de retourner ensuite à Milan par les Grisons. La Regente le reçût d'autant plus favorablement, qu'elle étoit irritée de la nouvelle qu'elle venoit de recevoir, que depuis que son fils étoit passé en Espagne l'Empereur se rendoit plus difficile à le mettre en liberté. Elle entra dans la confederation, & se chargea d'en faire la moitié des frais, & de garder le secret.

Mais Pescaire étoit éclairé de trop

1525. prés, pour cacher long-tems une intrigue à plusieurs ressorts; & Leve qui l'épioit continuellement depuis qu'il avoit témoigné d'être mécontent, prit ombrage des frequentes visites que Moron luy rendoit, & sçût que Mentebona y assistoit. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ce fin Espagnol à dresser une embûche à Mentebona, dans laquelle il tomba, & ne fut jamais vû depuis. Ses papiers furent déchiffrez, & l'on y trouva les principales circonstances de la negotiation des Italiens. Santi ne fut pas plus heureux à son retour de France, puisqu'il fut attaqué dans les Montagnes des Grisons par un voleur qui le tua.

La Regente avertie de sa mort crût que l'Empereur luy avoit dresśé cette partie, pour avoir en sa puissance le Traité qu'il portoit; & se hâta de donner aux Espagnols les nouvelles de la Confederation, de peur qu'on ne tirât de son silence un pretexte nouveau de differer la liberté de son Fils.

Les Venitiens furent dans une extrême inquietude jusqu'à ce que le Prevôt de Bergame prit le meurtrier de Santi, & luy trouva le paquet du

Traité qui n'avoit point encore été 1525.
décacheté. Pescaire averti que Montebona avoit disparu, & que Santi étoit tué, tâcha de se mettre à couvert en instruisant Leve de ce qu'il sçavoit déja. Mais il ajoûta par une insigne perfidie, qu'il n'avoit ny feint d'y consentir, ni differé de le reveler, que pour tirer tout le secret des Confederez, & pour les mieux tromper. Il dépêcha son confident Castaldo vers l'Empereur, pour luy persuader cette fausseté ; & pour luy demander ce qu'il y auroit à faire contre Sforce, aprés qu'il l'auroit convaincu du crime de Leze-Majesté. Cependant il éluda par divers artifices les instances de Moron, qui le sollicitoit tous les jours de mettre la main à l'œuvre ; & lors qu'il eut reçû de Madrid la permission de dépoüiller Sforce, & les provisions de Gouverneur du Duché de Milan, il renforça son Armée, fortifia les Villes de Pavie & de Lodi, y fit entrer de nouvelles garnisons, & manda à Moron de le venir trouver à Novarre, sous pretexte qu'il alloit commençer l'execution du grand projet : mais en effet pour arrêter ce Chancelier, & pour opprimer en suite plus

1525. aiſément Sforce, aprés l'avoir privé des conſeils d'un ſi grand politique.

Moron n'ignoroit pas que les Eſpagnols avoient une haine irreconciliable pour luy, & le faiſoient paſſer pour un homme qui n'avoit ni parole ni Religion. Leve l'avoit pluſieurs fois menacé de le tuër ; & cela ſeul ne ſuffiſoit que trop, pour luy faire apprehender à tous momens le fer ou le poiſon. De plus il s'étoit toûjours défié de Peſcaire ; & quand ſes amis luy avoient demandé ce qu'il en penſoit, il leur avoit répondu que c'étoit le plus malin, & le plus dangereux eſprit d'Italie. Cependant lors que ces mêmes amis ſe mirent en devoir de l'empêcher de s'aller mettre entre ſes mains, il ſe moqua de leur ſoupçon, & laiſſa Sforce malade à l'extremité d'une fievre peſtilentielle, ſans conſiderer qu'il étoit uniquement neceſſaire à ſon Maître qu'il abandonnoit pour prendre le chemin de Novarre: comme s'il eût voulu montrer à ſes dépens que les plus vives lumieres de la prudence humaine, ne ſont que des ardens qui l'écartent de ſa route pour la conduire au precipice.

Peſcaire mena Moron dans une

chambre, où Leve étoit caché derriere la tapisserie. Il le mit sur le discours de la Ligue: Il luy en fit expliquer les plus dangereuses particularitez : Il l'engagea insensiblement à fournir de sa propre bouche des Memoires pour instruire le procez de son Maître, & le sien, & le renvoya sous pretexte qu'il avoit besoin de repos: mais au sortir de la maison, Moron trouva des Cavaliers qui l'arrêterent par l'ordre de Leve, & le menerent dans le Château de Pavie, le quatorze d'Octobre mil cinq cens vingt-cinq. [a]

1525.

Les nouvelles de sa prison furent portées à Sforce avec une Lettre de Pescaire, qui mandoit qu'il l'avoit fait arrêter sur la découverte d'une conjuration formée pour égorger les troupes Imperiales dans le Duché de Milan; & que ces troupes menaçoient de se mutiner, si on ne leur accordoit pour seureté les Villes de Milan & de Cremone, & les Places situées sur la Riviere d'Adde. Pescaire ajoûtoit comme de luy-même, & sous pretexte de donner conseil au Duc son amy, qu'il jugeoit necessaire de leur donner satisfaction pour les empê-

a Dans le Manifeste du Chancelier Moron contre l'Espagne.

1525. cher de se porter à la derniere violence; mais que moyennant cela il luy promettoit qu'on ne luy demanderoit plus rien, & qu'on le laisseroit guerir en paix.

Sforce prêt de rendre l'esprit; & frapé comme d'un coup de tonnerre par la perte d'un homme qui étoit pour ainsi dire l'ame de son Conseil, accorda sur le champ tout ce qu'on luy proposoit, & les principales Forteresses du Duché de Milan furent lilivrées aux Espagnols en moins de vingt-quatre heures. Pescaire amorcé par la facilité de Sforce à se dépoüiller, le pressa nonobstant sa promesse de luy donner encore les Châteaux de Milan & de Cremone; & de luy envoyer Jean Ange Rixi Secretaire d'Etat & Politien Secretaire de Moron, pour instruire leur procez, & pour les punir si on les trouvoit coupables.

Sforce ou plûtôt les deux personnes qu'on luy demandoit répondirent pour luy, qu'il ne pouvoit rendre les deux seules Places qui luy restoient qu'à l'Empereur son Seigneur Suzerin qui les luy avoit confiées, & qu'il étoit prest d'envoyer à la Cour Impe-

ciale pour se justifier. Qu'il ne pouvoit 1525.
se passer de Rixi, & qu'il reservoit Politien pour servir de témoin que Moron voyant son Maître à l'extremité avoit fait expedier divers ordres sous le nom du Duc & sans sa participation, qui passoient pour autant de crimes.

Pescaire leva pour lors tout-à-fait le masque : convoqua les Estats du Duché de Milan : accusa Sforce du crime de Leze-Majesté ; & contraignit les peuples de faire un nouveau serment à l'Empereur. Il fit ensuite assieger regulierement la Citadelle de Cremone, & environna celle de Milan d'une profonde tranchée. Sforce n'avoit que huit cens hommes qui témoignerent une resolution de se défendre, que l'on n'attendoit pas d'eux.

Le Pape voyant toutes ses ruses découvertes, fut extrêmement tourmenté de dépit & de crainte. Il se plaignoit quelquefois de la malice de Pescaire, qui par des crimes énormes & sans profit, avoit assujetti sa Patrie à des Estrangers, lorsqu'il en pouvoit justement obtenir la meilleure & la plus delicieuse partie à titre de Royaume. D'autrefois il l'accusoit de perfidie, en ce qu'il ne s'étoit pas conten-

1525. té d'entrer dans la conſpiration : mais il avoit de plus usé de toutes ſortes d'artifices pour y attirer les autres, à deſſein de les trahir enſuite, & de s'avancer à leurs dépens; & pour derniere marque de reſſentiment, il luy reprochoit ſon ingratitude en ce qu'il avoit tâché de perdre Sa Sainteté, dans le même temps qu'elle ajoûtoit à tant de graces qu'elle luy avoit déja faites, l'adminiſtration perpetuelle du Duché de Benevent, qui étoit alors le plus riche Gouvernement de l'Etat Eccleſiaſtique.

Les Venitiens étoient encore plus embaraſſez que le Pape; parce que s'ils acceptoient la Confederation que leur offroit Marin Caraccioli Ambaſſadeur de l'Empereur, il ne leur reſtoit plus aucune eſperance de ſauver leur liberté; & s'ils la rejettoient, leur Eſtat de terre-ferme alloit être le Theatre de la Guerre, Peſcaire menaçant de l'y porter auſſi-tôt qu'il auroit pris les Châteaux de Milan & Cremone. Ils ſe hazarderent pourtant de répondre à Caraccioli, que la Ligue dont il parloit n'avoit été formée que pour rétablir Sforce dans le Duché de Milan; & qu'il paroiſſoit bien que l'Empereur n'avoit

n'avoit aucune intention de la conti- 1525.
nuer, puisqu'il le dépoüilloit.

Une declaration si genereuse leur eût coûté cher, si Pescaire quinze jours aprés ne fût mort à trente-cinq ans le premier de Decembre mille cinq cens vingt-cinq, & n'eût delivré l'Italie de son plus dangereux ennemy. Dieu ne luy donna le loisir ni de pousser à bout sa méchanceté, ni d'en recueillir le fruit : car il se sentit frappé d'hydropisie dans le même temps qu'il sacrifioit aux Espagnols le Chancelier Moron ; & le dernier ordre qu'il donna fut de le relâcher, à quoy Leve n'eut point d'égard : comme s'il eut cru que la bonne volonté de son General suffisoit pour l'excuser en l'autre Monde, sans qu'elle fût executée en celui-cy ; ou s'il luy eût voulu montrer par une desobeïssance affectée, qu'il n'étoit pas si facile de reparer les crimes que de les commettre.

L'inquietude des Italiens n'étoit pourtant, ni si juste, ni si affligeante, que celle du Roy. Sa Majesté ne s'étoit aperçuë de son erreur, que par le refus que l'Empereur avoit fait de la voir ; & le desespoir succedant pour lors à la confiance, l'avoit jettée dans

1525. une maladie que les Medecins jugeoient incurable. L'Empereur par un mouvement également honteux à sa naissance & à sa dignité, fâché de perdre la rançon de son Prisonnier, se mit en tête de le visiter ; & de luy donner de belles paroles à dessein de contribuër à sa guerison, en luy rendant par de vaines promesses l'esperance qu'une trop grande dureté luy avoit ôtée.

Il communiqua son intention au Chancelier Gattinara, qui luy répondit ingenuëment qu'elle étoit messeante ; & qu'un grand Empereur comme luy ne devoit voir un Roy que la fortune avoit mis dans ses fers, que pour luy rendre sa liberté, parce qu'autrement cette civilité passeroit pour interessée ; & la posterité auroit sujet de soupçonner d'avarice une action qu'il pouvoit rendre la plus belle de sa vie, en la faisant par un motif de generosité. Ces paroles surprirent d'autant plus l'Empereur, qu'elles sortoient de la bouche d'un homme qui luy avoit conseillé trois mois auparavant de tenir le Roy dans une perpetuelle prison. Mais il n'apercevoit pas que son Chancelier avoit agy dans ces deux

differens avis par le même zele pour ses interests; & que n'ayant pû luy persuader de recueillir tout le fruit qu'il pouvoit tirer de sa victoire, il luy vouloit du moins persuader d'en tirer toute la gloire. 1524.

L'Empereur ne sçut neanmoins faire ni l'un ni l'autre. Il persista dans sa basse resolution, & prit la poste de Tolede à Madrid; où il trouva le Roy apparemment si proche de sa fin, qu'il fut obligé de luy dire en peu de mots qu'il ne pensât qu'à se guerir, [a] & qu'il luy promettoit de le delivrer incontinent aprés que sa santé seroit rétablie. On ne sçait si le Roy se laissa charmer par ce compliment ambigu, ou si la vigueur de son temperamment surmonta la violence de sa fiévre: Mais il est certain qu'il commença dés le lendemain à se mieux porter; & que quatre jours aprés, c'est-à-dire au commencement d'Octobre mil cinq cens vingt-cinq, les Medecins qui l'avoient condamné répondirent de sa vie.

[a] Dans la negociation de la Duchesse d'Alençô en Espagne.

La Duchesse d'Alençon sa sœur arriva fort à propos à Madrid, pour trouver l'Empereur qui y étoit encore, & pour entrer en conference avec

1525. luy : mais elle ne fut pas long-temps sans apercevoir que la convalescence de son frere, allongeoit sa negotiation au lieu de l'avancer. Et de fait l'Empereur n'eut pas plûtôt remarqué que son Prisonnier se portoit mieux, qu'il accrocha la Conference sur la premiere difficulté, qui fut celle du mariage du Roy avec la Reine Eleonor. Il pretendit luy qui n'avoit encore executé aucun Article de son Traité avec Bourbon, que cette Reine étoit promise au même Bourbon, & renvoya les autres Articles à la discussion de trois Commissaires qu'on nommeroit de chaque côté.

La Duchesse nomma l'Archevêque d'Ambrun, qui fut depuis Cardinal de Tournon, l'Evêque de Tarbes depuis Cardinal de Grammont, & le premier President de Selve, qui l'avoient accompagnée en Espagne. L'Empereur choisit son Chancelier Gattinara, & les Comtes de Montdejar & de Rœux. La negotiation [a] fut longue; car outre que le seul Chancelier parla d'un côté, & le seul premier President de l'autre, on examina toutes les vieilles pretentions des Maisons d'Orleans & de Bourgogne : Le Chancelier soûte-

[a] Elle est parmy les Manuscrits de la Bibliotheque du Roy.

nant que la conjoncture fatale de les 1525.
decider étoit arrivée ; & que si on la laissoit passer, elles demeureroient éternellement indecises.

Bourbon de qui la bonne ou la mauvaise fortune sembloit être attachée à la conclusion de ce Traité, ne s'endormoit pas. Son merite ou plûtôt la compassion de l'injustice qu'on luy faisoit, luy acquit l'amitié d'un homme pleinement informé des plus secrettes intentions de l'Empereur. Il apprit par cette voye qu'encore que sa Majesté Imperiale se fût assez expliquée à la Duchesse d'Alançon sur le mariage de la Reine Eleonor, ce n'étoit que pour obliger les François à se relâcher en veuë de ce mariage dans les autres Articles ; mais qu'enfin on n'avoit garde de refuser cette Princesse à un Roy dont la Couronne étoit desormais en seureté, pour l'accorder à un Prince exilé. Il n'en falut pas davantage pour renouveller dans le cœur de Bourbon l'amour de la Duchesse d'Alençon. La presence de cette belle veuve qu'il ne pouvoit se dispenser de voir de temps en temps par civilité ; & le soin qu'elle prit de le rengager pour faciliter d'autant l'é-

1525. largissement de son frere, calmerent son ressentiment, & luy firent oublier la poursuite de sa vengeance. Il demeura d'accord de luy remettre ses interests, & de se contenter en l'épousant de ce qu'il avoit possedé en France. Il luy revela tout ce qu'il avoit penetré des desseins de l'Empereur, & l'avertit de tirer avantage de la resolution prise, d'accorder en toute maniere à son frere la femme qu'on demandoit pour luy avec tant de chaleur.

La Duchesse si bien instruite, tint ferme sur le point de la Bourgogne, & declara que les François ne consentiroient jamais que cette Province fût alienée. Elle proposa neanmoins deux adoucissemens de ce refus, l'un que le Roy son frere la recevroit pour la dot de la Reine Eleonor, l'autre que l'on convint d'Arbitres qui jugeroient dans un terme limité à qui de l'Empereur ou du Roy cette Province devoit appartenir. L'Empereur comprit par là que la Duchesse penetroit plus avant dans ses desseins qu'il ne s'étoit d'abord imaginé, & la soupçonna d'intelligence avec Bourbon.

Il ne luy fut pas difficile de s'en

éclaircir ; & les espions qu'il avoit 1525.
fait couler dans la maison de Bourbon
pour tenir la place des domestiques François que ce Prince avoit laissez en Italie, ne donnerent que trop de lumieres de ce qu'on desiroit sçavoir. Le Conseil de Madrid jugea qu'il faloit deconcerter cette intrigue ; & l'expedient que l'on choisit étoit bien digne de la subtilité des Espagnols, mais non pas de la probité dont ils faisoient profession. Il ne s'en faloit plus que six jours, que le Passeport accordé à la Duchesse ne fût expiré ; & cette Princesse ne s'étoit mise en peine, ni de le faire renouveller, ni de demander d'être comprise dans celuy des deux Evêques, & du premier President, qui n'étoit pas limité. Surquoi l'on conclut qu'il n'y avoit qu'à l'amuser durant ce peu de jours, pour avoir pretexte de la retenir prisonniere sans violer la foy publique, & de la mettre en lieu où Bourbon n'auroit point d'accez pour luy faire tenir des billets. Ce complot eût infailliblement reüssi parce que la Duchesse vivoit dans une entiere confiance, si le même Ministre qui avoit revelé à Bourbon le secret de l'Em-

1525. pereur en ce qui touchoit la Reine Eleonor, ne l'eût informé le lendemain que sa liaison avec la Duchesse étoit découverte ; & que si cette Princesse demeuroit plus de cinq jours sur les terres de l'Empereur, elle y seroit arrêtée, parce qu'on la soupçonnoit d'avoir gagné quatre des principaux, & des plus riches Seigneurs d'Espagne, qui avoient voulu répondre de la rançon du Roy. Bourbon fit inconnent couler le billet qu'il avoit reçu entre les mains de la Duchesse, qui ne perdit pas un moment pour en profiter. Elle choisit les meilleurs chevaux de son train ; & fit une si prodigieuse diligence au milieu de l'Hyver, qu'elle arriva sur les Terres du Roy de Navarre une heure avant qu'expirât le terme de son Passeporr. Elle décrit cette intrigue dans ses Lettres avec une delicatesse, qui toute respectueuse qu'elle est pour l'Empereur, ne laisse pas de luy reprocher sa malhonnêteté en des termes extraordinairement forts.

Sa Majesté Imperiale frustrée de son attente, n'en témoigna point de ressentiment à Bourbon : au contraire elle tâcha de le flatter par de nouvelles caresses,

caresses, afin de l'obliger à retourner 1525.
dans l'Italie remplir la place de Pescaire dont elle venoit d'apprendre la mort. Et de fait la presence de ce Prince y étoit absolument necessaire, parce que les Italiens avoient cru qu'ils ne seroit pas difficile d'opprimer l'armée Imperiale, puis qu'elle n'avoit plus de General. Le Pape & les Venitiens offroient dix-huit cens Lances, deux mille Chevaux Legers, & vingt mille hommes de pied. La France promettoit cinq cens hommes d'armes, & quarante mille écus par mois pour entretenir un puissant corps de Suisses; outre une armée Navale pour attaquer Genes, & une autre de terre pour faire diversion du côté de l'Espagne.

L'Empereur auroit donc infailliblement perdu tout ce qu'il tenoit dans l'Italie, s'il n'eût traversé la conclusion de cette Ligue. Ses Ministres jugerent que le Pape seroit le plus facile des Italiens à gagner; & on luy envoya le Commandeur Erreira, qui l'empêcha de signer l union en luy faisant sçavoir que l'Empereur étoit resolu de luy faire restituer Rhege & Rubiera; & de rendre le Duché de Milan

1525. à Sforce s'il gueriſſoit, & s'il mouroit d'en inveſtir Bourbon. Le Pape ſe ſeroit contenté de cette declaration, ſi le Dataire Gilberti ne l'eût fait apercevoir qu'elle étoit équivoque dans le mot de mourir, qui pouvoit être auſſi-bien expliqué de la mort civile que de la naturelle; & que l'Empereur ſans contrevenir à ſa promeſſe, pouvoit faire achever le procez de Sforce; & aprés que ce Prince auroit été condamné, reveſtir Bourbon de ſa dépoüille. Erreira ne répondit rien ſur la remarque du Dataire: mais le Duc de Seſſe Ambaſſadeur ordinaire d'Eſpagne à Rome qui l'avoit mené à l'audience, & s'étoit peut-être preparé là deſſus, repartit que l'intention de l'Empereur étoit ſincere; & que ſi elle avoit été énoncée par une expreſſion ambiguë, on n'en devoit imputer la faute qu'à la negligence du Secretaire d'Etat: mais que ſi ſa Sainteté luy donnoit parole de n'entrer de deux mois dans aucune Confederation au prejudice de ſon Maître, il engageoit ſa tête qu'il feroit dans ce terme reformer l'écrit, & le repreſenteroit tel que le Saint Siege en ſeroit ſatisfait.

1525.

Le Dataire reconnut assez que le Duc ne pensoit qu'à gagner du temps pour donner le loisir à l'Empereur de rétablir dans le Duché de Milan ses affaires deconcertées par la mort de Pescaire. Il en avertit le Pape; & luy predit que le délay qu'il apporteroit à signer la Ligue, seroit funeste à la cause commune : mais sa Sainteté ne laissa pas de l'accorder au Duc de Sesse, persuadée comme on disoit d'en user ainsi par les secrettes remontrances de Nicolas Schomberg son Maître d'Hôtel, qui n'étoit pas moins zelé pour les interests de l'Empereur, que Gilberti pour ceux de l'Italie.

Erreira fut donc renvoyé à Madrid avec un projet a d'Abolition pour Sforce, que le Pape avoit fait dresser par les plus habiles Jurisconsultes de Padouë, afin qu'il ne restât aucune ouverture pour y contrevenir; & le Cardinal Salviati eut ordre de declarer nettement à l'Empereur, que s'il ne le signoit tel qu'il étoit sans y rien changer, ajoûter, ni diminuer, sa Sainteté auroit recours à d'autres voyes pour maintenir Sforce. L'Empereur jugea par ce discours qu'il n'y avoit plus lieu de tenir en suspens les Ita-

a Il est inseré dans la negotiation du Cardinal Salviati à Madrid en 1525.

1525. liens; & proposa dans son Conseil lequel des deux partis luy seroit plus avantageux, de conclure avec la France, ou de contenter les Italiens; sur ce que le jour precedent les trois deputez de la Regente s'étoient relâchez jusqu'à rendre la Bourgogne, aprés qu'on leur avoit fait entendre que sans cela, leur Roy ne sortiroit jamais de prison. Il est vray que François Premier avoit fait en leur presence une protestation qui subsiste encore, par laquelle il declaroit fort au long qu'il n'étoit pas en son pouvoir d'aliener un pied de terre de son Royaume, & bien moins une Province qui en étoit la premiere Pairrie, & qui tenoit le premier rang dans les Etats generaux. Qu'il n'étoit point libre: Qu'il prenoit Dieu à témoin de la violence qui luy étoit faite; & que quoi qu'il jurât ou signât au contraire, son intention n'étoit que de payer une rançon en argent, proportionnée à celle que les Anglois avoient tirée du Roy Jean.

Le Chancelier Gattinara suivant sa premiere maxime, & generalement tous les Ministres d'Espagne, estimerent qu'il valoit mieux s'accommoder

avec les Princes d'Italie. Ils n'en ap- 1525.
porterent qu'une raison, mais elle paroissoit invincible. Elle consistoit en ce que le Traité qu'on feroit avec la France dépendroit toûjours de la volonté du Roy pour la restitution de la Bourgogne ; au lieu que celuy des Princes d'Italie dépendroit toûjours au contraire de la volonté de l'Empereur, qui seroit en état de dépoüiller Sforce & ses Confederez, tant qu'il n'y auroit plus en France de Roy pour l'empêcher.

Mais Lanoy, le Comte de Nassau, & les autres Ministres Flamans, avoient un desir si violent de voir réünir toute la succession de Marie de Bourgogne en la pesonne de l'Empereur son petit fils, qu'ils soûtinrent qu'il n'y auroit aucune seureté de traiter avec les Italiens ; & fonderent leur sentiment sur une lettre de Pescaire peu d'heures avant sa mort, qui avoit écrit en Espagne la même chose de ceux de sa Nation.

L'Empereur pressé de prendre une derniere resolution, manda le Cardinal Salviati pour sçavoir de luy s'il croyoit que le Pape voulût consentir que Bourbon fût Duc de Milan;

1525. parce qu'en ce cas il se ligueroit avec les Italiens, & tourneroit ses armes contre la France : comme au contraire si les Italiens pretendoient le contraindre de pardonner à Sforce aprés que ce Duc auroit été condamné de felonnie, il aimoit mieux delivrer le Roy de France, & en faire un ami, que d'endurer qu'on l'empêchât de punir un rebelle.

L'Empereur n'expliquoit en cela que la moitié de sa pensée, puis que Sforce n'avoit pas des qualitez assez considerables pour se faire craindre. Le secret de l'affaire consistoit en ce que Moron ne pouvoit être condamné par les voyes juridiques ; si son Maître étoit absous. Neanmoins ce Moron tout prisonnier & âgé de soixante dix neuf ans qu'il étoit, paroissoit si redoutable au Conseil de Madrid, que l'Empereur non seulement desesperoit de s'emparer du Duché de Milan tant qu'il seroit en vie ; mais étoit mêmes persuadé qu'il luy feroit perdre le Royaume de Naples, s'il pouvoit une fois recouvrer sa liberté. Ainsi par un caprice qui ne sçauroit être assez admiré, l'Empereur étoit resolu de mettre en liberté le plus grand Roy de

l'Europe, par la seule consideration de garder plus long-temps en prison un particulier, qui n'avoit pour se faire redouter que sa tête branlante. 1525.

Le Cardinal Salviati vit bien que l'Empereur étoit sur le point de se déterminer ; & que si on luy répondoit favorablement pour Bourbon, l'Italie alloit recouvrer la Paix dont elle n'avoit pas joüi depuis trente-quatre ans : cependant le même Salviati n'osa procurer un si grand bien à sa Patrie, en contrevenant tant soit peu aux ordres qu'il avoit apportez de Rome, quoi qu'il y eût apparence que le Pape agreéroit ce qu'il auroit accordé. Cette précaution apparemment superfluë, l'obligea de repartir à l'Empereur qu'il n'y avoit rien dans son instruction pour Bourbon. Mais on ne fut pas satisfait de sa réponse ; & on le pressa tellement de dire ce qu'il prévoyoit devoir arriver si Sforce étoit mis au ban de l'Empire, & Bourbon investi du Duché de Milan, qu'aprés s'être expliqué plus d'une fois qu'il n'alloit parler que de luy-même, & sans ordre, il avoüa ingenument *qu'il n'estimoit pas que les Italiens souffrissent jamais à Milan*

1525. *un Duc qui ne fût pas de leur Nation.*

A ces mots l'Empereur congedia le Cardinal, & manda Bourbon pour luy dire qu'il l'avoit voulu créer Duc de Milan du consentement des Italiens : mais que ne l'ayant pu obtenir, il pretendoit le faire malgré eux, & s'accommoder pour cela avec le Roy. Qu'on étoit déja convenu de tous les Articles, excepté celuy de la Reine Eleonor que le Roy s'obstinoit à demander en mariage ; & que comme cette Princesse étoit déja promise à Bourbon, & qu'on étoit resolu de luy tenir parole, la Paix dépendoit uniquement de luy.

[a] Bourbon qui ne se mettoit plus en peine de la Reine Eleonor, depuis qu'il avoit revu la Duchesse d'Alançon, répartit modestement que ses avantages particuliers ne devoient point entrer en consideration, lors qu'il s'agissoit du bien public ; & qu'il seroit indigne de l'auguste alliance que sa Majesté Imperiale avoit eu la bonté de luy promettre, s'il ne la sacrifioit à la reconciliation des deux plus grands Monar-

a Dans la negotiation du Cardinal Salviati en Espagne en 1526.

ques du Monde, puisqu'il ne tenoit 1525.
plus qu'à cela qu'elle ne se fît. Il ajouta seulement qu'il supplioit sa Majesté Imperiale de luy permettre de retourner dés le lendemain en Italie, afin de n'être pas present à la ceremonie des nôces. L'Empereur l'embrassa : donna l'ordre qu'on luy expediât le même jour des patentes de seul General de ses armées d'Italie : fit resoudre dans son Conseil, quoy que Gattinara & Lanoy s'y opposassent, que ce Prince seroit investi du Duché de Milan aussi-tôt que le procez de Sforce seroit achevé ; & voulut que les principaux de sa Cour l'accompagnassent jusqu'à Barcelonne.

Les Deputez de France furent mandez incontinent aprés son depart pour mettre la derniere main au traité, qui fut conclu le quatorze de Fevrier mille cinq cens vingt-six à ces conditions : Qu'il y auroit paix perpetuelle entre les deux Couronnes, & qu'il seroit permis à chacune d'elles d'y faire comprendre ceux qu'il luy plairoit : Que le Roy dans le dix du mois de Mars prochain seroit mis en liberté sur la frontiere du côté de Fontarabie, & qu'il restitueroit dans le vingt du

1525. mois d'Avril suivant le Duché de Bourgogne à l'Empereur, avec les Châteaux de Noseroy & de Chinon qui en dépendoient, le Comté de Charolois, le Vicomté d'Auxonne, & la Prevôté de saint Laurens, qui avoient été de l'ancien ressort de la Franche-Comté : Que la France renonceroit à la souveraineté de tous ces lieux, & à celles des Comtez de Flandres & d'Artois : Qu'au moment que le Roy seroit délivré, ses deux Fils aînez seroient donnez pour ôtage jusqu'à l'entiere execution du traité, si la Regente n'aimoit mieux envoyer en la place du Puîné, qui portoit le nom de Duc d'Orleans, douze des principaux Seigneurs du Royaume, qui devoient être les Comtes de Vendôme & de saint Pol, le Duc d'Albanie, le Comte de Guise, les Seigneurs de Lautrec & de Laval, le Marquis de Salusses, le Comte de Rieux, Brezé grand Senechal de Normandie, les Barons de Montmorency & de Brion, & le Seigneur d'Aubigny.

Cet Article qui avoit passé sans être examiné, se trouva de plus grande importance que tous les autres ; & l'on ne sçauroit assez admirer que

l'Empereur avec toute sa subtilité, 1525.
n'y prit garde qu'aprés qu'il ne fut plus temps d'y remedier. Il luy étoit aisé de refuser absolument l'alternative, ou de demander que le choix luy en demeurât. Les Deputez de France ne luy eussent pas refusé l'un ou l'autre; puisque leur instruction secrette portoit qu'ils accordassent mêmes les deux points de l'alternative, si les Deputez Imperiaux s'obstinoient à les demander. Il étoit donc au pouvoir de l'Empereur d'avoir le Dauphin & les douze Seigneurs ensemble, ou de se reserver le choix des ôtages. Il n'y avoit point d'autre voye que celle-là pour contraindre la France d'executer un Traité qu'on luy faisoit signer, pour ainsi dire, le poignard sous la gorge; parce que le Roy privé de ce qui luy restoit de bons Capitaines, eût été reduit à l'impossibilité de faire la guerre, bien loin de prêter un General à ses Alliez, comme il fit depuis en la personne de Lautrec. Aussi la Regente, quoy qu'elle ne fût pas si fine que l'Empereur, ne differa point à se declarer sur la preference qu'on luy laissoit; & prenant le Duc d'Orleans, nonobstant la tendresse

1525. particuliere qu'elle avoit pour cet aimable petit Fils à cause de sa gayeté, elle le conduisit au lieu de l'échange.

Les autres Articles du Traité consistoient dans la renonciation du Roy au Royaume de Naples, aux Duchez de Milan & de Genes, au Comté d'Ast, & aux villes de Tournay, de l'Isle, de Douay, d'Orchies, & de Hesdin; & dans la renonciation réciproque de l'Empereur à ses pretentions sur Peronne, Saint Dizier, Roye, Bologne, & sur les Comtez de Guines, & de Ponticu. L'un & l'autre devoient s'entresecourir gratuitement de cinq cens lances & de dix mille hommes de pied en cas de besoin. Le Roy s'obligeoit d'épouser la Reine Eleonor; & de se contenter pour la dot de cette Princesse de deux cent mille écus, qui seroient payez en deux termes. Il s'engageoit encore à donner à son Dauphin dés qu'il seroit en âge, la seconde fille de cette Reyne, l'Empereur étant prest d'épouser l'aînée. Sa Majeste tres-Chrêtienne abandonnoit absolument les Ducs de Gueldres, de Virtemberg, & le Seigneur de Sedan; & ne devoit plus assister Henry d'Albret, supposé qu'il ne voulût pas

renoncer à la Couronne de Navarre. 1525.
a Elle promettoit d'entretenir trois mois à ses dépens une Flotte de quinze Galeres, de quatre Vaisseaux ronds, & d'autant de Gallions pour accompagner l'Empereur lors qu'il iroit se faire couronner en Italie, & de contribuer deux cens mille écus au lieu de l'Armée de terre qu'elle avoit offerte pour le même dessein. Enfin elle se chargeoit de payer au Roy d'Angleterre cinq cens mille écus à l'acquit de l'Empereur : d'employer son credit pour faire assembler un Concile afin de tourner les armes de la Chrêtienté contre les Infidelles : de rendre à Bourbon tous ses biens sans l'obliger de retourner en France : de convenir dans quarante jours de Juges hors de soupçon sur les prétentions du même Bourbon au Comté de Provence, en qualité de Donataire d'Anne de France fille de Loüis XII. d'accorder Amnistie pour tous les François qui avoient suivy ce Prince : de rendre dans quinze jours tous les prisonniers de guerre ; & de ratifier aussi-tôt qu'elle seroit en liberté, tout ce qu'elle venoit de promettre, ou de retourner en prison.

a Dans la negociation du Traité de Madrid.

1525. Personne ne pouvoit s'imaginer à Madrid qu'une convention si déraisonnable dût être executée; & les Espagnols qui n'avoient point de part au Ministere ne l'eurent pas plûtôt sçûë, qu'ils publierent, quoy que faussement, que les Flamans qui l'avoient appuyée s'étoient laissés corrompre par argent. Le Chancelier Gattinara refusa constamment de la seeller; & lors que l'Empereur aprés avoir inutilement usé de persuasions, & de prieres, se mit en colere, & luy commanda de l'expedier, il répondit qu'un homme de bien ne devoit en aucune rencontre employer contre la reputation de son Maître l'autorité qu'il luy avoit donnée; & remit en même temps les Sceaux. L'Empereur ne les reçût que pour séeller luy-même le Traité, & les rendit incontinent aprés au même Gattinara: mais il eut bien de la peine à l'obliger de les reprendre, ce Chancelier croyant qu'il luy seroit honteux de s'en servir aprés une telle profanation. Le Roy & l'Empereur étant ainsi reconciliez, vêcurent depuis dans une familiarité qui sembloit ne pouvoir être plus étroite. Ils conferoient souvent de leurs af-

faires : ils alloient tous les jours à la promenade dans un même carosse : ils mangeoient ensemble : ils recevoient les Ambassadeurs en presence l'un de l'autre : Mais aprés tout si le Roy étoit honoré comme frere, il ne laissoit pas d'être traité en Prisonnier, puisqu'on le gardoit avec autant de soin aprés le Traité que devant, & qu'on l'obligeoit à retourner tous les soirs coucher dans sa prison. 1525.

Il fiança dans cette contrainte la Reine Eleonor, & lorsque la Regente eut envoyé sa ratification, & que l'on sçut que cette Princesse arriveroit bien-tôt à Bayonne avec ses deux petits fils qu'elle conduisoit pour servir d'ôtages, Alarcon mena le Roy vers Fontarabie. L'Echange se fit sur la Riviere de Bidassoa; & la premiere action du Roy aprés être arrivé à Bayonne, & avoir salué sa mere, fut décrire au Roy d'Angleterre qu'il luy [a] étoit redevable de sa liberté, & qu'il ne vouloit plus desormais suivre d'autres conseils que les siens. Les Ambassadeurs de l'Empereur le presserent immediatement aprés de ratifier le Traité de Madrid; & ne reçurent point de luy d'autre réponse, finon qu'il ne

[a] Cette Lettre est parmy les Recueils de feu Monsieur de Bethunes.

1525. le pouvoit sans le consentement des trois Estats de son Royaume qui y avoient plus d'interest que luy, parce qu'il n'avoit que l'usufruit de sa Couronne : mais qu'il les alloit convoquer, & qu'il feroit sçavoir leur resolution à l'Empereur. Il paroissoit par cette repartie qu'il étoit encore dans la disposition qu'il avoit tant de fois témoignée dans sa prison, lors qu'il avoit dit que si on vouloit qu'il executât de bonne foy ce qu'il promettroit, on ne luy proposât rien que de juste. L'Empereur qui s'étoit mocqué de ce qu'on luy en avoit rapporté, commença à s'apercevoir de son erreur, lors qu'on luy eut mandé le refus que Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit fait de ratifier le Traitté de Madrid. Il se mit aussi-tôt en devoir d'y remedier, ou pour le moins de prevenir le contre-coup qui en rejaliroit sur les affaires d'Espagne en Italie.

Il y renvoya Erreira avec une longue Lettre écrite de sa main au Pape, dont la substance étoit, qu'il offroit à Sa Sainteté de rétablir Sforce s'il étoit innocent, & s'il se trouvoit coupable de donner sa dépoüille à Bourbon. Il ajoûtoit que le Saint Siege

Siége ne pouvoit desagréer cette sub- 1525.
stitution, puis qu'il l'avoit demandée
lors que Sforce étoit à l'extremité; &
qu'on la luy avoit accordée, quoi
qu'on pût réünir le Duché de Milan à
l'Empire, ou en faire un present; & il
concluoit en s'engageant à rapeller ses
troupes d'Italie pour deux cens mille
écus : à contraindre le Duc de Ferrare
de restituer à l'Eglise les Villes de Rege & de Rubiera, pourvû que l'on remît à ce Duc les cent mille écus qu'il devoit payer à la Chambre Apostolique, & qu'on luy donnât une nouvelle Investiture du Duché de Ferrare.

Si le Pape eût accepté les offres de l'Empereur, l'Italie auroit longt-emps joüy d'une profonde Paix, & les Peuples eussent contribué à l'envy pour se décharger des troupes Imperiales : Mais la trop grande précaution de Sa Sainteté, la fit tomber dans le piege dont le Roy venoit de sortir. Elle rafina si long-temps sur la Lettre de l'Empereur, qu'elle la trouva captieuse, quoi qu'elle eût été sincerement écrite. Bourbon luy déplut par la seule raison qu'il étoit né François ; & comme les Ministres du Pape sça-

1525. voient que ce Prince ne seroit jamais bien avec le Roy, ils crurent qu'il y avoit autant de peril de l'élever à la Souveraineté de Milan, que de la laisser aux Imperiaux; sa haîne pour sa Patrie, & la necessité de se maintenir contre la France, étant plus que suffisantes pour l'obliger à vivre dans une dépendance aveugle des Espagnols.

Le Pape differa sur cette seule conjecture de renvoyer Erreira; & dépêcha cependant au Roy, Chapin de Mantouë qu'il fit accompagner par André Rossi au nom de la Republique de Venise. L'Instruction de ces deux Ambassadeurs portoit que s'ils trouvoient Sa Majesté résoluë d'observer le Traité de Madrid, ils se contentassent de se conjoüir avec elle de sa liberté: mais s'ils penetroient qu'elle fût dans un sentiment contraire, ils l'invitassent à se liguer avec les Princes d'Italie pour recouvrer ses enfans. Les deux Ambassadeurs arrivez en France trouverent que le déguisement dont on les avoit chargez n'étoit plus de saison. Le Roy ne leur eut pas plûtôt donné audiance, qu'il les fit venir en secret pour se plaindre à eux de l'inhumanité de l'Empereur, qu'il

opposoit à la clemence d'Edoüard III. 1525.
Roy d'Angleterre à l'égard du Roy Jean, laissé sur sa foy ; & si bien traité durant quatre ans, qu'on l'avoit obligé d'aimer sa prison jusqu'à vouloir y retourner. Il ajoûta qu'il avoit juré à son Sacre de n'aliener rien de son domaine : Qu'il en avoit averty l'Empereur, & que le serment contraire qu'on avoit depuis exigé de luy, ne pouvoit être valable. Les Ambassadeurs ravis d'apprendre sitôt par la bouche du Roy, ce qu'ils n'esperoient découvrir qu'aprés de longues intrigues ; & n'osant pas neanmoins témoigner qu'ils fussent venus à ce dessein, proposerent comme d'eux-mêmes le plan d'une Ligue entre la France & les Princes d'Italie ; & demanderent du temps pour informer le S. Siege & la Republique de Venise des bonnes intentions de Sa Majesté ; & pour obtenir le pouvoir de conclure, re, quoy qu'ils l'eussent apporté avec eux.

Fin du Cinquiéme Livre.



ARGUMENT du Sixiéme Livre.

FRançois informe les Rois d'Angleterre & d'Escosse de la dureté que l'on avoit euë pour luy dans sa prison, & engage le premier de ces deux Princes dans une Ligue offensive & deffensive avec luy contre l'Empereur, supposé que les Espagnols ne relâchent rien des Artiles injustes du Traitté de Madrid. Les Italiens apprehendent de tomber sous la domination de Charles Quint, & forment entre eux une union pour établir Pescaire Roy de Naples. Le Roy Tres-Chrétien l'approuve ; mais Pescaire se noircit d'une horrible infidelité. Il trahit les Italiens : Il arrête le Chancelier Moron : Il dépoüille le Duc Sforce, & l'assiege dans le Château de Mi-

lan. Le Pape entreprend de rétablir ce Duc. Les Confederez levent une Armée de quarante mille hommes, & en donnent la conduite à Lautrec, qui s'amuse à recouvrer quelques Places du Duché de Milan, pendant que le Pape pour avoir ajoûté trop de Foy à Moncade, attire dans Rome les Colonnes qui en saccagent une partie. Les Espagnols mécontentent Bourbon, qui gagne leur Armée, & la mene droit à Naples pour conquerir ce Royaume. Mais il veut en passant donner à ses soldats le pillage de Rome, & il y est tué. Ses Soldats ne laissent pas de prendre la Ville, & d'assieger dans le Château Saint-Ange le Pape, qui n'en sort qu'en payant une grosse rançon. Lautrec marche si lentement contre les Imperiaux, qu'ils le previennent. Il se saisit pourtant de tout le Royaume de Naples, excepté la Ville capitale qu'il assiege. Les François gagnent une Bataille Navalle: Mais l'infidelité de Dorie les fait perir de peste. Les Italiens les abandonnent. Le Comte de Saint Paul perd une

Armée dans le Duché de Milan; & le Roy las de tant de mal-heurs, confirme en partie le Traité de Madrid par celuy de Cambray. Les Neapolitains veulent tout de bon se remettre sous la domination Françoise, & appellent les troupes du Roy. Mais Sa Majesté aime mieux ne pas recouvrer cette Couronne que de consentir que les troupes subsistent tout-à fait, & par force aux dépens des Neapolitains.

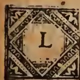


FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant le reste de 1526. *& les années* 1527. 1528. *&* 1529.

1526.



L ES réjoüissances extraordinaires qui se firent en France au retour du Roy, furent interrompuës par la nouvelle de l'accident tragique survenu dans le même temps à la fameuse Comtesse de Château-Briand.[a] Elle étoit fille de Phœbus de Grailly puîné de la Maison de Foix ; & comme elle avoit pour freres [b] trois des plus vaillans hommes de leur siecle, elle étoit aussi la plus belle personne du sien.

[a] Dans le Memoire tiré des Archives de Château-Briand par le feu President Ferrand.

[b] Lautrec, le Maréchal de Foix, & le Seigneur d'Asparaut.

1525. Le Comte de Château-Briand la rechercha en mariage lors qu'elle n'avoit pas encore douze ans, & l'obtint parce qu'il ne demandoit rien pour ſa dot. Il en eut bien-tôt une fille, & rien n'auroit manqué à ſa joye, s'il eût pu celer plus long-temps le treſor qu'il tenoit caché dans un coin de la Bretagne : mais le grand éclat n'eſt pas moins inſeparable des beautez achevées, que l'ombre l'eſt du corps. Le Roy François Premier aprés ſon avenement à la Couronne ſe laiſſa perſuader par ſa propre inclination, ou par la Comteſſe d'Angouleſme ſa mere, d'introduire à la Cour les Dames qui n'y paroiſſoient auparavant que pour les plus grandes ceremonies ; & le Comte de Château-Briand fut invité d'y mener ſa femme, qui en devoit être le principal ornement. Il s'en excuſa long temps, ſoit qu'il fût jaloux, ou qu'il eût un preſſentiment ſecret de ce qui lui devoit arriver.

Ses défaites étoient ſi galantes, qu'elles ne laiſſoient aucun lieu de le ſoupçonner de la foibleſſe qui vient de trop d'amour. Il rejettoit toute la faute ſur l'humeur particuliere de ſa femme, & la faiſoit paſſer pour une beauté farouche qu'il étoit impoſſible d'apprivoiſer, mais l'homme ne fait qu'une ridicule

montre de ses défauts lors qu'il s'obstine à luter contre sa mauvaise fortune. 1525.
Une affaire impreveuë dans laquelle il s'agissoit de tout le bien du Comte, l'appella necessairement à la Cour ; & l'arracha de la Bretagne, où il eût demandé pour grace d'être confiné toute sa vie.

Comme il prevoyoit que son voyage seroit de durée, il donna la gesne à son esprit pour chercher un expedient capable d'éviter les importunitez du Roy, sans s'ôter la liberté de mander sa femme quand il luy plairoit ; & quand il crut l'avoir trouvé, il fit faire deux bagues d'une invention bizarre, & pourtant si semblables, qu'on ne les pouvoit distinguer. Il en retint une, & donna l'autre à la Comtesse en luy disant qu'il alloit à la Cour, où il seroit peut-être obligé de la faire venir : mais qu'elle n'ajoûta aucune foy à ses Lettres, si elle n'y trouvoit enfermée la bague qu'il se reservoit. La Comtesse ne fit pas beaucoup de reflexion sur le discours de son mari ; parce qu'ayant toûjours été à plus de cent lieuës de la Cour, elle n'en connoissoit ni les divertissemens ni le danger. Elle se contenta de serrer la bague, & de répondre qu'elle ne manqueroit pas d'obeïr.

1525. Le Comte reçut à la Cour un accueil favorable ; & pourtant mêlé de reproches, pour n'avoir pas mené sa femme : mais comme il avoit beaucoup d'esprit, il s'excusa le plus long temps qu'il put sans rien promettre. Il feignit ensuite de laisser la chose à la disposition de la Comtesse, & lui écrivit mêmes dans les termes que la Cour voulut lui prescrire : mais la Comtesse ne voyant point de bague, répondoit toûjours par quelque nouvelle défaite.

La collusion auroit duré davantage, si le Comte eût gardé le secret : mais il avoit un Valet de chambre qui le gouvernoit absolument ; depuis qu'il s'étoit mis à le loüer de ce qu'il ne se laissoit gouverner par personne. Ce domestique lui voyant faire beaucoup d'état d'une bague qui ne paroissoit pas extraordinairement riche, luy en demanda la cause : & le Comte lui repartit imprudemment, que c'étoit parce que elle contenoit le secret de faire venir sa femme.

Le Valet de chambre ne conçut pas d'abord le sens des paroles de son Maître: mais il y fit depuis tant de reflexion, qu'il devina une partie de la verité, & comme il avoit été tenté diverses fois de servir la Cour au prejudice du Com-

te, il alla trouver ceux qui l'avoient ſondé ; & leur dit qu'il mettroit en leurs mains le moyen de faire venir ſa Maîtreſse, pourvu qu'on le mit en état de ſe paſser du Comte. Le marché fut conclu, & la bague derobée. On la mit entre les mains d'un Orfevre habile, qui en fit une ſi ſemblable que le Valet de Chambre mêmes ne les put diſcerner. La fauſse fut mêlée parmi les bijoux du Comte ; & l'on reſerva la vraye pour l'uſage auquel elle étoit deſtinée, quoi que ce fût contre l'intention de celuy à qui elle appartenoit. 1525.

On luy fit donc entendre qu'on ne pouvoit croire qu'il écrivit ſincerement à ſa femme de venir à la Cour ; & ſur l'offre qu'il fit d'employer les termes les plus preſsans, & de donner ſa Lettre au Courrier que l'on choiſiroit, on le prit au mot, & l'on enferma la bague dans la Lettre. La Comteſse ainſi preſsée partit de Château Briand ; & fit tant de diligence, que ſon mari la vit avant que d'avoir ſçu ſon départ. Il ne fut pourtant pas ſi ſurpris de ſon arrivée, que des deux bagues qu'elle lui montra. Il reconnut qu'il avoit été trahy, mais il ne ſe ſouvint pas qu'il avoit lui-même donné occaſion à la perfidie. Il accuſa le

1526. Ciel de sa propre faute ; & partit sur le champ pour retourner en Bretagne, de peur d'être témoin de sa honte.

La Comtesse abandonnée par celuy qui avoit le plus d'interest à la conservation de son honneur, fit ce qu'on devoit attendre d'une vertu qui n'avoit point encore été éprouvée, c'est à dire qu'elle resista quelque temps, & ceda enfin aux importunitez du Roy. Elle eut long temps un pouvoir absolu sur le cœur de ce Prince : elle fit donner les plus beaux emplois à ses freres ; & les y maintint malgré leur malheur, & leur mauvaise conduite. On auroit élevé son mary aux premieres charges, s'il eût été d'humeur à preferer l'ambition à l'honneur : mais il refusa toûjours ce qu'il soupçonnoit luy être offert en consideration de sa femme, & ne voulut plus oüir parler d'elle sous quelque pretexte que ce fût.

Sa dureté n'empêchoit pas la Comtesse de luy rendre une partie de ses devoirs, ni de lui demander de temps en temps pardon d'une faute qu'elle ne pouvoit plus desormais s'empêcher de commettre ; & ce fut peut-être là ce qui luy donna quelque esperance de se reconcilier avec luy, lors qu'elle en auroit trou-

vé l'occasion. Le Roy fut pris devant Pavie ; & la Comtesse demeura exposséé à la haine de la Regente, & à la vengeance de son mary. 1526.

L'aîné de ses freres fut confiné dans la Guyenne, le second avoit été tué à la bataille de Pavie, & le troisiéme avoit perdu la veuë & la liberté en recouvrant la Navarre. Comme il n'y avoit donc point de retraite pour elle parmy les siens, elle fut contrainte d'en chercher une à Château Briand. Son mary, la reçût d'une maniere, qui toute bizarre qu'elle étoit faisoit pourtant juger qu'il pourroit à la longue se radoucir.

Il ne la voulut point voir ; & la fit enfermer dans une chambre qui sembloit être destinée à la penitence, puisque tout le meuble en étoit noir. Il permit à leur fille qui avoit déja sept ans de manger avec elle ; & il ne pouvoit luy même s'empêcher de les regarder quelquefois durant le repas, d'un lieu où elles ne le voyoient pas ; ni de comparer la beauté naissante de l'une à celle de l'autre, qui étoit dans le point de sa perfection. Ce traitement ne dura que six mois, parce que la fille ne vecut pas plus long-temps ; & le Comte n'ayant plus devant les yeux cet objet unique-

1526. ment aimé, qui luy demandoit grace pour sa mere, ne pensa plus qu'à satisfaire sa vengeance. Il entra dans la chambre de sa femme avec six hommes masquez, & deux Chirurgiens qui saignerent la Comtesse aux bras & aux jambes, & la laisserent mourir en cet état. Le Roy se proposa d'abord de faire une punition exemplaire des coupables, mais une nouvelle inclination luy fit bien-tôt perdre le souvenir de sa precedente Maîtresse.

Le Comte ne s'oublia pas aussi dans l'excez où la jalousie l'avoit porté. Il prevint les premieres poursuites de la justice par un exil volontaire; & demeura parmi les Etrangers, tant que la Maison de Foix fut en état de le poursuivre. Il s'adressa ensuite au Connétable de Montmorency, dont la faveur s'étoit augmentée par la mort de Bonnivet & de Monchenu, qui avoient partagé avec luy la faveur du Roy. Il offrit de luy faire une donation entre vifs, pourvu qui le tirât d'affaire; & Montmorency aima mieux acquerir la Terre de Château Briand par cette voye, que par celle de la confiscation qui l'auroit engagé à des démelez eternels avec la Maison de Laval dont étoit le Comte.

Le Roy ſe conſola de la perte de la Comteſſe avec d'autant plus de facilité, que ſa nouvelle amour ne luy permettoit plus de penſer à la precedente. Sa Mere l'avoit excitée ſans y penſer, en menant au devant de luy juſqu'au mont de Marſan la jeune Anne de Piſſeleu que l'on appelloit la Demoiſelle de Helli, & qui venoit d'entrer en qualité de fille d'honneur dans la maiſon de cette Princeſſe. Helli fut plus heureuſe que la Comteſſe de Château-Briand; puiſqu'elle trouva en la perſonne du Duc d'Eſtampes un mary, qui la laiſſa vivre à ſa mode, ou qui ne s'en formaliſa pas juſqu'à entreprendre ſur ſa vie.

Le Roy de retour à Paris, trouva le Parlement aux priſes avec le Chancelier Duprat. On a déja vu que ce chef de la juſtice aſpiroit à l'Abbaye de ſaint Benoiſt ſur Loire; & comme il ſçavoit que des perſonnes conſiderables dans l'Etat [a] avoient pris toutes leurs meſures avant le Concordat pour la faire entrer dans leur famille, il avoit auſſi pris les ſiennes avant que d'accompagner la Regente à Lyon, pour s'emparer de ce riche Benefice au moment qu'il viendroit à vacquer, ſans autre formalité que celle de la nomination du Roy dont il s'étoit

[a] Les Châtillõs neveux de Montmorency.

1526. fait expedier le Brevet. Ainsi le titulaire ne fut pas plûtôt decedé que des personnes devoüées au Chancelier, prirent possession de l'Abbaye en son nom à main armée.

Les pretendans frustrez de leur esperance, profiterent de la hardiesse du Chancelier; & se pourvurent au Parlement, qui n'étoit déja que trop animé contre leur partie; parce que le Chancelier quoi qu'il eût été Premier President de cette Auguste compagnie, ne laissoit passer aucune occasion d'en affoiblir l'authorité. Ainsi le Parlement ordonna que le Chancelier seroit assigné pour comparoître en personne; & le Chancelier irrité par un méptis si visible fait à sa dignité, attendit à se vanger que le Roy fût de retour.

On luy donna le temps de prevenir sa Majesté; & de la mettre en colere contre le Parlement, sur deux faits dont il n'étoit point coupable; puisqu'il avoit desavoüé ceux qui les avoient proposez, & qu'il avoit été d'avis contraire. Le premier étoit qu'en parlant de la rançon que demandoit l'Empereur pour délivrer le Roy, quelques Conseillers avoient soutenu que la France ne pouvoit ni ne devoit consentir à l'alienation

des Souverainetez de la Flandre & de 1526.
l'Artois. Le second regardoit la Ligue offensive & deffensive que les Anglois avoient envoyée offrir à la France, aussitôt qu'ils avoient sçu la prison du Roy. Deux ou trois Conseillers offencez de ce que le Roy d'Angleterre prenoit dans les lettres qu'il écrivoit à la Regente la qualité de Roy de France, avoient estimé qu'il ne falloit traiter avec ce Prince qu'aprés qu'il auroit consenti que ce titre fût effacé du pouvoir de son Ambassadeur. Cependant on tira de ces deux legeres irregularitez le pretexte que l'on cherchoit pour accuser le Parlement de s'être voulu opposer à la liberté du Roy, dans les deux seules occasions capables de la procurer.

On ne se contenta pas d'enfermer dans le Château du Louvre ceux qu'on presumoit n'avoir pas été du sentiment de la Regente, mais de plus on abandonna pour ainsi dire la compagnie au ressentiment du Chancelier. On fit en sa faveur un Edit portant interdiction à tous les Parlemens de France, en cas qu'ils decernassent ajournement contre les Chanceliers; & on luy permit d'en dresser & sceller un autre, qui attribuoit au grand Conseil la connoissance des

1526. droits appartenans aux dignitez Ecclesiastiques.

[a] On ajoûta à ces retranchemens de Jurisdiction les ordres reïterez d'apporter au Louvre la feüille du regiſtre qui choquoit le Chancelier, pour être dechirée; & le Regiſtre ſecret ne fut pas exempt de cette ſeverité, quoi qu'il n'y eût point d'exemple que la Compagnie l'eût montré. On ſoupçonna le Greffier Seraphin du Tillet, d'avoir revelé ce qu'il y avoit dans ce dernier Regiſtre, & de s'être attiré les pourſuites qu'on fit pour le contraindre de le repreſenter. Le Parlement aprés tant de mortifications ayant appris que le Grand Conſeil avoit caſſé un de ſes Arreſts ſur la recreance d'un Benefice; ne laiſſa pas de recevoir la Requête de celuy qui avoit perdu la cauſe, & de caſſer à ſon tour l'Arreſt du Grand Conſeil.

[a] Dans l'Extrait des Regiſtres du Parlemẽt durant & aprés la priſon du Roy.

Les affaires domeſtiques n'empêchoient pas neanmoins le Roy, de travailler utilement à celles du dehors. Il n'étoit ni ſi fâché contre l'Empereur, ni ſi preſt de ſe liguer avec les Italiens, qu'il l'avoit témoigné dans ſon diſcours aux Ambaſſadeurs du Pape, & de la Republique de Veniſe. Il pretendoit ſeulement faire changer l'article de la

restitution de la Bourgogne en une recompense de deux millions d'or, & ne demandoit que cet adoucissement pour executer de bonne foy le Traité de Madrid. [a] Il s'en étoit expliqué à Lanoy, qui l'avoit suivy par ordre de l'Empereur ; & ce Vice-Roy de Naples étoit d'avis qu'on le satisfît en ce point, afin de l'empêcher de se mettre à la tête de la Ligue.

1526.

[a] Dans les negotiatiōs de Chiappino Mātoüano & d'Andrea Rosi.

Mais l'Empereur avoit tant de dépit de s'être trompé, & tant de regret d'avoir manqué de recouvrer le patrimoine de son Ayeule [b] paternelle, que la passion l'emporta pour lors dans son esprit sur l'interest. Il aima mieux se vanger du Roy, que d'achever d'opprimer l'Italie, & dépecha Moncade avec une instruction bizarre. Il luy commandoit d'aller à Coignac, où le Roy fit quelque sejour ; & de sçavoir positivement de Lanoy, si le Roy avoit dessein de rendre la Bourgogne. Si Lanoy donnoit quelque esperance de restitution, Moncade devoit retourner sur ses pas à Madrid : mais si Lanoy répondoit qu'il ne s'y faloit pas attendre Moncade devoit passer en Italie pour offrir la carte blanche au Pape, & à la Republique de Venise. Moncade sçut de Lanoy qu'on ne

[b] Marie de Bourgogne.

1526. consentiroit jamais en France au demembrement de la Bourgogne, & voulu aussi tôt prendre le chemin d'Italie. Mais il ne se put dispenser de voir le Roy; qui luy demanda si precisement s'il n'avoit point ordre de reformer l'Article des restitutions, qu'il fut obligé de répondre qu'il n'en avoit point.

Il n'eut pas plûtôt pris congé de sa Majesté, que les Ambassadeurs du saint Siege & des Venitiens furent appellez pour signer la Ligue à ces conditions. Que l'Empereur seroit sommé de rétablir Sforce, & de mettre en liberté les fils de France, moyennant une rançon dont le Roy d'Angleterre seroit arbitre; & si sa Majesté Imperiale ne le faisoit dans trois mois, le Pape pour l'y contraindre armeroit huit cens Lances, sept cens Chevaux legers, & huit mille homme de pied : les Venitiens autant, excepté la Cavalerie legere qui devoit être de mille: Sforce quatre cens Lances, trois cens Chevaux legers, & quatre mille hommes de pied; & le Roy cinq cens hommes d'armes, & quarante mille écus par mois qui seroient mis entre les mains des Commissaires du Pape & de la Republique, pour lever & entretenir des Suisses, jusqu'à la concurrence

de la somme que sa Sainteté & le Senat contribuëroient pour Sforce pendant qu'il seroit assiegé : Que le Roy entretiendroit douze Galeres, les Venitiens treize, & le Pape les six de Dorie pour recouvrer Genes, & pour travailler ensuite avec l'Armée de Terre à la conquête de Naples. 1526.

Les Articles secrets ajoûtoient que si le Royaume de Naples étoit recouvré, il seroit permis au Pape d'y mettre pour Roy celuy qui luy plairoit, pourvu qu'il agreât aux Confederez; & de détacher du Domaine de cette Couronne, une Terre de quarante mille écus de rente pour en gratifier un amy : Que le Roy protegeroit Sforce, & Sforce déchargeroit le Roy de l'entretien de son Frere : Que le Roy rentreroit dans le Comté d'Ast, & dans le droit de protection qu'il avoit eu sur Genes : Que si la guerre continuoit en France aprés avoir cessé en Italie, les Confederez secoureroient le Roy de mille hommes d'armes, de quinze cens chevaux legers, & de dix mille hommes de pied, si sa Majesté n'aimoit mieux se contenter de l'argent qu'auroit coûté la levée & la subsistance de ces troupes; & que la Ligue ne laisseroit pas de subsister aprés

1526. la mort d'un des Confederez.

Cette Ligue n'étoit point encore ratifiée, lors qu'un accident imprevû hâta les Italiens de recommencer la guerre. Les Milanois lassez de contribuer cinq mille écus par jour pour la subsistance de l'armée Imperiale, exciterent un si grand tumulte que le Marquis du Guast & Leve ne purent l'appaiser, qu'en promettant de ne rien lever desormais sur les particuliers, & de n'introduire plus dans la Ville de nouvelles troupes : ce qui n'ayant été fidelement observé, la sedition recommença le lendemain ; & les Imperiaux auroient été chassez de la Ville, si le Peuple en s'amusant à piller le vieux Palais où logeoit le Juge Criminel, ne leur eût donné le loisir de s'emparer des places publiques, & de s'y fortifier. Les Venitiens avertis de ce desordre, écrivirent au Duc d'Urbin leur General de s'avancer sur le bord de l'Adde, & donnerent de l'argent au Gouverneur de Mus, & à l'Evêque de Lodi pour lever douze mille Suisses. Moncade arrivé à Milan appaisa le trouble, en payant aux soldats ce que l'Empereur leur devoit : mais il ne fut pas assez éloquent, pour persuader Sforce de luy remettre le Château. Ses menaces ne furent pas plus

plus efficaces pour intimider le Pape, 1526.
lors qu'il luy declara en plein Consistoire au nom de Sa Majesté Imperiale, qu'il luy donnoit le choix de la paix ou de la guerre; car sa Sainteté luy répondit qu'elle n'avoit pas attendu si longtemps à se determiner, & que l'on verroit bien-tôt quel parti elle auroit pris.

Cette hardiesse de parler qui n'étoit pas naturelle au Pape, obligea Moncade à changer de stile. Il concerta le soir du même jour avec le Duc de Sesse Ambassadeur à Rome, ce qu'il y avoit à repliquer; & retourna le lendemain à l'Audiance avec ce Duc, pour offrir le rétablissement de Sforce sous une seule condition; qui fut de remettre le Château de Milan pour huit jours entre les mains d'un Italien confident du même Sforce, afin qu'on pût feindre durant ce peu de temps d'instruire le procez de ce Duc; & prendre de là pretexte de le declarer innocent, quand ce ne seroit que pour sauver les apparences de la Justice. Ils ajoûterent qu'ils étoient prests d'accorder aux Venitiens les Articles qu'ils demandoient; & de tirer de la Lombardie l'armée Imperiale, pourvû qu'on luy payât la somme dont on étoit déj convenu, & que sa Sainteté promît d

1526. ne se plus mêler des querelles de l'Empereur & du Roy Tres-Chrétien.

Le Pape repartit qu'il n'avoit pas souhaité de plus avantageuses conditions que celles qu'on luy proposoit & qu'il étoit bien faché de n'être plus en état de les accepter. Ceux qui connoissoient sa timidité & son aversion pour la dépence, s'étonnerent de ce qu'il ne prit pas au mot Moncade : mais ils ne sçavoient pas qu'on venoit d'intercepter deux Lettres capables de determiner les plus irresolus, & d'encourager les moins timides : l'une étoit de Leve au Duc de Sesse, & l'autre du même Leve au Marquis du Guast à Moncade. Elles ne differoient que dans les mots ; & donnoient toutes deux avis qu'on se hâtat de traiter en toute maniere avec la Cour de Rome, parce qu'on ne pouvoit éviter sans cela le soulevement general des Peuples de la Lombardie, ni les empêcher d'exterminer l'armée Imperiale.

La crainte de ces deux Generaux, n'étoit ni vaine ni malfondée. Elle eût été bien-tôt suivie d'un effet terrible, si les Italiens eussent eu à leur tête un chef plus hardy, ou moins interessé que le Duc d'Urbin. Mais ce Prince avoit si bonne opinion des troupes Imperiales,

& faisoit si peu d'état de celles qu'il commandoit, qu'il refusa de passer la riviere d'Adde jusqu'à ce qu'il eût reçu un renfort de six mille Suisses, & que l'armée de l'Eglise se fût avancée pour l'escorter: cependant les levées du Gouverneur de Mus & de l'Evêque de Lodi étoient retardées par deux obstacles. L'un venoit de ce qu'on ne distribuoit point assez d'argent aux Colonels, le Gouverneur & l'Evêque en ayant detourné plus de la moitié; l'autre consistoit en ce que ces levées se faisoient sans la participation de la France, & que par consequent l'Ambassadeur de sa Majesté tres-Chrêtienne les traversoit ouvertement. 1526.

L'origine du mal-entendu étoit toute entiere dans la cervelle du Comte Albert de Carpi. Ce politique trop rafiné pour la nature des affaires qu'il negotioit, servoit le Roy en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Rome. Comme il avoit des interests particuliers à menager avec le Pape, il l'avoit averti de ne point découvrir au Roy que les levées se faisoient en Suisse par l'ordre de sa Sainteté; de peur que le Roy la voyant par là declarée contre l'Empereur, ne se mît plus en peine de ratifier la Ligue, & n'acceptât les offres qu'on ne manqueroit pas

1526. de luy faire pour l'en détacher. D'où il étoit arrivé que du Mortier Ambassadeur de France en Suisse avoit cru que le Gouverneur de Mus & l'Evêque de Lodi faisoient des levées pour l'Espagne; & avoit engagé à les traverser tous ceux des Cantons qui recevoient des gratifications de son Maître.[a]

[a] Dans la premiere negotiation en Suisse du sieur du Mortier.

Ainsi deux Italiens l'un par trop de precaution, & l'autre faute de garder le secret, perdirent l'occasion de delivrer leur patrie de la domination étrangere : car les Ministres de l'Empereur n'ayant pu flechir le Pape, & voyant que toute l'Europe armoit pour leur ôter le Duché de Milan, commencerent à se mettre sur la défensive en achevant d'assujettir les Peuples, afin de n'être pas attaquez en même temps au dedans & par le dehors. Ils firent secrettement venir autour de Milan les gens de guerre qu'ils avoient distribuez par la campagne ; & cherchant ensuite occasion de quereller, ils assemblerent le Corps-de-Ville, & demanderent qu'on deposât cinq ou six Capitaines de la Bourgeoisie qui leur étoient suspects. Le Peuple informé de cette requête courut aux armes, & tua quelques Espagnols qui se promenoient dans une des Places publiques.

Le Marquis du Guaſt & Leve au premier avis du meurtre ſortirent en bataille de leurs quartiers : s'emparerent des éminances ; pointerent de l'Artillerie aux avenuës des principales ruës ; & foudroierent les Bourgeois à meſure qu'ils s'attrouppoient. Le Peuple de Milan intimidé demanda pardon ; & l'obtint à condition de livrer ſes chefs, de rendre les armes, & d'obeïr deſormais ſans égard à ſes privileges. 1526.

Le Marquis du Guaſt & Leve ſuſpendirent auſſi-tôt la marche de l'armée Imperiale qui devoit entrer dans Milan, de peur qu'elle ne pillât cette Ville & ne leur ôtat par conſequent l'unique moïen qui leur reſtoit d'entretenir la guerre, par les contributions exceſſives qu'ils faiſoient déja leur conte de tirer des Milanois. Fabrice Maramaldo traita ceux de Lodi avec autant ou plus de ſeverité, ce qui porta Loüis Viſtarini l'un des principaux Bourgeois à traiter avec le Duc d'Urbin pour l'introduire dans la Place.

La nuit du vingt-trois au vingt-quatre de Juin mil cinq cens vingt-ſix fut deſtinée pour l'execution de cette entrepriſe & Viſtarini alla reconnoître avec cinq ou ſix de ſes amis, le Boulevard par

1526. où il avoit promis de faire entrer Malateste Baglione avec quatre mille soldats Venitiens. Il n'y trouva que six Espagnols, qui luy demanderent le mot du guet. Il le dit, l'ayant sçu d'un soldat qu'il avoit gaigné à force d'argent : mais on ne laissa pas de luy refuser l'entrée, parce que l'heure étoit indeuë ; & qu'il avoit quitté peu de temps auparavant le service de l'Empereur, sous un pretexte assez leger. Il falut donc recourir aux armes ; & les Espagnols se défendirent si bien que Vistarini tout brave qu'il étoit auroit succombé sous la multitude des soldats de la garnison que le bruit avoit attirez au secours de leurs compagnons, si Baglion n'eût monté par un échelle sur le Boulevard ; & ne fut arrivé assez à temps pour empêcher un Espagnol de tuer Vistarini, qui venoit de tomber blessé d'un coup d'Arquebuse.

Les Venitiens devenus ainsi Maîtres de la Ville, bloquerent la Citadelle de Lodi: mais le Marquis du Guast en ayant reçu la nouvelle, s'imagina qu'il recouvreroit Lodi de la même maniere que Gaston de Foix étoit rentré quatorze ans auparavant dans Bresse. Il prit la Cavalerie legere de l'Empereur, & trois

mille hommes de pied Espagnols natu- 1526.
rels ; & les mena d'une seule traite dans la Citadelle de Lodi, où ils n'entrerent que pour prendre chacun un verre de vin. Ils se jetterent ensuite dans les retranchemens que le Duc d'Urbin commençoit à faire creuser : ils les percerent; & penetrererent jusqu'à la principale ruë, où Baglion leur fit une si rude salve, que le Marquis du Guast trouvant plus de resistance qu'il ne pensoit, & craignant d'être environné par le Duc d'Urbin, se retira.

On mit à son retour en deliberation s'il faloit hazarder l'armée Imperiale pour dégager la Citadelle de Lodi ; & la conservation en ayant été jugée impossible, on envoya la nuit suivante ordre à la garnison d'en sortir, & de faire sa retraite à la faveur des Cavaliers Imperiaux qui s'avancerent pour l'escorter. La prise de Lodi dans les circonstances qu'elle étoit arrivée, suffisoit pour chasser les Imperiaux des autres Villes du Duché de Milan, si les Italiens eussent eu la volonté ou le courage de s'en prevaloir. La Place étoit forte, & pourvuë de toute sorte de munitions : elle ouvroit le passage le plus commode, qui étoit celuy de la riviere d'Adde : elle empê-

1526. choit également les troupes de l'Empereur de communiquer avec la garnison de Cremone, & de ravager le Parmesan & le Plaisantin : elle assujettissoit aux Confederez la plus fertile campagne du Milanez; qui s'étendoit depuis Lodi jusqu'aux portes de Milan & de Pavie, sans qu'il y eût rien de fort au milieu; de sorte que si le Duc d'Urbin se fut joint ensuite avec l'armée de l'Eglise, & presenté devant Milan d'où l'on venoit de tirer quinze cens hommes pour renforcer la garnison de Pavie, il eût rendu inutile toute la prudence de Leve. Car cet Espagnol n'avoit alors que trois cens Lances, trois mille Alemans, & cinq à six mille Espagnols naturels, qui ne pouvoient suffire en même temps à garder la circonvallation du Château dans lequel Sforce étoit assiegé, à contenir le peuple enragé contre les Imperiaux, & à se défendre de deux Armées ennemies à qui la fortune venoit d'accorder un commencement si favorable; vû principalement qu'il étoit dû six monstres aux soldats de l'Empereur, & qu'ils avoient consumé les provisions que la Bourgeoisie s'étoit reservée. Mais le Duc d'Urbin se mit en tête d'imiter à contre tems le Fabius de l'ancienne Rome & sans considerer

considerer qu'il avoit plus de vingt mille hommes, & quainsi il étoit plus fort de la moitié que les Imperiaux, il protesta qu'il n'approcheroit point d'eux, si on ne luy envoyoit un bâtaillon de Suisses capable d'attendre de pied ferme, & de soûtenir le choc de l'Infanterie Espagnole. Ceux qui l'avoient connu sous la Papauté de Jules Second son oncle, eurent de la peine à croire qu'il fût si-tôt devenu le plus moderé des hommes, luy qui étoit alors le plus emporté. Ils chercherent des raisons dans ses interests pour montrer qu'il y avoit de l'affectation dans sa conduite; & publierent que ce Prince ne vouloit point contribuer à l'agrandissement de la puissance temporelle du Pape, de peur d'en être le premier opprimé. Ils ajoûterent qu'il se souvenoit à l'Italienne, c'est-à dire avec des sentimens de vengeance couvez depuis long-temps, d'avoir été dépoüillé par les ordres de Leon Dix, & par les conseils du Pape qui faisoit alors la fonction de Cardinal Neveu, & que la Maison de Medicis luy avoit toûjours depuis donné des marques d'une haine irreconciliable. Il n'y avoit aucune apparence que cette aversion eût cessé, au contraire sa Sainteté continuoit de faire

1526.

1526. appeller Ducheſſe d'Urbin la jeune Catherine de Medicis, heritiere de cette maiſon; & n'avoit pas encore obligé les Florentins à reſtituer les Places de San Leone & de Montefeltro, qu'ils avoient uſurpées ſur ce Duc durant ſon exil.

Quoy qu'il en ſoit François Guichardin, Rence de Ceri, le Comte Guy de Rangon, & les autres Officiers du Pape, ſe mirent inutilement en devoir aprés la jonction de leurs troupes avec celles des Venitiens, d'xciter le Duc d'Urbin à s'avancer vers Milan. Ils luy repreſenterent que la ſituation de la Lombardie étoit ſi commode, qu'une Armée s'y pouvoit fortifier preſque par tout en moins d'une heure; & qu'il n'étoit poſſible ni de l'attaquer avec avantage lors qu'elle marchoit en bataille, ni de l'empêcher de bien camper, pourvû qu'elle envoyât auparavant reconnoître les lieux: Que les gens de l'Empereur n'avoient garde de lever le blocus du Château où Sforce étoit enfermé, ni de ſortir de Milan, parce que s'ils l'euſſent fait ils n'y ſeroient pas rentrez: Qu'ils n'attaqueroient pas non plus l'armée des Confederez, puis qu'ils n'étoient pas aſſurez de la défaire, & que s'ils y man-

quoient ils seroient perdus sans resource; 1526.
& qu'ils ne s'occupoient qu'à reparer les murailles de cette grande Ville, sans penser à fortifier ses Faux-bourgs ouverts de tous côtez. Cependant la perte de ceux-cy seroit infailliblement suivie de celle de la Ville; non seulement à cause de leur situation, a mais encore parce qu'il y avoit un trop grand nombre de maisons bourgeoises contiguës aux murailles pour oser les abatre dans l'attente d'un siege, sans avoir dequoy dédommager les proprietaires.

a Dans un avis secret trouvé dans les papiers de Prosper Colonne.

Mais le Duc d'Urbin persista dans la resolution de ne rien hazarder; & les Officiers de l'armée Ecclesiastique furent contraints de luy ceder, parce que le Pape l'avoit ainsi commandé pour éviter toutes les occasions de mesintelligence, qui sans cette precaution, fussent tous les jours arrivées dans les deux Camps des Confederez. La belle saison se passoit donc sans action, lorsque deux cens hommes de pied, des huit cens qui s'étoient enfermez avec Sforce, n'ayant plus de pain sortirent le cinq Juillet mil cinq cens vingt-six; & s'étant ouvert l'épée à la main un passage à travers les lignes des Imperiaux, vinrent avertir les Confederez que le Château de Milan é-

1526. toit à l'extremité. Guichardin & le provideur Pesaro se servirent de cette nouvelle pour faire une espece de violence au Duc d'Urbin, qui se laissa persuader de camper à une lieuë de Milan, où il reçût une partie des Suisses qu'il attendoit. Il y tint un Conseil de guerre pour sçavoir de quel côté de la Ville on s'approcheroit; & quoi que toutes les raisons de necessité & de bienseance obligeassent les Confederez à se montrer le plus prés du Château qu'il leur seroit possible afin d'encourager par leur presence les Assiegez, & que le Duc d'Urbin en fût luy-même demeuré d'accord avant que de partir de Lody, il s'obstina neamoins à vouloir qu'on allât camper de l'autre côté vis-à-vis de la porte de Rome, & l'obtint plus par le dépit que par la complaisance des autres Officiers. Mais la nuit precedente Bourbon étoit entré dans Milan avec huit cens Espagnols & cent mille écus: ce qui avoit rejoüy de telle sorte les troupes Imperiales, qu'elles s'étoient engagées à garder les Fauxbourgs.

Ainsi le Duc d'Urbin s'étant presenté devant celuy qui couvroit la porte de Rome, il aperçut qu'on y remuoit la terre, & que l'on creusoit un fossé. Il

ne laiſſa pas de faire avancer quatre pie- 1526.
ces d'artillerie, & de commander à ſes hommes d'armes de mettre pied à terre pour donner tête baiſſée ſur les travailleurs. Mais un moment aprés il feignit de ſe raviſer ; & ſous pretexte qu'il étoit déja tard, il ſe contenta de faire eſcarmoucher ; & campa ſur le lieu où il étoit.

Les Eſpagnols firent la nuit une furieuſe ſortie ſur les Italiens qui gardoient l'artillerie des Confederez, & n'en tirerent aucun avantage : cependant le Duc d'Urbin en prit autant d'alarme que ſi tous ſes canons euſſent été encloüez, & ſans differer plus long temps fit ſonner la retraite. Guichardin ſurpris d'une ſi prompte reſolution courut à ſa tante, & luy remontra qu'on prendroit le depart des Confederez pour une fuite, & que Sforce capituleroit auſſi-tôt qu'il en ſeroit averti : mais il repartit froidement qu'il étoit venu contre ſon gré, & qu'il s'en retourneroit pour tirer l'armée Venitienne du hazard où il l'avoit miſe par l'importunité d'autruy. Il partit en achevant ces mots, & Guichardin crut être obligé de le ſuivre. Mais Jean de Medicis qui commandoit l'Infanterie du Pape deteſtant la lâcheté du Duc, tint

1526. ferme avec ses soldats jusqu'à soleil levé, & delogea tambour battant sans être poursuivy; les Espagnols n'étant pas encore revenus de l'agreable étonnement, où la retraite du Duc les avoit jettez.

On s'ingera pour couvrir cette faute de l'imputer à la France; & de publier que le Roy s'étoit engagé par écrit au retour d'Espagne, à joindre les quinze Galeres qui étoient en Provence avec celles de Dorie pour assieger Genes du côté de la Mer, ou du moins pour empêcher Bourbon d'y descendre avec le secours qu'il menoit aux Imperiaux dans le Duché de Milan; & que cependant les Galeres de France n'étoient point sorties de leurs Ports, en partie faute d'argent, & en partie par la negligence de ceux qui les commandoient: d'où il étoit arrivé que Bourbon avoit secouru Milan dans le même temps que les Confederez en attaquoient les Fauxbourgs, & rendu inutil l'effort du Duc d'Urbin qui s'étoit imaginé de les trouver abandonnez.

Ce que l'on imputoit au Roy d'avoir manqué d'envoyer de l'argent à point nommé, étoit fondé sur ce que sa Majesté nonobstant les genereuses & libres remontrances d'André de Vivonne Sene-

chal de Poitou, [a] faiſoit trop de bien à ſes favoris, & qu'ils partageoient entre eux ſeuls les dépoüilles de tant de vaillans hommes tuez pour ſon ſervice devant Pavie. Montmorency avoit eu le Gouvernement de Languedoc, & la charge de grand Maître de la Maiſon du Roy : Brion celle d'Admiral de France, & le gouvernement de Bourgogne : Theodore Trivulce & Fleuranges les Bâtons des Maréchaux de Chabannes & de Foix ; & le Comte de Saint Pol & le Senechal de Brezé les gouvernemens du Dauphiné, & de Normandie. Sa Majeſté s'étoit enſuite dechargée du poids des affaires, ſur les mêmes favoris qu'elle venoit de combler de bien-faits; & pour ſe delaſſer des travaux paſſez, s'étoit abandonnée aux plaiſirs de l'amour & de la chaſſe. Peu s'en étoit falu que le dernier ne luy eut été funeſte par la chute de ſon cheval, en courant le Cerf qui lui avoit fait une dangereuſe bleſſure ; & le premier luy coûtoit ſi cher, qu'il ne reſtoit pas dans ſes coffres dequoi ſurvenir à la dépence neceſſaire, à moins qu'on augmentât les impots, & que l'on ne creât de nouveaux Officiers.

1526.

[a] Dans le Manifeſte du Duc d'Vrbin en 1526.

Ainſi les cinq cens Lances deſtinées pour renforcer l'armée des Confederez,

1526. avoient été contraintes de s'arrêter durant trois mois dans le Dauphiné pour attendre leurs montres; & les Capitaines des Galeres n'ayant touché que la moitié de ce qu'il faloit pour leur équipage, l'avoient retenuë sans crainte du châtiment, parce qu'ils se sentoient appuyez par les favoris.

Pour comble d'indignité les Suisses voyant qu'on ne se pouvoit passer de leur assistance pour tirer le Duché de Milan des mains de l'Empereur, declarerent au Roy que s'il ne leur payoit exactement les arrerages de leurs pensions, ils ne luy permettroient aucune levée : ce qui fit passer la belle saison en dépeches de courriers qui servirent si peu, que l'Ambassadeur de France du Mortier fut reduit à donner le peu d'argent qu'il avoit à des Capitaines ses amis ; qui levoient à la verité des gens en secret, mais dans un nombre beaucoup plus petit que celuy que la France s'étoit obligé de fournir aux Italiens. De là vint que le Duc d'Urbin n'en ayant reçu que cinq mille commandez par le Gouverneur de Mus, n'osa sortir de Marignan où il s'étoit enfermé, jusqu'à ce que la faim contraignit Sforce de mettre encore hors du Château de Milan trois cens personnes qui passerent sans obstacle par le quartier des Ale-

mans, & se sauverent dans le camp des Confederez. 1526.

Le raport qu'ils firent de l'extremité des Assiegez, & l'exemple des femmes & des enfans qui avoient franchi la circonvallation par l'assistance d'une si petite troupe, firent resoudre qu'on s'approcheroit une seconde fois du Château. L'armée des Confederez s'avança jusqu'à Monza qu'elle prit; & le Duc d'Urbin n'avoit plus de pretexte pour s'exempter de secourir Sforce, lors qu'on luy vint dire que ce mal-heureux Duc capituloit. Cette nouvelle ne luy donna pas moins de joye, qu'il en auroit dû témoigner s'il eût apris tout le contraire. Il benit Dieu de ce que les Confederez étoient delivrez d'un extreme danger: Il accusa de temerité & d'imprudence le desir de sauver Sforce; & conclut à ramener au plûtôt vers la riviere d'Adde l'Armée qu'il commandoit. Le Gouverneur de Mus Colonel general des Suisses qui n'avoit point d'ordre particulier d'obeïr au Duc d'Urbin jugea sa proposition si déraisonnable, qu'il ne put s'empêcher de luy repartir au nom de ses soldats, qu'ils trouvoient tout-à-fait étrange qu'ayant été levez pour secourir le Château de Milan, on le laissât perdre à leur

1526. veuë : & que si la crainte du peril retardoit l'attaque des lignes Imperiales, ils demandoient pour grace de l'essuyer, afin qu'on leur eût une seconde fois l'obligation entiere d'avoir chassé les Etrangers du Duché de Milan.

Le Duc remercia le Gouverneur de ses offres, & loüa son courage, mais il n'en donna pas moins les ordres de plier bagage: ce qui contraignit Sforce trois jours aprés, de signer la capitulation que Bourbon luy avoit offerte. Ceux qui sçavoient qu'il ne luy restoit aucune munition de bouche, admirerent qu'il l'eût obtenuë si avantageuse. Elle fut accordée le vingt trois de Juillet mil cinq cens vingt-six à ces conditions : Qu'elle ne porteroit aucun prejudice aux droits de la Maison des Sforces sur le Duché de Milan : Que le Duc se retireroit où il luy plairoit avec tous les siens & tous ses meubles : Qu'on l'acquiteroit de vingt mille écus qu'il devoit à ceux qui luy avoient aidé à défendre le Château, & qu'on luy donneroit pour sa residence la Ville & le territoire de Côme avec trente mille écus de rente, jusqu'à ce que son procez eût été jugé : Qu'on luy expediroit un passeport pour aller trouver l'Empereur, pourvû qu'il consentît que

1526.

ſon Secretaire & celuy de Moron fuſſent interrogez par Carrioli, qui les luy renvoyeroit auſſi-tôt, quelques innocens ou coupables qu'ils euſſent été trouvez.

Sforce fut redevable de ces conditions à l'adreſſe de Jacques Philippe Sacco, [a] qu'il avoit envoyé pour negocier avec pouvoir d'accorder tout ce qu'on luy demanderoit, ſans en excepter mêmes la Citadelle de Cremone. Mais ce Miniſtre conferant avec ceux de l'Empereur, reconnut à leurs viſages & aux careſſes extraordinaires qu'ils luy firent, qu'ils n'étoient pas moins preſſez d'entrer dans le Château de Milan que Sforce d'en ſortir; & tirant avantage de ce défaut de diſſimulation, propoſa à ſon tour des Articles plus moderez dans leſquels il n'étoit point parlé de la Citadelle de Cremone. Bourbon qui d'abord avoit demandé que les Aſſiegez ſe rendiſsent à diſcretion, ſe mocqua de la reſerve de Sacco; & luy reprocha que ce n'étoit point à un petit Duc comme ſon Maître accuſé de felonnie, de donner la Loy à un grand Empereur. Mais Sacco n'eut pas plutôt fait mine de ſe retirer, qu'on le rappella; tant les Eſpagnols eurent de crainte que le Duc d'Urbin ne demeurât pas toûjours ſimple ſpectateur de la que-

[a] Dans la negociation de Sacco pour rendre le Château de Milan

1526. relle, & ne s'ennuyât enfin de son oisiveté. Car ils avoient resolu d'abandonner leurs lignes si les Confederez se presentoient pour les forcer, & de hazarder la bataille quoique ce fût à leur desavantage; & comme l'évenement en auroit été au moins douteux à cause de l'inegalité de leurs forces avec celles du Duc Urbin, il y avoit de la prudence à l'éviter, en accordant aux assiegez dans le Château tout ce qu'ils souhaitoient. Mais il n'y eut d'observé que le seul Article de la capitulation, qui portoit que Sforce & les siens sortiroient en toute liberté. Car comme ce Duc eut ensuite envoyé prendre possession de Côme, la garnison Imperiale refusa d'en sortir, sur ce que la clause de sa sortie n'avoit point été specifiée en terme exprés, quoi qu'elle fût assez comprise dans le mot de sejour pour lequel elle étoit donnée à Sforce, puis qu'il n'y pouvoit habiter convenablement à sa dignité sans être le plus fort: outre que les Espagnols pillerent presque la moitié de son bagage, qu'il n'avoit pû mener avec luy faute de chariots.

Ainsi le dessein qu'il avoit de se mettre à la discretion de l'Empereur, ne put être executé; & sa mauvaise fortune le jetta malgré luy entre les bras des Con-

federez, dont il venoit d'éprouver à ses dépens l'irresolution & la foiblesse. Le Pape ne fut pas plus heureux dans l'entreprise qu'il avoit formée en même temps sur la ville de Siene. Il en avoit donné la commission au Comte de Petillano chef de la maison des Ursins, & au Comte d'Anguillara, qui s'en acquitterent si mal, qu'ils laisserent mêmes enlever leur canon. Moncade resté seul directeur de l'Empereur à Rome par la mort imprevuë du Duc de Sesse, profita de cette occasion pour allumer la guerre civile dans l'Etat Ecclesiastique. Il fit faire de grandes vexations par la garnison de Carpi sur les Sujets du Pape, qui n'étoient déja que trop irritez de l'im post extraordinaire qu'on les obligeoit à payer pour entretenir les Galeres de Dorie; & la maison des Colonnes promit de lever sur ses Terres jusqu'à trois mille hommes, pour augmenter la sedition que les Bouchers vouloient exciter dans Rome: mais comme le Pape étoit assez fort pour remedier à ces desordres s'il les eût découverts dans leur origine, Moncade eut l'adresse de luy bander, pour ainsi dire, les yeux par un feint accommodement. 1526.

Vespasien Colonne fils de Prosper &

1526. chef de sa maison, passoit pour avoir herité des vertus civiles de son pere, aussi bien que de ses richesses. Il paroissoit le plus honneste, & le plus obligeant des Barons Romains : Le tour de son esprit étoit charmant : Il y avoit de la moderation & de l'enjoüement dans son humeur ; & il exprimoit ses sentimens d'une maniere si noble, qu'on ne le jugeoit pas capable de la moindre dissimulation. On sçavoit assez sa liaison étroite avec les Espagnols : mais on l'imputoit à la necessité de ses affaires, plûtôt qu'à son inclination ; & on ne laissoit pas de le tenir pour un Italien jaloux au fond du cœur de la reputation de son Païs, qui dans l'occasion preferoit la gloire de Rome à toute sorte d'interests. Le Pape l'accepta sur un si beau caractere pour arbitre des differens qu'il avoit avec la maison des Colonnes ; & se fiant entierement à sa parole, licentia les troupes levées pour la conservation du saint Siege, aussi tôt qu'il eût signé une convention qui portoit que les Colonnes restitueroient à sa Sainteté la Ville d'Anagnia, & les autres Places qu'ils avoient surprises : meneroient leurs soldats dans le Royaume de Naples, & n'en laisseroient aucun dans l'Etat de l'Eglise ; &

que le Pape donneroit Amniſtie aux Colonnes, & les protegeroit contre les Urſins. Mais c'étoit mettre la vertu de Veſpaſien à une épreuve trop rude, que de pretendre qu'il hazardât une charge de Connêtable hereditaire & deux principautez dans le Royaume de Naples, pour la ſeule gloire de ſervir gratuitement le Pape & ſa Patrie. 1526.

Il prit de ſecrettes meſures avec Moncade; & voyant le Pape en état d'être impunement offenſé permit le vingt de Septembre mil cinq cens vingt ſix au Cardinal Pompée Colonne ſon couſin germain, qui couvroit de la pourpre Eccleſiaſtique des inclinations toutes guerrieres, de marcher contre Rome au ſortir d'Anagnia à la tête de huit cens chevaux, & de trois mille hommes de pied. Le Pape n'apprit cette perfidie que par un Prelat épouvanté, qui luy dit que les troupes des Colonnes entroient en armes dans Rome par la porte du Vatican qu'on leur avoit ouverte. La premiere penſée de ſa Sainteté fut de ſe revêtir de ſes habits Pontificaux; & de ſe mettre ſur ſon Trône à l'exemple de Boniface Huit, qui avoit attendu en cette poſture plus de deux cens ans auparavant l'inſulte de Sciarra Colonne An-

1526. ceſtre du Cardinal : mais le ſacré College inſpira à ſa Sainteté une reſolution moins hardie, qui fut de ſe refugier dans le Château ſaint Ange. Elle le fit ; mais ce ne fut pas ſans peine, à cauſe de la chaleur avec laquelle on la pourſuivoit, le Cardinal Colonne étant reſolu de s'en défaire, & de remettre Rome dans une entiere liberté, s'il en faut croire la harangue execrable qu'il avoit déja prononcée ſur un ſujet ſemblable, & qu'on a retranchée de l'Hiſtoire de Guichardin.

On ne pilla que le Palais du Pape avec l'Egliſe & le Faux-bourg du Vatican : mais les ſoldats des Colonnes y trouvererent tant de richeſſes, que la plûpart d'entr'eux ſe débanderent pour les aller cacher. Une ſi prompte deſertion eût été funeſte à leurs Chefs, ſi le Pape qui n'en ſçavoit rien ne ſe fût hâté de prier Moncade de le venir trouver au Château ſaint Ange, en luy envoyant pour ôtages ſes deux couſins germains les Cardinaux Cibo & Ridolphi. Moncade entrant dans le Château ſaint Ange propoſa des conditions de Vainqueur a vaincu, qui furent incontinent acceptées, parce qu'il n'y avoit pas de vivres pour vingt quatre heures dans

dans la Place. Le Pape s'engagea à une Treve de deux mois avec l'Empereur, & à rappeller ses troupes du Duché de Milan; & donna pour caution de ce Traité, les deux plus riches Marchands de Florence. Ce coup hardy & impie des Colonnes acheva de ruiner les affaires des Confederez, qui s'étoient rétablies par la jonction de leurs forces avec treize mille Suisses levez aux dépens de la France. Car aprés ce renfort le Duc d'Urbin avoit pris la Ville de Cremone; & les Armées navales de l'Eglise & de la France s'étant emparées de Savone tenoient le port de Genes si étroitement bloqué, que la bourgeoisie avoient menacé les Espagnols de capituler, s'ils ne faisoient venir dans huit jours une flotte capable de rendre toute la côte libre. L'Empereur mêmes dessesperant de ses affaires d'Italie, au lieu de recevoir fierement ceux qui luy étoient allez dénoncer la Ligue jusques dans Madrid, leur avoit fait un accüeil auquel ils ne s'attendoient pas. Il s'étoit contenté de leur dire qu'il n'étoit pas de sa dignité, d'entrer dans une union qui avoit été resoluë sans luy: mais que s'ils en vouloient traiter une toute semblable à Madrid, il étoit prest de la signer. Ce 1526.

1526. qu'il avançoit à deux fins, l'une de suspendre l'action des Confederez, & l'autre d'empêcher le Roy d'Angleterre de se declarer ouvertement contre luy: mais son unique resource consistoit dans une flotte de quarante voiles qui s'équipoit à Carthagene, sur laquelle Lanoy s'embarqua avec six mille Espagnols naturels. Il trouva celle des Confederez à saint Florentin, où il eût été infailliblement défait sans une tempeste qui separa le combat, en obligeant Dorie de relâcher à Portofino; & en poussant les Vaisseaux d'Espagne avec une telle vitesse vers les côtes de Naples, que Dorie aprés le calme ne les put atteindre.

Ce ne fut pourtant pas l'heureux voyage de Lanoy qui rétablit les affaires de l'Empereur dans l'Italie; & la Providence divine qui s'étoit servie d'un Gentilhomme d'Alemagne pour lui faire gaigner la bataille de Pavie, permit qu'il fût encore redevable au même Gentilhomme de la conservation du Duché de Milan. Fronsperg étoit retourné dans son Païs à dessein de n'en plus sortir, à cause de son extréme grosseur qui le rendoit desormais incapable des fonctions militaires, lors qu'il reçut une Lettre de son fils aîné qui commandoit en son absence les Alemans dans Milan.

Elle portoit que ce fils étoit perdu, si 1526.
on ne faisoit un effort extraordinaire pour le dégager; & l'amour paternel suffisoit tout seul pour persuader Fronsperg d'entreprendre un troisiéme voyage en Italie, quand la gloire d'être encore une fois le Liberateur des Imperiaux, & le restaurateur des affaires ruinées de Charles-Quint, ne s'y fut pas mêlée. Mais il faloit de l'argent, & l'Empereur, & l'Archiduc Ferdinand son frere, n'en pouvoient fournir à Fronsperg: ce qui le contraignit d'engager son bien pour quatorze mille écus qu'il emprunta. Il en fit une levée d'autant de vaillans hommes, en les animant contre la Cour de Rome par le zele de la nouvelle Secte de Luther qu'ils avoient embrassée, & en leur proposant le pillage de toute l'Ital e pour supplement de leur solde. L'Archiduc y joignit quelques compagnies de Cavalerie, avec lesquelles Fronsperg traversa les montagnes de Trente, & penetra malgré l'opposition des Venitiens jusques dans le Mantoüan. Le Duc de Ferrare craignant que l'orage ne fondît sur ses Terres, le détourna pour de l'argent, & par un present qu'il fit à Fronsperg de quatre fauconneaux.

1526. Jean de Medicis envoyé avec la Cavalerie legere du Pape pour observer la marche des Alemans, ignorant qu'ils eussent de l'artillerie, les voulut braver à Borgoforte; & les approcha de si prés, qu'il reçut un coup de fauconneau au dessus du genoüil, & presque au même lieu où il avoit été tant de fois blessé. [a] La violence du coup avoit tellement offensé la cuisse & la jambe, que les Chirurgiens resolurent de les couper. Le Marquis de Mantouë dans le Palais duquel Medicis s'étoit fait porter, fut present à l'operation; & lors qu'on appella des gens pour tenir ferme le blessé, & qu'on demanda un bandeau pour mettre sur ses yeux, il repartit d'un ton asuré que ni l'un ni l'autre n'étoient necessaires; & prenant la bougie la tint luy même sans changer de visage, tant que les Chirurgiens travaillerent. Cependant le remede augmenta le mal au lieu de le guerir; & Medicis expira huit jours aprés, en se plaignant seulement de mourir entre les emplastres. Il n'avoit que vingt-six ans; & ses ennemis mêmes avoüerent que s'il eût vécu plus long-temps, il auroit égalé les plus illustres Capitaines de l'ancienne Rome. Il avoit toutes les vertus militaires; & son caractere

[a] Dans le journal de Fronsperg depuis sa troisiéme entrée en Italie jusqu'à la prise de Rome.

particulier étoit de se rendre compagnon 1526.
de tout le monde, sans qu'on perdît pour cela le respect qu'on luy devoit; & de faire tout le bien qu'il pouvoit aux soldats, dont il avoit reconnu la valeur.

Aprés l'infortune de ce brave Chef, personne n'osa retarder la marche des Alemans. Ils arriverent sans obstacle sur le Parmesan & le Plaisantin, d'où ils prierent Bourbon de les venir joindre pour assieger en même temps les deux Villes dont ils occupoient le territoire, Bourbon connoissoit assez l'importance de cette entreprise: mais lors qu'il voulut tirer de Milan les Espagnols pour les y mener, ils luy répondirent fierement qu'ils ne sortiroient point jusqu'à ce qu'ils eussent touché tout ce qui leur étoit dû. Et de fait on fut contraint pour les satisfaire en partie de prendre l'argenterie des Eglises, & d'en faire battre de la monnoye, aussi-bien que des chasses de saint Ambroise, & des saints Gervais & Protais. Tout cela ne suffisant pas encore, on mit à la torture ceux qu'on estimoit les plus riches de la Bourgeoisie, pour voir si l'horreur des tourmens ne les obligeroit point à découvrir de l'argent qu'ils eussent caché.

La seule precaution dont usa Bourbon

1526. fut de commander qu'on achevât le procez du Chancelier Moron, pour n'être pas contraint de laiſſer un homme ſi redoutable aux Eſpagnols dans Milan. On le condamna à la mort, & ſa Sentence fut prononcée par les mêmes Juges qui avoient interrogé ſon Secretaire. Mais ce Magiſtrat de quatre-vingt ans ne s'oublia pas dans une ſi perilleuſe occaſion; & comme il ſçavoit que Bourbon étoit reduit à tout faire pour de l'argent, il lui fit dire par Eſtanſanes qui le gardoit, que s'il luy ſauvoit la vie il payetoit vingt mille écus comptans, & donneroit un avis qui valoit infiniment davantage. Bourbon éblouÿ par une ſomme ſi conſiderable, mit en liberté Moron qui pour achever de tenir parole, & par reconnoiſſance l'avertit que l'Eſpagne & la France le joüoient également: Que François Premier continuoit de le traiter de rebelle: Que la mere de ſa Majeſté n'étoit pas mieux diſpoſée à luy reſtituer ſes biens, & que la Ducheſſe d'Alençon malgré les promeſſes qu'elle luy avoit faites, s'excuſoit pour couvrir ſon infidelité ſur l'autorité du Roy ſon frere dans le mariage qu'elle alloit contraĉter avec le Roy de Navarre: Que Charles-Quint ne luy faiſoit eſperer le Du-

ché de Milan que pour l'amuser, & qu'encore que sa Majesté Imperiale luy eût donné un pouvoir sans limite, elle n'avoit pas laissé d'envoyer à Leve un ordre secret de l'observer, & de l'empêcher d'entrer le plus fort dans aucune Place : d'où Moron concluoit que Bourbon étant hay d'un côté & suspect de l'autre, sa ruine étoit inevitable & même prochaine, s'il ne la prevenoit par un genereux desespoir : Qu'il faloit en toute maniere se rendre maître de l'Armée Imperiale, & que pour y travailler seurement il importoit avant toutes choses de la tirer de Milan, quand ce ne seroit que pour separer les gens de guerre devoüez à Leve d'avec ceux qui ne l'étoient pas : Que ce qui resteroit joint aux Alemans monteroit pour le moins à quarante mille bons hommes, qu'il seroit facile de débaucher en chemin : Qu'en leur donnant pour solde le pillage de Rome ou de quelqu'autre bonne Ville, on les meneroit gayement ensuite à la conqueste de Naples & qu'on étoit assuré de n'y trouver aucune resistance : Que Bourbon n'y seroit pas plûtôt étably, que toute l'Italie s'interesseroit à le maintenir ; & qu'il obtiendroit aisément une Investiture 1526.

1526. semblable à celle que le saint Siege avoit offerte à Pescaire.

Ce discours dont les faits étoient presque tous veritables, fit tant d'impression sur Bourbon qu'il embrassa Moron, & le tint depuis pour son principal confident. Ce qui fut concerté de plus entre ces deux personnes, n'a été revelé ni par l'un ni par l'autre, & ne parut que dans l'évenement. Mais le Pape ignorant la violence qui luy étoit preparée, se proposoit d'aller chercher l'Empereur à Barcelonne pour le disposer à la Paix; & dépêchoit en France Paul Aretin son Camerier pour emprunter du Roy cent mille écus; mais il n'envoya ni le pouvoir de lever des decimes extraordinaires sur le Clergé de France, ni le Chapeau de Cardinal qu'on luy avoit demandé pour le Chancelier Duprat: ce qui rendit inutile le voyage du Camerier, & donna courage à Lanoy d'assieger avec douze mille hommes Frussinon Ville de l'Etat Ecclesiastique. La resistance qu'il y trouva le contraignit d'avoir recours à sa vieille ruse, qui étoit d'endormir le Pape par un feint Traité, laquelle n'étoit pas encore découverte quoi qu'on l'eût déja mise tant de fois en pratique. Il envoya Cesar

Feramusca

Feramusca à sa Sainteté, pour desavoüer au nom de l'Empereur l'attentat de Moncade & des Colonnes ; & pour luy offrir à condition qu'elle payât cent cinquante mille écus une Treve de deux ou trois ans, dans laquelle les Veniciens pourroient entrer en contribuant le tiers de cette somme. 1529.

Le Pape ravi de ce projet, accorda d'abord une suspension d'armes pour huit jours : écrivit aux Veniciens que s'il n'y avoit que l'argent qui les retint d'accepter la Treve, il aimoit mieux payer pour eux ; & renvoya le même Feramusca à Rence de Ceri General de ses troupes, avec un ordre precis de n'entreprendre rien contre Lanoy. Feramusca rencontra Ceri qui marchoit au secours de Frusinon, & luy donna la dépêche de sa Sainteté : mais Ceri qui ne vouloit pas perdre l'occasion de se signaler, se défit adroitement de Feramusca en le hastant de porter à Lanoy une si agreable nouvelle ; & feignant ensuite que sa Sainteté luy mandoit de donner dans les lignes, les attaqua avec tant de furie qu'il contraignit les Espagnols de lever le siege. Le Pape qui regloit son estime par le succez, en fit compliment à Ceri au lieu des injures dont il l'au-

1526. roit chargé si l'entreprise eût manqué; & prit de nouvelles mesures avec Langey & Rabaudange Ambassadeurs de France, pour faire une puissante irruption dans le Royaume de Naples.

L'occasion en étoit belle, & la prudence ne souffroit pas qu'on la laissât écouler. Les enfans du Comte de Montorio bannis pour avoir suivi la faction d'Anjou, étoient retournez sur leurs Terres: y avoient assemblé ce qui leur restoit d'amis; & s'étoient emparez de la Ville d'Aquila avec tant de precipitation, qu'Ascagne Colonne qui la défendoit pour l'Empereur avoit eu beaucoup de peine à se sauver. La flotte des Confederez aprés avoir donné la chasse à celle de Lanoy, s'étoit emparée des blés qu'on portoit de Sicile à Naples; & avoit par là reduit cette grande Ville à la necessité de se rendre, si elle n'étoit promptement secouruë. Celle de Salerne s'étoit en même temps revoltée, & il y avoit à craindre que le reste du Royaume ne changeât de Maître: mais la France n'observa pas avec assez d'exactitude le Traité de Ligue qu'elle venoit de conclure avec les Italiens. Au lieu de contribuer quarante mille écus par mois pour la subsistance des Suisses, outre les

vingt mille par mois qui avoient été pro- 1527.
mis au Pape pour être uniquement employez à l'entreprise sur le Royaume de Naples, [a] elle se contenta d'envoyer vingt mille écus une seule fois par Rence de Ceri, qui en retint quatre mille pour ses appointemens, & dix mille pour les soldats qu'il devoit lever dans la Poüille, de sorte que le Pape n'en toucha que les six mille restans; & lors que sa Sainteté eut enfin resolu d'accorder au Roy les decimes qu'il demandoit, à condition qu'elle en recevroit vingt mille écus dans huit jours, & trente cinq mille deux mois aprés, Rabaudange n'eut ordre de luy en faire compter que dix mille en tout; dont le Pape prenant occasion de faire des plaintes & des menaces, on luy envoya vingt mille écus qui n'allerent pourtant que depuis Lyon jusqu'à Savonne, où ils furent employez à d'autres usages; & pour derniere contravention la flotte que la France en particulier devoit équiper, ne sortit point des ports de Provence.

[a] Dans la Negociation de Rabaudange à Rome au commencement de 1527

Ainsi le Pape pressé d'un côté, & foiblement assisté de l'autre, aima mieux s'exposer à la dureté de ses ennemis, que de languir plus long-temps, sous l'inconstance de ses Alliez. Il écrivit à La-

1527 noy de luy envoyer Serenon son Secretaire, avec lequel il conclut une Treve de huit mois, ou pour mieux dire il l'acheta soixante mille écus comptans. Il licentia ensuite ses troupes, & rappella ses Galeres des costes de Naples ; obligeant par cette desertion le Comte de Vaudemont Chef de la flotte Confederée, d'abandonner la conqueste de Naples, qui sans cela étoit assurée. Mais Bourbon rouloit dans son esprit des desseins incompatibles avec la suspension d'armes dont on vient de parler. Il pretendoit aller à Rome non pas pour la piller ; mais pour en tirer une somme d'argent si considerable, qu'elle suffît pour satisfaire les gens de guerre, & pour les mener au Royaume de Naples dont il avoit resolu de s'emparer sur la facilité qu'il étoit assuré d'y trouver; & sur ce que la France & les Italiens n'auroient rien épargné pour l'y maintenir, s'il s'y fût une fois établi. Ce projet quoi qu'il parût temeraire n'auroit pas laissé de reüssir, si celuy qui l'avoit dressé eût eu le temps de l'executer, & la maniere dont il fut conduit ne sçauroit être assez admirée.

Bourbon assembla la Bourgeoisie de Milan; & luy dit qu'il avoit resolu de

la décharger de ses fâcheux hôtes, il vouloit dire des Espagnols, pourvu qu'elle luy donnât trente mille écus comptans. La Bourgeoisie persuadée par Moron que Bourbon parloit sincerement, emprunta la somme; & Bourbon la joignant à celle que ses amis & le Duc de Savoye luy prêterent volontairement, paya six montres aux Espagnols, & les mena dans le Plaisantin joindre les Alemans qui reçurent aussi deux écus par tête. L'Armée se trouva au nombre de quarante mille hommes agueris; & se mit en devoir de traverser l'Apennin au plus fâcheux temps de l'Hyver, quoique cette saison fût extraordinairement rigoureuse. Feramusca & les autres Gentilhommes que Lanoy dépêcha successivement à Bourbon pour luy signifier la Treve & pour l'arrester, furent obligez à s'en retourner sans parler à lui, tant ils furent intimidez par les soldats qui menaçoient de les tuer; & le Duc de Ferrare ne voulant pas que son Etat fournît la nape à de si fâcheux hôtes, fit deux Traitez separez, l'un avec eux, & l'autre avec Lanoy; & se racheta du pillage des deux côtez pour de l'argent, qui vint fort à propos à Bourbon, pour appaiser les Alemans qui s'étoient re- 1527.

1527. voltez, & saisis de sa vaisselle d'argent.

Il n'étoit pas difficile de pressentir son dessein, puis que ses soldats mêmes s'en doutoient; & Guichardin ne voyant plus d'autre voye pour garentir le Pape que de le reconcilier avec le Duc d'Urbin, tâcha de persuader sa Sainteté de lui faire rendre Sanleone & Montefeltro que les Florentins tenoient encore, & d'obliger la jeune Catherine de Medicis de renoncer à la qualité de Duchesse d'Urbin. Mais le Pape ne put sacrifier son ancienne aversion à la necessité presente de ses affaires; & le Duc au lieu de devancer l'Armée Imperiale comme il lui étoit facile puisqu'il marchoit en Païs ami, se contenta de la suivre de loin: comme s'il eût été seulement question de l'empêcher de retourner sur ses pas.

Bourbon luy en fournit le pretexte, en écrivant une lettre à Lanoy à dessein qu'elle fût interceptée comme il arriva. Elle contenoit que les obstacles qui traversoient sa marche, l'obligeroient en peu de jours de retourner en Lombardie pour rafraîchir ses troupes dans les Terres des Venitiens, dont le Duc d'Urbin commandoit l'armée. Mais au lieu de cela les Imperiaux entrerent dans le Bou-

lonnois, où s'étant refaits par un logement de quinze jours dans l'abondance de toutes choses, Bourbon passa dans l'Etat de Florence, [a]où Lanoy & Guichardin l'ayant fait presser d'une entreveuë, il leur donna rendez-vous à sainte Marie aux bains pour les amuser, de peur qu'il ne leur prit envie de luy disputer le passage de l'Apennin. Il traversa pendant qu'ils l'attendoient les montagnes d'Arezzo avec une si prodigieuse diligence, que la premiere nouvelle qu'ils eurent de luy fut celle de son passage. Il harangua ensuite son Armée; & luy découvrit en des termes simples, quoique les Historiens les enflent extraordinairement, qu'il la menoit à Rome. Les Soldats en furent si joyeux, qu'ils traitterent de rebelle le Marquis du Guast, qui sous pretexte de la maladie s'étoit fait porter à Ferrare. 1527.

a Dans la relation de Dechin Gentil-hôme du Bourbonnois qui y étoit present.

Le manquement de vivres, & les pluyes continuelles ne les empêcherent pas d'achever ce qui leur restoit de chemin, avec tant de hâte qu'ils arriverent devant Rome le cinq de Mars mil cinq cens vingt-sept, lors que le Pape croyoit qu'ils fussent encore de là l'Apennin. Bourbon fit sommer la Ville; & s'avança luy-méme pour la reconnoître,

défaire en quelque maniere que ce fût 1526.
d'un Prince, qu'on avoit poussé à bout, en luy manquant tant de fois de parole, & qui par son adresse s'étoit mis en état de se vanger hautement. Et de fait à juger de sa fin par d'autres lumieres que celles de l'Evangile, on l'avoit trop offencé pour luy pardonner. On l'avoit excité à se revolter contre son Roy, en luy promettant une Couronne & une Reine pour épouse, & l'on ne luy avoit accordé ni l'un ni l'autre. On luy avoit fait esperer l'Investiture du Duché de Milan; mais à des conditions qui n'étoient pas moins inhumaines qu'injustes, puis qu'on le chargeoit d'entretenir une Armée à laquelle tout le revenu du Duché n'auroit pas suffi pour payer trois mois de solde. On l'auroit aussi reduit à vivre en tyran; & par consequent à se mettre si mal avec tout le monde, qu'il ne fût pas difficile de trouver quelqu'un qui l'exterminât, lors qu'il ne seroit plus utile à l'Empereur en Italie.

Quoi qu'il en soit on publia que le coup avoit été tiré par un Prêtre, qui s'étoit mêlé avec les Bourgeois commis à la garde du Faux-bourg. Bourbon fut renversé, mais il ne perdit ni le courage ni la presence d'esprit; car il dit au

1527. Capitaine Jonas son ami, qui le couvrît d'un manteau; & qu'il l'ôtât de là, de peur que sa veuë ne fît cesser ou suspendre l'attaque. Bridieu son Ecuyer fut blessé auprés de luy, & tomba mort du coup. Le Prince d'Orange que Bourbon avoit choisi pour Lieutenant, cela si bien sa mort arrivée un quart d'heure aprés sa blessure, qu'elle ne fut sçuë qu'aprés la prise de Rome. Les Imperiaux y trouverent peu de resistance; parce que ceux de la faction Gibeline esperant d'être traitez aussi favorablement qu'ils l'avoient été par les Colonnes, se tinrent dans leurs maisons; & le Pape au lieu de se sauver par la porte la plus proche du Vatican, comme il luy étoit aisé avec l'assistance de ses gardes à cheval, se laissa tromper par Bérard Palavicini qui luy persuada de s'enfermer dans le Château saint Ange où il n'y avoit que peu de munitions, sur la fausse presupposition qu'il n'avoit plus rien à craindre des Imperiaux aprés la mort de Bourbon.

Cependant les Romains furent plus maltraitez sans comparaison, qu'ils ne l'avoient été neuf cens quinze ans auparavant par les Gots. Chaque nation y commit tous les crimes ausquels elle étoit addonnée. Les Alemans se con-

tenterent de faire bonne chere, aprés avoir prophané les Eglises, & mutilé les Ecclesiastiques. Les Espagnols inventerent de nouveaux supplices pour obliger la Bourgeoisie à reveler ce qu'elle avoit caché ; & les Italiens s'attacherent particulierement à satisfaire leur brutalité. Peu de Dames éviterent la violence, & il n'y en eut aucune qui aimât mieux mourir que de l'endurer. [a] Le desordre dura aussi long temps qu'il plut à ceux qui le faisoient ; parce qu'ils n'obeissoient que par bienseance au Prince d'Orange qu'ils avoient éleu pour General.

1527.

[a] Dans la Preface de l'Hecatombe Florentina.

Des particularitez du saccagement il n'y a que celle du Cardinal Pucci qui regarde cette Histoire, à cause de la liaison qu'il avoit euë avec les François sous la Papauté de Leon Dix. Comme il étoit mauvais Cavalier, il tomba de cheval en se sauvant dans le Château saint Ange, avec cet inconvenient qu'un de ses pieds se trouva engagé dans l'étrier. Le cheval qui étoit vigoureux & qui venoit d'être extraordinairement piqué, ne laissa pas de poursuivre sa route ; & de traîner le Cardinal sur le pont-levis du Château, où il servit de spectacle triste & ridicule tout ensemble.

[b] Le Duc d'Urbin ne put s'empêcher

[b] Dans la

1527. d'aller à Orviette ; parce que le Senat de Venise au premier bruit de la prise de Rome luy avoit envoyé un ordre precis de tout hazarder pour degager le Pape du Château saint Ange. Le Marquis de Saluſſes & le Comte Guy de Rangon qui commandoient les troupes de France & du saint Siege, offrirent de s'avancer jusqu'à la veuë du Château, pourvû que le Duc fit la moitié du chemin pour assurer leur retour. Le Duc feignit d'approuver leur dessein ; mais il ne le seconda pas, puis qu'il en fit remettre par des delais affectez l'execution à un autre jour. Cependant des Espions subornez par lui ou par les Imperiaux raporterent que la circonvallation du Château ne pouvoit être forcée, & que le chemin secret pour entrer dans la place par le Vatican avoit été fermé.

relation Espagnole du saccagemét de Rome en 1527.

Ces deux nouvelles étoient également fausses, & neanmoins le Duc d'Urbin en prit occasion de se retirer de devant Rome : Ce que les Imperiaux avoient si bien preveu qu'ils ne s'étoient mis en peine, ni de faire garde, ni de poser des sentinelles; & tout leur soin s'étoit reduit à fermer le Château saint Ange par une tranchée si peu large & profonde, qu'un homme mediocrement alaigre l'eût fran-

chie avec peu de difficulté. Cette tranchée ne laissa pas pourtant de contraindre le Pape, de se soûmettre à la Loy qu'il plut au Prince d'Orange de luy donner. 1527.
Sa Sainteté capitula le six Juin mil cinq cens vingt-sept ; à condition de payer quatre cens mille écus d'or, cent mille comptant, cinquante mille dans vingt jours, & le reste deux mois aprés : de remettre entre les mains de l'Empereur outre le Château saint Ange, les Villes d'Ostie, de Civitaveche, de Citadicastello, de Parme, de Plaisance, & de Modene, qui les retiendroit aussi long temps qu'il le jugeroit à propos ; Que sa Sainteté demeureroit jusqu'à ce que le present traité fut entierement executé prisonnier dans le Château saint Ange entre les mains du même Alarçon qui avoit gardé François Premier.

Ce qui peut servir d'excuse au Pape est qu'il engagea sa liberté pour sauver sa vie ; qu'il eût infailliblement perduë par la famine ou par la main des Colonnes, si le Château eut été forcé. Mais il y avoit dans Citadicastello des troupes des Confederez qui refuserent d'en sortir ; & Dorie voulut être payé de quatorze mille écus que le Pape luy devoit, avant que de livrer Civitaveche. Ceux

1527. deParme & dePlaisance répondirent que ſa Sainteté qui n'étoit qu'uſufruitiere de l'Etat Eccleſiaſtique, n'avoit pû diſpoſer d'eux ſur tout ſans leur conſentement ; & les autres places n'eurent pas plus de haſte d'ouvrir leurs portes aux Imperiaux, de peur d'être pillées. Il eſt vray que le Duc de Ferrare recouvra Modene : Que les Venitiens entrerent par intelligence dans Cervia & dans Ravenne: que les Malateſtes ſe rétablirent dans Rimini, & que les Florentins ſe remirent en Republique. Mais ceux-cy commirent d'abord une faute irreparable, en ce que l'Empereur leur ayant incontinent aprés envoyé le Duc de Ferrare pour traiter en toute maniere avec eux, ils aimerent mieux s'unir avec les Confederez, & leur fournir cinq mille hommes, dont ils eurent depuis tout ſujet de ſe repentir.

La nouvelle de la priſe de Rome fut portée à François Premier ſur le point qu'il venoit de ſigner un traité avantageux avec l'Angleterre. Il en devoit faire épouſer l'heritiere au Duc d'Orleans ſon ſecond fils. Henry Huit renonçoit au titre de Roy de France pour une penſion de cinquante mille écus, & s'obligeoit d'entrer l'Eté ſuivant dans les Païs-

Bas avec une puissante Armée. Mais 1527.
comme la captivité du Pape excitoit
ces deux Rois à faire leur principal effort
du côté de l'Italie, ils ajoûterent au traité que la Republique de Venise y seroit
reçuë ; à condition d'entretenir avec la
France dix mille Suisses que l'on joindroit à dix mille François sous le commandement de Navarre, & à autant d'Iliens sous un autre chef que le Duc d'Urbin. Que le Roy d'Angleterre au lieu
d'entrer en Flandres, fourniroit la somme qu'il auroit employée en cette occasion pour entretenir en Italie autant de
gens de guerre. Et de fait il donna de
l'argent & des commissions au Comte
de Vaudemont pour lever dix mille Alemans ; & la France reprit à son service
André Dorie avec ses huit Galeres, pour
trente cinq mille écus par an.

Il ne restoit plus que de choisir un
General ; & tous les Alliez de la France demanderent Lautrec. Le Roy seul
fut d'avis contraire; & ne l'accorda qu'après que les Anglois eurent declaré
qu'ils renonceroient à la Ligue, si on
ne les satisfaisoit en ce point : tant sa
Majesté étoit persuadée par sa propre experience, que ce Chef seroit imprudent
ou malheureux ; & ruineroit aussi bien

les affaires communes par le second de
1527. ces deux défauts, que par le premier.

Lautrec de son côté mit tout en œuvre, pour se dispenser d'accepter le Generalat; & lors que ses amis luy témoignerent qu'ils ne pouvoient comprendre le veritable motif de son refus, il leur repartit en confidence qu'il apprehendoit deux choses; l'une le desastre de sa maison, dans laquelle il y avoit longtemps que personne n'étoit decedé de mort naturelle; l'autre le genie du Roy trop disposé à faire d'inutiles dépenses, & trop menagé lors qu'elles étoient necessaires. Il falut des ordres exprés & reïterez pour l'obliger à partir de Gascogne; & à se mettre à la tête de huit cens Lances, avec lesquelles il traversa les Alpes au commencement d'Aoust mil cinq cens vingt-sept.

Le Chancelier Duprat qui avoit le plus disposé le Roy à confirmer le choix de ce General, n'étoit pas tant occupé dans les affaires d'Etat en qualité de premier Ministre, ni dans celles de la justice dont il étoit extraordinairement jaloux, qu'il ne luy restât encore assez de loisir pour vaquer aux affaires de la Religion qui luy pouvoient acquerir beau coup de gloire Il crut que pour s'éleve au

au deſſus des plus illuſtres Prelats François qui l'avoient precedé, il ne faloit que s'ériger en Pere de l'Egliſe & preſider dans un Concile, aprés avoir paſſé à Bologne pour un Juriſconſulte tres-celebre en preſence & au jugement de la Cour de Rome lors que le Concordat y avoit été negocié, & pour un politique des plus rafinez de ſon temps en éludant par beaucoup de raiſons convaincantes l'execution du traité de Madrid. 1527.

Il n'y avoit pas lieu pour luy d'eſperer de paroître un jour dans un Concile general, parce que la Cour de Rome n'en vouloit point alors, & que d'ailleurs il n'y eut tenu le rang que de ſimple Archevêque. Il ſe feroit mis mal avec elle ſans eſperance de reconciliation, s'il eut inſpiré au Roy Tres Chrêtien d'aſſembler un Concile national; & comme il tenoit d'elle ſon Capeau de Cardinal, & ſa fonction de Legat en France, il n'étoit pas ſi mal habile que de contribuer luy-même à la diminution du pouvoir qu'elle luy avoit donné. Il ne luy reſtoit donc que de convoquer le Concile Provincial de ſa Metropole; & il le tint dans Paris, parce que l'Evêque de cette Ville capitale du Royaume étoit un de ſes ſuffragans. L'Egliſe des grands Auguſtins

1527. fut choisie pour une action si celebre, & & des sept Evêques alors soumis à la metropole de Sens, il y en eut six qui assisterent en personne au Concile, le septiéme ayant été contraint de s'en absenter par une longue maladie qui le mit enfin au cercueïl. On y remarqua d'abord que Luther n'avoit rien dit de nouveau contre l'Eglise Catholique, & qu'il n'avoit fait qu'enseigner de vive voix & par écrit les anciennes heresies. On découvrit les sources empoisonnées d'où il les avoit tirées, & les artifices dont il avoit usé pour leur donner l'apparence de la nouveauté. On y fit le caractére de cet heresiarque. On y prit les precautions jugées necessaires pour empêcher que sa doctrine ne penetrât dans la Metropole de Sens: & l'on excommunia sans distinction & sans reserve, ceux qui soutiendroient avec obstination des propositions contraires à celles que l'on croyoit dans l'Eglise Romaine. On étendit la même peine à ceux qui les favoriseroient en quelque maniere que ce fut directe ou indirecte, à ceux qui prendroient leur protection, & à ceux qui leur donneroient azile ou retraite. On voulut qu'ils fussent denoncez aussi tôt qu'ils seroient connus; & qu'on se hâtat

d'arracher l'yvroye du champ de l'Eglise de peur qu'en la laissant croître avec le bon grain elle ne l'étoufât. On expliqua les diverses methodes qu'il faloit observer à l'égard des personnes Ecclesiastiques & Laïques qui se trouveroient infectées du Lutheranisme, ou des autres heresies qui commençoient à sortir de Luther. On avertit les fideles d'éviter la conversation des gens qui leur seroient suspects en matiere de Religion, & sur tout de ne point assister par motif de curiosité, ou sous quelque autre pretexte, dans les assemblées où l'on parloit des nouvelles doctrines. On établit quelques regles qui serviroient à faire le discernement de ces sortes de rendez-vous, d'avec ceux qui formoient ou entretenoient dans les ames des fideles une paix solide pour ce qui regarde la conscience. On défendit de lire les Livres composez par les Heriques, & l'on ne voulut pas que leur élegance, ou les matieres curieuses dont ils traitteroient quoi qu'éloignées de celles de la Religion, donnassent aux Catholiques l'occasion de s'exposer à la piqueure du serpent caché sous les fleurs. On fulmina les censures Ecclesiastiques contre les personnes qui auroient assez peu de charité pour com- 1527.

1527. muniquer ces Livres, ou qui les garderoient sans une permission expresse.

On établit ensuite les principaux articles de la doctrine Catholique combattus par les Heretiques, & l'on commença par celuy de l'authorité de l'Eglise & des Conciles. On se contenta neanmoins de déterminer qu'il y avoit dans la même Eglise & dans les Conciles qui la representoient, une puissance legitime suffisante pour proposer aux fideles, & pour les obliger à croire tout ce qui étoit necessaire pour leur salut, & l'on ne fit aucune mention des incidens sur ce sujet contestez entre les Docteurs Catholiques. Ainsi l'on se contenta de decider les matieres que l'heresie mettoit en contestation, & l'on ne toucha point à celles qui se débattoient ordinairement dans les Echoles de Theologie. On definit la certitude de l'Ecriture Sainte dans la traduction du vulgaire dont usoit l'Eglise Catholique, & l'on soûtint qu'elle étoit assez exacte pour terminer toutes les difficultez importantes survenuës ou à survenir dans les questions de controverse. On distingua avec beaucoup de precaution les traditions generales reçuës de tout temps par tous les fideles, dans toutes les Eglises, d'avec

les traditions particulieres ; & l'on attribua aux premieres le privilege d'être reçuës sans contredit, que l'on refusa aux secondes. On justifia les vœux solemnels, & mêmes ceux qui ne l'étoient pas, de la tyrannie sur les consciences dont Luther, Zuingle, & Carlestade, les accusoient, & on leur conserva la place d'honneur qu'ils meritoient entre les conseils Evangeliques. On fit aussi l'Apologie des mortifications du corps ; & le jeune fut maintenu à parler en general, & sans descendre jusqu'aux diverses manieres dont il étoit pratiqué. On approuva le celibat à l'égard des Ecclesiastiques engagez dans les Ordres sacrez ; & l'on pretendit que l'usage du même celibat dans l'Eglise d'Occident étoit aussi ancien que cette Eglise, & qu'il n'y avoit jamais été arbitraire ni interrompu. On s'attacha principalement à retenir les Sacremens au nombre de sept, que Luther & ses Disciples diminuoient selon leur caprice ; & la Messe qu'ils avoient défigurée, fut défenduë contre leur calomnie. On témoigna de l'indignation pour leurs écrits satyriques contre le Purgatoire : On proposa à la veneration publique, les Saints, leurs Reliques, & leurs Ima- 1527.

1527. ges : On reconnut de bonne foy que l'homme étoit libre ; & que le besoin qu'il avoit de la foy divine ne le dispensoit pas du precepte & de la necessité d'exercer des bonnes œuvres. Enfin le Concile de Sens se termina l'année suivante mil cinq cent vingt-huit par un reglement de quarante articles qui regardoient les mœurs & la conservation des Ecclesiastiques, & leur enseignoient la methode d'édifier les autres fideles dans les diverses fonctions de leur ministere, tant au dedans qu'au dehors de l'Eglise.

Le Chancelier Duprat travailloit ainsi utilement au bien de son Diocese, dans le même temps que le Roy étoit allé à Amiens conferer avec le Cardinal Volsey. [a] Ce favory du Roy d'Angleterre étoit chargé de trois cens mille écus, qui devoient être employez pour faire la guerre à l'Empereur, s'il refusoit d'accepter la paix aux conditions qu'on luy proposeroit. On arresta ces conditions dans la Conference, & les plus considerables furent : Que l'Empereur seroit contraint de rendre les Fils de France moyennant deux millions d'Or, & de remettre gratuitement le Pape en liberté : Qu'on restitueroit à sa Sainte-

[a] Dans le 4. Tome des Traitez de la France avec l'Angleterre.

té l'Etat Ecclesiastique ; & que l'Italie 1527.
seroit remise comme elle étoit, avant
que les François entrassent sous Charles
Huit dans le Duché de Milan.

Ces conditions toutes raisonnables qu'elles paroissoient d'abord, étoient pourtant à le bien prendre de telle nature, que l'Empereur n'eût pû les executer quand il l'auroit voulu. Il n'étoit pas Maître de l'Armée qui tenoit le Pape en prison ; & l'on s'étoit moqué de ses Ordres, lors qu'il avoit commandé qu'on menât sa Sainteté à Gayette pour la faire passer en Espagne au premier vent favorable. Ainsi Lautrec étant dans une pleine liberté d'agir, assiegea Bosco dans l'Alexandrin, & le prit en dix jours. Il y trouva sans y penser les clefs de la ville de Genes, parce qu'ayant détaché Cesar Fregose avec deux mille hommes de pied pour observer de plus prés cette grande Ville, ses gens de guerre y arriverent justement, lors que la flotte Imperiale de neuf Galeres venoit d'en partir pour aller au devant de quatre Navires François chargez de blés, & d'un cinquiéme Marchand, qui attendoient à Portofino qu'on les vint escorter. La Bourgeoisie intimidée par l'approche de Fregose, avertit

1527. du danger où elle étoit ceux de la flotte Imperiale qui ne manquerent pas de laissers leurs Galeres à Portofino, ni de se jetter dans des barques, pour accourir plûtôt au secours de Genes.

Mais Dorie qui ne s'éloignoit gueres de cette coste, informé de leur prompt départ, enleva le même jour sans peine les Galeres & les Vaisseaux demeurez à Portofino ; & reduisit ainsi Genes où il n'y avoit plus de pain, à capituler. Ces deux succez furent suivis d'un troisiéme, qui n'étoit pas de moindre importance. Lautrec forma le siége d'Alexandrie, & la prit. Il pretendit y mettre garnison durant quelque temps, pour avoir une Place de retraite en cas d'infortune, & pour recevoir plus commodement les secours qui luy viendroient de France & de Suisse; & les Italiens s'y opposerent avec d'autant plus de vigueur, qu'ils soupçonnoient le Roy de penser encore à recouvrer le Duché de Milan. Il s'en falut donc rapporter au Milord Casal Ambassadeur d'Angleterre prés de Lautrec ; qui n'étant pas moins jaloux qu'eux de l'agrandissement de la France, prononça que la Place devoit être renduë à Sforce, ce qui fut aussi-tôt executé. Mais Lau-

trec

trec eut tant de dépit de se voir condamné à ne travailler que pour les Etrangers, qu'il ne se hâta plus tant de conquerir le Duché de Milan ; de peur que les Alliez de la France ne l'abandonnassent ou l'assistassent plus foiblement, aprés qu'ils auroient eu d'elle tout ce qu'ils esperoient ; & ne la laissassent seule vuider avec l'Empereur la querelle du Royaume de Naples ; dans laquelle pourtant elle ne s'étoit engagée qu'à leur consideration : comme s'il eût voulu montrer par une irregularité si considerable, qu'il est difficile de cimenter si parfaitement une Ligue, qu'elle ne se desunisse dés le commencement de son action par les differens interests de ceux qui y sont entrez. La mes-intelligence des Confederez donna le loisir à Leve de prendre ses mesures. Il étoit resté dans Milan avec cent cinquante Lances, & cinq mille hommes de pied seulement ; & ce peu de troupes ne luy semblant pas suffisant, il avoit resolu d'abandonner comme autrefois, la Ville capitale, & de se retirer dans Pavie. Mais ne se voyant pas poussé avec la vigueur dont les François avoient accoûtumé d'user au commencement de leurs entreprises, il changea de dessein, sur ce que Pavie 1527.

1527. manquoit de vivres, & que les Espagnols n'y pourroient point obliger la Bourgeoisie à les nourir comme ils faisoient à Milan. Il se contenta donc de jetter dans Pavie le Comte de Belle-joyeuse avec huit cens hommes; qui n'y furent pas plûtôt entrez que Lautrec l'assiegea, & la prit par force en quatre jours.

Il n'y avoit plus que Milan par où les Imperiaux pussent recevoir du secours d'Alemagne, & Lautrec fut encore une fois sollicité de s'en approcher. Il repartit que puis que la France & l'Angleterre faisoient presque tous les frais de la guerre, il étoit juste de leur accorder la satisfaction qu'elles demandoient de mettre le Pape en liberté : mais il s'arresta trop long temps à Plaisance sous pretexte de ramener le Duc de Ferrare à la confederation, & d'attendre un nouveau Corps de dix mille Alemans qu'on levoit à la place des Suisses, qui refusoient de servir hors du Duché de Milan; quoique la verité fut qu'il attendoit l'argent que la France devoit contribuer, lequel ne venoit point, parce qu'il avoit été diverti pour la dépense extraordinaire des Dames, de la chasse, & des bâtimens. Cependant le seul

bruit de sa marche produisit l'effet qui 1527.
n'étoit attendu que de sa présence & de
celle de ses troupes, puisqu'il obligea
l'Empereur d'envoyer en Italie Angeli
General des Cordeliers, & Migliano
Gentilhomme de sa chambre, avec ordre
à Lanoy & à Moncade de mettre s'ils
pouvoient le Pape en liberté à deux conditions;[a] l'une de payer à l'Armée
qui l'avoit pris tout ce qu'elle pretendoit luy être dû; car elle ne contoit pour
rien le pillage de Rome, quoy que le
bruit courût qu'elle en avoit tiré la valeur de plus de quatre millions d'or: l'autre qu'il donnât des Ostages ou des Places de seureté, pour garentir la promesse
qu'il feroit de n'entrer point dans la Ligue, lors qu'il seroit libre.

[a] Dans la commission de l'Empereur pour mettre le Pape en liberté.

Ces deux Agens n'arriverent à Gayette qu'aprés la mort de Lanoy, qu'une
fiévre ardente avoit emporté en quatre
jours, s'il est vray qu'on n'y eût pas mêlé de poison. Ils prirent leurs mesures
avec Moncade; & continuerent leur
voyage vers Rome accompagné de Serenon, qui de Secretaire de Lanoy étoit
devenu Secretaire de Moncade. Il étoit
difficile que la negociation fût avantageuse à l'Empereur, parce que ses Ministres agissoient par trois divers princi-

1527. pes. Angeli sous apparence de pieté favorisoit le Pape, afin d'obtenir un chapeau de Cardinal. Migliano n'avoit point d'autres interests que ceux de son Maître; & voyant qu'il n'y avoit point de seureté à traiter avec le Pape, parce que toutes les mesures qu'on prendroit avec luy dépenderoient uniquement de sa volonté lors qu'il seroit libre, n'étoit pas d'avis de le relâcher. Serenon avoit une instruction secrette de se rendre maître de la Negociation, quand mêmes ce ne pourroit être qu'avec l'exclusion de ses deux Collegues. Et de fait il se defit de Migliano en le renvoyant à Naples, où il fut tué, mais il ne put supplanter Angeli: ce qui arriva fort heureusement pour le Pape; car outre que Moncade étoit d'un genie malicieux, il avoit une haine particuliere pour sa Sainteté, à cause qu'il supposoit qu'elle ne luy pardonneroit jamais le pillage qu'il avoit fait de sa Sacristie, lors qu'il étoit entré avec les Colonnes dans Rome. Ainsi Serenon son Secretaire reculant à proportion qu'Angeli vouloit avancer, & faisant naître de temps en temps de nouvelles difficultez, le Pape perdoit esperance de sortir d'affaire autrement que par la force, & avoit écrit à Lautrec

pour le conjurer de se hâter ; ajoûtant 1527.
qu'il ne concluroit avec les Imperiaux
qu'à l'extremité, & qu'il n'executeroit
rien de ce qu'il seroit contraint de leur
promettre : mais un tour de soupplesse
leva, quand on y pensoit le moins, les
obstacles de Serenon.

Les Alemans s'assemblerent dans une
place publique de Rome, pour resoudre
ce qu'ils feroient des Ostages que le Pape
leur avoit donnez ; & pendant que
les uns opinoient à les faire pendre, &
les autres à les tourmenter jusqu'à ce
qu'ils eussent trouvé de l'argent, on leur
vint annoncer que les Otages s'étoient
sauvez par la cheminée de la chambre
dans laquelle on les avoit enfermez. Le
Pape que leur seule consideration retenoit
de tout entreprendre, n'ayant plus
rien à menager se hazarda de solliciter
les deux personnes qui avoient alors le
plus de credit dans l'Armée Imperiale ;
c'étoient le Chancelier Moron dont elle
prenoit les conseils pour autant d'oracles,
parce qu'elle avoit sçu qu'il avoit
mis en tête à Bourbon le dessein de surprendre
Rome, & le Cardinal Colonne
qui luy en avoit montré le chemin. Moron
ne perdit pas l'occasion de rétablir
sa fortune aux dépens de l'Armée ; &

1527. accepta de bonne grace deux presens que luy fit le Pape, l'un de l'Evêché de Modene pour son fils, l'autre sur une traite foraine des blez qui étoient dans Corneto.

Le Cardinal Colonne fut tenté par une autre voye. L'avarice n'étoit pas son foible, & il n'avoit jamais souhaité d'avoir que pour donner. Il panchoit plûtôt du côté de la vanité, & personne ne se repaissoit de fumée plus souvent ni plus volontiers que luy. Le Pape qui vouloit l'attaquer par là, l'engagea premierement dans une visite de ceremonie, & depuis dans un entretien secret où sa Sainteté n'oublia pas de luy dire qu'elle pretendoit luy avoir l'entiere obligation de sa liberté; [a] afin que l'on publiât par toute la Chrêtienté, que comme il avoit pû reduire à l'esclavage les Papes par un juste ressentiment, il les avoit aussi rétablis dans leur premiere dignité, lors que sa vengeance avoit été satisfaite. Un homme moins prevenu de vaine gloire que le Cardinal Colonne, se seroit offensé de ce compliment. Cependant il en fut si charmé, qu'il promit au Pape de ne rien épargner pour sa liberté; & ce ne fut qu'ensuite, & sous pretexte de luy donner dequoy recompenser tant

[a] Dans la relation de l'élargissement du Pape.

de vaillans hommes qui l'avoient suivy, 1527.
que sa Sainteté luy promit le plus riche gouvernement de l'Etat Ecclesiastique, qui estoit alors la Legation d'Ancone.

Moron & Colonne ainsi gaignez, conseillerent à sa Sainteté de traiter en toute maniere avec l'armée; & de ne se mettre aucunement en peine de ce qu'on luy feroit signer, pourvû qu'on la tirât du Château saint Ange, où la peste avoit déja penetré, & qu'on la menât dans Orviete, Spolete, ou Perouse, afin d'avoir pretexte de se sauver comme elle fit; car la nuit qui preceda le jour destiné pour la transferer, elle signa tous les Traitez generaux & particuliers qu'on luy presenta, & sortit travestie en valet portant male. Le Cardinal Colonne avoit envoyé devant la porte du Château Loüis de Gonsague avec des troupes gaignées; qui reconnoissant le Pape au signal dont on étoit demeuré d'accord, le menerent en lieu de seureté le quinze de Decembre mil cinq cens vingt-sept.

Il n'y demeura pas long-temps sans apprendre que la tempeste avoit dissipé la Flotte des Confederez qui devoit attaquer l'Isle de Sardaigne, ni sans rece-

1527. voir des Lettres de Lautrec qui le sommoient de revoquer ce qu'il avoit traité avec les Imperiaux, & de se declarer ouvertement pour la Ligue. Sa Sainteté n'osa pas d'abord s'en excuser tout-à-fait; mais elle demanda du temps jusqu'à ce que l'Armée des Confederez eût entré dans le patrimoine de l'Eglise, & obligé les Imperiaux d'en sortir avant qu'ils eussent achevé de le désoler : ce qui n'étoit qu'un pretexte, puis que le veritable sujet du retardement consistoit en ce que le Pape n'étoit satisfait, ni des François qui le pressoient de ratifier le Traité que la Ligue avoit fait avec le Duc de Ferrare, ce qu'il abhorroit sur toute chose, ni des Venitiens qui commençoient à chercher des défaites pour s'exempter de luy rendre Ravenne; outre que l'Empereur faisoit des avances qui sembloient témoigner qu'il eut inclination pour la Paix, il accordoit de rétablir Sforce dans le Duché de Milan sans condition, & mêmes de rendre les enfans de France pour deux millions d'or.

Ainsi l'on n'étoit plus en different que sur le temps de la revocation de Lautrec. L'Empereur pretendoit qu'elle precedât la liberté des deux jeunes Prin-

ces ; & le Roy soûtenoit qu'elle n'en 1528.
devoit être que la suite, ou que du moins ces deux choses devoient s'executer en même temps. Les Ministres de l'Empereur étoient persuadez que le Roy avoit raison, & pressoient leur Maître de se contenter de la garantie du Roy d'Angleterre, qui se vouloit charger de l'accomplissement du Traité. Le seul Chancelier Gattinara étoit pour la continuation de la guerre : cependant son avis fut suivi, quoiqu'il ne l'eût appuyé dans le Conseil que de cette raison qui n'étoit pas convaincante, que l'Espagne ne hazardoit rien, parce que si elle perdoit le Royaume de Naples le Roy seroit toûjours obligé de le restituer pour ravoir ses enfans; & ce fut là la seule conjoncture publique dans laquelle l'Empereur sacrifia ses propres interests à sa vengeance, & voulut éprouver jusqu'à quel point sa bonne fortune pourroit aller. Et de fait les Ambassadeurs de France & d'Angleterre le voyant obstiné sur l'Article de la revocation de Lautrec avant toute autre chose, luy demanderent leur congé le vingt de Janvier mil cinq cens vingt-huit, mais il leur répondit qu'il faloit pourvoir à la seureté de ses Ministres auprés de leurs Maîtres.

1528. Les Ambaſſadeurs ne laiſſerent pas de luy faire dénoncer la guerre par les Herauts d'Armes de Guyenne & Clarence : ce qui le fit entrer dans une telle colere, qu'il relegua les Ambaſſadeurs de France, de Veniſe, & de Florence, à dix lieuës de Madrid, & leur donna des Gardes pour les empêcher d'écrire & de communiquer avec des perſonnes ſuſpectes. Il n'uſa pas tant de rigueur à l'égard de celuy d'Angleterre, à cauſe qu'il luy reſtoit quelque eſperance de détacher ſon Maître de la Confederation. Le Roy traita de même l'Ambaſſadeur de l'Empereur, & preſſa Henry Huit d'entrer avec luy dans la Flandre qui étoit alors dégarnie de gens de guerre ; offrant que les Villes qui ſeroient priſes demeureroient à ſa Majeſté Angloiſe juſqu'à ce qu'elle eût été rembourſée de tout ce que l'Eſpagne luy devoit & qu'enſuite on les partageroit.

L'avantage qui paroiſſoit d'abord dans cette propoſition étoit plus apparente que ſolide, puis qu'au fond le Roy d'Angleterre eût beaucoup plus perdu que gaigné dans une rupture avec les Païs Bas ; ſon principal revenu conſiſtant dans le commerce de ſes Sujets,

avec les Flamans, qu'il ne pouvoit rompre sans s'attirer la guerre civile. Et de fait nonobstant qu'il se fût engagé solennellement à ce que la France souhaitoit de luy, il ne laissa pas de demander quarante jours, afin de donner le loisir à ses Marchands de retirer les effets qu'ils avoient dans les Païs-Bas. Il proposa ensuite une suspension d'armes pour huit mois entre la France, l'Angleterre, & les mêmes Païs-Bas; & comme il sçavoit que l'argent étoit l'unique moyen de faire accepter par le Roy, il offrit de luy fournir cependant trente mille écus pour la guerre d'Italie, qui furent incontinent acceptez. 1528.

Le Roy venoit d'apprendre que l'Empereur avoit dit à son Herauld en presence de toute la Cour d'Espagne, que pour épargner le sang des Chrêtiens il étoit prest de vuider seul à seul sa querelle avec Sa Majesté Tres-Chrêtienne; & qu'il étoit surpris de ce qu'elle faisoit une si haute profession de generosité, n'avoit point accepté le défy qu'il luy avoit fait en mil cinq cens vingt-six en parlant au premier President de Grenoble son Ambassadeur. Le President interrogé sur ce sujet répondit positivement que l'Empereur ne luy avoit

1528. jamais tenu de ſemblable diſcours ; & que quand il l'auroit fait, il ne ſe ſeroit pas chargé d'en porter la parole à ſon Maître, ſa Majeſté Imperiale ayant un Ambaſſadeur en France à qui elle en pouvoit donner l'ordre. Le Roy pour faire retomber la flêtriſſure ſur l'Empereur, aſſembla le vingt-huit de Mars mil cinq cens vingt-huit dans la grande Salle du Parlement de Paris, les plus conſiderables perſonnes de l'Etat : ſe mit ſous le Dais : manda tous les Ambaſſadeurs & les Reſidens des Princes Etrangers ; & donna audience à Nicolas Perenot de Granvelle Ambaſſadeur de l'Empereur, qui luy demanda modeſtement la permiſſion de ſe retirer.

Le Roy qui s'acquitoit admirablement des actions de ceremonie, repartit avec autant d'éloquence que de gravité qu'il étoit fâché de luy refuſer une choſe de ſi peu d'importance devant une compagnie ſi celebre ; mais qu'il s'en devoit prendre à ſon Maître, qui venoit de violer le droit des gens en la perſonne de l'Ambaſſadeur de France & de ceux de ſes Alliez. Sa Majeſté ajoûta qu'on le meneroit bien-tôt à Bayonne pour faire l'échange de ſa perſonne avec celle de l'Ambaſſadeur de France

à Madrid ; & qu'elle le prioit lors qu'il seroit en Espagne, de rendre à l'Empereur une Lettre qu'elle luy presenta, puis qu'elle n'avoit plus personne en cette Cour à qui elle pût l'adresser. Cette Lettre n'étoit qu'un Cartel de défy dressé dans les formes prescrites par le livre de Chevalerie, que Philippe le bon Duc de Bourgogne Tris-ayeul de l'Empereur avoit fait dresser sur les anciennes Ordonnances des combats singuliers ; & Gravelle qui s'en doutoit s'excusa de recevoir la lettre, sur ce que son ambassade étant finie, il ne sçavoit si l'Empereur son Maître l'appelleroit à sa Cour dans laquelle il n'avoit point de Charge, ou s'il luy permettroit de retourner dans la Franche-Comté d'où il étoit. Le Roy repliqua qu'il pouvoit du moins obtenir un passeport pour un de ses Heraults qui le suivroit, & diroit de vive voix à l'Empereur ce que portoit la Lettre ; [a] & Granvelle ayant reparti que son credit ne s'étendoit pas jusques-là, le Roy ouvrit la Lettre, & la fit lire publiquement. Elle contenoit que l'Empereur avoit reproché au Heraut appellé Guyenne, que le Roy luy avoit manqué de parole ; & que le Roy au contraire étoit prest de soûtenir à

1528.

[a] Tous les actes de ce défy furent ramassez & imprimez.

1528. l'Empereur les armes à la main, qu'il avoit menty : Qu'il luy laissoit le choix du lieu, & des autres circonstances du combat; & que le Roy d'Angleterre qui étoit compris dans la même querelle, ne manqueroit pas de la vuider selon que sa prudence & son courage luy conseilleroiẽt; mais que s'il se trouvoit indisposé, le Roy offroit d'être son champion.

Clarance Heraut d'Angleterre fit quelques jours aprés à l'Empereur un semblable défy, & l'Empereur répondit aux deux Rois en des termes également fiers & sages. Il n'accepta ni refusa ouvertement le combat; mais il l'éluda en refusant le choix des circonstances, sous pretexte de ne pouvoir souffrir que ses adversaires luy fissent aucun avantage. Les effets ne répondirent pas mieux aux apparences du côté de France pour ce qui regardoit l'Italie; car encore qu'on eut promis à Lautrec de luy fournir regulierement cent trente mille écus par mois, on luy devoit déja deux cens mille écus d'arrerages; & bien loin de lui en tenir cõpte, on lui avoit declaré qu'il ne s'attendît plus de recevoir à l'avenir que soixante mille écus par mois : ce qui luy avoit donné tant de dépit, qu'il n'avoit pû s'empêcher de se plaindre contre

la Cour, de ce que sans raison, sans é- 1527.
gard aux veritables interests de l'Etat, & sans reflexion sur les paroles qu'elle avoit données, elle employoit à la construction du Château de Madrid auprés de Paris, l'argent qui auroit suffi pour la conqueste de Naples, & ne se souvenoit plus d'avoir perdu le Duché de Milan par un semblable contretemps de dépense superfluë. De là vint qu'il ne put lever que la moitié des Alemans, destinez à remplir la place des Suisses qui l'avoient quitté ; & que les Venitiens voyant le Roy manquer à ses promesses, ne contribuerent aussi que la moitié de ce qu'ils devoient. Ce ne fut pourtant pas à cause de ces deux contraventions que la Ligue manqua de produire l'effet qu'on s'étoit promis dans le Royaume de Naples, puis qu'il y en eut une troisiéme qui pour avoir été plus legere en apparence, ne laissa pas de tirer aprés elle des suites sans comparaison plus dangereuses. Le Pape donna vingt mille écus à l'armée de l'Empereur, sous pretexte de dégager deux Cardinaux qu'il luy avoit livrez en ôtages ; & cette somme menagée avec plus de prudence qu'on ne s'étoit imaginée, servit pour tirer les Imperiaux de Rome, & pour

1527. les conduire jusqu'à la frontiere de Naples : Le Prince d'Orange ayant avoüé depuis, que sans cela il luy eut été impossible de les faire marcher.

Lautrec ne laissa pas de traverser l'état Ecclesiastique, & de surprendre la Ville de Civitelle, qui étoit la clef du Royaume de Naples. Ascoli & Aquila luy ouvrirent leurs portes; & toute l'Abruze où la faction d'Anjou subsistoit encore, le reçut comme son liberateur. Les Imperiaux sortis de Rome au nombre seulement de douze mille, le reste étant mort de peste ou ayant deserté, devancerent Lautrec parce qu'ils ne menoient point d'Artillerie, & que la sienne ne pouvant passer par Alifano qui étoit le droit chemin, il fut reduit à la faire traîner par le plus long & le plus commode, qui étoit celuy du bord de la Mer ; outre que la necessité d'argent le contraignoit de prendre ce détour, afin de recevoir les quatre vingt mille écus de traite foraine qui se payoient au mois de Mars dans cette Province : & de fait il en profita en entrant dans la Poüille, & la ville de Sulmone se rendit à luy sans attendre d'être sommée. Le Prince d'Orange resolu de garder le chemin par où les vivres luy venoient du côté de Bari & de Siponto,

ponto, campa sur une éminence défen- 1527.
duë par le canon de la ville de Troïa : mais Lautrec l'en chassa par une escarmouche dans laquelle les Imperiaux furent presque tous obligez à combattre, & le contraignit de traverser cette Ville pour la mettre entre son armée & celle de France. La nuit suivante les Imperiaux délogerent sans trompette ; & se retirerent à Naples dans un desordre qui auroit rendu leur défaite infaillible, s'ils eussent été poursuivis.

Vaudemont, le Comte Guy de Rangon, & les autres Officiers de l'armée Françoise étoient d'avis qu'elle se mit à leurs trousses, & ne les perdit point de veuë jusqu'à ce qu'elle les eut dissipez. Il parut par l'évenement que cét expedient étoit le seul qu'il y avoit alors à prendre : cependant Navarre à son malheur s'ingera de le contredire, sur ce qu'il auroit falu laisser derriere l'armée Françoise, les villes de Melphes, de Bari, de Manfredonia, trois places d'importance qui tenoient encore pour les Espagnols ; & Lautrec prefera son conseil à celuy des autres, parce qu'il n'avoit point assez d'argent pour former le siege de Naples, s'il eut été contraint de nourrir son armée par convois à quoy

1527. les Garnisons des trois places que l'on vient de nommer l'eussent reduit, si elles fussent demeurées au pouvoir de l'Empereur.

Ainsi ces deux grands hommes contribuerent sans y penser à leur infortune tout ce qui dépendoit d'eux; & Navarre courant le premier à sa perte, mena ses Gascons devant Melphes, pendant que Lautrec s'empara de Bari, de Trani, & de Venoze. Comme il prevoyoit que Manfredonia l'occuperoit trop long temps, il laissa deux cens cinquante chevaux, & quinze cens hommes de pied pour la bloquer, & s'avança avec le reste de son armée devant Naples le trois d'Avril mille cinq cens vingt huit. Mais il n'y put arriver assez tôt pour empêcher les Espagnols de tirer de Nole & de Capouë les provisions qui s'y trouverent, ni de les transporter dans Naples, où ils entrerent aprés que les plus riches Bourgeois qui s'attendoient d'être pillez, en eurent ôté ce qu'ils avoient de meilleur.

Le Duc de Ferrare voyant qu'il ne restoit plus à l'Empereur dans le Royaume de Naples que la Ville capitale, & celles de Capouë & de Manfredonia, jugea les affaires d'Espagne si ruinées, qu'il

acheva le mariage de son fils avec la bel- [1527.
le sœur du Roy, qu'il avoit differé jusques là sous divers pretextes; & le Marquis de Mantouë envoya ce qu'il avoit de gens de guerre à Lautrec, qui s'étoit si-bien retranché devant Naples, qu'il étoit impossible de l'en deloger. La situation avantageuse de son camp luy fit mettre en deliberation s'il attaqueroit la Ville, ou s'il se contenteroit de la reduire par famine. Les avis de ses Officiers furent partagez là dessus; parce que les François impatiens de leur naturel, & encouragez par le succez dont leur hardiesse avoit été couronnée à Melphes, nonobstant la forte garnison de six cens chevaux & de trois mille vieux soldats qui défendoient cette place, demandoient qu'on les menât à l'assaut. Ils representoient que les vivres leur manqueroient plutôt qu'aux assiegez, puis qu'il y avoit dans l'armée des Confederez vingt mille chevaux & quatre-vingt mille personnes, dont les deux tiers étoient des bouches inutiles: Que Philippin Dorie Lieutenant d'André son oncle ne pouvoit si-bien fermer le Port avec les huit Galeres, & les deux Vaisseaux ronds, dont sa petite flotte étoit seulement composée, qu'il ne passât de temps en temps

1527. au travers quelques bâtimens chargez de bled ; & que les Espagnols y feroient mêmes couler des Galeres, ou du moins des Felouques, toutes les fois que la Mer agitée obligeroit Philippin à s'écarter : Qu'il ne faloit pas esperer que les Galeres de Venise la vinssent de long temps renforcer, puis qu'elles s'amusoient à recouvrer les Villes de Brinde & d'Otrante que l'ayeul de l'Empereur leur avoit ôtées, & que les pluyes du Printemps avoient déja causé la dissenterie à quelques François.

a dans le recit des veritables causes du mal-heur devant Naples.

a Les Officiers des troupes étrangeres desesperoient au contraire de forcer une grande Ville fortifiée aux endroits où il y avoit à craindre, & défenduë par une armée la plus aguerie de toute l'Europe ; & Lautrec fut de leur sentiment par deux raisons particulieres : l'une qu'il n'avoit d'argent que pour la solde ordinaire de ses troupes, & que nonobstant il eut été contraint de retrancher la moitié de leurs montres pour survenir aux frais extraordinaires de l'attaque : l'autre que le grand nombre des assiegez luy fit esperer qu'ils seroient bien-tôt affamez, le peuple seul montant à plus de deux cens cinquante mille personnes.

Les deux principales avenuës de Naples furent donc fermées par deux forts élevez, l'un sur le mareſt de la Magdelaine, & l'autre vis-à-vis du Mont ſaint Martin. Les Eſpagnols attaquerent le premier en plein jour ; & furent repouſſez par Burie avec une vigueur, qui leur donna meilleure opinion de l'Infanterie Françoiſe qu'ils n'avoient euë depuis la bataille de Pavie. Ils s'adreſſerent au ſecond huit jours aprés, avec des precautions qui ne leur furent pas plus avantageuſes. Ils ſortirent de Naples à l'entrée de la nuit avec des chemiſes ſur leurs armes pour ſe reconnoître ; & s'étant gliſſez prés des foſſez du Fort, ſe coucherent ſur le ventre en attendant que quelque perſonne en ſortit. Mais les ſentinelles du Fort les apperçurent dans cette poſture, & en avertirent Raimonet & Martin Capitaines Gaſcons, qui s'étant preparez à ſe bien défendre, firent demander *qui va là*. Les Eſpagnols ſe voyant découverts, ſe jetterent dans le foſſé au lieu de répondre ; & commencerent un combat qui les eût rendus maîtres de la place, ſans la prodigieuſe valeur de la garniſon. Ils ne laiſſerent pas neanmoins d'entrer dans le Fort, & de s'y maintenir juſqu'au point du jour, 1527.

1527. mais ils y furent tuez jusqu'au dernier, par le secours que Lautrec eut soin d'envoyer aux siens. Il est vray que des deux Commandans, Martin y mourut; & Raimonet ayant eu la jambe fracassée d'un coup d'arquebuse, acheva de combattre, & de donner les ordres à genoux.

Moncade qui avoit succedé à Lanoy en la charge de Vice Roy de Naples, voulut éprouver ensuite si la fortune luy seroit plus avantageuse par mer que par terre; & prenant le six de May mil cinq cens vingt-huit, six Galeres, deux Galions, quatre Barques armées, & forces bâtimens de pêcheurs pour faire paroître de loin sa flotte plus grandre, les chargea de mille soldats Espagnols les plus agueris de toute l'armée, & de deux cens Alemans que le fils de Fronsperg luy donna pour l'élite des siens. Ils monta luy même sur la meilleure de ses Galeres, sans considerer qu'un chef ne doit jamais sortir d'une place assiegée pour quelque cause que ce soit; & le Marquis du Guast, le Connétable Colonne, le Comte de Rœux, Vaudray le beau, & plusieurs autres Officiers Imperiaux s'obstinerent à le suivre, quelques prieres qu'il leur fit de demeurer, son exemple ayant sur eux plus de force

que ses persuasions. Le Prince 1527.
d'Orange mêmes voulut être de la partie ; & ce ne fut pas sans peine qu'on luy persuada de demeurer dans la Ville pour la défendre, supposé que les François donnassent l'assaut pendant que leur armée navale seroit aux mains avec celle de l'Empereur.

Lautrec en fut averti par des Bourgeois devoüez à la faction d'Anjou. Il écrivit à Philippin Dorie de se preparer au combat ; & luy envoya quatre cens de ses meilleurs arquebusiers, commandez par le Capitaine du Croc Auvergnat, qui arriverent à propos. Les deux armées de terre attendirent avec inquietude l'evenement d'un combat qui sembloit devoir decider la querelle du Royaume de Naples ; & le virent neanmoins donner avec autant d'immobilité, que s'il leur eut été indifferent.

Dorie étoit à Capo-d'Orso lorsqu'il aperçut la flote ennemie, qui venoit avec plus de courage que d'ordre. Il détacha trois de ses huit Galeres sous la conduite de Nocolas de Lomellino, pour gagner le dessus du vent en feignant de fuïr, & pour revenir charger les Imperiaux par les côtez. [a] Il s'avança avec les cinq autres rangées en forme de

[a] Dans la relation exacte du combat de Philippin Dorie, envoyée par lui même au Roy,

1527. demy lune & du premier coup de canon qu'il tira, il emporta quarante soldats de la Galere de Moncade. La suite du combat fut si sanglante, qu'il ne s'en est point vû de semblable dans les derniers siecles : & de fait il dura six heures entieres sans relâche, & se fit de pied ferme. La plûpart des Galeres s'étant accrochées, il y eut des Capitaines Espagnols qui changerent sept fois de Porte-enseigne, les uns succedant aux autres à mesure qu'ils mouroient. Le desavantage venoit de ce qu'ils combattoient à découvert : au lieu que Dorie avoit eu soin de faire mettre des ais fort épais devant ses arquebusiers, pour leur servir comme de parapets. Il étoit neanmoins sur le point de succomber, lors que Lomellino aprés avoir fait son circuit, heurta de côté, la Galere de Moncade, & renversa le mast d'une autre. Moncade n'ayant plus assez de gens pour soûtenir cet effort nouveau, parut sur la rambade l'épée à la main droite, & la rondelle à la gauche ; & fut renversé mort de deux coups, dont l'un luy perça le bras, & l'autre luy fracassa l'épine du dos. Sa Galere coula bas un moment aprés avec une autre commandée par le brave Feramusca, qui s'étoit signa-
lé

lé en tant de batailles sur terre, sans avoir jamais été sur mer que cette seule fois. Le reste fut pris à la reserve de deux bâtimens que le vent poussa dans le port de Naples, si maltraitez de l'artillerie Françoise qu'on eut peine à les décharger avant qu'ils perissent. La richesse des armes du Marquis du Guast & du Connétable Colonne leur sauva la vie, par l'esperance qu'elle donna aux vainqueurs d'en tirer une grosse rançon; & rien ne contribua tant au gain de la victoire que le stratageme de Dorie qui avoit déchaîné d'abord la plus part de ses Forçats; & leur donnant des épées, & des rondelles pour toutes armes, leur avoit promis la liberté s'ils prenoient assez d'ennemis pour remplir la Chiourme en leur place : ce qui les obligea de se jetter à corps perdu dans les Galeres de Moncade. Le nombre des simples soldats Imperiaux avoit été tellement éclaircy qu'il ne s'en trouva plus que cent en vie dans leurs Galeres, encore les deux tiers en étoient ils dangereusement blessez. 1528.

Le Prince d'Orange aprés avoir vû perdre la bataille, fit sortir de Naples les bouches inutiles, & distribua par mesure les vivres aux soldats, avec

1528. cette precaution que les Alemans en reçurent un tiers plus que les Espagnols. Il dépecha ensuite un vaisseau pour porter à l'Empereur une lettre signée des plus considerables Officiers de son armée, dont la substance étoit : Que les plus vaillans soldats étoient morts dans la bataille, & que les autres ne se trouvoient pas en état de faire une longue resistance: Qu'il n'y avoit dans Naples que pour six semaines de blé, ni d'autres Moulins qu'à bras pour le reduire en farine : Que les Alemans commençoient à se mutiner, & qu'ils se porteroient infailliblement à la derniere violence, dés qu'ils sçauroient qu'il n'y avoit pas dequoy leur payer la montre courante: que cette nation mal propre avoit porté avec elle la peste de Rome dans Naples ; & qu'elle en mouroit d'autant plus aisément, qu'elle ne pouvoit se contraindre jusqu'à fuir le commerce de ceux qui étoient infectez. La conclusion de la Lettre étoit que si sa Majesté Imperiale ne faisoit bien-tôt entrer dans Naples beaucoup d'argent, & n'envoyoit deux puissantes Armées l'une de mer & l'autre de terre pour la dégager, on seroit contraint de traiter avec les François.

Lautrec à son grand malheur intercepta cette lettre, puis qu'elle ruina ses affaires au lieu de les avancer. Il en prit occasion de commettre deux fautes irreparables, l'une de distribuer la meilleure partie de ses Cavaliers dans Nole, dans Averse, & dans Capouë, pour se rafraîchir : d'où il arriva que la cavalerie legere des assiegez fit entrer dans Naples de grands convois de Bœufs & de vin, & enleva la moitié des provisions qu'on menoit de Puteoli au Camp des François. L'autre fut de ne pas lever sept ou huit mille fantassins, comme luy conseilloit l'Ambassadeur d'Angleterre, pour remplir le vuide de ses troupes. Il s'excusoit sur son indigence ; mais on repartoit que les Seigneurs de la faction d'Anjou n'eussent pas refusé de mettre sur pied ce nombre d'hommes à leurs dépens, s'il les en eût priez. 1528.

Il se contenta donc de faire couper le celebre Aqueduc qui portoit l'eau dans la Ville, mais cet expedient fut la principale cause de sa ruine. Car il ne s'avisa pas en même temps de commander que l'on fît une tranchée pour conduire ces eaux dans la mer : d'où il arriva qu'elles se repandirent dans la campagne ; & que ne trouvant point de pente dans un lieu

1527. tout uni; elles furent bien-tôt corrompuës par l'extreme ardeur du soleil d'Eté, faute de mouvement; & les vapeurs malignes que cet Astre en tiroit aidé par les ordures du Camp qu'on y jettoit incessamment, & portées aux environs par un vent du midy continuel & sans pluye, engendrerent une peste si pernicieuse, que personne de ceux qui en furent atteints n'évita la mort.

Le mal fut augmenté par tout ce que la malice des hommes pouvoit inventer de plus diabolique; puis que les assiegez, quoi qu'ils manquassent de blé, ne laisserent pas d'en faire jetter avec de l'yvroye dans les cisternes des Assiegeans, pour les corrompre, & de leur envoyer un Apotiquaire suborné qui empoisonnoit les remedes destinez pour les malades & comme si le fleau de la peste n'aeût pas suffi pour exterminer quarante mille soldats François, Dieu les priva de leur unique resource en permettant que leur flotte se revoltâr, ou pour mieux dire qu'André Dorie changeât de party.

Ce grand personnage avoit toûjours servi avec plus d'inclination que d'interest, quoy qu'il fût naturellement menager. Il avoit soûtenu la reputation de la France sur les côtes d'Italie avec un

courage & un bonheur qui donnoient 1528
autant d'avantage à son parti, que d'éclat à sa gloire particuliere : mais on le perdit par la même voye, que l'on avoit mecontenté Moron, le Prince d'Orange, & Bourbon. On imputoit au Roy le défaut ou le malheur de ne considerer pas assez les hommes de service, quand il croyoit être assuré de leur fidelité ; & de ne pas prevoir que la perte qu'il en pourroit faire seroit d'autant plus funeste à son Etat, qu'ils luy avoient coûté d'avantage à se former.

Dorie n'avoit pas plûtôt accepté la derniere fois le Generalat des Galeres de France, que ceux qui tenoient les premieres places dans la faveur de François Premier & dans son Conseil, commencerent à luy porter envie ; & formerent le dessein de le perdre, [a] par la seule raison qu'il étoit d'une humeur trop altiere & trop indocile pour se resoudre jamais de dépendre immediatement d'autres personnes que du Roy ; comme s'il n'eût été ni seur ni utile à leur dessein de luy rendre d'abord de mauvais offices, dans la joye que la Cour témoignoit de la victoire navale remportée par son neveu. Ils prirent une voye plus délicate & plus éloignée en

[a] Dans les veritables causes qui porterent Dorie à changer de parti.

1528. apparence de la fin qu'ils s'étoient proposée, qui fut d'enrichir les applaudissemens qu'on luy donnoit ; & de luy preparer de temps en temps sous main des sujets de mécontentement, qui pourroient être attribuez à la necessité des affaires generales plûtôt qu'à leur méchanceté particuliere, & qui neanmoins ne laissoient pas de produire l'effet qu'ils pretendoient.

Ils s'appliquerent donc à fournir à cet homme mal endurant, plus de matiere de s'emporter qu'il ne luy en faloit afin de le ruiner ensuite plus aisément dans l'esprit du Roy. Ils donnerent par divers artifices un tour malin aux affaires frequentes que l'execution de sa Charge faisoit naître dans le Conseil, & ils ne perdirent aucune occasion indirecte de le desobliger. Tantôt ils trouvoient les finances trop épuisées pour survenir à des appointemens si hauts qu'étoient les siens : tantôt ils le faisoient payer en mauvaises assignations : quelquesfois ses demandes passoient pour injustes : d'autres fois on traitoit ses remontrances de criminelles.

Ainsi l'on fit par tant de circuits que le Roy le prit pour un importun, ensuite pour un interessé, aprés pour un

insolent, & enfin pour un esprit incompatible avec qui que ce fût. On étoit dans cette disposition à la Cour de France, lors que les Confederez resolurent d'attaquer en même temps Naples & la Sicile. Dorie s'avança pour cela avec ses huit Galeres, & les quatorze de France qu'il commandoit, jusqu'à Livourne, où il fut obligé de recevoir sur sa flotte Rence de Ceri son ennemi declaré avec trois mille hommes, sans qu'on luy communiquât les ordres qui avoient été ordonnez à cet Officier. 1528.

Dorie qui étoit défiant, soupçonna qu'on se vouloit servir de luy pour achever d'assujettir sa Patrie, & qu'on le perdroit ensuite à la premiere occasion. Son inquietude étoit fondée sur ce qu'en traitant avec la France, [a] il avoit stipulé deux principales conditions : l'une que Genes seroit remise en pleine liberté : l'autre qu'on restitueroit à cette Republique tous les Etats qu'elle avoit possedez au commencement des derniers troubles de l'Italie. Dorie pour faciliter l'execution du Traité, avoit disposé ceux de Genes à promettre au Roy deux cens mille écus, qui seroient payez aussi-tôt qu'on leur auroit tenu parole : cependant le Conseil de France

[a] Dans le dernier traité de Dorie avec François Premier.

1528. differoit ſous divers pretextes, parce qu'il vouloit retenir Savonne dont le Port étoit incomparablement meilleur que celuy de Genes, & la ſituaſion ſi commode, que s'il eût été en d'autres mains que celles des Genois, leur Ville ſe fût dépeuplée. Dorie qui l'apprehendoit plus que les autres, ne ſe laſſoit point de preſſer le Roy; & voyant que Sa Majeſté éludoit ſes pourſuites dans le même temps qu'elle luy commandoit d'executer l'entrepriſe formée ſur la Sicile, il s'imagina que le deſſein de la France ſur cette Iſle n'étoit que pour s'aſſurer de la poſſeſſion de Genes, qui ne luy pourroit plus être conteſtée aprés cette conqueſte. Ce prejugé qui n'étoit que trop veritable, le fit agir de mauvaiſe foy.

Il ſçavoit que la Ligue avoit obtenu du Roy que Lautrec auroit la direction abſoluë des affaires d'Italie; & ne ſeroit obligé de deferer aux ordres qu'il recevroit des Confederez, qu'autant qu'il luy plairoit. Il connoiſſoit ce General pour un homme incapable de changer de ſentiment, & comme il eſt aiſé de diſpoſer en toute ſeureté des perſonnes dont on a découvert le foible, il luy perſuada que le deſſein ſur la Sicile étoit

mal concerté, & ne reüssiroit pas, si l'on ne s'emparoit auparavant de la Sardaigne par où seulement elle pourroit être secouruë. 1529.

Lautrec qui n'avoit aucune experience des choses de la mer, prefera l'autorité de Dorie aux longs raisonnemens que le Conseil de France luy avoit envoyez, & commanda à la flotte des Confederez d'attaquer la Sardaigne. La flotte y mit à terre Ceri avec quatre mille hommes, qui firent au delà de ce qu'on devoit attendre d'une si petite troupe. Car ils forcerent d'abord le Château de Genes: ils défirent en bataille rangée le Gouverneur de l'Isle, & prirent de force la Ville de sa residence: mais le mauvais air secondé par l'abondance des vivres, & sur tout du vin qu'ils prirent avec excez, leur causa la dissenterie & la peste, dont ils moururent presque tous en moins de trois semaines.

Dorie ravi de cet accident, parce qu'il déconcertoit le dessein du Roy sur la Sicile, rembarqua le peu de languissans qui restoient; & fut batu au retour d'une tempeste qui mal-traita ses Galeres, de sorte qu'il eut sans y penser le pretexte dont il avoit besoin pour retourner à Portofino à dessein de les rétablir.

1528. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il renouvella ses instances à la Cour pour la liberté de Genes; & le Conseil les trouva d'autant plus étranges, qu'il sembloit tirer avantage d'avoir mal reüssi en Sardaigne. Au lieu de luy répondre on luy commanda d'aller devant Naples avec ses huit Galeres & huit autres de celle de France; & l'on commença de l'épier avec trop d'exactitude, pour ne luy pas donner lieu de s'en appercevoir. Il n'obeït pourtant qu'à demy, puisqu'il retint la moitié des Galeres qu'on luy demandoit dans le port de Genes, où il demeura sous pretexte de les employer à veiller pour la seureté de la coste, & il envoya l'autre moitié sous les ordres de Philippin Dorie son neveu. La victoire que Philippin remporta fournit un nouveau sujet de querelle entre son Oncle & la France, au lieu d'en étouffer les vieilles semences. Il avoit envoyé à Dorie le Marquis du Guast, le Connétable Colonne, & les autres prisonniers de marque, pour en tirer rançon conformément à l'article second de son dernier Traité avec la France, qui le portoit en termes exprés. Cependant on luy demanda de la part du Roy le Marquis du Guast, Ascaigne & Camil-

le Colonnes, & le Major Icardo, par 1529.
une raiſon que l'on pretendoit tirer du droit des gens. Elle conſiſtoit en ce que ces perſonnes ayant commandé des Armées en Chef, le Roy n'avoit pû renoncer au privilege d'en diſpoſer, qui luy étoit attribué privativement à tout autre par les loix de la bonne guerre. On ajoûta des menaces à ce diſcours, pour le faire mieux écouter; & Dorie au lieu de cacher le dépit qu'il en conçut ſous une moderation apparente comme il avoit fait autrefois, repartit fierement qu'il n'avoit été que trop liberal; & qu'on devoit ſe contenter d'avoir depuis trois ans tiré de ſes mains le Prince d'Orange & le Vice Roy Moncade, ſous promeſſe d'un dédommagement dont il n'avoit plus oüy parler. Il ne laiſſa pas neanmoins de délivrer le Capitaine Jonas Gaſcon, à qui l'on trancha la tête parce qu'il n'avoit pas voulu profiter de l'abolition qui avoit eſté donnée pour les François attachez au party de Bourbon.

Lautrec informé de ce mal entendu, previt qu'il en porteroit la peine, & reſolut de le prevenir. Il avoit auprés de luy Guillaume du Bellay Seigneur de Langey que la France luy avoit donné pour Conſeiller, comme le ſaint Siege

1526. l'Evêque de Veronne, & l'Angleterre le Milord Cazal. On a déja parlé de Langey en décrivant la bataille de Pavie, & l'on a reservé à dire icy que ce Gentilhomme auroit passé pour le plus grand Homme d'Etat que la France ait jamais porté, si la fortune eût eu autant de soin de luy procurer les emplois éclatans, qu'elle en prit pour luy mênager les plus difficiles. Il possedoit en souverain toutes les qualitez necessaires & bienséantes à la negociation ; & personne n'en étoit mieux persuadé que le Roy son Maître, qui ne luy donna pourtant jamais à traiter que les affaires dont il n'y avoit à esperer aucune bonne issuë. Celle d'accompagner Lautrec étoit de ce nombre ; & ce fut par la même destinée que Lautrec le conjura de prendre la poste pour aller remontrer au Roy que les affaires d'Italie étoient reduites à ce point, que les conquestes de Naples & de Sicile dépendoient uniquement de retenir Dorie à son service. [a]

[a] Sans la negociation de Langey avec Dorie.

Langey qui étoit déja convaincu de cette necessité, s'imagina qu'il la persuaderoit aisément à son Maître ; & que la principale difficulté consistoit à radoucir l'esprit de Dorie, irrité par les

Ministres de France. Il crut mêmes 1528.
qu'il y devoit travailler avant que d'aller à la Cour, de peur que Dorie ne prît cependant des mesures que l'on auroit de la peine à rompre; & comme personne n'étoit plus propre que luy pour s'acquiter de cette negociation, parce qu'il étoit ami particulier de Dorie, & qu'il n'avoit aucune liaison avec ses ennemis, il passa par Genes ou Dorie ne voulut pas permettre qu'il logeât dans une autre maison que la sienne.

Leur entretien fut sincere des deux côtez, & presque continuel durant trois jours. Dorie representa ses mécontentemens dans toute leur étenduë; & fut écouté avec une patience qui luy laissa jetter tout son feu, & le rendit ainsi plus traitable dans la suite. Toute la faute fut rejettée sur ceux qui en étoient les veritables auteurs; & Dorie n'étant ni contredit, ni repris par des invectives trop aigres, s'appaisa insensiblement. Langey ne demeura pas en un si beau chemin. Il fit appercevoir à son ami qu'il avoit tort de perseverer dans le dépit, que ses ennemis avoient eu dessein de luy faire naistre: Il le disposa à renoüer un nouveau Traité avec la France; & ne le quitta point qu'ils ne fus-

1527. sent convenus de ces Articles, sous le bon plaisir du Roy : Que Dorie serviroit la France avec autant ou plus de fidelité qu'auparavant, pourvu qu'on le satisfît pour la rançon du Prince d'Orange : Qu'on rétablit incontinent les Genois dans leur Etat & leurs privileges ; & sur tout qu'on les remît en joüissance de l'impost sur le sel qu'on leur avoit ôté pour en gratifier la Ville de Savonne, à condition qu'ils entretiendroient toûjours à leurs dépens en temps de paix & de guerre douze Galeres armées ; dix desquelles pourroient être employées à ce que le Roy jugeroit à propos, les deux autres restant pour la seureté de la coste.

La premiere partie de ce Traité n'étoit pas prejudiciable à la France, puisqu'elle conserveroit toûjours sur les Genois la même autorité que Charles Six, Charles Huit, les Sforces, & Loüis Douze, avoient euë ; & la seconde la rendroit Maîtresse de la mer aux dépens d'autruy. Cependant ce fut par la premiere que l'accommodement se rompit, & que le Roy se priva des grands avantages qu'il eût tiré de la seconde. Langey arriva à la Cour avec un visage d'autant plus gay, qu'il venoit de terminer heureusement ce qu'il y avoit de

difficile au Chancelier de le faire passe pour ridicule, en l'expliquant comme difficile dans la negociation avec Dorie. Il fut écouté dans le Conseil avec une égale admiration de son éloquence & de son adresse, mais il trouva un obstacle invincible dans l'interest du principal Favory. 1528.

Montmorency gouvernoit seul paisiblement l'Etat sous l'authorité du Roy. Il avoit cinq garçons & six filles; & ne destinoit aucun de ses enfans à l'Eglise, par un scrupule tout-à fait singulier dans le temps & la Cour où il vivoit. Il faloit d'immenses richesses pour rétablir puissamment une posterité si nombreuse; & Montmorency n'oublioit aucune des voyes qu'il estimoit permises pour en acquerir. [a] Il avoit dit-on obtenu ce qui revenoit au Roy de l'impost sur le sel à Savonne; & le present de Sa Majesté s'étoit trouvé meilleur qu'il n'avoit cru, puis qu'il en profitoit de dix ou douze mille écus par an.

[a] Ce mot estimoit est necessaire pour excuser la donation de Châteaubriand.

La crainte d'en être si-tôt privé, & l'enchere qu'on y pouvoit mettre s'il se faisoit une nouvelle ferme, l'obligerent à s'entendre avec le Chancelier Duprat pour examiner devant le Roy le Traité qu'avoit apporté Langey. Il ne fut pas

1528. si Dorie eût eu dessein de donner la Loy à son Maître, ni de faire resoudre ensuite qu'on luy ôteroit le Generalat des flottes de la France, & que l'on mettroit en sa place Barbezieux cadet de la Maison de la Rochefoucault ; brave Cavalier à la verité, mais qui deviendroit General des Galeres de France sans avoir commandé sur Mer. Langey remontra inutilement à Montmorency & à Duprat, que ce seroit trahir également l'interest de l'Etat & le leur ; parce qu'en perdant Dorie on perdroit non seulement la conqueste de Naples, qui sans cela étoit infaillible, mais Savonne mêmes, & par consequent le fruit que Montmorency en tiroit. On traita de réverie cette prediction ; & Barbezieux eut un ordre secret d'aller à Genes, & de se saisir en même temps des Galeres de France, de celles de Dorie, & mêmes de sa personne s'il étoit possible.

Cette conduite ne paroissoit pas moins imprudente que malicieuse ; & l'on ne sçauroit assez blâmer les deux Ministres d'avoir ôté à la France le seul homme, qui en pouvoit établir & maintenir l'autorité dans l'Italie. On les estima tres-mal habiles de n'avoir pas pris

des

des mesures plus certaines, pour perdre tout-à-fait celuy qu'ils pretendoient offenser impunement; & de l'avoir laissé dans un état, où il pouvoit extrémement nuire à leur Païs & à eux-mêmes, par le chagrin que le Roy pourroit prendre de leurs conseils, & par les mauvaises suites qu'ils attireroient sur tout le Royaume. 1528.

On n'a pas sçu par quelle voye Dorie fut averti du dessein de Barbesieux, mais il est constant qu'il en apprit jusqu'aux moindres circonstances; & qu'il se mit à l'arrivée de ce nouveau General dans la même posture, que s'il eût attendu la flotte des ennemis. Il se saisit d'abord des Galeres qui appartenoient au Roy, sous pretexte des gages qui luy étoient dus: [a] Il publia immediatement aprés le Manifeste de ses plaintes qu'il tenoit prest: Il protesta qu'elles ne venoient pas tant de ses interests particuliers que de l'injustice qu'on faisoit à sa Patrie, en refusant de rendre Savonne qui luy avoit été tant de fois promise: Il observa neanmoins cette formalité de ne vouloir pas défaire Barbesieux avec les quatorze Galeres qu'il avoit menez de France: Il luy quitta même la Place, aprés s'être montré de loin; & se reti-

[a] Dans le Manifeste de Dorie contre le Roy.

1528. ra dans le port de Lerice, où il ne pou-
voit être forcé : Il y reçut les civilite
de Barbesieux, & ne refusa pas l'entr
veuë que celuy-cy luy demandoit; il e
vray qu'il prit des precautions au-del
de ce qu'il en faloit, pour s'empêch
d'être surpris. Il fit entendre à Barb
sieux qu'il sçavoit le secret de sa comm
sion, & le convainquit en même tem
de l'impossibilité de l'executer.

Barbesieux écrivit en Cour pour rec
voir de nouveaux Ordres, & les Mi
stres aprés avoir manqué leur coup,
maginerent qu'ils pourroient encore
tenir Dorie au service du Roy. Ils l
dépecherent Pierre François Nuceri
Agent, avec des offres plus avantag
ses que celles dont il étoit convenu a
Langey. On offroit de luy payer co
ptant vingt mille écus d'arrerages qu
luy devoit, & vingt mille autres p
la rançon du Prince d'Orange: on
soit à sa discretion de livrer au Ro
Marquis du Guast, & le Connét
Colonne, pour la même somme, ou
user comme il luy plairoit; & on
donnoit le commandement absolu,
seulement des Galeres, mais encor
tous les vaisseaux François, qui
guoient sur la mer du Levant.

Dorie n'eut pas moins de mépris pour la foiblesse d'esprit & l'inconstance des Ministres, qu'il avoit eu d'aversion contre leur malice & leur mauvaise foy. Il retint son Agent ; & traita avec le Marquis du Guast son prisonnier, qui luy offroit au nom de l'Empereur la charge d'Amiral de toutes les flottes de la Maison d'Autriche, la liberté de Genes, & l'assujettissement de Savonne à celle-cy aussi-tôt que ces deux Places seroient ôtées aux François : outre la Principauté de Melphes, & soixante mille écus d'appointement. 1528.

La conduite de Dorie aprés sa desertion, ne fut pas plus innocente que l'avoit été celle des Ministres de France ; mais elle fut sans comparaison plus judicieuse, & plus adroite. On ne peut à la verité l'excuser d'une ingratitude affectée, ni de s'être laissé emporter au mouvement d'une vengeance dangereuse contre un Prince à qui il avoit toute l'obligation de son honneur, puis qu'il en avoit acquis les plus belles marques en commandant ses flottes. Mais s'il ne passa ni pour juste, ni pour équitable, ni pour reconnoissant, on ne laissa pas de le prendre pour un homme fort habile dans la politique interessée ; puis

1528. qu'il mit si finement les apparences de son côté, que ses amis pouvoient imputer la cause de son changement au manquement de la parole qu'on luy avoit donnée pour Savonne, & ses ennemis n'osoient disconvenir qu'il n'y eût été poussé par des traitemens trop rudes & trop difficiles à supporter; outre qu'il n'ignoroit pas que le moyen de se faire considerer dons un party, étoit d'y procurer d'abord un grand avantage. Et de fait il prit si bien son temps, & ménagea sa desertion avec tant d'art, qu'elle sauva à l'Empereur la Couronne de Naples, que les François auroient achevé de luy ravir en peu de jours si Philippin Dorie eût continué de les servir.

Barbesieux ayant un ennemy si redoutable sur la riviere de Genes, fut obligé de s'arrester long-temps à Savonne pour la mettre en seureté; & de débarquer pour renforcer la garnison de Genes, cinq cens hommes de pied François & douze cens Alemans qu'il avoit ordre de mener à Lautrec. Le besoin qu'en avoit ce General ne pouvoit être plus grand, dans la contagion dont il voyoit perir son Armée. Il y avoit déja long-temps que l'argent lui manquoit;

& l'esperance qu'il avoit euë de prendre 1528.
Naples étoit si diminuée depuis la defection de Dorie, qu'il conjura le Roy de le rappeller. On luy accorda d'abord son congé de bonne grace ; & Brion fut nommé pour luy succeder, dans la veuë qu'avoit Montmorency d'éloigner le seul Courtisan qui luy faisoit ombrage. Mais le Roy eut honte de ce choix, aprés l'avoir publié ; & se doutant bien que ses Confederez l'abandonneroient s'il leur proposoit un jeune Gentilhomme sans experience pour rétablir un party à demy ruiné, il écrivit à Lautrec de continuer ; & le rengagea dans le commandement sous de magnifiques promesses, qui ne furent pas mieux executées que les precedentes : car Barbesieux au lieu de porter droit à Naples le Prince de Navarre avec le renfort qu'il conduisoit, se laissa persuader par le Pape de s'arrester pour luy aider à recouvrer Civitaveche, & donna le temps à Philippin Dorie de ravitailler Naples à son aise. Le Chevalier du Bellay débarqua à Nole les troupes de Ceri avec plus de diligence ; mais elles ne durerent pas huit jours dans le Camp, l'air empesté agissant avec plus de force sur les corps de ceux qui n'étoient point ac-

1528. coûtumez à le respirer. Le Prince de Navarre arriva assez-tôt pour perir de mêmes avec les siennes ; & Ceri que le mal sembloit avoir respecté, fut envoyé avec ce qu'il avoit apporté d'argent dans la Poüille pour faire des levées.

Il y rencontra Napoleon Ursin, qui luy donna les troupes avec lesquelles il venoit de recouvrer les Terres de sa Maison, aprés avoir défait & tué Scipion Colonne Evêque de Rieti qui les avoit usurpées ; mais ces troupes demanderent double solde, quand elles sçurent qu'on les vouloit mener dans un lieu contagieux. [a] Ceri qui n'avoit que la moitié de l'argent qu'elles pretendoient, s'adressa à Foucault Receveur General de la Poüille, & luy montra l'ordre de Lautrec pour tirer de luy ce qu'il jugeroit à propos. Foucault répondit qu'il n'y avoit rien dans les coffres du Roy, & Ceri ne conduisit au Camp que la moitié du renfort qu'il y eût pû mener sans cela. Le Peculat de Foucault étoit si évident, qu'il fut depuis arresté, & son procez presque entierement instruit. Mais le Chancelier Duprat le tira d'affaire, & luy expedia des Lettres d'abolition.

[a] Dans le procez de Foucaud en 1528.

Il ne restoit plus d'autre ressource à

Lautrec qu'en l'arrivée de Barbesieux, 1528.
qui l'auroit infailliblement sauvé s'il fût allé droit à Naples ; parce que Philippin Dorie n'auroit point eu toute la facilité necessaire, pour ravitailler avec ses huit Galeres une Ville si grande & si peuplée. Mais Barbesieux nouveau en toute maniere dans la Charge de General des Galeres, fit autant de fautes qu'il executa de projets. Il ne se contenta pas d'avoir débarqué dans l'Etat de Genes la moitié de ses gens de guerre, qui ne suffisoient pas pour le conserver. Il consuma depuis inutilement vingt jours devant Civitaveche ; & n'osa refuser au Pape en partant delà, la meilleure partie des soldats qui luy restoient. Ainsi Lautrec ne reçut de luy que dix-huit cens hommes, ausquels il falut envoyer une escorte à Nole parce que la tempeste les avoit empêchez de descendre plus prés de luy. L'escorte fut batuë par les Imperiaux ; & la canicule ayant redoublé la peste, l'Armée Françoise fut reduite au tiers dés le commencement d'Aoust. Ce qui restoit d'Officiers à Lautrec luy conseillerent de ceder à la malignité de l'air, & de se retirer à Capoüe, ou en quelque autre lieu. Leur raison fût qu'il avoit recouvré le reste du Royaume; &

1528. qu'il n'étoit pas abſolument neceſſaire de demeurer toûjours devant la Ville capitale pour achever de la reduire, puis que les Imperiaux ſeroient bién-tôt obligez d'en ſortir par le manquement de toutes choſes, au lieu que les François trouveroient de l'argent & des rafraîchiſſemens continuels dans quelque Province qu'ils ſe retiraſſent. Mais Lautrec s'obſtina à ſa propre ruine; & ne juſtifia que trop par ſa derniere reſolution, le ſeul défaut que les Eſpagnols luy reprochoient [a] d'aimer mieux s'égarer à la ſuite de ſon caprice, que d'aller droit en ſe laiſſant guider par l'avis d'autruy. La raiſon, ou pour mieux dire, la cauſe de ſon obſtination, fut qu'il avoit écrit au Roy qu'il obligeroit ceux de Naples de ſe rendre à diſcretion; & qu'il y alloit preſentement de ſa reputation de tenir parole, puis qu'on s'étoit autrefois mocqué de ce qu'il s'étoit vanté mal à propos d'empêcher les Eſpagnols de paſſer la riviere d'Adde: ce qu'ils avoient pourtant fait malgré luy, & preſque à ſa veuë. Ainſi la crainte d'un ſecond affront qu'eut le General des François, fit degenerer leur Camp, premierement en Hoſpital, & depuis en Cimetiere. Le Comte de Vaudemont

[a] Dás les additiõs à la vie de Peſcaire.

le

le plus beau, & le plus genereux Prince de son siecle,& seul capable de remplir la place de Lautrec, mourut, le premier des personnes de qualité; & le Prince de Navarre, Camille Trivulce, & le Comte de Candale, le suivirent de prés. 1527.

Lautrec eut la peste comme eux; mais il étoit d'une complexion si robuste, qu'il languit six semaines. On croit même qu'il en auroit guery,s'il ne se fût luy-même opposé à sa convalescence. Dés qu'il se crut hors de danger, il commença à s'enquerir des Medecins & de ses Valets de Chambre si la maladie ne cessoit point dans le Camp. Ils luy répondirent,qu'oüy: mais leur contenance étoit si peu conforme à leurs discours, qu'ils donnerent, sans y penser,sujet de deviner ce qu'ils n'osoient avoüer. Lautrec se douta de la verité; & pour s'en éclaircir tira à part deux de ses Pages, & menaça de les faire châtier, s'ils luy mentoient. Ces enfans avoüerent qu'il ne restoit presque plus de soldats capables des fonctions militaires, ce qui luy serra le cœur de sorte qu'il expira.

Son corps fut mis comme celuy d'un simple soldat dans du sable: D'où un

1526 Eſpagnol le tira par avarice, & le porta dans Naples, où il l'enferma dans une cave, en attendant qu'on le racheptât. Mais Lautrec avoit laiſſé ſi peu de bien, que le Tuteur de ſes enfans crut ne devoir pas l'employer à cela ; & il auroit manqué de ſepulture, ſi le Duc de Seſſe ne ſe fût mis en tête de luy dreſſer un Mauſolée. Le Marquis de Saluſſes luy ſucceda, quoi qu'il en fût indigne, mais aprés tout il ne reſtoit que luy de tous les Capitaines François qui euſſent de l'experience. Sa premiere fonction fut d'écrire à Ceri, & au Prince de Melphe, de le venir joindre pour l'aider à lever le Siege de Naples. La fortune de ce Prince fut tout-à-fait étrange. Les François en prenant la Ville dont il portoit le nom, l'avoient fait priſonnier avec ſa femme & ſes enfans. On avoit offert de le délivrer, & de le rétablir s'il vouloit changer de parti ; & la tentation quelque violente qu'elle fût, ne l'avoit fait ſucomber, qu'aprés l'extréme ingratitude dont les Eſpagnols avoient payé le ſervice qu'il venoit de rendre, en défendant ſa Ville plus long-temps qu'il ne devoit. Ils avoient refuſé de payer ſa rançon à Navarre qui l'avoit pris, comme on avoit refuſé de payer

celle de Navarre au Duc de Longueville, 1528.
& on l'avoit contraint de prendre le parti des François pour ſortir de priſon. Il avoit levé pour eux des troupes avec leſquelles il avoit reduit Gayette à l'extrémité, lors que Dorie la ravitailla avec douze Galeres. Il étoit encore devant cette Place, quand Saluſſes lui manda de venir dégager l'Armée Françoiſe de devant Naples; Il ſe mit auſſi-tôt en marche, mais Saluſſes ne l'attendit pas. Il oublia d'avoir envoyé l'ordre; & délogea avec tant de precipitation, que les Aſſiegez l'oüirent, & firent une ſortie generale. La Chaſtaigneraye, Laval, Molac, Lupé, Bearq, & generalement tous ceux qui étoient demeurez pour former une eſpece d'arriere-garde, moururent les armes à la main, & les moindres Officiers & ſoldats y perdirent la liberté.

Il n'y eut pourtant rien de ſi pitoyable que la fin du Comte Navarre. La peſte ne l'avoit point épargné; & l'on avoit cru avec d'autant plus de fondement qu'il en mourroit, qu'il étoit âgé de ſoixante quinze ans: cependant elle le reſerva pour le honteux ſupplice de la corde. Il n'avoit quitté ſon ingrate patrie qu'aprés qu'elle l'avoit abandon-

1528. né; & ne s'étoit donné à François Premier qu'en consequence de ce que le Roy Catholique avoit mieux aimé le dispenser de son serment, que de payer sa rançon. Il n'y avoit eu rien dans ce changement que d'honnête & de permis par le droit des gens; & neanmoins il ne fut pas plûtôt tombé vif en la puissance des Espagnols, qu'ils luy firent un crime d'une action que les Loix & les Coûtumes de tous les peuples laissoient indifferemment à la volonté & au caprice des particuliers. Ils le menerent enchaîné dans le Château de Naples, où il les avoit introduits par son adresse vingt-huit ans auparavant, & le firent étrangler la nuit: ce qui n'empêcha pas qu'ils ne se vantassent de luy avoir fait grace, en ce qu'ils ne l'avoient pas fait servir de spectacle au peuple; & d'avoir recompensé par cet adoucissement les services qu'il leur avoit rendus. Ils ne chercherent ni raison pour appuyer leur cruauté, ni pretexte pour la couvrir; & le Conseil de Madrid commença par ce grand exemple, à punir dans les Espagnols naturels l'ombre même de la rebellion.

Salusses avec les François qui pûrent échaper avec luy, se sauva dans Averse,

1528.

où il fut contraint de capituler au plûtôt, & d'accepter des conditions honteuses. Il consentit de demeurer en prison avec les Officiers generaux & subalternes, pourvû que les simples soldats pûssent se retirer sans armes, sans chevaux de guerre, & sans bagage. Le Prince d'Orange entrant dans Averse, alla pour visiter Pomperan qu'on y avoit laissé malade, & le trouva mort. Comme ce Gentilhomme n'avoit suivi Bourbon que par reconnoissance, & qu'il avoit sauvé la vie au Roy dans la bataille de Pavie, Sa Majesté avoit eu soin de le rappeller aprés la prise de Rome, & luy avoit donné une compagnie de Lances. Le Prince de Melphe arriva devant Naples deux heures aprés la déroute des François; & detestant l'imprudence de Saluffes, se retira dans l'Abruze, où il se maintint contre toutes les forces de l'Empereur jusqu'à la Paix de Cambray.

[a] La longueur du Siege de Naples où les principales forces de France étoient occupées, avoit donné le temps aux Espagnols de recouvrer Pavie dans le Duché de Milan. Le Duc Henry de Brunsvic avoit levé en Alemagne une Armée de dix mille hommes de pied, & de six

a Dans l'éloge de Pomperon.

1528. cens Lances, à dessein de retarder les progrez de Lautrec ; & s'étoit avancé jusques sur le territoire de Veronne, dont il donna le pillage à ses gens pour les animer à continuer leur route. Mais le nombre des Places qu'il faloit forcer pour s'ouvrir le passage, luy fit écouter les propositions que Leve luy faisoit de s'arrester en Lombardie, & de partager avec luy le butin des Villes qu'ils prendroient à communes armes. Et de fait, ils joignirent leurs troupes ; & les menerent devant Lody, où Sforce avoit laissé Jean Pol son frere Bâtard avec trois mille hommes. Leur artillerie fit deux breches raisonnables ; & les deux Nations monterent à l'assaut par émulation, chacune de son côté : mais les Alemans ne poursuivirent pas avec assez de chaleur l'avantage qu'ils avoient eu d'abord ; & les Espagnols aprés avoir combattu trois heures sur la breche, furent repoussez ; ce qui fit changer le dessein de forcer la Place en celuy de l'affamer. On auroit reüssi si l'Armée eût été toute composée d'Espagnols accoûtumez à se contenter de la permission que Leve leur donnoit de piller, au lieu de Solde : mais les Alemans demandoient outre cela de l'argent, & n'en recevant point, desertoient par troupes.

Ainsi l'Armée de Brunsvic se dissipa 1528.
d'elle-même aprés avoir levé le Siege de Lody, & ne servit que pour faciliter à la Garnison de Milan la recolte des blés. La descente des Alemans dans l'Italie avoit obligé le Roy de dresser une nouvelle Armée sous la conduite du Comte de saint Pol Prince de son sang, pour les observer, & se mettre à leurs trousses : mais les Troupes dont elle devoit être composée ne passerent les Alpes faute d'argent, qu'aprés la retraite de Brunsvic. La Cavalerie par le même défaut fut reduite à la moitié, & pour dernier inconvenient le Comte fut obligé de s'arrester plus de trois semaines dans Ast pour y faire provision de blé ; le Païs n'en ayant pas assez produit les dernieres années pour nourrir ses Habitans, bien loin de faire de plus subsister des Armées. Il y étoit encore lors qu'il reçût une nouvelle capable de rétablir les affaires de France en Italie, s'il en eût sçû ou voulu profiter. Il apprit que le Duc de Brunsvic mécontent, ramenoit ses Troupes en Alemagne. L'Empereur s'étoit apperçû de la faute qu'il avoit faite en luy donnant à commander le secours pour Naples ; parce qu'il avoit droit sur cette Couronne

1528. [a] par le Contrat de mariage de son trisayeul avec Jeanne d'Anjou Reine de Naples, qui contenoit une donation pure & simple de tous les biens de l'épouse en faveur de l'époux. Il y auroit eu presque autant de peril à luy donner congé qu'à le déposer; puis qu'on n'eût pû faire ni l'un ni l'autre sans l'irriter, & luy donner le pretexte de s'unir aux Confederez: ce qui les auroit infailliblement rendus Maîtres du Duché de Milan.

[a] Dans les contrats de mariage de la Maison d'Anjou.

On s'avisa d'un expedient plus seur, qui fut de laisser manquer d'argent l'Armée de Brunsvic; & l'on prit des mesures si fines pour la faire débander, qu'il imputa la malice qu'on luy faisoit à la pauvreté plûtôt qu'à la défiance de l'Empereur. François de Bourbon Comte de Saint Pol, se voyoit alors à la tête de cinq cens hommes d'armes, d'autant de chevaux legers commandez par Annebaut, de six mille François sous Lorges Puisné de la Maison de Mongommery & de quatre mille Alemans sous Montejan. L'Ordre qu'on luy avoit donné par écrit, étoit de suivre Brunsvic s'il alloit à Naples; & de se gouverner au reste, selon qu'il le jugeroit à propos. Brunsvic retournoit dans l'A-

lemagne ; & sa retraite impreveuë ouvroit au Comte de Saint Pol le chemin pour aller à Naples, où il seroit arrivé assez tôt pour secourir Lautrec, & pour achever la conqueste de ce Royaume. Mais il s'imagina mal à propos qu'il y auroit plus de gloire pour luy de travailler seul à recouvrer le Duché de Milan, que de partager avec un autre la reduction de la derniere Ville qui restoit à prendre dans le Royaume de Naples. Cette vaine presupposition l'arresta dans la Lombardie, où l'Armée de Venise & les Troupes de Sforce le joignirent à dessein d'opprimer à ce coup Leve, qui n'avoit plus que quatre mille Alemans, trois mille Italiens, & mille Espagnols; & n'ayant point d'argent il auroit été perdu sans resource si on l'eût d'abord assiegé dans Milan, où il n'avoit que la moitié des gens de guerre dont on vient de parler, l'autre moitié étant distribuée dans les meilleures Places : mais il se sauva, parce que les Confederez chercherent trop de precaution avant que de l'attaquer. Ils voulurent recouvrer Vigevano & Pavie ; le temps qu'ils perdirent dans ces deux sieges, donna le loisir à Dorie de retourner dans la riviere de Genes, aprés avoir ravitaillé la Ville de Naples. 1528.

1528. Cet homme adroit & induſtrieux connoiſſant au point qu'il faiſoit les intrigues de Genes, & les inclinations de ſes Citoyens, n'avoit rien oublié pour les menager; & il avoit d'autant mieux reüſſi, que les Genois étoient de tout temps accuſez d'aimer trop la nouveauté. Comme il avoit beaucoup d'amis & de Partiſans ſecrets dans la Ville, qui lui rendoient compte de tout ce qui s'y paſſoit, il confirmoit les uns dans le mécontentement de ceux qui les gouververnoient, & tâchoit d'en faire naître dans l'eſprit des autres. Il perſuadoit au Peuple que les François ne luy laiſſoient que le nom de Republique, pendant qu'ils en tenoient tout le pouvoir: Il repreſentoit à la Nobleſſe l'image du gouvernement ancien, qui avoit toûjours été entre ſes mains; & il inſinuoit à tout le monde l'eſperance du rétabliſſement general des affaires, dans un changement qui ne dépendoit que de la volonté de ceux qu'il devoit rendre heureux.

Sa cabale étant faite, il choiſit admirablement la conjoncture de la peſte, qui avoit emporté les trois quarts de de la garniſon Françoiſe de Genes. Il s'en approcha, quoiqu'il ne pût mettre à terre que cinq cens hommes; & Bar-

besieux qui étoit dans le Port ne l'eut pas plûtôt aperçû, qu'il fit force de rame pour se refugier dans Savonne, supposant qu'il y avoit une conjuration formée pour s'emparer de ses Galeres. 1528.

Dorie qui ne demandoit pas mieux, le laissa passer : mit pied à terre : rangea sa petite troupe en bataille : trouva les portes ouvertes par ceux de son party, qui avoient pris les armes au signal dont il étoit convenu avec eux : occupa les principaux quartiers ; & se rendit maître de Genes sans avoir mis l'épée à la main, [a] par la faute du Conseil de France qui en avoit negligé renforcer la garnison ; sur la vaine confiance que les ennemis n'oseroient l'attaquer, le Comte de saint Pol en étant si proche.

[a] Dans la relation du dernier soulevement de Genes.

Theodore Trivulce Gouverneur de Genes se retira dans le Château ; d'où il écrivit aux Confederez qu'il s'obligeoit de chasser à son tour Dorie, pourvû qu'on luy envoyât trois mille hommes. Les Confederez étoient alors engagez devant Pavie ; & les François persuadez qu'il y avoit de l'apparence à ce que promettoit Trivulce, demandoient qu'on marchât pour le dégager : Mais les Italiens les arresterent par la difficulté de trouver des barques suffisantes

1528. pour passer le Po. Le Comte de saint Pol obligé de deferer au plus grand nombre, avertit Montezan qui étoit dans Alexandrie, qu'il prit les trois mille Suisses qui devoient passer par là pour venir au siege, & qu'il les menât à Genes : Que si les Suisses refusoient de marcher pour une entreprise si dangereuse, il les conduisît devant Pavie, & que là on luy donneroit autant de François.

Ainsi le siege de Pavie fut continué; & la breche étant raisonnable, les Confederez jetterent au sort à qui monteroit le premier à l'assaut. Les François devoient marcher les derniers : mais ils recouvrerent par leur hardiesse, ce que la fortune avoit voulu leur ôter. Pendant que les Venitiens & les Sforces prenoient avec la precaution ordinaire aux Italiens un detour à droit & à gauche pour tomber sur la breche, Lorge s'avança par le droit chemin, & monta sur la muraille avant que les autres Confederez eussent achevé la moitié de leur circuit. Il marchoit au milieu des Capitaines Chailly & Grand Cay, qui furent tuez à ses côtez. Les François emporterent la Ville aprés deux heures de resistance; & le butin ne fut pas grand,

parce qu'elle avoit été pillée deux fois depuis un an. 1528.

Saint Pol dégagé du siege, alla luy même au refus des Suisses pour secourir le Château de Genes : mais Theodore Trivulce avoit déja perdu par une capitulation honteuse toute la gloire qu'il avoit acquise dans les guerres d'Italie. Comme il avoit été chassé de la Ville de Genes pour avoir negligé de rompre les pratiques qui s'y étoient tramées, quoy qu'il en fut exactement averty en temps & lieu, il aima mieux livrer le Château pour sauver son argent, que de s'exposer en tenant plus long temps au danger d'être ensevely sous les ruines de cette place si importante au service du Roy son maître. Les François ne furent pas plûtôt chassez de Genes, que l'on entendit crier dans les ruës le nom de Dorie, les uns suivant dans ces acclamations leurs veritables sentimens, les autres tachant de cacher par des cris de joye dissimulez, l'opinion qu'ils avoient donnée en diverses occasions, que leurs desirs ne s'accordoient pas avec la joye publique, & la plûpart ne se réjoüissant du changement que parce qu'il étoit nouveau.

Dorie ne laissa pas refroidir cette ar-

1528. deur. Il aſſembla la Nobleſſe : Il luy remit le gouvernement entre les mains : Il proteſta qu'il n'y pretendoit point d'autre part que celle qui luy ſeroit commune avec tous les Gentil-hommes : Il donna à ſa Republique la forme que l'on y voit encore : Il reçût tous les témoignages poſſibles des obligations que luy avoient ſes Citoyens ; & ſe retira enſuite dans ſon Palais ſous pretexte d'y vivre en particulier pour éviter la jalouſie, mais en effet pour y goûter en repos le fruit de ſes peines paſſées. La Republique de Genes admira la ſage precaution dont il uſoit. Elle luy erigea une ſtatuë, & luy donna des titres de Pere de la Patrie, & de Reſtaurateur de la liberté.

Montejan ne fut pas plus heureux à jetter du ſecours dans Savonne ; que les Genois avoient auſſi-tôt bloquée : Il ne pût ni paſſer aux travers d'eux, ny tromper leur vigilance : mais ce rebut de fortune ne ſervit qu'à luy donner lieu de former une entrepriſe plus hardie, qui lui acquit beaucoup de reputation. Il prit des meſures avec Villaceve pour enlever Dorie dans ſon Palais, qui touchoit d'un côté au port, & de l'autre aux murailles de Genes ; & choiſiſſant cinquante chevaux & deux mille hommes

de pied des plus agiles de l'armée Françoise, il fit vingt deux mille d'Italie en une nuit, & arriva sur le point du jour au lieu destiné. Si c'eût été un quart d'heure plûtôt, il auroit executé son entreprise; parce que l'obscurité étoit si grande, qu'elle luy auroit donné le loisir de s'emparer de toutes les avenuës du Palais de Dorie avant que d'être vû: mais un estafier ayant aperçû les François reveilla son maître, qui n'eut le temps que de se sauver en chemise par la porte de derriere, & de se jetter dans un esquif pour gaigner ses Galeres.[a] Son Palais fut pillé, & Montejan fit sa retraite sans perdre un seul homme. 1528.

Les affaires des Confederez reüssissoient mieux dans le Royaume de Naples, où il sembloit que le mal-heur des François eût fini par la mort de Lautrec, & par l'entiere desolation de son armée. Simon Romain s'étoit emparé de Barlette, & de Morphete, & les Venitiens de Brindes. Le Prince de Melphe étoit rentré dans Aquila, d'où il excitoit à se revolter la Noblesse, qui en avoit d'autant plus de sujet, qu'on venoit de la reduire au desespoir, par un traitement qui n'avoit point eu d'exemple. Le Prince d'Orange punissoit de mort tous

a Dans une relation de Montejan à Vassé son neveu.

1528. les Gentil hommes qui avoient ſuivi le parti de France & donnoit la confiſcation de leurs biens aux Officiers de ſes troupes, & quelquefois même à de ſimples ſoldats : au lieu que la coûtume du Royaume étoit que le bien demeurât à celuy de la même maiſon, qu'il plairoit au Roy d'en gratifier. S'ils évitoient le dernier ſupplice par la fuite ou par un banniſſement volontaire, on ne laiſſoit pas de diſpoſer de leurs Terres avec la même ſeverité, ni de ſaper ainſi par le fondement les plus illuſtres, & les plus anciennes Maiſons. Il n'y avoit point de cruauté qui ne ſe commit à l'égard du peuple pour trouver de l'argent ; & comme l'Empereur n'en envoyoit point, ſes Miniſtres s'imaginoient qu'il leur permettoit toute ſorte de crimes pourvû qu'ils fiſſent ſubſiſter ſon armée.

Antoine de Leve qui n'en recevoit pas plus dans le Duché de Milan, agiſſoit par le même principe ; & comme il avoit plus de rafinement d'eſprit & de malice que le Prince d'Orange, il portoit auſſi les choſes dans un excez, dont les Tyrans les plus décriez dans l'hiſtoire ne s'étoient point encore aviſez. Il avoit tiré par des Impôts toute la ſubſtance des Bourgeois de Milan & des autres

tres

tres Villes ; & la sterilité qui étoit si grande dans ce Duché, qu'il n'y avoit pas de quoy nourrir la moitié du peuple, les mettoit hors d'état de contribuer durant toute l'année mil cinq cens vingt-neuf : mais l'extremité de leur misere au lieu d'attendrir Leve, luy fournit un pretexte nouveau pour l'accabler. Il s'empara de tout le blé qui restoit dans le Païs, & de tout celuy qu'on y apportoit. On le distribua par son ordre à des Boulangers affidez qui en firent des pains, & les vendirent un écu d'or piece. Il n'y eut ainsi que les riches capables d'en acheter, & les autres mourroient de faim, s'ils n'aimoient mieux hâter par la corde, par les eaux par le fer, ou par le precipice, leur malheureuse destinée. 1528.

L'Empereur reçût assez de plaintes de cette execrable conduite, mais il n'avoit point d'argent pour y remedier ; & la prudence de la chair s'opposoit aux sentimens humains & chrétiens, que la pitié luy pouvoit inspirer. Le Roy eut plus de tendresse & de Religion pour les Napolitains, qui avoient appelé ses troupes pour se delivrer de l'oppression des soldats Imperiaux, devenus trop insolens aprés la ruine de l'armée de Lau-

1532. trec: mais auſſi la depenſe inutile que ſa Majeſté faiſoit ailleurs, ne luy permettant pas de les faire payer regulierement, elles ne firent pas tout le progrez qu'elle en attendoit ; parce qu'elle n'avoit, comme l'Empereur, ni des Generaux qui commiſſent les plus grands crimes pour ſes intereſts, ni des Officiers vigilans qui prodigaſſent leurs biens & leurs vies pour luy acquerir des Provinces, ni des Soldats qui ſe vouluſſent contenter du pillage pour les montres qui leur étoient dûës, ni des Treſoriers qui ne détournaſſent à leur profit rien de ce qui leur étoit confié.

Ces quatre manquemens auſquels il n'étoit point alors poſſible de remedier, firent enfin comprendre à ſa Majeſté Tres-Chrétienne, qu'elle ne tireroit jamais par force ſes deux enfans des mains de l'Empereur ; & luy perſuaderent d'écouter favorablement les offres de Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs bas, qui promettoit de l'accommoder avec l'Empereur ſon neveu. Et de fait, les deux Gentilhommes que cette Princeſſe avoit envoyez en Eſpagne ſur ce ſujet, luy rapporterent un plein pouvoir de negocier & de conclure. Le Roy en donna un ſemblable à ſa mere;

& la ville de Cambray fut choisie pour 1529.
l'entreveuë, parce qu'elle ne dépendoit
alors ni de l'une, ni de l'autre des deux
Couronnes. Les deux Plenipotentiaires
y firent leur entrée le même jour neuviéme de Juillet 1629. par deux diverses portes. On leur avoit preparé deux maisons contiguës, qui avoient une secrete communication, par laquelle elles pouvoient conferer ensemble à toutes heures sans être apperçûës. Elle se visiterent incontinent aprés leur arrivée; & confererent un mois entier soir & matin avec tant de secret & d'exactitude, qu'elles examinerent & deciderent tous les Articles sans aide & sans témoins.[a] Ce n'est pas que le Pape, le Roy d'Angleterre, les Venitiens, & Sforce, n'eussent été invitez à la Conference, & n'y eussent envoyé leurs Deputez: mais les deux Princesses étoient convenuës de leur déguiser la verité pour deux raisons differentes. La Gouvernante des Païs bas jugeoit cette précaution necessaire pour tenir plus long-temps cachée la negociation de l'Empereur avec le Pape, qui étoit sur le point de se conclure, sans que la France en eût aucune connoissance; & la mere du Roy n'avoit pas moins d'interest de tenir en

[a] Dans les Preliminaires de la paix de Cambray

1529. bonne humeur les Alliez de ſon fils, afin qu'il ſe puſt prévaloir de leur aſſiſtance ſi la Paix n'étoit pas concluë.

Ainſi les Miniſtres étrangers mal informez. & ne ſe doutant pas du ſoin que l'on prenoit de les abuſer, n'écrivoient à leurs Maîtres que des menſonges, & dreſſoient des Relations ſi differentes de ce dont ils ſe vantoient tous d'avoir part, qu'on ne voit point d'égaremens plus ridicules que ceux des Hiſtoriens qui ont écrit ſur leurs Memoires, ou qui ſe ſont donnez la peine de les concilier. Mais comme il n'eſt rien de ſi difficile en politique que d'agir toûjours de même air dans une longue diſſimulation, les deux Princeſſes s'abuſerent elles-mêmes en penſant ſurprendre les autres. La Gouvernante fut obligée de donner une Audience publique à l'Evêque de Capouë, Agent extraordinaire du Pape, qui luy apprit que ſa Sainteté luy avoit mandé par un Courier exprés, qu'il étoit d'accord avec l'Empereur; & la mere du Roy, aprés avoir ſi ſouvent aſſuré cet Evêque, qu'elle ne concluroit rien ſans ſa participation, fut extraordinairement ſurpriſe lorſqu'il luy témoigna que le S. Siege avoit traité ſans la participation de la

France. Elle en fit des plaintes, qui toutes justes qu'elles étoient, ne servirent qu'à rehausser les pretentions de la Gouvernante, sur ce que les affaires de l'Empereur son neveu, étoient devenuës beaucoup meilleures par cette reconciliation, & qu'il faloit qu'il en tirât quelque avantage, puisqu'il l'avoit achetée si chere. On n'en cachoit pas les conditions, parce que l'Empereur s'étoit piqué d'accorder au Pape tout ce qu'il luy avoit demandé, soit que sa Majesté Imperiale eût dessein d'effacer par là le souvenir des choses passées, ou qu'elle pretendît obtenir la permission d'aller à Rome recevoir la Couronne Imperiale avec les mêmes ceremonies dont avoit usé le Pape Adrien en la mettant sur la tête de Charlemagne. 1529.

Le Pape à son tour avoit profité de la conjoncture, pour acquerir à sa Maison l'Etat de Florence : ce qu'il sçavoit que la France ne luy auroit jamais permis, si elle eût conservé le Duché de Milan. Ainsi l'Evêque de Pistoye, que le Pape avoit dépeché en Espagne du consentement du Roy pour regler un differend survenu entre l'Archevêque de Compostelle & son Chapitre, ayant trouvé l'Empereur à Barce-

1529. lone, ne le pressa pas long-temps pour le faire convenir d'un Traité dont les principaux Articles furent: Que l'Empereur prendroit à sa protection la Maison de Medicis, on n'entendoit alors par cette Maison, que Catherine, qui fut depuis Reine de France, Alexandre que Charles Quint fit premier Duc de Florence, & le Cardinal Hipolyte: Qu'il donneroit en mariage Marguerite sa fille naturelle au jeune Alexandre, bâtard de Laurens Second de Medicis, & pourtant Chef de sa Maison: Qu'il rétabliroit le même Alexandre à frais communs avec sa Sainteté dans la preéminence que ses Ancestres avoient possedée à Florence; & qu'il contraindroit par armes ou autrement, les Villes de Ravenne, de Cervia, de Modene, de Rege, & de Rubiera, de se réünir à l'Etat Ecclesiastique: Que le Pape accorderoit ensuite à l'Empereur une Investiture nouvelle du Royaume de Naples, sans autres charges que d'une haquenée, & de six mille ducats par an: Qu'ils se verroient au lieu que sa Sainteté choisiroit, & qu'ils nommeroient des Commissaires pour faire le procez à Sforce. S'il étoit declaré innocent, il devoit être aussi-tôt rétabli; & s'il se trouvoit cri-

minel, son Duché ne se devoit donner 1529.
qu'à une personne agreable au saint Siege.

Il n'y eut que trois Articles secrets, dont l'un permettoit à l'Empereur & au Roy de Hongrie son frere de prendre le quart du revenu des Benefices enfermez dans leurs Etats. L'autre obligeoit sa Sainteté de donner absolution & abolition tout ensemble, de tout ce qui avoit été fait contre elle ou contre l'Eglise dãs les dernieres guerres, ce qui regardoit principalement la Maison des Colonnes; & le dernier ôtoit les restrictions mises par le saint Siege dans les deux Bulles precedentes envoyées en Espagne pour la dispense d'user de certaines viandes aux jours defendus: ce qui en avoit diminué les trois quarts du profit pour l'Empereur, & le Pape s'engageoit à la donner aux mêmes termes que ses Predecesseurs l'avoient exprimée.

Comme le Traité luy étoit fort avantageux; & qu'il avoit interest de le faire publier au plûtôt, afin de recouvrer ses Places, ses Nonces le divulguerent incontinent par toute l'Europe, & la Plenipotentiaire de l'Empereur en voulut profiter. Elle demanda les Villes d'Auxerre, de Barsurseine, de Mâcon, &

1529 d'Auxonne, comme ayant été separées du Duché de Bourgogne par l'un des Traitez qne le dernier Duc de la Maison de France avoit contraint Loüis Onze de signer dans la Tour de Peronne; & la mere du Roy protesta qu'elle romproit la Conference, plûtost que de ceder un pied de terre.

L'Empereur ne laissa pas neanmoins d'en tirer contre son attente, un service qui luy fit gagner une bataille dans le Duché de Milan : comme si la Fortune luy eût voulu montrer que le bonheur a souvent plus de part que la prudence dans les affaires sur lesquelles le raisonnement humain s'est plus long temps exercé. Deux mille Espagnols étoient arrivez à Genes pour renforcer l'Armée d'Antoine de Leve, & l'interest des Confederez étoit de les empêcher de s'y joindre. Ils s'étoient divisez pour mieux garder les avenuës; mais le Pape assuré de son accord avec l'Empereur, donna retraite aux deux mille Espagnols dans le Plaisantin, & leur fit prester deux barques pour passer le Po. Cette prévarication empêcha le Comte de saint Pol d'assieger Milan, & luy fit tourner ses pensées du côté de Genes qu'il croyoit

surprendre.

ſurprendre. Il campa à Landriano le 1529.
vingt de Juin mille cinq cens vingt-neuf: mais il tomba la nuit une telle abondance de pluye, que l'armée Françoiſe fut contrainte de demeurer tout le lendemain au lieu où elle ſe trouvoit; parce que d'un côté la riviere étoit debordée, & de l'autre les chemins extraordinairement rompus, empêchoient de traîner l'artillerie. Le mauvais temps redoubla le vingt-deux, & fit perdre à ſaint Pol la volonté d'attaquer Gênes.

Comme il s'étoit detaché des autres Troupes confederées qu'il n'avoit pû diſpoſer à ſuivre les ſiennes, & qu'il n'étoit point en ſeureté dans Landriano, il voulut retourner à Pavie; & donna charge au Comte Gui de Rangon de marcher avec l'avantgarde Françoiſe, qui menoit preſque toute l'artillerie & le bagage. Il partit immediatement aprés avec les deux autres Corps: mais il ne put atteindre le Comte, [a] parceque l'Avantgarde avoit tellement gâté le chemin, qu'il étoit neceſſaire que les Pionniers le rétabliſſent en divers lieux, avant que les Soldats paſſaſſent.

[a] Dans la relation de la défaite du Comte de S. Pol écrite par Annebauk.

1529. On n'a pas ſçu ſi l'experience de Leve en l'art militaire, luy fit prevoir ce qui devoit arriver à l'armée de France; ou s'il fut averti du mauvais ordre de ſa retraite, par des Cavaliers Italiens qu'il entretenoit dans la compagnie de Rangon. Mais il eſt certain que les Eſpagnols étoient ſortis de Milan dés le ſoir precedent avec des chemiſes ſur leurs armes pour ſe reconnoître, & qu'ils marcherent toute la nuit en tirant vers Landriano: Leve qui avoit la gouſte, ſe faiſant porter à leur teſte dans une chaire.

Ils trouverent le Comte de ſaint Pol dans l'embaras qu'ils ſouhaitoient pour le défaire ſans peine. L'eſſieu du chariot qui portoit la plus groſſe piec d'artillerie ſe rompit dans la fange; & comme il en faloit remettre un autre & ſoulever cependant la piece, les gen de pied qui étoient les plus proches n ſuffiſant pas pour deux exercices ſi pe nibles qui ſe devoient faire en mêm temps, ſaint Pol & les mieux monte de ſes cavaliers avoient mis pied à ter pour aider aux Pionniers. Leve les ſu prit dans cette poſture; & les contra gnit de combatre, ou pour mieux di

de fuïr, aprés une legere resistance. 1529.
Saint Pol s'étoit mis à la teste de ses deux mille cinq cens Alemands qu'il avoit trouvez mieux rangez, & par consequent plus propres a recevoir les ennemis: mais leur voyant hausser les piques, & demander quartier à leur compatriottes de l'armée de Leve qui s'étoient avancez pour les charger, il monta sur un cheval qui s'étoit presenté devant luy, & se mit en devoir d'esquiver. Cet animal trop foible ou trop harassé, s'arresta devant un faussé qu'il faloit franchir, & saint Pol fut contraint de se rendre prisonnier à ceux qui le poursuivoient. Les François de son Armée qui ne purent traverser le même fossé furent tuez ou pris; & tous les Alemans & les Italiens qui en composoient les deux tiers, sauverent leur vie & leur liberté.

Le discernement fut trop general & trop exacte, pour n'estre point remarqué; & les politiques ne voulurent point d'autres preuves que celle-là, pour être persuadez que Leve étoit redevable de sa victoire à une trahison. Quoy qu'il en soit la perte des François fut jugée de telle consequence,

1529. que les Italiens & les Anglois apprehenderent de tomber dans les mêmes inconveniens dont ils avoient esté menacez par celle de Pavie. Le Pape qui y avoit le plus d'interest écrivit à l'Evêque de Capouë Agent pour le saint Siege à Cambray, qu'il demandât à la Gouvernante des Païs-bas d'estre reçu pour mediateur dans la negociation, & de prendre son congé s'il estoit refusé, ou s'il remarquoit que cette Princesse voulût profiter de la victoire de Landriano pour faire retoucher aux Articles dont elle étoit auparavant convenuë avec la mere du Roy.

Henry Huit envoya un ordre semblable au Duc de Norfolc Ambassadeur; & la Gouvernante en étant avertie, non seulement ne demanda plus à traiter de nouveau, mais encore se relâcha sur les pretentions des dépendances de la Bourgogne; & pour faire voir que ce qu'elle en faisoit n'estoit point à la seule consideration des Ministres du saint Siege & de l'Angleterre, elle accepta l'entremise de tous les Agens étrangers qui se trouverent à Cambray. La mere du Roy quitta de son costé mille livres de rente que les Ducs de

Bourgogne prenoient ſur les ſalines de 1519.
la Franche-Comté. La France fut déchargée de reſtituer ce Duché, pourveu qu'elle payât à l'Empereur par une eſpece de dedomagement deux millions d'or, dont ſa Majeſté Imperiale recevroit douze cens mille écus pour mettre en liberté les fils de France, deux cent quatre vingt mille ſeroient payez à ſon acquit au Roy d'Angleterre, & le reſte de la ſomme ſeroit donné à la Doüairiere de Vendôme pour les Terres qu'elle poſſedoit dans la Flandre, l'Artois, le Hainault & le Brabant, que l'Empereur acheptoit au denier vingt de leur revenu.

La mere du Roy promit auſſi pour ſon fils de rendre Heſdin : de conſentir qu'il fût reüni à l'Artois : de rappeller de l'Italie tous les ſoldats François, & de n'y en point faire paſſer de nouveaux. Elle renonça de mêmes aprés une longue conteſtation au droit perpetuel de rachapt ſur les Villes & Châtellenies de l'Iſle, de Doüay, d'Orchies, & à la proprieté d'Arras, de Tournay, de Mortagne, & de ſaint Aman.

La difficulté fut plus grande pour les dix-ſept Villages enfermez dans la Pi-

1529. cardie, qui contribuoient à la composition, c'est à dire à la taille d'Artois ; & la Gouvernante ne consentit qu'ils en fussent détachez, qu'à condition que la France quitteroit à l'Empereur cette composition, qui ne montoit qu'à quatorze mille livres par an, & que les Artoisiens ne payeroient rien pour la sortie des marchandises qu'ils acheteroient dans le Royaume. On examina les dépendances du Comté de Ponthieu, qui furent toutes accordées à la France, excepté les Villes & Châtellenies de Thouran, d'Andrevifs, & de Treducade, qui demeurerent à l'Empereur. [a] Les six mille soldats que le Roy luy devoit fournir pour son voyage d'Italie, furent changez en cent mille écus que sa Majesté Imperiale donna à la Reine Eleonor pour augmentation de dot ; & la France promit de refuser toutes sortes d'assistance au Seigneur de Sedan contre l'Eglise de Liege qu'il vexoit, quoy que son frere en fût Evêque, parce que c'estoit alors son plus mortel ennemy.

a C'est ici l'abregé du Volume ma nuscrit du Traité de Cambray en 1529.

Toutes les Sentences & les Arrests donnez contre Bourbon avant & aprés sa sortie du Royaume, & contre sa memoire aprés sa mort, furent cassez &

revoquez, & sa reputation fut pleinement retablie. On autorisa le testament qu'il avoit fait la veille de son départ de France, quoy que ce fut par ce testament qu'il donnoit tous ses biens à la Princesse de Montpensier sa sœur cadette, au prejudice de la Duchesse de Lorraine qui étoit l'aînée, & tous les biens de la Maison de Bourbon, tant anciens que nouveaux, furent restituez sans autre charge que de payer dix mille écus, que le Comte de Nassau avoit prestez à Bourbon par obligation. Surquoy il est à remarquer en passant que l'Espagne ne s'étoit point encore alors ingerée comme elle fit cent ans aprés, de feindre que ce Prince avoit contracté en Espagne un mariage de conscience, ni de luy attribuer des enfans, puis qu'elle n'en parla point dans une conjoncture où il luy eût esté facile de les faire reconnoître. 1529.

Le fils du Comte de Penthieure rentra de mêmes dans les biens dont joüissoit René de Bretagne son pere, avant qu'il eût pris le party de l'Empereur. On le fit Duc d'Estampes, & on luy donna pour femme la Demoiselle de Helly.

1529. L'Article d'Orange occupa plus long temps que les autres les deux Dames Plenipotentiaires. La mere du Roy pretendoit que Philibert de Chalon qui en estoit Prince prît une abolition, comme étant né sujet de son fis; & la Gouvernante vouloit au contraire que la France en luy rendant sa Principauté, declarât qu'il ne tiendroit pas à elle qu'il n'en joüît desormais en toute souveraineté. Mais aprés que l'Avocat Poyet, qui fut depuis Chancelier de France, eût montré par des titres authentiques que les Anceſtres de Philibert n'avoient point joüy des principaux droits de la Souveraineté, & que Philibert mêmes n'en estoit point en possession au commencement de la guerre entre l'Empereur & le Roy, on laissa indecis le point de la Souveraineté, & l'on demeura seulement d'accord, que le Prince d'Orange seroit rétabli dans la proprieté & dans l'usage des biens.

Le Traité de Madrid fut confirmé dans tous ses autres Articles; & la France fut contrainte d'abandonner la Noblesse de Naples qui avoit suivy son party, & de la sacrifier à la vengeance des Espagnols. La paix de Cambray

fut ſignée à la fin d'Aouſt mille cinq 1529.
cent vingt-neuf, & le Roy ſe hâta de
l'executer afin de recouvrer ſes enfans.
Il ne luy fut pas difficile de remettre
entre les mains des Imperiaux ce qu'il
tenoit dans le Royaume de Naples, &
dans le Duché de Milan; parce que
les Gouverneurs des Places pour la
France les rendirent au premier ordre,
ſans pretendre aucun dedommagement.
La plus grande difficulté fut de trouver
l'argenr, qui devoit eſtre payé dans
le même temps que les Fils de France
ſortiroient de priſon. Le Treſor Royal
eſtoit vuide, & le Domaine engagé.
L'argenterie qu'on prit dans les Egliſes
pour un ſujet ſi plauſibe, ne répondit
point à l'eſperance de ceux qui avoient
propoſé cet expedient, dans la
penſée qu'il ſuffiroit tout ſeul pour la
rançon des deux Princes; & quelque
invention que l'on mît en pratique, on
ne pût amaſſer plus de trois cens mille
écus. Il falut emprunter les autres neuf
cens mille; c'eſt à dire avoir recours à
la bource du Roy d'Angleterre, qui
ſeul dans la Chrétienté pouvoit les prêter.
Ce Prince étoit mécontent qu'on
luy eût d'abord celé le ſecret de la ne-

1529. gociation de Cambray : mais une passion plus violente l'obligeoit à dompter sa colere. Il vouloit repudier sa femme pour épouser sa Maîtresse; & comme il prevoyoit que ce divorce luy attireroit sur les bras l'Empereur, à cause qu'il estoit neveu de sa femme, & le saint Siege parce qu'il étoit interessé dans la Dispense que Jules Second avoit accordée pour le mariage, il luy estoit necessaire de s'unir en toute maniere avec la France, afin de resister à ces deux puissans ennemis. La conjoncture étoit favorable : mais elle estoit aussi traversée par l'humeur menagere du Roy d'Angleterre, & par la peine qu'il y auroit à luy persuader de se désaisir d'une somme immense : outre les deux cens quatre-vingt mille écus dont il faudroit qu'il rendît les gages à l'Empereur, & qu'il se contentât d'une promesse par écrit du Roy Tres Chrêtien. [a]

a Dans la Negociation de Langey en Angleterre.

Il n'y avoit point d'exemple dans l'Europe d'un prest si considerable, & le Roy suivant sa coûtume jetta les yeux sur Langey pour Ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Langey étoit déja connu de Henry Huit, & s'insinua

dans l'esprit de ce Prince avec d'autant 1529.
plus de facilité, qu'il le prit par son foible, qui étoit de se piquer de doctrine en toute choses, & principalement dans les matieres de Theologie. Il luy remontra que le divorce qu'il projettoit ne devoit estre executé que par de douces voyes; & qu'en usant de violence, non seulement il armeroit contre luy toute l'Europe & ses propres sujets, mais encore il mettroit ses amis hors d'état de l'oser assister. Langey ajoûta qu'il faloit commencer ce grand œuvre en examinant la dispense accordée par Jules Second, dont la forme étoit si extraordinaire que les habiles gens y trouveroient infailliblement quelque défaut. Que cette parenthese qu'on y avoit glissée,[a] *encore que le mariage ait esté consommé*, feroit naître dans les écoles de Theologie & de Droit Canon une difficulté assez grande pour exciter une infinité de Docteurs à soûtenir la possibilité du divorce; & qu'il n'en faudroit pas davantage à l'Angleterre pour executer ensuite sans rien craindre, ce qu'il luy plairoit.

[b] *Etiamsi forte cognitam.*

Le Roy d'Angleterre charmé par cette ouverture, assura Langey que si le

1529. Roy Tres-Chrétien ſon frere faiſoit declarer pour luy les plus celebres Univerſitez de France & d'Italie, ſes treſors luy ſeroient ouverts. Langey ſur cette parole reduiſit le fait en cas de conſcience; & propoſa qu'il y avoit deux freres de la plus haute qualité, dont l'aîné avoit épouſé une femme, & vécu avec elle durant un mois: Qu'il eſtoit mort enſuite; & que le cadet mineur avoit eſté porté par l'autorité de ſon pere, & par des conſiderations d'Etat, à épouſer la veuve de ſon frere, avec diſpenſe du Pape qui l'avoit permis, au cas même que le mariage eût eſté conſommé, ſur quoy on demandoit ſi le ſaint Siege pouvoit diſpenſer dans un degré ſi proche. La propoſition fut envoyée au Roy Tres-Chrétien, qui la fit examiner dans quelques Univerſitez de ſon Royaume, qui répondirent preſque tous par écrit, que la Diſpenſe n'avoit pû eſtre valablement accordée, & Langey par l'intrigue de ſes amis, tira de ſemblables Declarations des plus fameuſes Univerſitez d'Italie. Le Roy d'Angleterre fit par reconnoiſſance au de-là de ce que le Roy Tres-Chrêtien ſouhaitoit de luy; puis que non ſeule-

ment il lüy presta l'argent qu'on luy 1529.
demandoit : mais encore il donna à
François Premier les cinq cens mille
écus que l'Empereur s'étoit obligé de
luy payer, supposé qu'il n'épousât pas
sa fille ; & de plus sa Majesté Angloise
fit present au Duc d'Orleans son filleül
d'un Lis chargé de Diamans, que
l'Archiduc Philippe pere de l'Empereur
avoit engagé en Angleterre pour
équipper la Flotte qui le devoit porter
en Espagne. Ce qu'il y eut de plus
étrange dans l'affaire, fut que Langey
qui l'avoit si admirablement menagée
n'en tira aucune recompense : tant il est
vray qu'on ne fait pas toûjours fortune,
en servant les Grands selon leur
goust.

Fin du sixième Livre.



EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Chaville, le dix-septiéme jour de Juillet mil six cens quatre-vingt quatre. Signé JUNQUIERES; Il est permis au sieur de Varillas, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, *l'Histoire de François Premier*, en tel volume & caractere qu'il luy plaira, pendant le temps & espace de dix années, à commencer du jour que ledit Livre sera achevé d'imprimer pour la premiere fois ; Avec deffenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres, d'imprimer ou faire imprimer ladite Histoire de François Premier, sans le consentement du sieur de Varillas, ou de ceux qui auront droit de luy, ny mesme d'en vendre de contrefaits, ny d'impression étrangere, sur peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires contre-

faits, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est porté plus amplement par fesdites Lettres.

Et ledit sieur de Varillas a cedé & transporté son present Privilege à Claude Barbin, Marchand Libraire, pour en joüir le temps porté par iceluy, suivant l'accord fait entre eux.

Registré sur le Livre de la Communauté des Marchands Libraires & Imprimeurs de Paris.

Signé ANGOT, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 15. *Mars* 1685.

A01 1474858





Digitized by Google


Digitized by Google